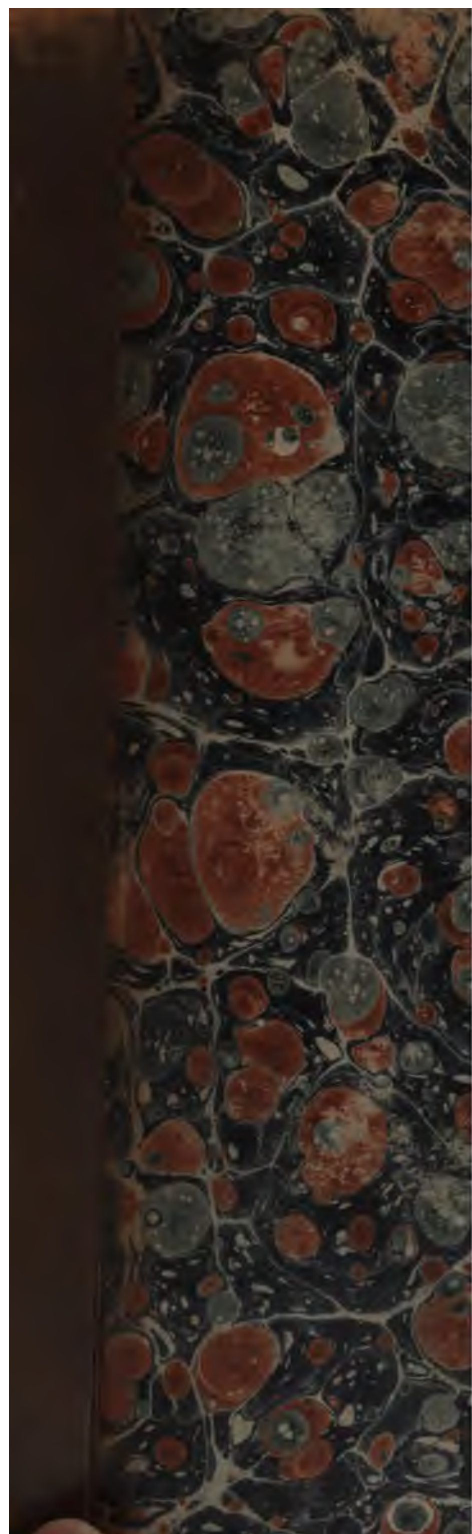


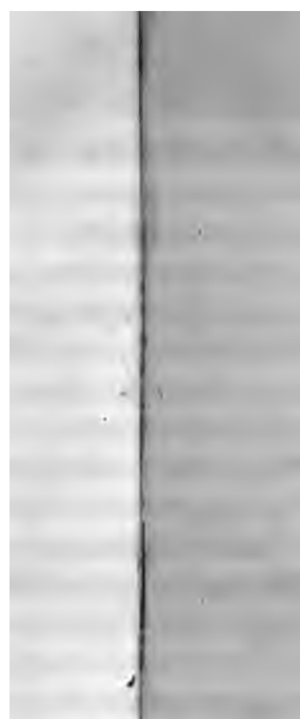



600011047J

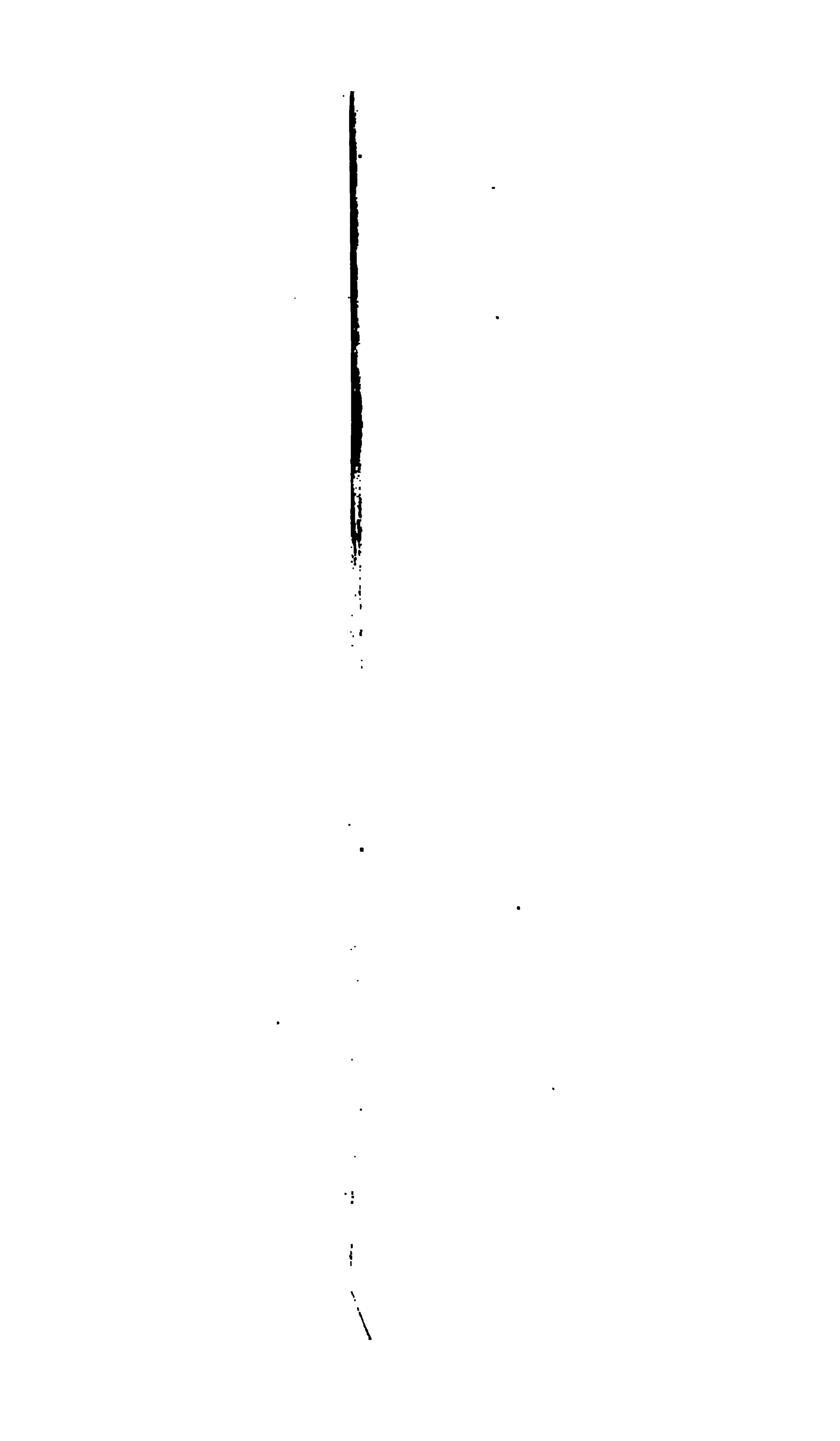














HISTOIRE

DU SOULÈVEMENT

DES PAYS-BAS

SOUS PHILIPPE II,

ROI D'ESPAGNE,

TRADUITE DE L'ALLEMAND, DE F. SCHILLER,

PAR LE Ms. DE CHATEAUGIRON,

MEMBRE DU CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

TOME I.



PARIS,

A. SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES,

PLACE DE LA BOURSE.

M DCCC XXVII.

Schiller est à la tête des historiens philosophiques, c'est-à-dire de ceux qui considèrent les faits comme des raisonnemens à l'appui de leurs opinions. *La Révolution des Pays-Bas* se lit comme un plaidoyer plein d'intérêt et de chaleur.

(De l'Allemagne, par mad. de Staël.)

PRÉFACE

DU

TRADUCTEUR.

L'EXEMPLE d'un peuple secouant le joug de l'oppression avait été donné au quatorzième siècle par les pâtres de l'Helvétie; mais le succès isolé de ces montagnards ne pouvait entraîner des conséquences qui alarmassent les souverains : aucune nation ne pensait à les imiter. C'était au plus grand événement du seizième siècle, à la réformation, qu'était réservé le pouvoir de remuer le monde. La liberté de conscience devait rencontrer à chaque pas des adversaires et des obstacles avant d'être tolérée à côté de la religion dominante, et dans ce mouvement général les intérêts politiques se compliquaient presque partout avec les intérêts religieux. Une partie de l'Allemagne, la Suède, le Danemarck, l'Angleterre, avaient déjà adopté les croyances nouvelles, qui combattaient encore en

France pour y obtenir le droit de naturalité. Charles-Quint, obligé de reconnaître le Protestantisme au-delà du Rhin, le repoussait des Pays-Bas par les supplices; mais il respectait les droits de ses sujets flamands, et cette artificieuse politique leur faisait supporter les cruautés exercées pour le maintien de l'ancienne croyance. Philippe II, au contraire, implacable ennemi de toute liberté, haïssait à la fois dans les Belges l'amour de leurs privilèges et le penchant d'un grand nombre d'entre eux pour les nouvelles doctrines. Une soumission incomplète, l'audace de penser autrement que lui, étaient deux crimes impardonnables aux yeux du souverain absolu des Espagnes. L'asservissement des Flamands au régime politique et religieux des Espagnols fut dès-lors plus qu'un projet dans la tête de Philippe, il devint une passion de son cœur; il y sacrifia ses trésors et ses armées.

Telle est l'action mémorable dont Schiller a commencé l'histoire; il est à regretter qu'il ne l'ait point terminée. Ce fut en composant la tragédie de *don Carlos*, que les recherches de ce grand poète sur l'époque à laquelle vivait son héros, lui firent naître le desir de traiter ce sujet. La première partie, la seule qu'il ait achevée, parut à

Leipsick en 1788; elle ne va que jusqu'à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas en 1568.

Cette époque si intéressante avait déjà occupé la plume de plusieurs écrivains. Strada, Bentivoglio, de Thou, ont présenté le tableau de cette révolution célèbre avec plus ou moins de fidélité et de talent; mais les récits qui, avant Schiller, retraçaient le mieux la situation et les mœurs des Belges, l'esprit et la marche des événemens, le caractère et les faits importans de la guerre, se trouvaient dans les annales de Grotius, souvent dignes de Tacite, et dans l'histoire de Philippe II par Watson. Un Belge, Vandervinckt, est aussi l'auteur d'une histoire de ce temps; *il est renommé pour l'exactitude et l'étendue de ses recherches, la justesse et l'impartialité de ses jugemens et par son ardent amour pour sa patrie.* (Préface de M. de Cloët.)

L'ouvrage de Schiller, tout incomplet qu'il est, jouit d'une célébrité européenne; il la mérite par l'étendue, la profondeur et la justesse de ses vues, par son habileté à démêler les causes des événemens, surtout par l'art de peindre le caractère des principaux personnages, et de deviner, pour ainsi dire, les motifs secrets de leurs actions. Une grande connaissance du cœur humain, la vigueur

et l'éclat du style, un respect religieux pour la vérité, une noble impartialité placent son livre au rang des meilleurs écrits historiques. Cette impartialité est si franche, que tout son amour pour la liberté ne lui défend pas de louer dans les hommes qui la combattaient alors, les qualités et les talens qu'il reconnaît en eux. Cet amour ne l'aveugle pas non plus sur les défauts et sur les erreurs des chefs de l'insurrection belge. Sa conscience s'élève au-dessus des illusions de l'enthousiasme. Dans son excellente introduction, il juge les hommes et les choses en écrivain supérieur, qu'aucune prévention n'égare. Les Belges, froids, mais attachés à leurs privilèges et aux droits qu'ils tenaient de leurs ancêtres, luttant avec une énergie et une constance admirables pour le maintien de ces droits contre une puissance colossale et acharnée à leur perte, ne lui semblaient pas cependant aussi dignes d'intérêt, que ces Grecs, enthousiastes de la gloire et de la liberté, qui se dévouaient avec le plus brillant courage dans les champs de Platée et de Marathon. Il les loue pour leurs vertus réelles et non pour celles qu'on leur attribuait. Comme le cardinal de Retz, l'historien allemand brille souvent par des maximes profondes qu'il sait à propos mêler à ses récits.

Comme Voltaire, il est philosophe; mais son amour pour l'humanité est sans alliage de passions haineuses. Il ne recherche point le scandale, et sa philosophie ne le rend pas l'ennemi de la religion. Tandis que quelques écrivains anglais invectivent sans cesse contre le papisme, Schiller, protestant comme eux, avoue consciencieusement la sagesse de plusieurs pontifes et les bienfaits de la religion catholique. C'est contre les bourreaux de l'humanité qu'il réserve l'indignation de l'homme de bien, et l'inquisition seule le trouve inexorable.

Dans Schiller, l'historien rappelle le poète; en lisant ses chefs-d'œuvre dramatiques, on est frappé de la vérité avec laquelle il retrace les mœurs du temps, le caractère et les habitudes de ses personnages. Cette vérité de coloris, dont le prix est si bien senti de nos jours, charme dans *Guillaume Tell*, dans *Marie Stuart*, dans *Wallenstein* et quelquefois dans *Jeanne d'Arc*, ainsi que dans l'Histoire des Pays-Bas. Habile comme poète à dessiner les caractères, Schiller comme historien, excelle dans les portraits. Son pinceau est d'une hardiesse remarquable; à la finesse de l'observation il joint la rapidité du style et le bonheur de l'expression. Il peint souvent d'un trait. Je citerai entre autres les portraits du cardinal Granvelle, de

Philippe II, du comte d'Egmont et du prince d'Orange.

Quelques défauts cependant me semblent obscurcir ces qualités solides et brillantes. Souvent il reproduit une idée sous toutes les formes, en tire toutes les conséquences, et ne la quitte qu'après l'avoir épuisée. Ainsi que le grand Corneille, il se replie souvent sur lui-même, et répète sa pensée en variant seulement les mots. Ces redites sont des embarras dans une traduction, surtout lorsque la célébrité de l'auteur impose le devoir d'une fidélité minutieuse, quoique l'on sente le besoin d'abréger.

Soit qu'on ait fourni à Schiller d'infidèles extraits, soit qu'il ait puisé à d'autres sources que celles qu'il indique, chez lui les citations et les dates n'ont pas toujours une exactitude scrupuleuse. Dans ce cas, le devoir du traducteur est de rétablir l'ordre des faits et le texte cité dans les notes. C'est aussi la tâche que je me suis imposée.

Il n'existe en français qu'une seule traduction de l'Histoire du soulèvement des Pays-Bas. Cette traduction, peu connue hors de la Belgique, est de M. de Cloët, ancien professeur de rhétorique au collège d'Alost; elle a été imprimée à Bruxelles en 1821. Il ne me conviendrait pas de porter un

jugement sur ce travail, et je me bornerai à faire remarquer qu'il est incomplet. M. de Cloët avoue lui-même (page 4 de sa préface) qu'il s'est permis des suppressions. Il y déclare n'avoir pas cru pouvoir traduire certains passages qu'il a jugés inspirés par un zèle outré contre la religion catholique. Il a retranché ce que l'esprit de secte lui paraissait avoir dicté à l'auteur, dont il reconnaît cependant en général la rare impartialité. Je ne saurais partager les scrupules de M. de Cloët. Les principes religieux d'un écrivain protestant ne pourraient, à mon avis, blesser les catholiques : et je n'ai pas pensé qu'il fallût altérer un texte, parce que les croyances de l'auteur ne sont pas les miennes. J'ai cru au contraire devoir faire connaître Schiller tel qu'il s'est montré; et si l'intolérance l'avait rendu quelquefois injuste, je me reposerais sur l'histoire du soin de lui répondre.

L'époque retracée par la plume habile de l'écrivain allemand n'est pas seulement signalée par la lutte glorieuse dont il a esquissé le tableau. Les efforts du Tibère espagnol pour étendre partout sa domination, anéantir, en Angleterre comme aux Pays-Bas, la liberté et la réformation; la résistance courageuse d'Elisabeth, cette grande fondatrice

de la puissance anglaise; la guerre civile politique et religieuse dans notre malheureuse patrie; les armes et les intrigues de Philippe soutenant et fomentant les fureurs d'une ligue impie, pour usurper le trône de nos rois;. l'immortel Henri ayant à combattre le Saint-Siège, l'Espagne, les ligueurs et les jésuites, et par ses vertus et sa fermeté, triomphant à la fin de tous ses ennemis; quel spectacle! quelle époque! Combien de caractères imposans s'élèvent au sein de ces tempêtes et nous pénètrent d'admiration! L'Hospital, Condé, les Coligny, Sully, Duplessis-Mornay, Lanoue, et ces Guises, si factieux, mais si brillans de talens, d'esprit et de vaillance! Dans cet âge demi-barbare, il y avait de l'énergie et de grandes ames : le seizième siècle est l'époque des esprits vigoureux. La corruption des mœurs ne dépassait guère certaines limites, et les excès en ce genre semblaient renfermés dans le cercle d'une cour où la dépravation avait été introduite par Catherine de Médicis comme le principal ressort de sa politique. Les poisons de l'égoïsme et d'une honteuse vénalité n'avaient pas infecté tous les rangs. Les ames n'étaient point énervées par les lâches calculs d'une vile cupidité. Il y avait beaucoup plus de fanatisme et moins d'hypocrisie qu'aux temps

où nous vivons; malgré notre civilisation, la conscience, pour trop de gens, est devenue un mot vide de sens et presque un objet de moquerie. Cependant le plus grand malheur pour un peuple, c'est l'absence de force morale et de conscience; car la conscience est la vie. Le fanatisme et les crimes qui troublent la société excitent l'effroi, mais n'inspirent pas toujours le dégoût et le mépris. Le fanatique est un être égaré et non corrompu. On peut ne pas désespérer d'un peuple qu'animent des passions fortes, et qui même s'abandonne à la férocité; mais si l'intérêt personnel avait tellement dégradé les ames que, dans l'impuissance de toute énergie, même criminelle, trop faibles pour le fanatisme, elles ne fussent plus capables que d'hypocrisie, alors il ne resterait plus à l'honnête homme qu'à détourner les yeux et à se réserver pour des temps meilleurs.

Aulnay, 30 janvier 1827.

H. DE CHATEAUGIRON.

OUVRAGES

CITÉS DANS CETTE HISTOIRE.

MÉMOIRES historiques sur les guerres du seizième siècle dans le Comté de Bourgogne (parM. Grœppin.) Besançon, J. F. Couché, 1788, in-8°, 205 p.—Pièces justificatives, 51 p.

Histoire du cardinal Granvelle. Paris, Duchesne, 1761, in-8°, 615 pages.

Commentaires mémorables de Don Bernardin de Mendoce. Paris, G. Choudière, 1591, p. in-8°, 342 folios sans la table.

C. Suetonius tranquillus. Parisiis, è typographiâ regiâ, 1644, in-12, 558 p. et l'index.

C. Tacitus, ex J. Lipsii editione cum notis H. Grotii. Lugd. bat. ex officinâ Elzevirianâ, 1640, p. in-12, 746 p. et l'index.

J. Cæsaris quæ extant omnia. Cum notis variorum. Lugd. Batavorum, 1713, in-8°.

Histoire du règne de Philippe II, par Watson, (tr. par Mirabeau.) Amsterdam, Changuion, 1778, 4 vol. in-12.

L'histoire des Pays-Bas, d'Emmanuel de Meteren, depuis 1315 à 1612, trad. du flamand en français. La Haye, 1618, in-fol., 720 folios, plus la Vie de Meteren et les tables.

De rebus belgicis. tom. I, in-4°. (Recueil de pièces sur les troubles des Pays-Bas. Biblioth. du Roi.)

Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1543 jusqu'en 1607. Londres, 1734, 16 vol. in-4°.

Richardi Dinothi, de bello civili belgico. Basile, apud Conrad Waldkirck, 1586, in-4°.

Histoire générale des Provinces-Unies (par Dejardin et Sellius.) Paris, Simon, 1757, 8 vol. in-4°.

H. Grotii annales et historiæ de rebus belgicis. Amstelodami. J. Blaeu, 1657, in-fol.

Famiani Stradæ, de bello belgico. Antuerpiæ, 1640, 2 vol. in-8°.

Les Mémoires de Philippe de Commine. Leyde, Elzevir, 1648, in-12.

Belgarum aliarumque gentium annales, auctore Everardo Reidano, in-fol., Lugd. Batav. J. Maire, 1633.

N. Burgundi historia belgica, ab anno 1558. Ingolstadii, 1629, in-4°.

Cornelii Pauli Hoynck von Papendrecht Analecta belgica in sex partes divisa. Hagæ comitum, 1743, 6 vol. in-4°.

Histoire métallique des dix-sept provinces des Pays-Bas, trad. du hollandais de Van-Loon. La Haye, Gosse, 1732, 5 vol. in-fol.

Histoire générale de la guerre de Flandres, par Gabriel Chappuys, édition nouvelle, Paris, Robert Fouet, 1633. in-fol.

Histoire de Philippe II, par Alexandre Dumesnil. in-8°, Paris, 1825.

ht Analecta
um, 1743.

es des Pays-
La Haye,

adres, par
is, Robert

Dumesnil.

MEILLEU

M.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

En lisant, il y a quelques années, l'histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II, dans l'excellente relation de Watson, je me sentis saisir d'un enthousiasme que les événemens politiques peuvent rarement inspirer. Mais, après un examen plus attentif, je crus remarquer que la cause de cet enthousiasme venait moins du livre en lui-même que des illusions de mon imagination, qui lui avait prêté justement le caractère qui m'avait tant séduit. J'eus alors le désir de rendre ces sublimes sensations durables, de les multiplier, de les fortifier et de les transmettre aux autres. C'est à ce motif que ce livre doit son origine.

L'exécution de ce projet me conduisit plus loin que je ne l'avais pensé d'abord. Une connaissance plus approfondie de mon sujet me fit bientôt apercevoir des vides auxquels je ne m'étais pas attendu, de vastes lacunes à remplir, des contradictions apparentes à faire disparaître, des faits isolés à rattacher aux autres faits. Moins pour remplir mon histoire d'une foule d'événemens nouveaux que pour chercher la clef de ceux

que j'avais déjà recueillis, je remontai aux sources mêmes, et c'est ainsi que ce qui n'avait été destiné qu'à être une esquisse générale, s'étendit et devint une Histoire complète.

Cette première partie, qui se termine au moment où la duchesse de Parme quitta les Pays-Bas, ne doit être considérée que comme une introduction à la révolution proprement dite, qui n'éclata que sous le gouvernement de son successeur. Je crus devoir consacrer à cette époque préparatoire d'autant plus de soins et d'exactitude que dans mon opinion ces deux qualités manquent à la plupart des écrivains qui ont traité le même sujet avant moi, et que je regardais cette époque comme la source de tous les événemens qui suivirent. Si l'on trouve cette première partie trop pauvre en faits importans, trop remplie de répétitions et de détails minutieux ou qui paraissent l'être, et en général trop lente dans la marche de l'action, on doit se rappeler que toute la révolution sortit peu à peu de ces faibles commencemens, et que de grands résultats naquirent d'une foule de circonstances qu'il serait difficile d'apprécier séparément. Une nation semblable à celle que nous voyons ici devait faire les premiers pas avec lenteur, réserve et incertitude, mais pour marcher au but ensuite avec d'autant plus de rapidité. Je l'ai imitée en écrivant l'histoire de ce soulèvement. Plus j'arrêterai le lecteur à l'introduction, plus il se familiarisera avec les prin-

cipaux acteurs de ce grand drame politique, et avec le théâtre sur lequel il les voit figurer; plus je le conduirai avec promptitude et assurance à travers les temps qui suivront, parce qu'alors l'abondance des faits m'interdira cette marche timide et cette trop grande fécondité de détail.

On ne peut se plaindre, en écrivant cette histoire, de la disette d'auteurs originaux, mais bien plutôt de leur multiplicité; il faudrait en effet les avoir lus tous pour retrouver cette clarté que fait perdre la lecture de beaucoup d'entre eux. Parmi tant de récits différens et entièrement contradictoires du même fait, il est difficile de saisir la vérité, qui dans tous est en partie voilée, et qui dans aucun ne se montre entièrement à découvert et dans toute sa pureté. J'ai pris pour guides dans cette première partie, Strada, De Thou, Reidanus, Grotius, Meteren, Burgundius, Meursius, Bentivoglio et quelques historiens plus modernes; les mémoires du conseiller d'état Hopper, la vie et la correspondance de son ami Viglius, les actes du procès des comtes de Hoorn et d'Egmont, l'apologie du prince d'Orange, et plusieurs autres écrits. Une compilation, digne d'un titre plus honorable, rassemblée soigneusement et dans un bon esprit, rédigée avec une impartialité, une fidélité bien rare, m'a rendu des services très-importans; indépendamment de beaucoup d'actes authentiques, que je n'aurais jamais pu me procurer, elle renferme encore les ouvrages

précieux de Bor, Hooft, Brandt, Leclerc et autres dont je ne possédais qu'une partie, ou qui ne pouvaient m'être d'aucune utilité, puisque la langue hollandaise m'est inconnue. Cette compilation est intitulée : *Histoire générale des Provinces-Unies*, imprimée en Hollande dans le cours de ce siècle (1). Un écrivain, d'ailleurs très-médiocre, Richard Dinoth, m'a été cependant utile par des extraits de quelques brochures qui se sont perdues depuis long-temps. J'ai vainement cherché à me procurer la correspondance du cardinal Granvelle, qui sans doute aurait aussi répandu beaucoup de lumière sur cette époque. Le livre sur l'inquisition d'Espagne que mon excellent compatriote, M. Spittler, professeur à Gottingue, a donné récemment au public est venu trop tard à ma connaissance, pour me permettre de faire usage de cet écrit aussi solide qu'ingénieux.

Plus je me suis convaincu de l'importance de cette Histoire, et plus j'ai regretté qu'il ne m'ait pas été possible, comme je l'aurais désiré, d'en étudier tous les détails dans les sources primitives et dans les documens contemporains, de la présenter de nouveau sous une forme toute différente de celle que la réflexion suggéra à mes devanciers, et de me soustraire, par ce moyen, à l'influence que tout écrivain spirituel exerce toujours plus ou moins sur son lecteur;

(1) Paris, de 1757 à 1760, 8 vol. in-4.

mais alors l'ouvrage de quelques années serait devenu celui de la vie entière d'un homme.

Mon but, en publiant cet essai, sera entièrement rempli, s'il peut convaincre une partie du public, instruit de la possibilité d'écrire les faits historiques avec fidélité, sans lasser la patience du lecteur; s'il force l'autre à reconnaître que l'Histoire peut emprunter quelque chose à l'art dramatique, sans perdre son caractère.

Weimar, octobre 1788.

HISTOIRE

DU SOULÈVEMENT

DES PAYS-BAS

SOUS PHILIPPE II.

INTRODUCTION.

Les annales du monde n'offrent point d'événement politique plus remarquable, à mon avis, parmi ceux qui ont illustré le seizième siècle, que la fondation de la liberté des Pays-Bas.

Si les actions éclatantes, enfantées par l'ambition et l'amour exclusif du pouvoir, prétendent à notre admiration, nous la devons à plus juste titre aux efforts magnanimes d'un peuple opprimé, combattant pour les droits les plus sacrés, faisant des sacrifices extraordinaires pour le triomphe d'une cause aussi belle, usant de toutes les ressources qui restent au désespoir, et, dans un combat inégal, l'emportant à la fin sur une tyrannie redoutable autant qu'artificieuse.

Qu'elle est grande et consolante cette pensée qu'il

existe encore des moyens de lutter avec succès contre les usurpations audacieuses du despotisme; que l'amour de la liberté, gravé dans le cœur des hommes, fait échouer les plans les mieux combinés pour leur asservissement; qu'une résistance courageuse peut faire ployer le bras tendu d'un despote; et qu'une noble persévérance tarit enfin les sources de son odieux pouvoir! Jamais je ne fus pénétré aussi vivement de cette vérité, qu'en méditant sur l'histoire de l'insurrection mémorable qui sépara pour toujours les Provinces-Unies de la couronne d'Espagne; je résolus dès lors de présenter au monde ce beau monument de la force nationale, de réveiller dans l'ame de mon lecteur le sentiment profond de sa dignité personnelle, et d'offrir un exemple nouveau et irrécusable de ce que peuvent tenter et exécuter des hommes réunis pour la cause de la liberté.

Ce ne sont point les événemens extraordinaires ou héroïques de cette histoire qui m'engagent à en faire le récit. Les annales des peuples nous ont conservé le souvenir d'entreprises semblables, dont le plan paraît encore plus hardi et l'exécution plus brillante. Des empires se sont écroulés par une commotion plus violente; d'autres se sont élevés d'un mouvement plus rapide.

Que l'on ne s'attende donc pas à trouver ici de ces hommes à proportions colossales, de ces actions étonnantes que l'antiquité nous offre avec profusion. Ces

temps sont passés; ces hommes ne sont plus. Nous avons laissé s'affaiblir, au sein d'une civilisation efféminée, les forces que ces siècles exerçaient et rendaient nécessaires; et c'est avec une admiration mêlée de regret que nous contemplons maintenant ces images gigantesques, comme un vieillard énervé contemple les jeux d'une mâle jeunesse. L'histoire des Pays-Bas nous présente un spectacle différent; le peuple que nous y voyons figurer était le plus pacifique de l'Europe, moins capable que ses voisins d'acquérir cet esprit d'héroïsme qui donne un caractère élevé aux actions même ordinaires de la vie. L'empire des circonstances développa en lui des forces dont il fut surpris le premier, et lui imposa une grandeur passagère qu'il ne devait jamais avoir, et que peut-être il ne retrouvera plus. C'est donc précisément cette absence de grandeur qui rend cette histoire originale et instructive. Tandis que d'autres écrivains se sont proposé de faire remarquer la supériorité du génie sur le hasard des événemens, ici, au contraire, je trace un tableau où l'on voit la nécessité créer le génie, et le hasard faire des héros.

S'il est permis de croire que la Providence daigne parfois intervenir dans les affaires humaines, son influence paraîtra peut-être plus marquée dans le récit de ces événemens où tant de contradictions viennent heurter la raison et toutes les expériences. On y

voit Philippe II, le souverain le plus redoutable de son siècle, dont la puissance menace l'Europe entière de l'envahir; plus riche à lui seul que tous les rois chrétiens ensemble, dont les flottes dominent sur toutes les mers. Pour faire réussir ses projets désastreux, il met en campagne des armées nombreuses, endurcies par des guerres longues et sanglantes et par une discipline digne des Romains, animées par l'orgueil national et par l'ivresse de leurs anciennes victoires, avides d'honneur et de butin, et dociles instrumens du génie audacieux de leur chef. Ce monarque, qui suit avec une ardeur opiniâtre le plan qu'il a conçu, qui emploie pour l'exécution de ce plan les terribles moyens dont il peut disposer dans le cours d'un long règne, et les dirige constamment vers un seul but, est forcé d'y renoncer sur la fin de ses jours. Philippe II enfin, armé contre des nations faibles et peu nombreuses, ne peut parvenir à les dompter!

Et contre quelles nations? Ici un peuple pacifique de bergers et de pêcheurs, habitant un coin oublié de l'Europe qu'il a péniblement conquis sur les flots; la mer, seule ressource de son existence, est à la fois sa richesse et son fléau; une pauvreté indépendante est son souverain bien, sa gloire, sa vertu. Là un peuple civilisé, paisible, adonné au commerce, jouissant avec volupté des fruits abondans d'une active industrie, et gardien vigilant des lois

auxquelles il doit sa prospérité. Le doux loisir qu'amène l'abondance lui fait quitter le cercle pénible des besoins ordinaires; il aspire à des biens d'un plus haut prix. La lumière nouvelle dont l'aurore commence à luire sur l'Europe jette un rayon fécondant sur cette heureuse contrée, et le citoyen libre accueille avec transport la vérité que repoussent des esclaves tristement courbés sous le joug. Il ose approfondir des opinions surannées; il s'essaie à briser une chaîne honteuse; mais la verge accablante du despotisme s'appesantit sur lui; un pouvoir arbitraire menace de détruire les fondemens de son bonheur; le conservateur de ses lois devient son tyran. Simple dans sa politique comme dans ses mœurs, le Belge a le courage de faire revivre d'anciens traités, et de réclamer auprès du souverain des deux Indes l'exercice de ses droits naturels. Un mot décide l'issue de cette contestation. On traite de rébellion à Madrid ce qui n'est qu'une action légale à Bruxelles. Les plaintes du Brabant demandent pour médiateur un homme d'état: Philippe II envoie un bourreau, et le signal de la guerre est donné. Une tyrannie sans exemple attaque la vie et les propriétés. On ne laisse aux citoyens désespérés, que l'affreuse alternative de périr sur le champ de bataille ou sur l'échafaud; de ces deux genres de mort, ils ont choisi le plus noble. Un peuple riche et voluptueux aime la paix, mais il se fait guerrier, lorsque la pauvreté le menace; il cesse de

trembler pour sa vie, quand on la dépouille de ce qui la lui rendait chère. Le feu de le sédition se propage dans les provinces les plus éloignées; le commerce et l'industrie sont anéantis; les vaisseaux disparaissent des ports; les ateliers restent déserts; le laboureur fuit ses champs dévastés; des milliers de citoyens vont chercher une autre patrie; de nombreuses victimes sont immolées et remplacées sans cesse par de nouveaux martyrs, car elle doit être divine la doctrine pour laquelle on meurt avec tant de joie (1). Mais on ne voit point encore la main puissante qui doit perfectionner l'ouvrage, le génie éclairé et entreprenant qui s'emparera de ce grand événement politique, et fera servir aux desseins de la sagesse jusqu'aux circonstances que le hasard a fait naître.

Guillaume-le-Taciturne se dévoue, comme un second Brutus, au grand œuvre de la liberté. Supérieur à un timide égoïsme, il abjure devant le trône les devoirs criminels qui lui étaient imposés, se dépouille généreusement de son existence de prince, se réduit lui-même à une pauvreté honorable, et n'est plus qu'un simple citoyen. La cause de la justice est confiée au hasard des combats; mais des soldats mercenaires, rassemblés de toutes parts, et des laboureurs inhabiles au métier des armes, ne peuvent résister au choc impétueux d'une armée disciplinée. Deux fois Guillaume

(1) Phrase supprimée dans la traduction de M. de Cloët.

conduit contre le tyran ses troupes découragées; deux fois elles l'abandonnent, mais sa force d'ame lui reste. Philippe lui donne pour renfort tous ceux que l'avidité et la cruauté du duc d'Albe ont réduits à la misère. Des fugitifs que leur patrie rejette de son sein cherchent à en conquérir une nouvelle sur les mers, et s'emparant des vaisseaux de leurs ennemis, ils y assouvissent à la fois leur faim et leur vengeance. Des flibustiers deviennent des héros. Une marine se forme des vaisseaux des pirates, et une république s'élève du sein des marais. Sept provinces secouent en même temps le joug, et cet état jeune encore est déjà puissant par la réunion de ses forces, par son désespoir et par les inondations qui combattent pour lui. Une décision solennelle de la nation déclare le tyran déchu du trône, et le nom espagnol disparaît de toutes les lois.

Cette action hardie ne laisse aucun espoir de pardon, et la nouvelle république devient terrible parce qu'elle ne peut plus reculer. La confédération de ses citoyens est déchirée par les factions; la mer, l'ennemi le plus redoutable des Provinces-Unies, conjurée avec leurs oppresseurs, menace leur faible enfance d'une mort prématurée; bientôt elles sentent qu'elles ne peuvent résister aux forces supérieures de leur ennemi, et se jettent en suppliantes aux pieds du trône le plus puissant de l'Europe, pour lui offrir une souveraineté qu'elles ne peuvent plus défendre.

Mais telle était dans le principe la faiblesse de cet état, que l'avidité des rois étrangers en dédaignait la proie, et qu'il réussit avec peine à faire accepter le dangereux honneur de sa couronne. Un nouvel espoir ranime son courage abattu; mais le sort lui fait trouver un traître dans son nouveau souverain, et, au moment critique où son implacable ennemi menace déjà les remparts de ses villes, Charles d'Anjou attaque la liberté dont la défense lui était confiée (1). La main d'un meurtrier arrache le pilote du gouvernail; le sort de la nouvelle république paraît décidé, et toutes ses espérances s'évanouissent avec Guillaume d'Orange; mais le vaisseau poursuit sa route au milieu de la tempête, et les voiles enflées ne réclament plus les secours des rameurs.

Philippe II perd le fruit d'une action qui déshonore son règne, et qui lui coûte peut-être l'orgueil d'une conscience irréprochable. La liberté lutte opiniâtrément contre le despotisme, et la victoire reste longtemps indécise. Des batailles sanglantes sont livrées; une suite brillante de héros se succèdent au champ d'honneur; la Flandre et le Brabant sont l'école où se forment les généraux du siècle suivant. Une guerre longue et désastreuse détruit la richesse des plaines

(1) Un peuple qui conquiert sa liberté ne saurait choisir avec trop de soin ses protecteurs. Toute alliance qui se fait avec une puissance corrompue est la ruine des hommes libres. (Alex. Dumesnil, Hist. de Philippe II, page 192.)

de la Belgique. Le sang du vainqueur se confond avec celui du vaincu, tandis que la Hollande attire à elle l'industrie fugitive, et qu'elle fonde sur la ruine de ses voisins le pompeux édifice de sa grandeur. Les fêtes de la paix ne réjouirent point le regard mourant de Philippe; son dernier soupir précéda la fin de cette guerre de quarante ans qui fit disparaître un paradis de l'Europe, et en créa un autre de ses débris, qui moissonna la fleur d'une jeunesse belliqueuse, enrichit une partie du monde et rendit pauvre le possesseur des mines du Pérou. Ce monarque, qui pouvait dépenser neuf cents tonnes d'or sans pressurer ses sujets, qui en extorqua beaucoup plus encore par des exactions tyranniques, laissa ses états dépeuplés, grevés d'une dette de cent quarante millions de ducats. Une haine implacable contre la liberté lui fit prodiguer tous ces trésors et consumer sa vie dans de vaines entreprises; mais la réformation prospéra malgré le ravage de ses armées, et la nouvelle république déploya ses étendards victorieux, teints du sang de ses propres citoyens.

Ce dénouement imprévu semble tenir du prodige; cependant plusieurs circonstances se réunirent pour détruire les forces du roi d'Espagne et favoriser les progrès des Hollandais. Si Philippe II les avait accablés de tout le poids de sa puissance, il n'y aurait eu pour leur religion, pour leur liberté, aucun espoir de salut; mais son ambition, en lui conseillant de

diviser ses forces, vint elle-même au secours de la faiblesse de ses ennemis. Cette politique ruineuse qui lui fit soudoyer des traîtres dans tous les cabinets de l'Europe, l'appui qu'il accordait à la Ligue en France, le soulèvement des Maures de Grenade, la conquête du Portugal et la construction du magnifique palais de l'Escurial, dissipèrent à la fin des trésors qui paraissaient inépuisables, et lui interdirent les moyens de poursuivre avec énergie et promptitude ses opérations militaires. Les troupes allemandes et italiennes, que l'espoir seul du butin avait attirées sous ses drapeaux, se révoltèrent dès qu'il fut hors d'état de les soudoyer, et abandonnèrent lâchement leurs chefs au moment décisif où leurs services devenaient plus nécessaires. Ces terribles agens d'oppression tournèrent alors leurs armes dangereuses contre le roi, et l'on vit ses soldats ravager en ennemis les provinces qui lui étaient restées fidèles. Son expédition malheureuse contre l'Angleterre, expédition pour le succès de laquelle, semblable à un joueur désespéré, il risqua toutes les ressources de ses vastes états, acheva de l'affaiblir, et la mer engloutit, avec la fameuse *Armada*, les tributs des deux Indes et l'élite des vieilles bandes espagnoles.

Mais à mesure que la puissance de Philippe déclinait, la république acquérait plus de force. Les maux que la nouvelle religion, la tyrannie des tribunaux ecclésiastiques, la rapacité d'une soldatesque effrénée

et les ravages d'une longue guerre avaient faits sans relâche dans le Brabant, la Flandre et le Hainaut (où se trouvaient les arsenaux et les places d'armes de cette guerre dispendieuse), rendaient naturellement plus difficiles chaque année l'entretien et le recrutement de ces troupes. Les Pays-Bas catholiques avaient déjà perdu un million de citoyens, et les champs dévastés ne nourrissaient plus le laboureur. L'Espagne elle-même ne pouvait fournir que peu de soldats. Ce royaume, surpris par une prospérité subite qui amena l'oisiveté avec elle, avait beaucoup perdu de sa population et ne pouvait soutenir longtemps ces envois d'hommes dans le Nouveau-Monde et dans les Pays-Bas. Un petit nombre seulement de vétérans revinrent dans la patrie qu'ils avaient quittée à la fleur de leur âge, et qu'ils ne revirent que dans leur caducité. L'or étant plus commun, le soldat mettait ses services à un plus haut prix. Les rapides progrès de la mollesse augmentaient l'estime des vertus opposées.

La situation des insurgés était toute différente. Leur cause avait pour partisans tous ceux que la cruauté du duc d'Albe exilait du midi des Pays-Bas, tous ceux encore que la guerre des huguenots bannissait de la France et l'intolérance religieuse des autres parties de l'Europe. Le monde chrétien tout entier leur offrait des recrues; ils profitaient à la fois du fanatisme des persécuteurs et de celui des persé-

cutés. L'enthousiasme qu'inspire une doctrine nouvelle, le désir de la vengeance, la faim, la misère sans espoir, attiraient sous leurs étendards des aventuriers de toutes les contrées. Celui que la nouvelle religion avait séduit, que le despotisme avait atteint ou qui le redoutait pour l'avenir, unissait sa destinée à celle de la nouvelle république. Il suffisait d'avoir à se plaindre d'un abus de pouvoir pour obtenir le droit de bourgeoisie en Hollande. On se réfugiait avec empressement dans un pays où la liberté faisait flotter ses bannières consolatrices, où la religion persécutée trouvait considération, sûreté et moyens assurés de vengeance contre ses oppresseurs. Si nous examinons le concours de tous les peuples qui, de nos jours encore, se réfugient en Hollande, et qui en entrant sur son territoire recouvrent l'exercice des droits naturels, nous pouvons juger combien le nombre en devait être plus grand à cette époque où le reste de l'Europe gémissait sous le joug d'une triste intolérance, où la ville d'Amsterdam était à peu près le seul asile ouvert à toutes les opinions. Beaucoup de familles venaient mettre leur fortune à couvert dans un pays que l'union de ses habitans et l'Océan défendaient avec une égale puissance. L'armée républicaine était au complet sans qu'il fût nécessaire d'enlever des bras à l'agriculture. Le commerce et les manufactures florissaient au milieu du tumulte des armes, et le citoyen paisible jouissait d'avance des fruits d'une

liberté qu'un sang étranger devait lui conquérir. A l'époque même où la république de Hollande combattait encore pour son existence, elle reculait déjà les bornes de son empire au-delà des mers, et fondait en silence sa domination dans les Indes orientales.

Remarquons encore que l'Espagne continuait cette guerre dispendieuse avec un or stérile, qui ne retournait jamais dans la main d'où il était sorti, mais qui faisait hausser le prix de toutes les denrées. L'industrie et le commerce remplissaient le trésor de la république; tandis qu'avec le temps l'Espagne s'appauvrissait, les Pays-Bas multipliaient leurs richesses. Mais ils n'obtinrent réellement la récompence de leurs travaux, qu'au moment où la longue durée de la guerre avait épuisé les ressources de leur ennemi. Ce qu'ils avaient semé ne leva que tard, mais rendit au centuple; et l'arbre dont Philippe cueillit les fruits était un tronc abattu qui ne se couvrit plus de verdure.

Le destin, contraire au roi d'Espagne, voulut que tous les trésors qu'il dissipa pour la ruine des Provinces-Unies contribuassent à les enrichir. Les écoulemens continuels de l'or espagnol, se répandant dans toute l'Europe, avaient fait naître les habitudes du luxe et de l'opulence; mais les objets nécessaires à ces besoins nouveaux lui étaient fournis en grande partie par les Hollandais, qui donnaient alors la loi au commerce du monde, et fixaient le prix de toutes les marchandises. Pendant le cours de cette guerre, Phi-

lippe ne put interdire à la république les relations commerciales avec ses sujets restés fidèles; son propre intérêt devait lui faire désirer qu'elles ne fussent pas interrompues. Il payait lui-même aux rebelles les frais de leur défense; car la guerre, entreprise pour leur destruction, augmentait le débit de leurs marchandises. Les sommes énormes qu'il dépensait pour l'entretien de ses flottes et de ses armées entrèrent en grande partie dans les coffres de la république, qui était en relation avec les villes commerçantes de la Flandre et du Brabant.

Tout ce que Philippe entreprenait contre les rebelles tournait à leur avantage. Les trésors qu'engloutit cette guerre de quarante ans furent versés dans le tonneau des danaïdes, et s'écoulèrent dans un abîme sans fond.

La marche lente de cette guerre fut aussi désavantageuse au roi d'Espagne qu'elle fut utile aux insurgés. Son armée était composée, en grande partie, des restes de ces bandes victorieuses qui avaient déjà cueilli des lauriers sous Charles-Quint. L'âge de ces guerriers et leurs longs services les autorisaient à demander leur retraite. Beaucoup d'entre eux, enrichis par la guerre, était impatiens de revoir leurs foyers, pour y finir dans l'aisance une vie si long-temps pénible et laborieuse. Leur zèle, leur courage et leur discipline se relâchèrent à mesure qu'ils crurent avoir satisfait à ce qu'exigeaient d'eux l'honneur et le de-

voir, et lorsqu'ils commencèrent enfin à recueillir les fruits de tant de campagnes. Il faut remarquer en outre que des troupes accoûtumées à vaincre toute résistance par l'impétuosité de leur attaque devaient se lasser d'une guerre qu'elles faisaient moins contre des hommes que contre les élémens, qui exerçait plus la patience qu'elle ne contentait leur amour de la gloire, où il y avait moins de périls à braver que d'incommodités et de privations à souffrir. Ni leur valeur personnelle, ni leur longue expérience militaire ne pouvaient leur servir dans un pays où les localités donnaient souvent l'avantage au moins courageux des habitans. Enfin une seule défaite sur cette terre étrangère était plus nuisible aux Espagnols que ne leur étaient profitables plusieurs victoires remportées sur un ennemi qui combattait sur le sol natal. La position des insurgés n'était pas la même dans une guerre aussi longue, pendant laquelle il ne se livra aucune bataille décisive; l'ennemi le plus faible devait à la fin s'instruire à l'école du plus fort; des défaites peu sanglantes l'accoutumaient au danger; de légers avantages lui inspiraient de la confiance. Au commencement de la guerre civile, l'armée républicaine avait à peine osé entrer en campagne devant l'armée espagnole; mais la durée des combats exerça et affermit son courage. Quand les troupes de Philippe furent fatiguées de la guerre, la confiance avait augmenté parmi les républicains, avec une discipline plus sévère et une

expérience plus éclairée. Enfin, les guerriers des deux partis, rivaux dignes les uns des autres, se séparèrent après une lutte d'un demi-siècle, sans que la victoire eût prononcé entre eux.

Les insurgés agirent, dans tout le cours de ces événemens, avec plus de suite et d'ensemble que leur ennemi. L'autorité royale, dans les Pays-Bas, avait passé cinq fois dans des mains différentes, avant que les Hollandais eussent perdu leur premier chef. L'irrésolution de la duchesse de Parme se communiqua au cabinet de Madrid, et lui fit en peu de temps employer successivement toutes les ressources de la politique. La sévérité inflexible du duc d'Albe, la douceur indulgente de son successeur Requescens, les artifices et les intrigues de Don Juan d'Autriche, l'esprit vif et guerrier du prince de Parme, donnèrent à cette guerre autant de directions opposées, tandis que le plan de la rébellion resta invariable dans la seule tête qui l'avait conçu et mûrement examiné. L'emploi que l'on fit presque toujours des moyens opposés à ceux qu'exigeaient les circonstances, fut ce qui nuisit le plus à la cause du roi. Au commencement des troubles, quand ses forces étaient évidemment supérieures à celles des mécontens, et qu'une résolution prompte, énergique et bien soutenue pouvait étouffer la révolte encore au berceau, on abandonna le gouvernement à l'indécision et aux timidités d'une femme. Mais lorsque la sédition eut éclaté, que les forces de-

vinrent à peu près égales, et qu'une sage indulgence eût pu seule empêcher la guerre civile, alors on revêtit de l'autorité l'homme à qui précisément cette vertu était le plus étrangère. Guillaume-le-Taciturne était un observateur trop attentif pour ne pas profiter de tous les avantages que lui donnait la politique erronée de son adversaire; et, avec une persévérance silencieuse, il fit arriver lentement sa sublime entreprise au but qu'il voulait atteindre.

Mais pourquoi Philippe II ne se montra-t-il pas dans les Pays-Bas? Pouvant prendre un parti décisif qui le menait droit au succès, pourquoi préféra-t-il les expédiens les moins naturels? La présence du souverain était sans contredit le moyen le plus simple de détruire le pouvoir et la licence de la noblesse. La majesté du trône eût éclipsé toute autre grandeur, et son ascendant eût rendu vaine toute influence particulière. D'ailleurs, la vérité passant par tant de canaux impurs ne parvenait au monarque que d'une manière lente et incertaine, et l'exécution toujours trop tardive des projets arrêtés, donnait à l'autre parti le temps de mûrir par la réflexion ses résolutions souvent prises au hasard. Philippe, d'un coup-d'œil pénétrant, eût distingué la vérité de l'erreur et il eût conservé, sinon par humanité, du moins par une froide politique, un million de citoyens aux Pays-Bas. Les édits royaux, d'autant plus efficaces qu'ils eussent été plus rapprochés de leur source, auraient

inspiré plus de crainte aux insurgés et affaibli leurs moyens de résistance. L'ennemi présent impose davantage; absent, on le brave avec plus d'audace. Ce nom de rebelles parut d'abord faire trembler ceux mêmes auxquels on l'appliquait, et ils couvrirent long-temps leurs desseins secrets du prétexte spécieux de défendre la cause du souverain contre les usurpations arbitraires de son ministre. Philippe, en paraissant à Bruxelles, eût détruit aussitôt ce prestige, et ses sujets auraient été forcés ou de se montrer, par leur soumission, fidèles aux principes dont ils se paraient, ou de lever le masque et de se condamner eux-mêmes en dévoilant leurs véritables intentions. Quel soulagement pour les Pays-Bas quand sa présence n'eût fait que leur épargner les maux dont ils furent accablés à son insu et contre sa volonté! Et quel avantage il en eût tiré lui-même en surveillant l'emploi des sommes immenses levées illégalement pour les besoins de la guerre, et qui disparaissaient dans les mains avides de son représentant. Celui-ci extorquait aux citoyens, par la terreur, ce que la majesté royale eût obtenu de leur respect. La cause qui rendait cet agent l'objet de l'exécration générale, venant immédiatement du monarque, eût tout au plus ajouté à la crainte qu'il inspirait; car l'abus d'un pouvoir transmis par les droits de la naissance paraît moins difficile à supporter que celui d'un pouvoir délégué. La présence de Philippe dans les Pays-Bas

eût sauvé des milliers de citoyens s'il n'eût été qu'un despote économe; autrement l'effroi attaché à son nom eût suffi pour lui conserver un pays que lui firent perdre la haine et le mépris que s'étaient attirés ses représentans (1).

La cause des habitans des Pays-Bas étant devenue celle de tous les hommes qui avaient le sentiment de leurs droits, la désobéissance et la révolte de ce peuple devaient être aussi une invitation à tous les princes de défendre leur autorité en protégeant celle de leur voisin. Mais en cette occasion, la jalousie qu'excitait l'Espagne l'emporta sur cette sympathie politique, et les premières puissances de l'Europe embrassèrent ouvertement ou tacitement la cause de la liberté. L'empereur Maximilien II, quoique attaché à la maison d'Espagne par les liens du sang, fut accusé par elle d'avoir secrètement favorisé les rebelles. En offrant sa médiation, il semblait reconnaître dans leurs plaintes un degré de justice qui devait les encourager à y persévérer avec plus de fermeté. Guillaume d'Orange aurait difficilement tiré de l'Allemagne autant d'argent et de soldats sous le règne d'un empereur sincèrement dévoué à la cour d'Espagne. La France, sans rompre formellement la paix, plaça l'un de ses princes à la tête des Flamands révoltés, et leurs opérations furent en grande partie

(1) Strada, lib. II, p. 59, 60.

exécutées avec des troupes et des subsides fournis par cette puissance.

Élisabeth d'Angleterre ne fit qu'exercer une juste vengeance et des représailles légitimes en protégeant les insurgés contre leur souverain, et quoique les faibles secours qu'elle leur fit parvenir fussent insuffisans pour empêcher leur ruine totale, c'était déjà beaucoup pour eux dans un moment où l'espérance seule pouvait soutenir encore leur courage abattu. Philippe était à cette époque en paix avec ces deux puissances; toutes deux le trahirent. Entre le fort et le faible, la probité cesse souvent d'être une vertu. Celui qui se rend redoutable à l'autre respecte rarement les liens délicats qui réunissent les égaux. Philippe lui-même avait banni la franchise des relations politiques; il apprit aux souverains à se passer de loyauté : le premier il introduisit la ruse dans le cabinet des rois. Il eut, pendant tout son règne, à combattre la jalousie qu'excitait chez tous les autres princes une supériorité dont il n'avait que l'apparence, et l'Europe le punit de l'abus d'un pouvoir qu'en effet il n'avait jamais pleinement exercé.

Si l'on oppose à l'étonnante disproportion des forces des deux partis les circonstances fortuites qui favorisèrent l'un et furent contraires à l'autre, les événemens de cette histoire n'offriront rien que de naturel, mais elle n'en paraîtra pas moins extraordinaire, et le lecteur appréciera à leur juste valeur

les efforts de ces républicains pour conquérir leur liberté. Cependant il ne faut pas croire qu'un calcul exact de leurs forces ait précédé leur entreprise, ou que, s'engageant sur cette mer incertaine, ils aient su d'avance à quel rivage ils devaient aborder. Ainsi Luther, au moment où il s'éleva contre le trafic des indulgences, ne prévoyait pas qu'un schisme éternel serait un jour le résultat de ses prédications (1). Quelle différence de l'entrée modeste que firent à Bruxelles les *gueux*, sollicitant comme une grace un traitement plus humain, avec l'acte redoutable et majestueux d'une république traitant d'égale avec les rois et disposant, un siècle après sa fondation, du trône de ses anciens tyrans (2)! On pourrait dire que, le trait une fois lancé, la main invisible du destin le conduisit dans une région plus élevée et vers un but différent de celui qu'on voulait d'abord atteindre. La liberté prit naissance au sein du Brabant fortuné; et bientôt, arrachée à son berceau, elle alla donner le bonheur à la Hollande jusqu'alors méprisée. Mais l'entreprise, quoique terminée autrement qu'elle n'avait été conçue, n'en a pas moins de droits à notre intérêt. L'homme façonne et polit la pierre brute que les siècles ont produite; c'est à lui qu'il appar-

(1) Cette phrase ne se trouve pas dans la traduction de M. de Cloët.

(2) Lorsque le duc d'Anjou (Philippe V) monta sur le trône d'Espagne en 1700, et eut à combattre Charles d'Autriche, soutenu par l'empereur, les Anglais et les Hollandais. (*Note du traducteur.*)

tient de saisir le moment propice, tandis que le hasard dirige à son gré les événemens. Si les passions mises en mouvement dans cette révolution n'ont pas été indignes de la cause qu'elles servaient à leur insu, si les moyens employés pour le succès et les actions privées dont l'enchaînement le hâta d'une manière si prodigieuse ont été des moyens nobles, des actions sublimes, dès lors cette histoire est pour nous grande, instructive, intéressante, et il nous est libre d'attribuer tant d'événemens à la puissance capricieuse du hasard ou à l'heureuse influence d'un esprit supérieur.

L'histoire du monde est uniforme comme les lois de la nature, et simple comme l'ame de l'homme. Partout les mêmes causes produisent les mêmes résultats. Sur le sol où l'habitant des Pays-Bas combat son tyran espagnol, ses ancêtres, les Bataves et les Belges ont lutté, il y a quinze siècles, contre les Romains leurs oppresseurs. Comme ses ancêtres, il supportait avec indignation le joug d'un maître insolent; comme eux il était en proie à des satrapes avides, comme eux il brise ses chaînes avec la même audace, et tente la fortune dans un combat tout aussi inégal. Le même orgueil de conquérant, le même élan national se font remarquer dans les Espagnols du seizième siècle et dans les Romains du premier. Même valeur et même discipline dans leurs armées, même effroi inspiré par leur tactique militaire; à l'une et à l'autre

époque on voit la ruse lutter contre la force, et la persévérance, fortifiée par l'union de tous, fatiguer à la fin une puissance colossale, mais affaiblie par la dissémination de ses armées; on voit également à ces deux époques une haine particulière armer la nation entière contre l'ennemi commun; un seul homme, né pour son siècle, découvre à ses compatriotes le dangereux secret de leur puissance, et fait succéder une explosion sanglante à leur morne accablement.

(1) « Avouez-le, Bataves, disait Civilis à ses con« citoyens dans le bois sacré, ces Romains nous trai« tent-ils encore en alliés et en amis, comme autre« fois? Ne semblent-ils pas plutôt nous regarder « comme de vils esclaves? Nous sommes livrés à leurs « officiers et à leurs proconsuls dont l'avidité est à « peine assouvie de notre sang et de nos dépouilles; « que d'autres les remplacent et renouvellent les mê-

(1) « Neque enim societatem, ut olim, sed tanquam mancipia haberi: quando legatum, gravi quidem comitatu, et superbo cum imperio venire; tradi se præfectis centurionibusque; quos ubi spoliis et sanguine expleverint, mutari, exquirique novos sinus, et varia prædandi vocabula. Instare delectum, quo liberi à parentibus, fratres à fratribus, velut supremùm dividantur. Nunquam magis adflictam rem romanam, nec aliud in hibernis, quàm prædam et senes : attollerent tantùm oculos, et inania legionum nomina ne pavescerent : esse sibi robur peditum equitumque; consanguineos Germanos; Gallias idem cupientes; ne Romanis quidem ingratum id bellum, cujus ambiguam fortunam Vespasiano imputaturos : victoriæ rationem non reddi. » (Tacit. Hist., lib. IV, XIV.)

« Servirent Syria Asiaque, et suetus regibus Oriens; multos adhuc in Gallia vivere, ante tributa genitos... Deos fortioribus adesse... » (Id. XVII.)

« mes exactions sous des noms différens. Arrive-t-il
« quelquefois que Rome nous envoie un proconsul,
« loin de porter remède aux maux qui nous accablent,
« il nous ruine par son cortège fastueux, et nous hu-
« milie par son orgueil plus insupportable encore.
« Le moment des levées s'approche, et bientôt les en-
« fans seront pour toujours enlevés à leurs parens,
« les frères à leurs frères. Bientôt notre belliqueuse
« jeunesse subira l'outrage de la dépravation romaine.
« Bataves, le moment est propice, jamais Rome ne fut
« moins redoutable. Que ces noms de légions ne vous
« effraient point. Leur camp ne renferme que des
« vieillards et le fruit de leurs pillages. Nous pou-
« vons leur opposer des troupes nombreuses d'infan-
« terie et de cavalerie. La Germanie est pour nous, et
« les Gaules n'aspirent qu'à secouer le joug qui les
« oppresse. Que la Syrie, que toute l'Asie et l'Orient
« obéissent aux Romains; ces pays ne peuvent se pas-
« ser de maîtres. Mais il existe encore de nos conci-
« toyens qui sont nés avant que la Batavie ne payât
« tribut à ces dominateurs du monde. Les dieux sont
« pour les plus braves. »

Cette conjuration des anciens Bataves est comme l'union des Gueux consacrée par des sermens solennels. Elles se couvrent toutes les deux également du voile insidieux de la soumission et de la majesté d'un grand nom. Les cohortes de Civilis prêtent serment de fidélité sur le Rhin à Vespasien alors en Syrie,

de même que les auteurs du compromis jurent d'obéir à Philippe II. Le même champ de bataille donne l'idée du même plan de défense, et fournit les mêmes ressources au désespoir. L'une et l'autre nation confient leur fortune chancelante à l'élément que la nature leur a donné pour allié. Réduits à la même extrémité, Civilis et Guillaume d'Orange sauvent l'un son île, l'autre la ville de Leyde, par une inondation que l'art avait préparée. La bravoure des Bataves met à découvert la faiblesse des dominateurs des nations, comme le noble courage de leurs descendans signale à toute l'Europe la décadence de la monarchie espagnole. A ces deux époques, le génie des deux chefs, fécond en expédiens, fait durer la guerre avec la même opiniâtreté, et l'issue en est presque également douteuse. Il faut cependant remarquer une différence importante : c'est que les Bataves et les Romains, ne combattant pas pour la religion, respectèrent beaucoup plus les droits de l'humanité.

FIN DE L'INTRODUCTION.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

Histoire des Pays-Bas jusqu'au seizième siècle.

Avant de présenter dans ses détails cette grande révolution, il est nécessaire de remonter jusqu'à l'ancienne histoire du pays, pour voir naître les lois fondamentales qui le régissaient à l'époque de ces changemens mémorables.

C'est au moment de sa chute que ce peuple paraît, pour la première fois, dans les annales du monde, et qu'il reçoit de ses conquérans une existence politique. Cette vaste contrée, bornée à l'est par l'Allemagne, au sud par la France, au nord et à l'ouest par la mer du nord, et que nous désignons sous le nom général de *Pays-Bas*, était divisée, lors de l'invasion des Romains dans les Gaules, en trois peuplades principales, toutes d'origine, de mœurs et de caractère germaniques (1); le Rhin leur servait de

(1) Gallia est omnis divisa in partes tres quarum unam incolunt Belgæ. (Cæs. de Bello gallico, lib. 1, p. 1.)

Horum omnium fortissimi sunt Belgæ : propterea quod à cultu atque

limite; les Belges habitaient la rive gauche (1), les Frisons la rive droite de ce fleuve (2), et les Bataves étaient confinés dans l'île que ses deux branches formaient alors avec l'Océan (3). Chacune de ces nations fut successivement soumise par les Romains; mais leurs vainqueurs eux-mêmes rendent les témoignages les plus honorables de leur valeur. « Les Belges (4),

humanitate provinciæ longissimè absunt, minimèque ad eos mercatores sæpè commeant, atque ea, quæ ad effeminandos animos pertinent, important. (Ib., p. 5.)

Batavi, non multum ex ripa, sed insulam Rheni amnis colunt, Cattorum quondam populus, et seditione domesticâ in eas sedes transgressus, in quibus pars romani imperii fierint... (Tacit. de Moribus Germanorum, XXIX, page. 649.)

Batavi, donec trans Rhenum agebant, pars Cattorum, seditione domesticâ pulsi, extrema Gallicæ oræ vacua cultoribus, simulque insulam inter vada sitam occupavêre, quam mare Oceanum à fronte, Rhenus amnis tergum ac latera circumluit... (Tacit. Hist., lib. IV, XII, p. 568.)

(1) Ce pays forme maintenant les Pays-Bas catholiques et les états de la généralité. (La première édition de cet ouvrage est de 1788.)

(2) Dans Groningue, l'Ost-Frise, la Frise occidentale, une partie de la Hollande, de la Gueldre, d'Utrecht et d'Overyssel.

(3) Dans la partie supérieure de la Hollande, une partie d'Utrecht, d'Overyssel, le duché de Clèves, et le pays entre le Leck et le Wahal. — De petites peuplades, telles que les Canninefates, les Mattiaques (*a*), les Maresaques (*b*), qui habitaient une partie de la Frise occidentale, de la Hollande et de la Zélande, peuvent être compris parmi eux.

(4) Plerosque Belgas esse ortos à Germanis... solosque esse, qui patrum nostrorum memoria omni Gallia vexata, Teutones, Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint. (Cæs. de Bello gallico, lib. II, ch. IV, p. 68.)

(*a*) Ils habitaient la Wetteravie, la Hesse, Fulde.

(*b*) Ils occupaient la Nort-Hollande.

« écrit César, furent les seuls parmi les peuples des « Gaules qui repoussèrent de leurs frontières les Cim- « bres et les Teutons. Les Bataves, nous dit Tacite (1), « étaient les plus vaillans de tous les peuples qui « habitaient les bords du Rhin. Cette nation sauvage « payait son tribut en soldats, et ses conquérans les « réservaient pour les combats, comme l'on fait de « la flèche ou du glaive. » La cavalerie batave était, de l'aveu même des Romains, le corps le plus estimé dans leurs armées, et pendant long-temps elle fit partie de la garde des empereurs, de même qu'aujourd'hui les Suisses font partie de celle du souverain de Rome. La valeur farouche de la cavalerie batave effraya les Daces eux-mêmes lorsqu'ils la virent, armée de toutes pièces, traverser le Danube à la nage. Ces mêmes Bataves avaient accompagné Agricola dans son expédition contre la Grande-Bretagne, et l'aidèrent à soumettre cette île (2). Les Frisons furent parmi ces peuples les derniers qui perdirent leur liberté et les premiers qui la reconquirent. Les marais dont ils étaient environnés tentèrent plus tard les

(1) Omnium harum gentium virtute præcipui Batavi... Manet honos, et antiquæ societatis insigne; nam nec tributis contemnuntur, nec publicanus atterit. Exempti oneribus et collationibus, et tantum in usum præliorum sepositi, velut tela atque arma, bellis reservantur. (Tacit. de Moribus Germanorum, p. 649.)

..... Nec opibus romanis, societate validiorum attriti, viros tantum armaque imperio ministrant. (Tacit. Hist., lib. IV, p. 568, ch. XII.)

(2) Dion Cassius, lib. LXIX. —Tacit. Agricolæ Vita, p. 680, c. XXXVI.

vainqueurs, et ils eurent plus de peine à s'en rendre maîtres. Drusus, qui fit la guerre dans cette contrée, pratiqua un canal du Rhin au Flevo, devenu depuis le Zuiderzée. Par ce moyen, la flotte romaine pénétra dans la mer du Nord, et de là s'ouvrit une route plus facile dans l'intérieur de l'Allemagne par les embouchures de l'Ems et du Weser (1).

Nous trouvons pendant quatre siècles des troupes bataves dans les armées romaines; mais, après le règne d'Honorius, le nom de ce peuple disparaît de l'histoire. Nous voyons ensuite l'île qu'ils habitaient envahie par les Francs, qui bientôt après vont se confondre eux-mêmes avec les Belges leurs voisins. Les Frisons secouent le joug d'un maître éloigné et impuissant, et reparaissent sur la scène du monde comme un peuple libre et même conquérant, qui se gouverne par ses propres coutumes avec un reste des lois romaines, et qui étend ses limites jusque sur la rive gauche du Rhin. En général, la Frise est, parmi les provinces belgiques, celle qui a le moins souffert de l'invasion, des usages et des lois des peuples étrangers; elle a conservé pendant une longue suite de siècles et conserve encore aujourd'hui le plus de traces de son ancienne constitution, de son esprit national et de ses mœurs.

L'époque de la grande migration des peuples fut

(1) Taciti Annal., lib. II, ch. VIII, p. 54. — Suetonius in Claudio, n. 1, p. 299.

celle d'un changement total dans les formes primitives de leurs gouvernemens. Du mélange des nations naquirent des institutions toutes différentes. Les villes et les camps des Romains disparaissent au milieu de la dévastation générale, et avec eux tant de monumens de leur grand art de gouverner, exécutés par des mains étrangères. Les digues abandonnées n'opposent plus d'obstacle à la fureur des fleuves et à l'invasion de l'Océan. Ces prodiges de l'industrie humaine, ces canaux faits avec tant d'art se dessèchent, les rivières prennent un nouveau cours, la terre ferme et la mer confondent leurs limites, et la nature du sol change avec ses habitans. L'enchaînement des deux époques paraît rompu, et une nouvelle race d'hommes commence avec une nouvelle histoire.

La monarchie des Francs, qui s'éleva sur les ruines de la Gaule romaine, avait englouti dans le sixième et le septième siècles toutes les provinces des Pays-Bas; la Frise fut la dernière que, après une guerre opiniâtre, Charles Martel soumit à la couronne de France : il y fraya par ses armes une route à l'Évangile. Charlemagne réunit toutes ces provinces, qui ne furent alors qu'une partie du vaste empire que ce conquérant forma de l'Allemagne, de la France et de la Lombardie. Après le démembrement de ce grand corps politique sous ses descendans, les Pays-Bas devinrent alternativement des provinces alle-

mandes, françaises ou lorraines, et à la fin, nous les trouvons réunies sous les noms de Frise et de Basse-Lorraine (1).

La féodalité, cette fille du nord, s'établit dans ces contrées avec les Francs, et y dégénéra ainsi que partout ailleurs. Les vassaux les plus puissans se séparèrent peu à peu de la couronne, et les gouverneurs royaux s'emparèrent, comme d'une propriété héréditaire, des provinces qu'ils étaient chargés d'administrer. Mais ces sujets rebelles, ne pouvant résister à leur suzerain sans le secours des arrière-vassaux, furent forcés d'acheter les services qu'ils en reçurent par de nouvelles investitures féodales. Le clergé, devenu puissant par des usurpations et des donations pieuses, acquit bientôt une existence indépendante dans ses évêchés et ses abbayes. Tel fut l'état des Pays-Bas pendant les dixième, onzième, douzième et treizième siècles, divisés en plusieurs petites souverainetés, dont les possesseurs rendaient hommage suivant les circonstances, tantôt à l'empire germanique, tantôt à la couronne de France. Plusieurs d'entre elles furent souvent réunies dans une même famille, par des achats, des alliances, des testamens ou même par droit de conquête, et l'on voit, au quinzième siècle, la maison de Bourgogne devenue souveraine de la plus grande partie des Pays-Bas (2).

(1) Histoire générale des Provinces-Unies, t. I, section 3.

(2) Grotii Ann., lib. 1, p. 3.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, avait déjà réuni, à différens titres, onze de ces provinces sous sa domination; son fils, Charles-le-Téméraire, en soumit deux autres encore par la force de ses armes.

Ainsi s'était formé insensiblement en Europe un état puissant, auquel il ne manquait que le nom de royaume, pour être le plus florissant de cette partie du monde. Ces possessions étendues rendaient les ducs de Bourgogne des voisins dangereux pour la France, et inspirèrent au génie entreprenant de Charles-le-Téméraire le projet d'une conquête qui devait comprendre tous les pays situés depuis le Zuiderzée et l'embouchure du Rhin, jusque dans l'intérieur de l'Alsace. Les ressources inépuisables de ce prince justifiaient en quelque sorte cette audacieuse chimère; une armée formidable était prête à la réaliser; déjà la Suisse tremblait pour sa liberté; mais la fortune infidèle abandonna le conquérant insensé dans trois batailles sanglantes (1) et il disparut sous les murs de Nancy, laissant le monde long-temps incertain de sa vie ou de sa mort (2).

(1) Celle de Granson, le 3 mars 1476, contre les Suisses; celle de Morat, le 22 juin 1476, contre les Suisses; et celle de Nancy, le 5 janvier 1477, contre René II, duc de Lorraine.

(*Note du traducteur.*)

(2) Un page qui l'avait vu tomber, et qui, quelques jours après la bataille, conduisit les vainqueurs dans l'endroit où il était resté, le sauva d'un honteux oubli. On tira son cadavre nu et méconnaissable par les

L'unique héritière de Charles-le-Téméraire, Marie, la plus riche princesse de son temps, nouvelle Hélène pour ces malheureuses contrées, fixait alors l'attention du monde entier. Deux grands princes, Louis XI, roi de France, pour le jeune dauphin, son fils, et Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, se mirent au nombre de ses prétendans. Celui des deux qui recevait la main de Marie devenait le premier monarque de l'Europe; et pour la première fois cette partie du monde commença à trembler pour son équilibre politique. Louis, le plus puissant des deux, pouvait appuyer ses prétentions par la force de ses armes; mais la nation belge, qui disposait de la main de sa souveraine, préféra à ce voisin redoutable Maximilien, dont les états plus éloignés et l'autorité plus bornée, inspiraient moins de crainte pour la liberté des Pays-Bas. Cette politique fausse et malheureuse accéléra, par une permission de la Providence divine, les calamités qu'elle avait pour but de prévenir.

Une épouse espagnole apporta en dot à Philippe-le-

blessures qu'il avait reçues d'un étang où il était gelé, et on le reconnut, avec beaucoup de peine, à quelques dents qui lui manquaient, et aux ongles qu'il portait plus longs que les autres hommes. Un passage de la missive par laquelle Louis XI somma les villes bourguignonnes de se soumettre de nouveau à la couronne de France prouve que, malgré ces indices de la mort de Charles, il y eut toujours des incrédules qui la contestèrent, et qui s'attendaient à le voir reparaître. « Si le duc Charles se « retrouve encore en vie, écrit Louis XI, vous serez dégagés de vos ser- « mens de fidélité. » (Commines, t. III, Preuves des Mémoires, 495 — 497.)

Bel, fils de Maximilien et de Marie, cette vaste monarchie que Ferdinand et Isabelle avaient fondée depuis peu, et son fils Charles d'Autriche naquit ainsi souverain du royaume d'Espagne, des Deux-Siciles, du Nouveau-Monde et des Pays-Bas.

Le peuple des Pays-Bas était sorti de la servitude beaucoup plus tôt que celui des autres royaumes soumis au régime féodal, et il n'avait pas tardé à acquérir une existence civile indépendante. La situation favorable de cet état, baigné par la mer du nord et par de grands fleuves navigables, fit naître de bonne heure le commerce, qui rassembla les hommes dans les villes, encouragea l'industrie, attira les étrangers, et répandit partout le bien-être et l'abondance. Malgré le mépris que la politique guerrière de ces temps témoignait pour cette profession utile, les souverains ne pouvaient pas méconnaître entièrement les avantages réels qu'ils en retiraient. La population toujours croissante de leurs états et les différens impôts qu'ils prélevaient tant sur les nationaux que sur les étrangers (sous les dénominations d'entrées, de douanes, de sauve-garde, de pontonage, de droits sur les chemins, de droit d'aubaine etc.,) étaient d'un produit trop considérable pour qu'ils regardassent avec indifférence les sources d'un revenu si important. Leur propre avidité les rendait donc protecteurs du commerce, et la barbarie elle-même le favorisa, comme cela arrive souvent, jusqu'à ce qu'elle eût été remplacée par

une saine politique. Dans la suite, les souverains attirèrent les marchands lombards, accordèrent aux villes des privilèges précieux et une juridiction particulière qui augmentèrent beaucoup leur considération et leur influence. La guerre continuelle des ducs et des comtes, entre eux et avec leurs voisins, les rendaient dépendans de la bonne volonté des villes, devenues considérables par leurs richesses et acquérant de nouvelles prérogatives pour prix des subsides qu'elles fournissaient. Les privilèges des communes augmentèrent encore, lorsque les croisades forcèrent la noblesse à des dépenses extraordinaires pour ses équipages, lorsqu'une nouvelle route fut ouverte pour l'Europe aux productions du Levant, et que le luxe, faisant des progrès rapides, créa pour les princes de nouveaux besoins. Déjà nous trouvons dans ces contrées, dès le onzième et le douzième siècles, un gouvernement mixte où la puissance du prince était visiblement restreinte par l'influence des états, composés de la noblesse, du clergé et des villes. Ces états provinciaux se rassemblaient toutes les fois que les besoins publics l'exigeaient. Le souverain ne pouvait, sans leur consentement, établir de nouvelles lois, déclarer la guerre, lever les impôts, altérer les monnaies ni admettre des étrangers dans aucune partie de l'administration. Ces privilèges étaient communs à toutes les provinces; il y en avait encore de particuliers à certaines localités. Le gouvernement était hé-

réditaire, mais le nouveau souverain ne pouvait entrer en jouissance des droits de son prédécesseur qu'après avoir juré solennellement de respecter la constitution de l'état (1).

La nécessité est le premier législateur; tous les besoins prévus par cette constitution furent dans le principe des besoins du commerce. Ce fut donc sur lui que la constitution de la république fut fondée en entier; ses lois étaient la suite des progrès qu'avait faits son industrie. Le dernier article de cette charte, qui excluait les étrangers des fonctions publiques, fut une conséquence naturelle des principes qu'elle consacrait. Les rapports compliqués qui existaient entre le souverain et ses sujets, rapports différens pour chaque province, et qui souvent même variaient dans la même ville, demandaient des hommes qui joignissent au zèle le plus ardent pour la conservation des libertés de leur patrie, la connaissance la plus approfondie de ses droits, et on ne devait point s'attendre à trouver ces deux qualités réunies dans un étranger. Au surplus, cette loi s'appliquait à chaque province en particulier, de sorte que le Flamand ne pouvait remplir d'emploi dans le Brabant, ni le Hollandais dans la Zélande. Cet usage subsista même encore lorsque toutes ces provinces furent réunies sous un même souverain.

(1) Grotii Ann., l. 1, p. 4.

Le Brabant jouissait d'une liberté plus étendue que les autres provinces des Pays-Bas, et ses privilèges étaient regardés comme si avantageux que beaucoup de femmes enceintes s'y transportaient des provinces voisines, vers l'époque de leur délivrance, pour faire participer leurs enfans à toutes les prérogatives de ce pays si favorisé, « de même, dit Strada, « qu'on anoblit des plantes nées sous un ciel ingrat, en « les transplantant dans un terrain plus généreux (1). »

Lorsque la maison de Bourgogne eut réuni plusieurs provinces sous sa domination, leurs assemblées provinciales, qui dans les fonctions judiciaires avaient jusqu'alors agi comme tribunaux indépendans, reconnurent la suprématie d'une cour de justice établie à Malines, qui ne fit qu'un seul corps des différentes parties de l'état et jugea en dernier ressort les affaires civiles et criminelles. La souveraineté particulière des provinces fut dès lors anéantie, et le pouvoir résida dans le sénat de Malines.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, les états ne négligèrent rien pour profiter des embarras de la duchesse Marie, qui était dans leur dépendance et que menaçaient les armes de la France (2). Ceux de Hollande et de Zélande la forcèrent à signer un di-

(1) Crederes ab agricolis eligi plantaria, in quibus enatæ arbusculæ, primoque illo terræ velut ab ubere lactentes, alio dein secum auferant dotes hospitalis soli. (Stradæ Decas, I, lib. II, p. 61.)

(2) Ph. de Commines, liv. V, ch. XVI, p. 391.

plôme étendu (1), qui leur assurait les droits les plus importans de la souveraineté (2). Les Gantois poussèrent l'insolence jusqu'à traîner devant leur tribunal les favoris de Marie (Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne, et le seigneur d'Imbercourt) qui avaient eu le malheur de leur déplaire, et ils les firent décapiter aux yeux de cette princesse (3).

Pendant le court espace qui s'écoula entre l'avénement au trône et le mariage de Marie, les communes acquirent une prépondérance qui les rapprochait beaucoup d'un état libre. Après la mort de son épouse, Maximilien, en qualité de tuteur de son fils, saisit, de son autorité privée, les rênes du gouvernement; mais les états, lésés dans leurs droits par cette usurpation, refusèrent de reconnaître son autorité, et tout ce que l'on put obtenir d'eux fut qu'il serait toléré comme régent pendant un temps limité et à des conditions qu'il jura d'observer.

Maximilien, élu roi des Romains (4), crut pouvoir enfreindre la constitution. Il mit sur les provinces des impôts extraordinaires, conféra des emplois à des Bourguignons et à des Allemands, et introduisit dans le pays des troupes étrangères. Mais la jalousie de ces républicains s'était augmentée dans la même pro-

(1) Connu sous le nom de grand privilège, le 14 mars 1477.

(2) Histoire générale des Provinces-Unies, t. IV, p. 169, 171.

(3) En 1477.

(4) Le 16 février 1486.

portion que la puissance de leur régent. Le peuple courut aux armes lorsqu'il fit son entrée dans Bruges en 1488 avec une suite nombreuse d'étrangers, s'empara de sa personne, et le retint prisonnier dans le château de cette ville. Il ne put recouvrer la liberté, malgré l'intercession puissante de l'empereur et de la cour de Rome, qu'après avoir donné satisfaction à la nation sur tous les points qu'elle lui contestait.

La sûreté des personnes et des propriétés, qui résultait de la douceur des lois et d'une égale répartition de la justice, avait encouragé l'industrie. Un peuple toujours luttant contre l'Océan, contre les fleuves rapides qui ravageaient souvent le plat pays, et dont la fureur ne pouvait être domptée que par des digues et par des canaux, un tel peuple avait appris de bonne heure à étudier la région qu'il habitait, à braver, à force d'activité et de persévérance, un élément redoutable, semblable à l'Égyptien que le Nil exerce sans cesse à développer par des efforts ingénieux et soutenus, sa sagacité et ses facultés inventives.

La fertilité naturelle de son sol, favorable à l'agriculture et à l'éducation des bestiaux, augmentait en même temps la population; son heureuse situation sur les bords de l'Océan et des grands fleuves de la France et de l'Allemagne, dont quelques-uns ont leur embouchure sur son territoire, les canaux nombreux qui traversent le pays dans tous les sens,

en vivifiant la navigation, facilitaient les relations intérieures des provinces, et bientôt firent naître chez ces peuples l'esprit de commerce.

Les côtes voisines de la Grande-Bretagne et du Danemarck furent les premières que visitèrent leurs vaisseaux. La laine anglaise qu'ils importèrent occupait des milliers de bras à Bruges, à Gand, à Anvers; et vers le milieu du douzième siècle, on portait déjà des draps de Flandre dans la France et dans l'Allemagne. Nous voyons dès le onzième siècle des vaisseaux frisons parcourir les deux Belts et même la mer du Levant. Ce peuple courageux eut l'audace de naviguer sans boussole, sous le cercle polaire arctique, jusqu'à l'extrémité septentrionale de la Russie (1). Les Pays-Bas reçurent des villes lombardes une partie du commerce du Levant, qui passait encore, à cette époque, de la mer Noire à la mer Baltique à travers l'empire de Russie. Lorsque, dans le treizième sièle, ce commerce commença à déchoir, lorsque les croisades ouvrirent un nouveau débouché aux marchandises des Indes par la Méditerranée, les villes d'Italie attirèrent à elles cette précieuse branche d'industrie. La ligue anséatique se forma en Allemagne, et les Pays-Bas devinrent le principal entrepôt entre le nord et le midi. L'usage de la boussole n'était pas général, et l'on naviguait

(1) Fischer's geschichte des deutschen handels, 1 th. s. 447.

encore lentement sans oser s'éloigner des côtes. Les glaces rendant ordinairement les ports de la mer Baltique inaccessibles aux vaisseaux pendant une partie de l'hiver (1), ceux qui ne pouvaient parcourir, dans une seule saison, le long trajet de la Méditerranée jusqu'aux Belts, choisissaient un lieu de station situé au milieu de ces deux mers. Les Pays-Bas, liés à un continent immense par des rivières navigables, ouverts à l'Océan, du côté de l'ouest et du nord, par des ports hospitaliers, semblaient avoir été formés tout exprès pour être le rendez-vous général des peuples et le centre du commerce. Des entrepôts furent établis dans leurs principales villes, et les Portugais, les Espagnols, les Italiens, les Anglais, les Français, les Allemands, les Danois et les Suédois y affluèrent avec les productions de toutes les parties du monde. La concurrence des vendeurs fit baisser le prix des marchandises; l'industrie fut encouragée, parce qu'elle pouvait facilement se défaire de ses produits; l'échange nécessaire des monnaies fit naître le commerce de banque, qui ouvrit une source de richesses non moins féconde que les autres. Les souverains, mieux éclairés enfin sur leurs véritables intérêts, accordèrent aux négocians les franchises les plus importantes et protégèrent leur commerce par des traités avantageux avec les puissances étrangères. La ré-

(1) Anderson, III, s. 89.

union, dans le quinzième siècle, de plusieurs provinces sous un même souverain, mit fin aux guerres particulières qui étaient leur fléau, et un gouvernement commun réunit plus étroitement, pour la prospérité de toutes, les avantages propres à chacune d'elles. Leur commerce et leur bien-être furent les heureux fruits d'une longue paix, que la puissance prépondérante de leurs princes imposait aux rois leurs voisins. Le pavillon bourguignon était généralement respecté (1), la grandeur du souverain protégeait les entreprises maritimes des sujets, et les intérêts d'un simple particulier se confondaient avec ceux d'un état redoutable. Une protection aussi puissante les mit bientôt en état de se détacher même de la ligue anséatique et de poursuivre cet ennemi audacieux sur toutes les mers. Les marchands qui faisaient partie de cette ligue, trouvant les ports espagnols fermés, furent contraints de visiter les foires flamandes et de recevoir les marchandises espagnoles par l'intermédiaire des Pays-Bas.

La ville de Bruges était, dans les quatorzième et quinzième siècles, le centre de tout le commerce de l'Europe, et le marché général de toutes les nations. En 1468, cent cinquante vaisseaux marchands entrèrent, le même jour, dans le port de l'Écluse (2).

(1) Ph. de Commines, liv. III, ch. V, p. 187.

(2) Anderson, III, p. 237, 259, 260. — L'Écluse est le port de Bruges avec lequel il communique par un canal. (*Note du traducteur.*)

Quinze compagnies de commerce, sans compter les riches magasins des villes anséatiques, y étaient établies avec leurs comptoirs, ainsi que beaucoup de factoreries, et des familles de négocians de toutes les contrées de l'Europe. Bruges était l'entrepôt des productions du nord pour le midi et de toutes celles du midi et du Levant pour le nord, que des vaisseaux de la *Hanse teutonique* transportaient par le *Sund* et sur le *Rhin* dans la haute Allemagne, d'où on les dirigeait, par terre, dans les pays de Brunswick et de Lunebourg.

D'après l'ordre naturel des choses, un luxe effréné devait être la suite d'un état si prospère, et l'exemple séduisant de Philippe-le-Bon ne pouvait qu'en accélérer les progrès. La cour du duc de Bourgogne était la plus voluptueuse et la plus magnifique de l'Europe, sans en excepter celles d'Italie. Le costume somptueux des grands, qui servit dans la suite de modèle à celui des Espagnols, et qui fut transmis avec les usages bourguignons à la cour d'Autriche, fut bientôt imité, même par le peuple, et le plus simple bourgeois porta des vêtemens de velours et de soie.

« Pour lors, estoyent les subjects de ceste maison « de Bourgongne, en grande richesse, nous dit Com- « mines, qui parcourut les Pays-Bas vers le milieu du « quinzième siècle, à cause de la longue paix qu'ils « avoyent eue, pour la bonté du prince soubs qui ils

« vivoyent; lequel peu tailloit ses sujets : et me « semble que, pour lors, ses terres se pouvoyent « mieulx dire terres de promission que nulles autres « seigneuries qui fussent sur la terre. Ils estoyent com- « blez de richesses, et en grand repos. Les despenses « et habillements d'hommes et de femmes, grands et « superflus. Les convis et banquets, plus grands et « plus prodigues qu'en nul autre lieu, dont j'aye en « cognoissance. Les baignoiries et autres festoye- « ments avec femmes, grands et désordonnez et à « peu de honte. Je parle des femmes de basse con- « dition (1). »

Mais l'ami de l'humanité trouve ces excès mêmes préférables à la triste frugalité du besoin et à la barbarie qui, à cette époque, engourdissait presque toute l'Europe. Le règne des princes de la maison de Bourgogne jette un éclat bienfaisant au milieu de ces siècles de ténèbres, comme on voit un soleil de printemps se dégager quelquefois au milieu des brumes de l'hiver.

Cette opulence des Flamands fut enfin la cause de leur perte; deux villes, Gand et Bruges, fières de leur liberté et éblouies de leurs richesses, osèrent déclarer la guerre au souverain de onze provinces, à Philippe-le-Bon; cette lutte inégale se termina

(1) Ph. de Commines, liv. I, ch. II, p. 13, et liv. V, ch. IX, p. 363 — Fischer's geschichte d. d. handels, II, 6, s. 193, etc.

aussi malheureusement pour elles qu'elle avait été témérairement entreprise. Gand perdit seule plusieurs milliers d'hommes au combat de Gavre (1), et ne parvint à apaiser la colère de son vainqueur qu'en lui payant une amende de quatre cent mille florins d'or. Les magistrats et les principaux bourgeois de la ville, au nombre de deux mille, furent obligés d'aller en chemise sans autres vêtemens que des brayes de toile, les pieds nus et la tête découverte, à la rencontre du duc, jusqu'à une lieue de Gand, et de lui demander pardon à genoux. On saisit cette occasion pour les dépouiller de quelques privilèges importans, et cette perte fut irréparable pour l'intérêt de leur commerce. Ils ne furent pas beaucoup plus heureux dans la guerre qu'ils soutinrent, en 1482, contre Maximilien d'Autriche pour lui enlever la tutelle de son fils qu'il s'était arrogée contre les lois du pays; les habitans de Bruges le retinrent prisonnier en 1487, et firent exécuter quelques-uns de ses ministres; mais l'empereur Frédéric III, pour venger son fils, entra sur le territoire de la ville rebelle à la tête d'une armée, et tint bloqué pendant dix ans le port de l'Écluse, ce qui suspendit entièrement ses opérations de commerce. Amsterdam et Anvers, jalouses depuis long-temps de la prospérité des villes flamandes, rendirent à l'empereur, en cette occasion,

(1) Le 22 juillet 1453.

des services signalés. Ce fut à cette époque que les Italiens commencèrent à porter leurs soieries à Anvers, et que les tisserands flamands, établis en Angleterre, en y expédiant leurs marchandises, privèrent ainsi Bruges de deux branches considérables de son commerce. L'orgueilleuse arrogance de ses habitans avait offensé depuis long-temps la ligue anséatique, qui les abandonna aussi et transporta ses magasins à Anvers.

L'an 1516 (1) vit partir de Bruges tous les négocians étrangers, et il n'y resta que quelques Espagnols; sa prospérité s'évanouit insensiblement comme elle s'était accrue.

Anvers recueillit dans le seizième siècle le commerce que la licence avait banni des villes flamandes, et, sous le règne de Charles V, elle était la ville la plus magnifique du monde chrétien et celle où il régnait le plus d'activité. Baignée par un fleuve tel que l'Escaut, dont la large embouchure a le flux et le reflux comme la mer du Nord, et qui permet aux vaisseaux les plus lourdement chargés d'arriver jusque sous ses murs, cette ville devait être naturellement le rendez-vous de tous ceux qui visitaient ces côtes. La franchise de ses foires attirait des négocians de tous les pays (2). L'industrie de ses habitans

(1) Anderson, III theil, s. 200, 314, 315, 316, 488.

(2) Deux de ces foires duraient quarante jours, et toutes les marchandises qu'on y vendait ne payaient pas de droits.

avait été portée, dès le commencement de ce siècle, au plus haut degré de perfection. L'agriculture, la culture du lin, l'éducation des bestiaux, la chasse, la pêche enrichissaient l'habitant des campagnes; les arts, les manufactures et le commerce, l'habitant des villes. On vit bientôt les produits des manufactures flamandes et brabançonnes se débiter en Perse, en Arabie et dans les Indes. Les vaisseaux de ces nations couvraient l'Océan, et disputaient aux Génois, dans la mer Noire, le droit de protection (1). Une qualité distinctive du marin des Pays-Bas était de pouvoir naviguer dans toutes les saisons de l'année, sans être obligé d'hiverner dans les ports étrangers.

Lorsque la nouvelle route par le cap de Bonne-Espérance fut découverte, que le commerce des Indes passa entre les mains des Portugais et fit tomber celui du Levant, les Pays-Bas ne ressentirent point les pertes qu'éprouvèrent les républiques d'Italie. Les Portugais établirent leurs entrepôts dans le Brabant, et les épiceries de Calicut parurent sur les marchés d'Anvers (2). Là s'écoulèrent les productions des Indes occidentales avec lesquelles la paresse superbe des Espagnols payait l'industrie des Belges. L'entrepôt

(1) Anderson, III theil, s. 155.

(2) La valeur des épiceries et des drogues médicales expédiées de Lisbonne à Anvers se montait, suivant le calcul de Guichardin, à un million d'écus par an.

des marchandises orientales attira à Anvers les plus célèbres maisons de commerce de Florence, de Lucques et de Gênes. Les Fugger et les Welser quittèrent Augsbourg pour venir s'y fixer. Les négocians des villes anséatiques y apportèrent alors les denrées du nord, et la compagnie anglaise y établit ses magasins. Cette ville offrait aux regards l'exposition la plus magnifique des ouvrages du créateur et de l'industrie humaine (1).

Sa réputation se répandit dans le monde entier. Vers la fin du seizième siècle, une compagnie de négocians turcs sollicita la permission de s'y établir et d'y apporter les productions de l'Orient, en les faisant passer par la Grèce. Le commerce de banque s'étendit en proportion de celui des marchandises; les lettres de change des négocians d'Anvers étaient reçues par toute la terre, et l'on assure que cette ville faisait alors en un seul mois plus d'affaires que Venise n'en avait fait en deux années, au temps le plus brillant de sa gloire (2).

En 1491, la ligue anséatique tint à Anvers son assemblée solennelle, qui, jusqu'alors, avait été convoquée à Lubeck. En 1531, on construisit la Bourse, qui, à cette époque, était la plus belle de l'Europe, et dont la magnificence justifiait l'orgueilleuse in-

(1) Meteren, liv. 1, p. 7.

(2) Fischer's geschichte des d. handels, II, s. 593, etc.

scription (1). Anvers renfermait cent mille habitans. On ne saurait se faire une idée de l'activité qui y régnait; la foule qui s'y pressait surpassait toute croyance; deux cents à deux cent cinquante navires paraissaient souvent à la fois dans son port; il ne s'écoulait pas de jour où l'on n'en vît entrer cinq cents et plus, et partir un nombre égal. On en comptait jusqu'à huit et neuf cents les jours de marché. Deux cents voitures environ passaient tous les jours sous ses portes. Il arrivait chaque semaine plus de deux mille chariots, venant de l'Allemagne, de la France ou de la Lorraine, sans compter ceux des cultivateurs ou autres chargés de grains, dont le nombre s'élevait ordinairement à dix mille. Plus de trente mille bras étaient occupés uniquement pour la compagnie anglaise d'assurance. Les douanes, les impôts sur les marchandises et les marchés rapportaient annuellement plusieurs millions au gouvernement. Enfin, pour donner une idée des ressources

(1) S. P. Q. A. (*a*)
IN USUM NEGOTIATORUM
CUIUSCUMQUE NATIONIS AC LINGUÆ
URBISQUE ADEO SUÆ ORNAMENTUM
ANNO M. D. XXXI
A SOLO EXTRUI CUR. (*b*)

Copié sur deux gravures du cabinet des estampes de la bibliothèque du roi.
(*Note du traducteur.*)

(*a*) Senatus populusque antverpiensis
(*b*) Curaverunt.

de la nation, il suffira de dire que les contributions extraordinaires qui lui furent imposées par Charles-Quint, pour l'aider dans ses longues guerres, ont été évaluées à quarante millions d'écus d'or (1).

Les Pays-Bas devaient cette situation florissante autant à leur liberté qu'à leur position topographique. Des lois peu stables et le pouvoir arbitraire d'un prince avide auraient détruit tous les avantages dont la nature bienfaisante les avait comblés avec tant de profusion. Le respect inviolable des lois peut seul assurer au citoyen les fruits de son industrie, et lui inspirer cette heureuse confiance qui est l'ame de toute activité.

Le génie de cette nation, développé par l'esprit de commerce et par ses rapports intimes avec tant de peuples divers, brillait dans d'utiles inventions; tous les arts libéraux y prospéraient au sein de l'abondance et de la liberté. C'était de l'Italie, plus éclairée, où Côme de Médicis avait fait renaître l'âge d'or, que les Flamands avaient apporté dans leur patrie la peinture, l'architecture, la sculpture et la gravure en taille-douce, qui, transplantées dans cet heureux climat y firent de nouveaux progrès. L'école flamande, née de l'école italienne, rivalisa bientôt avec elle, et, digne émule de son modèle, donna des lois à l'Europe entière. Les Belges fondèrent sur les manufactures

(1) Fischer's geschichte des d. handels, II theil, s. 595, etc.

et les arts l'aisance dont ils jouissaient et qu'ils en retirent encore en partie aujourd'hui ; les tapisseries, la peinture à l'huile et sur verre, les montres, les cadrans solaires, ont été, suivant Guichardin, inventés dans les Pays-Bas ; on leur doit aussi le perfectionnement de la boussole, dont les points sont encore connus sous des noms flamands. L'imprimerie fut inventée à Harlem, dans l'année 1482, et le hasard voulut que cette découverte, immense dans ses résultats, donnât, dans les siècles suivans, la liberté au pays qui l'avait vue naître (1).

(1) Comment Schiller, écrivain aussi judicieux que patriote, a-t-il pu se laisser abuser par la fable de Harlem ? Comment un allemand a-t-il pu ravir à l'Allemagne une découverte qui lui appartient incontestablement ? Quoi qu'il en soit, le procès entre Harlem et Mayence est jugé depuis long-temps ; et, malgré les efforts de Meerman et des autres savans hollandais, on sait aujourd'hui que l'histoire de la découverte de Laurent Coster n'est qu'un roman inventé après coup, et que ne confirme aucun des témoignages contemporains. Au contraire, tous les monumens, tous les écrivains du temps s'accordent à déposer en faveur de Mayence. Sans vouloir reprendre ici les pièces du procès, je ne puis passer sous silence deux témoignages qui me semblent sans réplique. Ce sont ceux de Caxton et d'Érasme. Caxton, introducteur de l'imprimerie en Angleterre, avait séjourné en Allemagne depuis 1441 jusqu'en 1471, époque où il revint enrichir sa patrie de ce nouvel art. Il avait donc, pour ainsi dire, assisté à la découverte ; et on ne peut refuser de le croire quand il dit (fol. 433 de la continuation du polychronicon) que l'art merveilleux de l'imprimerie fut trouvé à *Mogunce* en *Almayne*. Mais si les Hollandais récusent ce témoignage, qu'opposeront-ils à l'autorité d'Érasme, leur compatriote ? Vivant dans le voisinage de Harlem, et peu d'années après l'époque de l'invention, il ne pouvait ignorer les droits de cette ville ; cependant il n'en fait mention nulle part. Il y a plus, dans sa préface du

Les Belges réunissaient au génie le plus fécond en inventions nouvelles l'heureux talent de perfectionner celles des peuples étrangers. Il est peu de manufactures et d'arts mécaniques qui n'aient pris naissance dans les provinces belgiques, ou n'y soient parvenus à un plus haut degré de perfection.

Tite-Live, donné à Mayence en 1518, par Jean Schæffer, il ne fait pas difficulté d'attribuer à la ville allemande l'honneur d'une découverte que personne ne songeait encore à lui contester; et comme si cette édition avait été destinée à devenir la pièce de conviction de ce procès futur, le privilège accordé par l'empereur, l'épître dédicatoire et l'avis au lecteur sont autant de preuves en faveur de la réclamation allemande, preuves qui tirent une nouvelle force de leur antériorité sur la prétention hollandaise, puisqu'on ne trouve aucune trace de celle-ci avant l'ouvrage de Junius, qui ne parut que soixante-dix ans après. Batavia, Lugd. Bat. 1588.

(*Note du traducteur.*)

CHAPITRE II.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint.

Les provinces belgiques (1) furent, jusqu'au règne de Charles-Quint, la puissance la plus heureuse de l'Europe. Aucun des ducs de Bourgogne n'avait eu la pensée de renverser leur constitution, et Charles-le-Téméraire n'avait osé lui porter atteinte à l'époque même où son esprit audacieux préparait l'esclavage d'une république étrangère. Tous ces princes n'eurent jamais d'autre ambition que celle d'être les chefs d'une république, et l'état politique des autres peuples qui leur étaient soumis ne leur inspirait point des idées différentes. Dans les Pays-Bas le souverain ne pouvait disposer que de ce qui lui était accordé par la nation; c'était elle qui mettait pour lui des armées en campagne et lui accordait des subsides, mais la position de ces provinces changea entièrement, lorsqu'elles devinrent le partage d'un prince ayant à ses

(1) J'ai cru pouvoir employer cette expression dans le courant de cet ouvrage, quelques historiens s'en étant servis avant moi, entre autres le père Barre, dans son Histoire d'Allemagne. Paris, 1748, t. X, p. 33.

ordres d'autres instrumens, d'autres ressources, et pouvant armer contre elles une force étrangère (1). Charles-Quint, maître absolu dans ses états d'Espagne, n'était que le premier citoyen des Pays-Bas. l'Entière soumission que lui montraient ses sujets du midi, et la haute opinion qu'elle lui donnait de son importance devaient lui faire regarder avec mépris les droits naturels des hommes, et son autorité, beaucoup plus bornée au nord, lui rappelait pourtant qu'il fallait les respecter. C'était avec la plus grande répugnance qu'il se voyait, dans les Pays-Bas, réduit à n'être qu'un

(1) La réunion extraordinaire de deux nations aussi différentes de caractère que l'étaient les Belges et les Espagnols, ne pouvait jamais avoir une fin heureuse. Je ne puis m'empêcher de rapporter ici le parallèle que Grotius a tracé de ces deux peuples dans son langage énergique.

« Nam dùm finitimæ gentes pari origine, studiis iisdem accreverunt, « facile tùm fraterno jure inter se agebant. Hispanis Belgisque diversa « pleraque, et quibus conveniunt acrius colliduntur. Bellica virtute cunc- « tis à sæculis utrique insignes; nisi quod hi desueverant, illi per italicas « et transmarinas expeditiones longa disciplina et præmiis excitabantur. « Sed Belgæ attenti sane, et quæstus studio laborum tolerantes, pacem « ideo et commercia expetunt; non tamen ut injurias ferant. Alieni nulla « gens abstinentior; sua fortiter defendunt. Indè una orbis regioné creber- « rimæ urbes, munitæque ad mare primum et amnes, passim postea, con- « venarum et sobolis multitudine. Ità post depulsam septentrionis rabiem, « octo per sæcula mansere, externis armis invicti et indirepti. At Hispa- « niæ, postquam sub diversis victoribus multum de eorum moribus traxe- « rat, tandem ad Gothos possessio rediit; quos, ex quo originis sedisque « miscuerant ingenia, nobis prisci novique auctores describunt, animi « adversus labores et pericula invicti, dubium gloriæ an opum avidiores, « usque ad aliorum contemtum superbos, sacrorum quidem venerabundos, « et beneficiis haud infidos, sed ultione adeo flagrantes et victoria efferos,

homme; il n'en était que plus fortement excité à rompre les liens qui l'enchaînaient. Il faut déjà un haut degré de vertu pour ne pas traiter en ennemie la puissance qui s'oppose à nos désirs les plus vifs. Au lieu d'y reconnaître l'empire de la nécessité, nous aimons mieux le traiter comme une chimère, contre laquelle alors il nous est permis de lutter. Que de motifs de plus, lorsque c'est la liberté même dont jouissent les autres qui met des bornes à l'exercice de la nôtre (1)!

La supériorité de Charles-Quint fit naître en même temps parmi les Belges la défiance, compagne ordinaire de la faiblesse; ils n'avaient jamais été plus susceptibles pour le maintien de leur constitution,

« ut in hostem nihil turpe sit, nihil illicitum. Adversa hæc Belgis, genti « innocenter callidæ; cæterum Germaniam inter et Galliam, ut positu « loci, ita moribus temperatæ; non extra amborum vitia, non sine virtutibus. Haud facilè fallas, haud temerè insultes. Nec divinorum cultu « Hispanis olim cessisse indicio est, quod unanimes, ex quo Christo semel « induerant, non Normannorum armis adacti, ut professionem mutarent; « non ullo infecti damnato antehac errore, tantum pietati impenderunt, « ut necesse fuerit sacrorum ministris possidendi modum præscribere. In « universum utrisque insitum colere principes, et admirari : sed Belgæ « leges supra putant, quo obtentu sæpè turbatum. Castellani regnari amant « aliquanto, quam nonnullæ Hispanorum gentes, addictius; et tamen, « quantamcumque usurpant ipsi libertatem, in aliis non ferunt. Maximum « hinc periculum, quod veluti in duo imperia divisa principum sollicitudine, nec Belgæ gratia superiorem ferre quemquam poterant, nec Hispani parem. » (Grotii Ann. belg., lib. 1, p. 4. 5.)

(1) Ces deux dernières phrases, qui faisaient partie de la première édition de Schiller, ont été supprimées dans les éditions subséquentes.

plus incertains sur l'étendue des droits de leur prince, plus circonspects dans leurs rapports avec lui. Nous voyons sous son règne les explosions violentes de l'esprit républicain et les prétentions de la nation poussées souvent jusqu'à l'excès, donnant par là aux empiétemens de l'autorité royale une apparence de justice. Un prince considérera toujours la liberté civile comme une portion aliénée de ses domaines, qu'il doit s'efforcer d'y réunir de nouveau : de même que l'autorité souveraine paraît, aux yeux du citoyen, semblable à un torrent dévastateur qui menace d'envahir ses privilèges. Les habitans des Pays-Bas opposaient des digues à l'Océan et des constitutions à leur prince. L'histoire universelle est la lutte perpétuelle du despotisme et de la liberté, comme l'histoire de la nature n'est pas autre chose que le combat des élémens dans l'espace.

Les Belges s'aperçurent bientôt que leur pays n'était plus qu'une province d'une monarchie. Tant que leurs anciens maîtres n'avaient pas eu de plus grand intérêt que celui d'accroître leur prospérité, le bonheur dont ils jouissaient sous leur autorité était celui d'une famille étroitement unie, dont leur prince était le chef; mais Charles-Quint les amena sur le théâtre du monde politique; ils devinrent alors membres de ce corps gigantesque, qui servait d'instrument à l'ambition d'un seul homme. Leur intérêt particulier cessa d'être son unique but, et leur souverain devint le

centre de leur existence. Tout son règne n'ayant été qu'une action politique, une tendance continuelle vers l'esprit de conquête, il fallait qu'il fût maître absolu de toutes ses ressources pour s'en servir avec énergie et promptitude. Il était donc impossible qu'il s'assujettît à suivre le mécanisme fastidieux de l'intérieur de leur vie civile, et qu'il accordât à leurs privilèges l'attention scrupuleuse que leur susceptibilité républicaine exigeait. Pour mieux tirer parti de leurs forces, Charles-Quint voulut donner de l'unité à leurs mouvemens, et il suffit de l'audacieuse volonté du despote, pour renverser l'ingénieux édifice d'un peuple de pygmées. Le tribunal de Malines avait été jusque alors une cour de justice indépendante; il le subordonna à un conseil royal qu'il établit à Bruxelles, et qui devint l'organe de ses volontés. Il attaqua la constitution dans son principe, en confiant à des étrangers les emplois les plus importans : ces hommes, qui n'avaient d'autre appui que la faveur royale, ne pouvaient être que de mauvais défenseurs de privilèges qui leur étaient à peine connus. Les frais considérables des guerres que Charles soutint pendant tout son règne, l'obligèrent à se créer de nouvelles ressources; il surchargea les provinces belgiques d'impôts extraordinaires, au mépris de leurs prérogatives les plus sacrées. Les états, pour sauver leur dignité, furent forcés de lui accorder ce qu'il avait daigné ne pas leur ravir par la violence. Toute l'histoire du gouvernement de

Charles-Quint dans les Pays-Bas, ne contient en grande partie qu'une liste d'impôts demandés, refusés par les états, puis enfin accordés; il introduisit, au mépris de leur constitution, des troupes étrangères sur leur territoire; il enrôla dans leurs provinces des soldats pour ses armées; les Pays-Bas se trouvèrent forcément engagés dans des guerres indifférentes, si même elles n'étaient pas nuisibles à leurs intérêts, et qu'ils n'avaient point approuvées. Il punit en monarque les fautes d'une république, et le châtiment sévère de Gand leur annonça les changemens importans que leur constitution avait déjà subis.

Quelques historiens accusent même ce prince d'avoir essayé de faire enlever secrètement les diplômes de leurs privilèges, des couvents et des abbayes où ils étaient déposés; action indigne d'un aussi grand monarque, mais qui prouve la crainte que ces privilèges lui inspiraient encore (1).

La prospérité de cet état était assurée, tant que les projets de son souverain lui faisaient une loi de la favoriser. Charles-Quint devait en effet, par un intérêt bien entendu, respecter des droits nécessaires à la conservation d'un corps politique dont son ambition était forcée de faire mouvoir tous les ressorts; heureusement les plans les plus opposés de l'ambition et

(1) Ce paragraphe se trouvait dans les premières éditions. Schiller l'a supprimé dans les suivantes.

ceux de l'humanité la plus désintéressée conduisent souvent au même but; et le bonheur public que médite un Marc-Aurèle peut être l'ouvrage d'un Auguste ou d'un Louis XI. Les états d'un despote qui sait penser ont souvent l'extérieur riant de ce pays fortuné pour lequel un philosophe traça un code de lois (1), et cette apparence trompeuse peut induire en erreur le jugement de l'historien; mais s'il soulève le voile de l'illusion, alors un nouvel aspect lui apprendra combien le tyran a peu d'égards pour le bonheur des individus, et quelle différenee existe entre un état florissant et un état heureux (2).

Charles-Quint était bien convaincu que le commerce, fondé sur la liberté, faisait seul la force des Belges. Il ménageait donc cette liberté, parce qu'il lui importait que la nation fût forte et puissante. Plus politique que son fils, sans être plus juste, il subordonna ses maximes aux besoins des localités et des circonstances; il révoqua à Anvers une ordonnance qu'il eût maintenue à Madrid, en employant toute la terreur qu'inspirait sa puissance.

La grande révolution religieuse qui eut lieu dans les Pays-Bas sous Charles-Quint, est l'événement le plus remarquable de son règne et mérite une attention particulière parce qu'elle fut, sous le gouverne-

(1) Quel est le philosophe que veut ici désigner Schiller? Est-ce Platon, Harington, Th. Morus, J.-J. Rousseau, Mably, etc

(2) Paragraphe supprimé dans les dernières éditions.

ment de son successeur, la cause principale de la révolte de ces provinces; elle introduisit pour la première fois le pouvoir arbitraire dans le sein de leur constitution, lui apprit à faire un essai terrible de son habileté, et le rendit en quelque sorte légitime en plaçant l'esprit républicain sur un écueil dangereux. Lorsque les insurgés se livrèrent à tous les excès de la licence et de l'anarchie, la puissance royale atteignit le degré le plus élevé du despotisme.

Rien n'est plus naturel que la transition de la liberté civile à la liberté religieuse. L'homme, ou le peuple, instruit par l'heureuse constitution qui le gouverne à connaître sa dignité, accoutumé à raisonner sur les lois auxquelles il est soumis, et qui sont souvent son propre ouvrage, dont l'esprit est éclairé par l'activité, dont les sensations sont éveillées par les jouissances de la vie, dont le courage naturel est encore entretenu par la conscience de sa sûreté intérieure et de son bien-être; cet homme ou ce peuple s'assujettira plus difficilement que tout autre à l'empire aveugle d'une croyance sombre et intolérante, et cherchera plus tôt à s'y soustraire. Une autre circonstance devait encore favoriser dans les Bays-Bas l'accroissement de la nouvelle doctrine. L'Italie, alors le centre de la civilisation, cette belle contrée que les factions politiques ont toujours ravagée avec plus de fureur, où un climat brûlant échauffe le sang et porte les hommes aux excès les plus terribles; l'Italie, pour-

rait-on objecter, fut moins que les autres contrées de l'Europe saisie de cet esprit d'innovation; mais un peuple romantique que la beauté de son climat, une nature voluptueuse, toujours jeune, toujours riante, et les enchantemens variés de toutes les productions des arts entretiennent dans une continuelle exaltation, devait trouver plus analogue à sa manière d'être et à son caractère une religion dont les pompeuses cérémonies captivent les sens, dont les énigmes sacrées ouvrent un vaste champ à l'imagination, dont les principaux dogmes enfin s'insinuent dans l'ame sous des formes pittoresques. Au contraire, un peuple que les occupations de la vie domestique et civile retiennent dans le cercle étroit de la froide réalité, qui se nourrit plus d'idées positives que d'illusions, et qui forme sa raison aux dépens de son imagination; ce peuple, dis-je, sera mieux disposé à adopter une doctrine qui redoute moins l'examen, qui repose sur la morale plus que sur des idées mystiques et qui parle plus à l'esprit qu'aux yeux, en un mot la religion catholique convient davantage à un peuple amant des arts, et la religion protestante à un peuple commerçant.

D'après cette supposition, la nouvelle doctrine que Luther et Calvin répandaient l'un dans l'Allemagne, l'autre en Suisse, devait trouver dans les Pays-Bas le terrain le plus propre à en recevoir la semence; les premiers germes en furent jetés par les marchands protestans qui s'assemblaient à Amsterdam et à An-

vers, et bientôt elle fut propagée par les troupes allemandes et suisses que Charles-Quint introduisit dans ces provinces, et par tous ces fugitifs français, allemands et anglais, qui se réfugiaient en foule dans les libertés de la Flandre, pour éviter le glaive de la persécution qui les menaçait au sein de leur patrie. Une grande partie de la noblesse des Pays-Bas étudiait alors à Genève, parce que l'académie de Louvain n'avait point encore de célébrité, et que celle de Douay ne fut fondée que quelques années plus tard (1). Ces jeunes gens rapportèrent dans leur patrie les nouveaux dogmes religieux qu'on enseignait publiquement dans les écoles génevoises. Il eût été facile de les étouffer chez un peuple isolé et qui eût eu peu de relations avec ses voisins; mais l'affluence de tant d'étrangers dans les villes d'entrepôt de la Hollande et du Brabant devait dérober aux yeux du gouvernement les premiers progrès du protestantisme, et sous le voile du mystère en accélérer les développemens; une dissidence d'opinion pouvait aisément se propager dans un pays où il n'existait ni caractère national, ni unité de mœurs et de lois. Dans un pays enfin où l'aptitude au travail était la vertu la plus estimée et la mendicité le vice le plus méprisé, l'ordre des moines et leur état d'oisiveté devait depuis long-

(1) En 1560, le bref du pape, qui établit les nouveaux évêchés, autorisa Philippe II à fonder une nouvelle université à Douay, pour empêcher les Wallons d'aller à Genève. (*Note du traducteur.*)

temps choquer l'opinion. Les réformateurs qui tonnaient contre cet abus acquirent par là un grand avantage (1). Des écrits satiriques, à qui l'art de l'imprimerie, nouvellement inventé, donnait une circulation plus prompte, et des bandes d'orateurs populaires nommés *rederykers* (2) (rhétoriciens), qui parcouraient alors les provinces et tournaient en ridicule les abus de leur siècle dans des représentations théâtrales ou par des chansons, contribuèrent aussi à détruire la considération dont jouissait l'église romaine, et préparèrent dans l'esprit du peuple un accueil favorable à la nouvelle doctrine.

Ses premiers progrès furent extraordinairement rapides; le nombre de ceux qui se déclarèrent en

(1) Ces deux dernières phrases n'ont pas été traduites par M. de Cloët.

(2) Poëmes satiriques dictés par la fureur des partisans, connus sous le nom de *rederykers*, où l'on cherchait mutuellement à tourner son adversaire en ridicule. (Hist. génér. des Provinces-Unies, t. IV, p. 32.)

En ces temps-là étaient en vogue quelques espèces de jeux académiques; chaque ville avait des sociétés et des chambres de rhétorique. Les beaux esprits déclamaient en vers et en prose, beaucoup en langue du pays, mais aussi en langues étrangères, selon le goût du temps. Il y avait des énigmes, des problèmes, des questions à résoudre, et des prix à gagner. Comme tout se ressentait des désordres naissans, on commençait à proposer des questions fort délicates en matière de religion, qui donnaient ample carrière aux solutions. On censurait dans ces écrits et le gouvernement et le cardinal ministre. La cour en voulut arrêter le cours, en interdisant et condamnant certaines propositions dangereuses, et en supprimant et suspendant les rhétoriques et leurs confréries, au grand murmure des amateurs, qui s'en vengèrent en rimes et en prose, ce qui multiplia ces brochures à l'infini. (Vander-Vynckt, t. I, p. 124.)

peu de temps pour elle fut immense, surtout dans les provinces du nord; mais il y avait encore parmi eux beaucoup plus d'étrangers que de Belges. Charles-Quint, suivant, au milieu de ce grand schisme, la règle dont un despote ne peut pas s'écarter, opposa les mesures les plus énergiques au torrent de l'hérésie que l'on voyait se grossir chaque jour. Malheureusement pour la religion réformée, la justice politique était du côté de son persécuteur. La digue qui, pendant tant de siècles, avait empêché la saine raison d'approcher de la vérité, fut trop promptement détruite pour que ce torrent débordé ne s'étendît pas au-delà des limites qu'il n'aurait pas dû franchir. L'esprit de liberté, en se ranimant, aurait dû continuer à s'exercer uniquement sur des questions de religion; mais il voulut soumettre aussi à l'examen les droits des souverains. Dans le principe, on n'avait brisé que des chaînes injustes, mais on voulut à la fin se soustraire aux liens les plus légitimes. Les livres de l'Écriture-Sainte, devenus plus communs, fournirent des poisons à un fanatisme extravagant, et offrirent en même temps la lumière et une nourriture saine à l'ami sincère de la vérité (1). La bonne cause avait été forcée de suivre la route périlleuse de la rébellion, et il arriva alors ce qui arrivera toujours parmi les hommes, la mauvaise cause, qui n'avait

(1) Tout le paragraphe depuis la digue est supprimé dans Cloët.

de commun avec l'autre que les moyens illégaux dont toutes deux se servaient également, devenue plus hardie par cette parenté, osa paraître à ses côtés, et souvent on les confondit l'une avec l'autre. Luther s'était déchaîné contre l'adoration des saints; les brigands qui forçaient les églises et les cloîtres, et dépouillaient les autels, prirent le nom de luthériens. L'esprit de parti, la rapacité, le crime et la débauche arborèrent les couleurs du réformateur; les plus grands criminels confessaient le luthérianisme devant les juges. La réformation avait fait redescendre l'évêque de Rome aux erreurs de l'humanité; et une troupe furieuse, excitée par la faim, voulut anéantir toute distinction sociale. Une doctrine, qui s'annonçait dans l'état comme destructive de tout ordre, ne devait pas trouver grace devant un souverain qui avait déjà tant de motifs pour la détruire, et dès-lors il n'est pas étonnant qu'il ait employé contre elle les armes qu'elle lui avait donné le prétexte de prendre.

Charles donna la preuve qu'il se considérait comme prince absolu dans les Pays-Bas, en n'étendant point à ces provinces la liberté de conscience qu'il accordait en Allemagne; tandis que là, forcé par la résistance énergique des princes de l'empire, il assurait à la nouvelle religion un exercice paisible, il la persécutait dans le Brabant par les édits les plus cruels. La lecture des évangélistes et des apôtres, toutes les

réunions publiques ou secrètes, auxquelles la religion donnait son nom de quelque manière que ce fût, toutes conversations sur ce sujet dans l'intérieur des familles étaient défendues sous des peines sévères. Des tribunaux particuliers furent établis dans chaque province pour veiller à l'exécution des édits. Celui qui professait des opinions erronées perdait, sans qu'on eût égard à aucune considération, ses emplois et son rang. Ceux qui étaient convaincus d'avoir répandu des doctrines hérétiques ou seulement d'avoir assisté aux assemblées secrètes des réformés, étaient condamnés à mort; les hommes tombaient sous le glaive du bourreau; les femmes étaient enterrées vives. On livrait aux flammes les hérétiques relaps. La rétractation même du coupable ne pouvait le soustraire à cette sentence terrible; en abjurant son erreur, il n'obtenait tout au plus que la faveur d'un genre de mort moins cruel (1).

Les fiefs d'un condamné devenaient le partage du fisc, nonobstant les privilèges du pays, d'après lesquels il était permis à l'héritier de les dégager moyennant une somme modique. Une autre prérogative formelle et non moins précieuse donnait le droit au citoyen de la Hollande de n'être jugé que par les tribunaux de la province qu'il habitait; mais à l'époque dont

(1) Hist. univ. de De Thou, t. I, p. 426. — Grotii Ann., lib. 1, p. 11. — Meteren, l. 11, p. 30 *verso*.

nous parlons, les coupables furent soustraits à la juridiction ordinaire et condamnés par des tribunaux étrangers. C'est ainsi que la religion prêtait son appui au despotisme pour attaquer d'une main sacrée, sans danger et sans résistance, des privilèges que le bras séculier avait été forcé de respecter.

Charles-Quint, devenu plus audacieux par l'heureux succès de ses armes en Allemagne, crut alors pouvoir tout oser, et pensa sérieusement à transplanter l'inquisition espagnole dans les Pays-Bas. La terreur seule qu'inspirait ce nom interrompit tout à coup le commerce dans Anvers. Les principaux négocians étrangers se préparèrent à quitter la ville; les maisons diminuèrent aussitôt de valeur; les manufactures s'arrêtèrent; plus de ventes, plus d'achats; la ruine de cette ville florissante était inévitable, si Charles-Quint, convaincu par les représentations de la gouvernante des Pays-Bas, n'eût pas renoncé à ce projet dangereux. On recommanda donc au tribunal d'user de ménagemens envers les marchands étrangers, et on donna aux inquisiteurs le nom plus doux de juges ecclésiastiques (1); mais ce tribunal continua à sévir dans les autres provinces avec l'inhumanité et le despostime inhérens à sa mission. Les historiens font monter à cinquante mille le nombre des victimes qui, pendant le règne de Charles-Quint, ont péri

(1) Hist. génér. des Provinces-Unies, t. IV, p. 631, 632.

sous le fer des bourreaux, seulement pour fait de religion (1).

Si l'on considère la conduite violente de ce monarque, on a peine à comprendre comment le soulèvement qui a éclaté avec tant de fureur sous le règne de son successeur put être prévenu sous le sien. Un examen plus approfondi éclaircira ce fait. La prépondérance de Charles, redoutée généralement en Europe, avait élevé le commerce des Pays-Bas à un dégré de prospérité qu'il n'avait jamais atteint auparavant. L'influence de son nom ouvrait tous les ports aux vaisseaux de cette nation, lui procurait une libre navigation sur toutes les mers, et lui assurait les traités de commerce les plus favorables avec les puissances étrangères. C'est principalement avec l'appui de son souverain qu'elle parvint à détruire entièrement le pouvoir de la ligue anséatique dans la mer Baltique. Le Nouveau-Monde, l'Espagne, l'Allemagne qui, obéissant au même maître, ne formaient avec elle qu'une même patrie, favorisaient toutes ses entreprises. Charles-Quint, en réunissant les six dernières provinces à celles qui formaient l'héritage de la maison de Bourgogne, avait donné à cet état une étendue et une importance politique qui le plaçaient à côté des plus puissantes monarchies de l'Europe (2).

(1) Meteren, liv. I, p. 10 au *verso*. — Liv. II, p. 30 au *verso*. — Grotii Ann., lib. I, p. 12. Ce dernier dit cent mille.

(2) Il eut aussi un moment l'intention de l'ériger en royaume; mais

Il sut flatter, par cette conduite, l'orgueil national. Lorsque la Gueldre, Utrecht, la Frise et Groningue furent réunies sous sa domination, il y fit cesser aussitôt les guerres civiles, qui avaient si long-temps interrompu leur commerce. Une paix intérieure, qui ne fut point troublée, leur permit de recueillir tous les fruits de leur industrie. Charles-Quint était donc le bienfaiteur de ces peuples; l'éclat de ses victoires avait en même temps ébloui leurs yeux, et la gloire de leur souverain, qui rejaillissait aussi sur eux, avait ralenti et mis en défaut leur vigilance républicaine. Le vainqueur de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et de l'Afrique en imposait aux factieux, et personne n'ignore ce que peut se permettre un homme, qu'il soit prince ou particulier, quand il est parvenu à captiver l'admiration. La présence du monarque

les différences essentielles qui existaient entre ces provinces, et qui s'étendaient depuis la constitution et les mœurs jusqu'aux poids et mesures, le firent renoncer à ce projet. Le service qu'il leur rendit à la diète d'Augsbourg en 1548, où leurs relations avec l'empire d'Allemagne furent fixées, aurait pu avoir pour eux des résultats importans. Suivant cette convention, les dix-sept provinces formaient un cercle particulier, sous le nom de cercle de Bourgogne, et devaient contribuer aux charges de l'empire germanique, dans la proportion de deux fois plus qu'un électeur, et trois fois plus dans une guerre contre les Turcs; mais, en retour de ce sacrifice, elles devaient jouir de la protection puissante de cet empire, et n'être lésées dans aucun de leurs priviléges particuliers. La révolution qui changea, sous le règne de son fils, la constitution politique de ces provinces, annula cette convention sur laquelle il est inutile de s'étendre ici davantage.

dans les Pays-Bas, qu'il visita jusqu'à dix fois, d'après ses propres aveux, contint les mécontens dans les bornes du devoir. Les scènes fréquemment répétées d'une justice prompte et sévère entretinrent l'effroi qu'inspirait la puissance souveraine. Charles enfin était né dans les Pays-Bas, et il aimait la nation dans le sein de laquelle il avait été élevé; les mœurs des habitans lui plaisaient; la simplicité, le naturel de leur caractère et de leur entretien le reposaient agréablement de l'austère gravité des Espagnols; il parlait leur langue, et dans sa vie privée se conformait à leurs usages. L'étiquette importune, ce mur de séparation si peu naturel entre un roi et son peuple, était bannie de Bruxelles; d'envieux étrangers n'empêchaient pas les sujets d'avoir accès jusqu'à leur prince : c'était à leurs compatriotes qu'il avait confié la garde de sa personne. Il leur parlait souvent et avec plaisir. Son air était prévenant, ses manières étaient affables et obligeantes. Tous ces petits artifices lui acquirent l'amour des Belges; et, tandis que ses armées ravageaient ses moissons, tandis qu'il s'emparait d'une main avide de leurs propriétés, tandis que ses gouverneurs opprimaient le peuple et que ses bourreaux l'égorgeaient, il s'assurait de leurs cœurs par sa seule affabilité.

Charles eût désiré vivement transmettre cette affection nationale à Philippe, son fils. Ce motif seul l'engagea à le faire venir d'Espagne dès sa jeunesse,

et à le montrer dans Bruxelles au peuple qu'il était appelé à gouverner. Le jour solennel de son abdication, il lui recommanda les provinces des Pays-Bas comme le plus riche fleuron de sa couronne, et il l'exhorta sérieusement à respecter leur constitution.

Le caractère de Philippe II était en tout l'opposé de celui de son père; ambitieux comme lui, mais connaissant moins les hommes et sachant moins les apprécier, il s'était formé de l'autorité souveraine une idée d'après laquelle il les traitait comme les instrumens serviles de ses volontés; le plus léger symptôme de liberté lui paraissait une offense. Né en Espagne (1), et élevé sous la verge de fer des moines, il exigeait aussi des autres la triste uniformité et la contrainte qui le caractérisaient lui-même. La gaieté pétulante des Belges ne révoltait pas moins ses habitudes et son caractère, que leurs privilèges ne blessaient son désir de dominer. Il ne parlait que la langue espagnole; il ne souffrait que des Espagnols autour de sa personne, et tenait avec entêtement à leurs usages. Vainement l'esprit inventif des villes flamandes par où il passait leur fit imaginer à l'envi des fêtes brillantes pour célébrer sa bienvenue (2), son front ne se dérida point; tout ce que la magnificence étalait à ses yeux, les épanchemens de la joie

(1) Il naquit à Valladolid le 31 mai 1527.

(2) La ville d'Anvers dépensa seule, à cette occasion, 260,000 florins d'or. (Meteren, liv. 1, p. 12 au *verso*.)

la plus cordiale que le peuple manifestait hautement ne purent attirer sur ses lèvres un sourire d'approbation (1).

Charles-Quint manqua entièrement son but en faisant connaître son fils aux Belges; ils auraient trouvé par la suite son joug moins pesant si ce prince n'avait jamais paru dans leur pays; mais ses regards leur annoncèrent ce qu'il devait être un jour, et son entrée à Bruxelles lui aliéna tous les cœurs. L'aimable abandon de l'empereur envers ses sujets ne servit qu'à rendre plus choquant l'orgueil taciturne de son fils; ils avaient lu dans ses yeux les projets sinistres qu'il formait déjà contre leur liberté; ils étaient préparés à trouver en lui un tyran, et disposés à lui résister.

La souveraineté des Pays-Bas fut la première que Charles-Quint abdiqua dans une assemblée solennelle des états tenue à Bruxelles le 25 octobre 1555; il les délia de leur serment de fidélité ou plutôt en transporta l'effet au roi Philippe son fils (2). « Si c'é« tait par ma mort, dit-il à ce prince, que vous eus« siez été mis en possession de tant de provinces, « j'aurais sans doute quelque droit encore à la recon« naissance d'un fils pour lui avoir laissé un héritage « si riche et que j'ai tant augmenté; mais puisque

(1) Hist. génér. des Provinces-Unies, t. IV, p. 627, 628; t. V, p. 11.

(2) « Mon fils, aujourd'hui que j'avance, en votre faveur, par une « mort volontaire, la possession d'un héritage que le ciel vous destine,

« cette grande succession ne vous vient aujourd'hui « que par l'effet d'un acte libre de ma volonté, puisque « votre père a, pour ainsi dire, voulu mourir avant le « temps pour vous faire jouir par avance du bénéfice « de sa succession, je puis justement vous demander « de donner au soin et à l'amour de vos peuples tout « ce que vous semblez me devoir pour vous avoir « avancé la jouissance de l'empire que je vous aban- « donne. D'autres souverains se félicitent d'avoir « donné la vie à leurs enfans et de pouvoir leur lais- « ser des royaumes; mais j'ai voulu ôter à la mort l'a- « vantage de vous faire ce présent, espérant ressentir « une double joie de vous voir à la fois vivre et ré- « gner par moi. Peu de rois sans doute suivront mon « exemple, comme à peine en ai-je trouvé dans tous

« je suis en droit d'exiger, comme une marque de votre reconnaissance, « que vous n'ayez jamais d'autre objet que le bonheur de vos peuples. La « plupart des princes se consolent en mourant de laisser à leurs enfans « une couronne qu'ils ne peuvent retenir. Je me fais un double plaisir de « la mettre sur votre tête, et de voir régner mon successeur. L'exemple « que je donne aura peu d'imitateurs ; je n'en trouve qu'un entre tous les « souverains qui m'ont précédé. Songez, mon fils, qu'on n'approuvera « ma résolution qu'autant que vous en serez digne, et que mon honneur « est dans vos mains. Conservez toute votre vie la crainte de Dieu, l'a- « mour de la justice et le cœur de vos sujets ; ce sont les fondemens les « plus assurés d'un pouvoir légitime. Il ne me reste qu'à supplier le roi « des rois de vous donner des enfans assez vertueux pour vous exciter à « suivre mon exemple par tendresse pour eux et pour vos peuples, sans « impatience de leur part ni contrainte de la vôtre. » (Hist. génér. des Provinces-Unies, t. IV, liv. XII, p. 679.)

« les siècles précédens que j'aie pu imiter, mais ma « résolution paraîtra digne d'éloges, lorsqu'on verra « que vous méritez qu'on en ait fait en vous la pre- « mière expérience, si vous conservez cette sagesse que « vous avez montrée jusqu'ici, si vous avez toujours « dans l'ame la crainte du maître souverain de toutes « choses, si vous persévérez dans la pureté de la reli- « gion catholique, si vous régnez enfin suivant la jus- « tice et les lois qui font toute la force, et sont les « meilleurs appuis des empires. Il ne me reste plus « qu'un vœu à former pour vous : puisse le ciel vous « donner un fils si heureusement né que vous puis- « siez un jour lui transporter votre empire et votre « puissance, et que vous n'y soyez jamais contraint ! »

Lorsque l'empereur eut fini son discours (1), Philippe se jeta à genoux devant lui, lui baisa la main et reçut la bénédiction paternelle. Ses yeux se mouillèrent de larmes, mais ce fut pour la dernière fois. Cette scène était si touchante, que tous les assistans en furent attendris (2).

(1) Ce discours fut prononcé en français. (Hist. de Granvelle, p. 238.) Philippe répondit à son père ; mais ce fut par l'organe de Granvelle, s'excusant sur le peu d'usage qu'il avait de la langue française. (Id., p. 241.) Il paraît, d'après ces exemples, qu'à cette époque on se servait habituellement de la langue française dans les Pays-Bas.

(*Note du traducteur.*)

(2) Strada, t. I, lib. 1, p. 9. — Meteren, liv. 1, p. 15 au *verso*. — De Thou, t. II, liv. XVI, p. 664. — Hist. génér. des Provinces-Unies, t. IV, liv. XII, p. 679.

Elle fut bientôt suivie d'une autre ; Philippe reçut l'hommage des états assemblés, et il prêta le serment dont on lui présenta la formule dans les termes suivans.

« Moi Philippe, par la grace de Dieu, prince d'Es-
« pagne, des Deux-Siciles, etc., je jure et je promets
« qu'à mon avenue et succession dans les pays, comtés,
« duchés, etc., je serai bon et juste seigneur à mes su-
« jets ; que je maintiendrai et ferai maintenir tous et
« chacun des priviléges des nobles, des villes et de la
« commune, tant des ecclésiastiques que des laïques, et
« généralement tous les droits et immunités qui leur ont
« été octroyés par mes prédécesseurs, comme aussi les
« usages et coutumes dont ils jouissent, tant en géné-
« ral qu'en particulier, promettant au surplus de faire
« tout ce que doit faire un bon et loyal seigneur ;
« ainsi Dieu et tous ses saints me soient à aide (1). »

La crainte que le gouvernement arbitraire de l'empereur avait inspirée, et la défiance des états envers son fils, paraissait déjà dans cette formule de serment, conçue dans des termes beaucoup plus circonspects et plus précis que ceux du serment prêté par Charles-Quint et par les princes bourguignons avant lui. Philippe fut forcé de leur promettre le maintien de leurs *us et coutumes*, clause qui n'avait point été jusqu'alors exigée. Dans le serment de fidélité que les

(1) Hist. génér. des Provinces-Unies, t. IV, liv. XII, p. 626.

états lui prêtèrent, ils ne s'engagèrent qu'à l'obéissance compatible avec les privilèges du pays (1). Ses ministres ne pouvaient donc compter sur leur soumission et sur leurs subsides, qu'autant qu'ils exerceraient suivant les lois l'emploi qui leur était confié. Philippe, enfin ne reçut dans ce serment des états que le nom de prince naturel et prince né; mais il ne fut point qualifié du titre de souverain et de seigneur, ainsi que l'empereur l'avait désiré. Ceci prouve assez combien était faible l'idée qu'on s'était formée de la justice et de la générosité du nouveau monarque.

(1) Hist. génér. des Provinces-Unies, t. IV, liv. XII, p. 627.

CHAPITRE III.

Les Pays-bas sous Philippe II.

Les Pays-Bas étaient parvenus au plus haut degré de prospérité, lorsque Philippe II en prit le gouvernement. Il fut le premier de leurs princes qui, à son avénement au trône, les posséda en totalité. Cet état vaste et puissant, qui pouvait rivaliser avec des royaumes, était composé, à cette époque, de dix-sept provinces : les quatre duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, les sept comtés d'Artois, de Hainault, de Flandre, de Namur, de Zulphen, de Hollande et de Zélande, le marquisat d'Anvers et les cinq seigneuries de Frise, de Malines, d'Utrecht, d'Overyssel et de Groningue; son commerce était immense et ne pouvait s'accroître; la fertilité du sol offrait à son maître des richesses plus inépuisables que les mines d'or de l'Amérique. Ces dix-sept provinces qui, réunies, égalent à peine en étendue la cinquième partie de l'Italie, et qui ne s'étendent pas au-delà de trois cents lieues flamandes, rapportaient presque autant à leur prince que la Grande-Bretagne entière à ses rois avant que ceux-ci eussent

réuni les biens du clergé à leur couronne. Trois cent cinquante villes vivifiées par le travail et par le bonheur, six mille trois cents bourgs, une quantité innombrable de villages, de fermes et de châteaux ne formaient, des Pays-Bas, qu'une seule province florissante (1). La nation était alors dans son plus brillant éclat. L'industrie et l'abondance, donnant l'essor aux facultés de chaque citoyen, avaient éclairé son esprit et ennobli ses inclinations; la prospérité générale favorisait les productions du génie. Sous ce climat, le sang moins agité, et refroidi par un ciel rigoureux, permet moins aux passions de s'exalter. L'égalité d'ame, la tempérance et une patience inaltérable, vertus indigènes de cette contrée septentrionale, la justice et la bonne foi, garanties de son commerce et doux fruits de sa liberté, enfin la véracité, la bienveillance et l'amour du bien public laissent dans ce pays peu de vices à combattre, et ces vices y sont moins dangereux que partout ailleurs. Aucune nation ne peut être gouvernée avec plus de facilité par un prince éclairé, et n'oppose plus de résistance à un despote. La voix du peuple exerce ici plus qu'ailleurs une censure infaillible sur les actes du gouvernement. Le véritable art de régner ne peut être soumis à une épreuve plus glorieuse, ni une politique faible et artificieuse à un examen plus sévère.

(1) Strada, t. I, liv. 1, p. 32. — De Thou, t. V, liv. XL, p. 197.

Avec une semblable organisation, un état aurait pu agir et appuyer ses entreprises d'une force extraordinaire, lorsqu'un besoin pressant en eût réclamé les secours, si une administration sage et économe eût su en diriger l'application à propos. Charles-Quint laissa à son successeur un pouvoir peu différent de celui qui constitue une monarchie tempérée. L'autorité royale l'emportait visiblement sur la puissance républicaine; et cette machine, composée d'élémens hétérogènes, pouvait maintenant être mise en mouvement avec autant de sûreté et de promptitude qu'un état soumis au pouvoir absolu. Cette foule de nobles, jadis si puissans, suivaient volontairement le souverain dans les guerres qu'il entreprenait, ou bien, en temps de paix, courtisans avides d'un sourire du monarque, briguaient à l'envi des emplois à sa cour. La politique adroite du prince avait créé de nouveaux biens imaginaires dont il était seul dispensateur. De nouvelles passions, de nouvelles idées sur le bonheur avaient fait oublier l'austère simplicité des vertus républicaines; l'orgueil fit place à la vanité, la liberté à l'amour des grandeurs, une pauvreté indépendante à une servitude riante et voluptueuse. Opprimer et piller la patrie comme ministre d'un monarque absolu, fut pour l'ambition et l'avidité des grands une amorce plus séduisante que celle de partager, aux assemblées générales, une faible portion de la souveraineté. La plupart des

nobles avaient en outre dissipé leur fortune et contracté des dettes énormes. Sous le prétexte spécieux de les honorer, Charles-Quint avait déjà affaibli les vassaux de la couronne les plus redoutables, en leur donnant des ambassades ruineuses près des cours étrangères. C'est ainsi que Guillaume d'Orange fut envoyé en Allemagne pour porter la couronne impériale au frère de Charles-Quint, et que le comte d'Egmont se rendit en Angleterre pour conclure le mariage de Philippe avec la reine Marie. Tous les deux accompagnèrent dans la suite le duc d'Albe en France pour traiter de la paix entre les deux couronnes et du second mariage de Philippe avec madame Élisabeth. Les frais de ce dernier voyage s'élevèrent à trois cent mille florins, dont le roi ne remboursa pas un denier. Le prince d'Orange, en remplaçant le duc de Savoie dans le commandement de l'armée espagnole, fut forcé de supporter seul les dépenses extraordinaires que cette dignité rendait nécessaires. Lorsque des ambassadeurs ou des princes étrangers venaient à Bruxelles, comme le cérémonial espagnol exigeait que le souverain mangeât seul, les grands étaient obligés de tenir table ouverte, afin que l'honneur du roi n'éprouvât aucune atteinte. La politique espagnole avait trouvé un moyen encore plus ingénieux pour affaiblir insensiblement les familles les plus riches des Pays-Bas. Tous les ans, un des grands de Castille arrivait à Bruxelles; il y étalait un faste,

il y faisait une dépense qui surpassait de beaucoup ses revenus. On eût regardé dans cette ville comme un affront ineffaçable de lui céder en prodigalité. Chacun s'efforçait de l'emporter sur lui, et, dans cette lutte onéreuse, épuisait sa fortune, tandis que l'Espagnol se retirait assez à temps dans ses foyers pour réparer par quatre années d'économie la profusion d'une seule. Il est vrai cependant que dans la suite ces artifices ne réussirent pas au gouvernement aussi heureusement qu'il l'avait espéré; car ce furent précisément les dettes pressantes contractées par la noblesse qui la rendirent plus favorable à toutes les idées nouvelles. L'homme qui a tout perdu n'a plus qu'à gagner au milieu du désordre général (1).

Le clergé a été de tout temps le soutien de l'autorité royale, et il a dû l'être. Son âge d'or a toujours été l'époque de l'asservissement de l'esprit humain; il s'associe avec elle pour exploiter à son profit la faiblesse et la crédulité des hommes (2). L'oppression civile rend la religion plus indispensable et plus chère; l'entière soumission à une domination tyrannique prépare les esprits à une croyance aveugle et commode, et la hiérarchie rend avec usure au despotisme les services qu'elle a reçus de lui. Les évêques et les prélats étaient, dans les états de la nation, les zélés défenseurs du trône, toujours prêts à sacrifier

(1) Reidani Ann., lib. 1, p. 3 et 4.

(2) Ces deux dernières phrases manquent dans la traduction de Cloët.

l'intérêt des citoyens à celui de l'église et à l'avantage politique du prince. Des garnisons nombreuses et aguerries tenaient en respect les villes principales, qui, incertaines de l'appui de leurs défenseurs naturels, étaient déchirées par les factions et par les querelles religieuses. Dans de telles circonstances, qu'il était facile à la couronne de conserver cette prépondérance, et combien fut grande la faute qui la lui fit perdre!

L'importance que la monarchie espagnole avait alors acquise en Europe augmentait encore l'influence de Philippe II dans les Pays-Bas. Aucun état n'osait se mesurer avec elle. La France, la plus redoutable des puissances voisines, affaiblie par une guerre désastreuse, et plus encore par des factions intérieures qui devenaient plus audacieuses sous la minorité d'un roi, s'avançait rapidement vers l'époque malheureuse qui la rendit, pendant près d'un demi-siècle, le théâtre de la désolation et des crimes les plus affreux. Élisabeth d'Angleterre défendait avec peine son trône chancelant de la fureur des partis, et sa nouvelle église était encore mal affermie contre les tentatives cachées des sectateurs de celle qu'elle avait réduite au silence. Ce n'était que plus tard qu'à sa voix créatrice l'Angleterre devait sortir d'une humiliante obscurité et recevoir, même de la fausse politique de son rival, les forces qui, après une lutte opiniâtre, devaient enfin le renverser. La maison impériale d'Allemagne était attachée à celle d'Espagne par les doubles liens du sang

et de la politique, et d'ailleurs les progrès des armes de Soliman attiraient son attention plutôt vers l'orient que vers l'occident de l'Europe. Les princes d'Italie, liés à Philippe par la reconnaissance, ou retenus par la crainte, ne lui laissaient rien à redouter de ce côté, et ses créatures dominaient à la cour de Rome. Les monarchies du nord étaient encore plongées dans les ténèbres de la barbarie, ou, commençant à peine à prendre une forme stable, ne figuraient point dans le système politique de l'Europe. Philippe possédait les généraux les plus illustres de ce siècle, des armées nombreuses et accoutumées à vaincre, une marine respectable, et ce riche tribut en métaux précieux qui s'écoulait déjà régulièrement et avec sûreté des Indes occidentales en Espagne.

C'est au sein de circonstances aussi favorables, c'est avec des instrumens si redoutables entre les mains d'un prince ferme et habile que Philippe prit les rènes du gouvernement de ses vastes états.

Avant de le voir agir, essayons de pénétrer dans ses secrètes pensées et cherchons-y les motifs de sa politique (1). La gaieté et la bienveillance manquaient à son caractère; son tempérament et l'éducation austère qu'il avait reçue le rendaient étranger à l'une; il n'avait pu acquérir l'autre, élevé par des hommes à qui les liens sociaux les plus doux et les plus puissans

(1) Philippe II est un homme singulier qu'on ne saurait juger par les règles communes. (Hist. de Philippe II, par Alexis Dumesnil, in-8°, p. 29.)

étaient totalement inconnus. Deux idées remplissaient cet esprit rétréci. Le moi et Dieu auraient pu former sa devise. L'égoïsme et la superstition contiennent l'histoire de toute sa vie; il était roi et chrétien, et l'un aussi mauvais que l'autre. Il ne fut jamais homme avec les hommes, parce qu'il regarda toujours au-dessus de lui et jamais au-dessous. Sa foi était sombre, cruelle, car sa divinité était un être terrible. Il ne pouvait en espérer de nouveaux bienfaits, mais il en avait tout à craindre. L'homme privé attend du ciel la consolation ou la délivrance de ses maux; pour Philippe, la Divinité était un épouvantail qui mettait des bornes aussi douloureuses qu'humiliantes à sa toute-puissance terrestre. Son respect pour elle était d'autant plus profond qu'il en accordait moins à l'humanité. Il tremblait en esclave devant Dieu, parce que Dieu était le seul être devant lequel il eût à trembler. Charles-Quint embrassa avec ardeur la défense de la religion, parce qu'elle travaillait pour lui. Philippe II agit de même, mais ce fut l'effet d'une conviction intime. Charles, pour le maintien du dogme, fit détruire par le fer et le feu des milliers de victimes, tandis que lui-même outrageait dans la personne du pape, son prisonnier, les principes pour le soutien desquels il sacrifiait le sang des hommes. Philippe, au contraire, ne se décide qu'avec répugnance, et même avec des remords, à entreprendre contre Paul V la guerre la plus légitime, et il abandonne les fruits de sa vic-

toire, comme un criminel repentant renonce à ses rapines (1). L'empereur fut barbare par calcul; son fils le fut par instinct. Le premier avait un esprit ferme et éclairé, mais peut-être fut-il plus méchant; le second eut des idées plus bornées, une tête plus faible, mais il était plus juste.

Il me semble que tous les deux auraient pu être meilleurs qu'ils n'ont été en effet, sans s'écarter pour cela des maximes que tous deux avaient adoptées; ce que nous imputons au caractère des hommes n'est très-souvent qu'une conséquence nécessaire de l'imperfection de notre nature. Une monarchie aussi étendue que celle de Philippe était à la fois un objet de tentation trop forte pour l'orgueil humain, et un fardeau trop pesant pour les forces d'un seul homme. Il n'appartient qu'à l'esprit divin, infini et présent partout, de concilier la félicité générale avec le plus haut degré de liberté individuelle; mais quels expédiens peut employer l'homme qui se trouve ainsi à la place du créateur? C'est en classant les objets qu'il supplée à son insuffisance. Semblable au naturaliste, il établit des signes d'ensemble et des règles qui facilitent le coup d'œil général à son regard incertain, et sous lesquels tous les individus doivent être classés. Voilà le secours que lui prête la religion; elle trouve les germes de l'espérance et de la crainte dans le cœur

(1) Hist. de Philippe II, par Watson, t. I, p. 61, 83.

de tous les hommes; en s'emparant de ces penchans, en les soumettant à un seul objet, elle a changé des millions d'êtres isolés en un tout homogène. La variété infinie des volontés humaines n'embarrasse plus le souverain. Il existe donc un bien et un mal universellement reconnus, dont il peut se servir à propos, et qui agissent de concert avec lui dans les lieux mêmes où il n'est pas. Il y a aujourd'hui une barrière où la liberté s'arrête, ligne respectable et sacrée vers laquelle tous les mouvemens séditieux du cœur humain doivent à la fin se diriger. En un mot, le but commun du despotisme et du sacerdoce est l'uniformité, et l'uniformité est un auxiliaire indispensable de la misère de l'esprit humain. Philippe devait être plus despote que son père, par cela même que son esprit était plus borné, ou, en d'autres termes, il devait s'attacher avec d'autant plus de sollicitude aux règles générales, qu'il était moins capable de descendre aux localités et aux individus. On peut tirer, de tout ceci, la conséquence que l'intérêt le plus puissant pour Philippe II était de maintenir l'uniformité de croyance et de constitution, parce que sans elle il ne pouvait régner.

Il eût néanmoins montré dans le commencement de son règne plus de douceur et d'indulgence, s'il était monté plus tôt sur le trône. Dans le jugement que l'on porte ordinairement de ce prince, il paraît qu'on n'a point fait assez d'attention à une circonstance qu'on

aurait dû avec justice prendre en considération dans le jugement qu'on porte de son esprit et de son cœur. Il avait près de trente ans lorsqu'il devint souverain de l'Espagne, et sa raison précoce avait hâté sa majorité. Un esprit tel que le sien, qui sentait sa maturité, et qui n'était par là que trop disposé à concevoir et à nourrir de hautes espérances, ne pouvait supporter qu'avec répugnance le joug de l'obéissance filiale. Le génie supérieur du père et son autorité absolue comme souverain devaient blesser l'orgueil du fils déjà si confiant en lui-même. La part que Charles-Quint lui avait accordée dans le gouvernement de l'état était suffisante pour le détourner de passions moins nobles et pour entretenir la sévère gravité de son caractère; mais Charles avait cependant mis encore assez de réserve dans cette concession pour allumer, avec plus de violence, dans le cœur de Philippe le désir du pouvoir le plus illimité. Lorsqu'il prit effectivement possession de l'autorité, elle avait perdu pour lui le charme de la nouveauté. La douce ivresse d'un jeune monarque surpris tout-à-coup par la puissance souveraine, cette effusion de la joie qui ouvre l'ame aux plus doux sentimens, et à laquelle l'humanité a dû plus d'une fois de nombreuses fondations de bienfaisance, avaient depuis long-temps cessé d'exister dans son ame, si même elles avaient jamais pu l'émouvoir. Son caractère était endurci, lorsque la fortune le soumit à cette épreuve décisive, et ses principes affermis

résistèrent à cet ébranlement salutaire. Il avait eu le temps, pendant quinze ans, de se préparer à ce passage; et au lieu de s'arrêter en jeune homme aux marques de sa nouvelle dignité, ou de perdre l'aurore de son règne dans l'ivresse d'une vanité oiseuse, il conserva assez de sang-froid pour entrer immédiatement dans la possession solide de sa puissance, et pour se venger de sa longue privation par l'usage le plus complet qu'il pût en faire.

CHAPITRE IV.

Le tribunal de l'Inquisition.

A PEINE Philippe II se vit-il, par la paix de Cateau-Cambrésis, paisible possesseur de ses états, qu'il se livra entièrement au grand œuvre de l'extirpation de l'hérésie, et qu'il justifia les craintes de ses sujets belges. Les ordonnances que son père avait rendues contre les hérétiques furent renouvelées dans toute leur rigueur, et il en confia l'exécution à d'affreux tribunaux, auxquels il ne manquait que le nom d'inquisition; mais pour que son ouvrage lui parût achevé, il fallait qu'il introduisît dans les Pays-Bas l'inquisition espagnole avec toutes ses formes, projet dans lequel Charles-Quint avait déjà échoué.

Cette inquisition est une institution moderne et extraordinaire dont les temps antérieurs n'offrent point de modèle, et qui ne peut être comparée avec aucun tribunal ecclésiastique ou séculier. Le système inquisitorial a existé en effet dès le moment où la raison a osé soumettre les choses sacrées à son examen, depuis qu'il existe des sceptiques et des novateurs; mais ce ne fut qu'au milieu du treizième siècle,

lorsque des exemples d'apostasie eurent effrayé la hiérarchie de l'Église, que le pape Innocent III institua un tribunal particulier, et sépara, contre tout principe, la surveillance et l'instruction ecclésiastiques du pouvoir qui punit (1). Pour être plus certain qu'aucune considération, qu'aucune faiblesse humaine n'atténuerait l'inflexible sévérité des jugemens de l'inquisition, il en retira la direction aux évêques et au clergé séculier qui tenaient encore trop à l'humanité par les liens de la vie sociale, et le composa exclusivement de moines, classe d'hommes dégénérés qui renoncent aux penchans sacrés de la nature, et sont des instrumens serviles de la cour de Rome (2). L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la France reçurent cette institution nouvelle; un moine franciscain siégeait au tribunal qui prononça un jugement terrible contre les Templiers. Quelques états eurent de la peine à s'y soustraire ou à la soumettre à la puissance civile. Les Pays-Bas en avaient été exemptés jusqu'au règne de Charles-Quint, et leurs évêques avaient toujours exercé la censure ecclésiastique. Dans les cas extraordinaires les provinces vallones avaient recours au tribunal de l'inquisition

(1) Judicibus profanis permissum, duntaxat sacerdotali sententia damnatos punire, quorum multi suppliciorum sævitia, velut pietate, certabant. (Grotii Ann., lib. 1, p. 10.)

(2) Cette dernière partie de la phrase n'est pas traduite dans M. de Cloët.

établi à Paris, et les provinces allemandes à celui de Cologne (1).

Mais l'inquisition, celle dont nous voulons parler, prit naissance à l'ouest de l'Europe, et différa entièrement de l'autre par son origine et par ses formes. Le dernier trône des Maures était. tombé à Grenade dans le quinzième siècle, et le culte sarrasin avait dû céder enfin à la fortune du christianisme. Cependant l'Évangile était peu solidement établi dans le royaume le plus nouvellement converti à la foi du Christ, et au milieu d'un mélange confus de lois et de mœurs hétérogènes; les deux religinos ne s'étaient point encore séparées. Le glaive de la persécution avait, il est vrai, forcé des milliers de familles à se réfugier en Afrique; mais un bien plus grand nombre, retenues par la douceur du climat (2) et par l'amour de la patrie, s'étaient rachetées, par une conversion simulée, de la cruelle nécessité de quitter leurs foyers, et continuaient de servir Mahomet ou Moïse aux pieds des autels du vrai Dieu. Le royaume de Grenade n'était pas entièrement soumis, tant que ses habitans tournaient leurs regards vers la Mecque pour y adresser leurs prières; et le nouveau converti n'était guère plus attaché à

(1) Hopper. Mémoires et Troubles des Pays-Bas, tom. II, partie II, p. 65 et suiv.

(2) Multos tamen natalis soli dulcedo retinuit. (Nic. Bungundii historia belgica, p. 126.) TRAD.

son souverain qu'à l'église romaine, s'il redevenait juif ou musulman dans l'intérieur de sa maison. Ce n'était point assez de forcer ce peuple obstiné à suivre les formes extérieures du culte catholique ou à s'unir à l'église victorieuse par les faibles liens des cérémonies; il fallait encore extirper une religion ancienne, triompher d'un penchant opiniâtre que l'action lente et irrésistible de plusieurs siècles avait enraciné dans ses mœurs, dans son langage, dans ses lois, et que l'influence permanente du ciel et du sol de la patrie contribuait sans cesse à entretenir. Si l'Église chrétienne voulait remporter une victoire complète sur la croyance ennemie, et assurer sa nouvelle conquête contre toute rechute, il fallait qu'elle sapât les fondemens mêmes sur lesquels l'ancien culte s'était affermi; qu'elle dénaturât entièrement les habitudes morales, identifiées avec ce culte de la manière la plus intime; qu'elle détruisît ses racines secrètes dans les replis les plus cachés de l'ame; il fallait qu'elle effaçât ses traces dans le cercle de la vie privée et dans les rapports sociaux, qu'elle laissât s'éteindre insensiblement tous les souvenirs qui pouvaient le rappeler, et qu'elle anéantît même, s'il était possible, la faculté de recevoir ses impressions. Patrie, famille, conscience, honneur, ces sentimens sacrés de la nature, et qui acquièrent dans l'état de société une énergie plus grande, sont toujours les premiers à se confondre avec celui de la religion; ils

en reçoivent de la force, et la lui communiquent à leur tour. Il était donc nécessaire de détruire cette action réciproque et de séparer avec violence l'ancienne religion des affections naturelles, au risque même de porter atteinte à leur pureté (1). Tel était le but de l'inquisition que nous nommons espagnole pour la distinguer des tribunaux plus humains qui portaient le même nom; elle eut pour fondateur le cardinal Ximenès. Un moine dominicain, Torquemada, monta le premier sur son trône sanglant, fonda ses statuts, et, par ce legs fatal, voua pour toujours son ordre à l'exécration du monde (2). L'inquisition a fait vœu de diffamer la raison et d'étouffer le génie; ses moyens sont la terreur et l'opprobre; toutes les passions sont à sa solde; aucun des plaisirs de la vie n'est exempt de ses piéges, et le solitaire lui doit compte de ses pensées. La crainte de sa puissance tient la liberté enchaînée dans les profondeurs de l'ame; elle a subordonné à la foi tous les penchans de l'humanité; tous les liens que l'homme considère comme les plus sacrés tombent devant elle. Un hérétique a renoncé, par le seul fait de son hérésie, à pouvoir réclamer les droits que lui donne sa qualité d'homme, et la plus légère infidélité à l'Église

(1) Cette dernière partie de la phrase est supprimée dans Cloët.

(2) M. de Cloët ne dit que : « Légua à son ordre cette puissance odieuse. » Il a supprimé depuis ce passage jusqu'à : « les arrêts de ce tribunal ressemblent... »

l'en prive à jamais. Un simple doute sur l'infaillibilité du pape est châtié comme un parricide, et déshonore comme le crime le plus honteux. Les arrêts de ce tribunal ressemblent aux émanations de la peste, qui livrent les corps les plus sains à une rapide dissolution. L'objet même inanimé est maudit s'il a appartenu à un hérétique. Rien ne peut soustraire les victimes de l'inquisition à leur destinée. Ses sentences s'exécutent sur des effigies, sur des cadavres, et le tombeau lui-même n'est point un refuge contre son bras redoutable (1).

L'audace de ses jugemens n'est surpassée que par l'inhumanité avec laquelle elle les exécute. En réunissant le ridicule à la barbarie, en amusant les yeux par la singularité du spectacle, elle affaiblit le sentiment de la pitié par celui de la curiosité qu'elle excite. Elle étouffe la sensibilité sous la raillerie et le mépris. Précédé d'un drapeau couleur de sang, le coupable est conduit à l'échafaud en pompe solennelle; au son de toutes les cloches, les prêtres en habits sacerdotaux, ouvrent la marche en chantant des cantiques sacrés. Après eux vient le condamné revêtu du san-benito, vêtement jaune sur lequel sont peintes en noir des figures de diables. Sa tête est couverte d'un bonnet de papier terminé par une figure humaine environnée de flammes, autour desquelles voltigent des démons hi-

(1) Ce qui suit est supprimé dans la traduction de M. de Cloët jusqu'à : « Précédé d'un drapeau... »

deux. On porte devant ce malheureux, qui est voué à une damnation éternelle, l'image retournée du Rédempteur. Plus de salut pour lui. Son corps est destiné au bûcher, et son ame immortelle aux flammes de l'enfer. Un bâillon lui ferme la bouche et l'empêche d'adoucir sa douleur par des plaintes, d'exciter la compassion par le récit touchant de son infortune, et de dévoiler les mystères du saint-office. Après lui marchent le haut clergé en ornemens pompeux, les magistrats et la noblesse. Les moines qui l'ont jugé terminent cet horrible cortège (1). Il semble voir un cadavre que l'on porte au tombeau, et c'est un homme vivant dont les tourmens doivent en quelques instans présenter au peuple un spectacle affreux. Ces exécutions ont ordinairement lieu les jours de grande fête, et on réserve à cet effet, dans les cachots du saint-office, un certain nombre de ces infortunés pour rendre la cérémonie plus solennelle par la quantité des victimes; le roi y assiste alors en personne, assis sur un siège moins élevé que celui du grand inquisiteur et la tête découverte; il lui cède ce jour-là le premier rang. Qui ne tremblerait à l'aspect d'un tribunal devant lequel s'humilie la majesté du trône (2)!

(1) Cette dernière phrase est supprimée dans M. de Cloët.

(2) Burgundii Hist. belgica, p. 126, 127. — Hopper, Recueil et Mémorial des troubles des Pays-Bas, t. II, part. II, p. 65, 66, 67. — Grotii Ann. belgicæ, p. 8, 9 et seq. — Essai sur les mœurs, par Voltaire, t. VI, ch. CXL, p. 98—110.

La grande révolution religieuse opérée par Luther et par Calvin ramena le temps qui avait rendu nécessaire l'établissement de ce tribunal. Ce qui n'avait été inventé dans le principe que pour purger le petit royaume de Grenade des faibles restes des Maures et des juifs, devint alors un besoin pour toute la chrétienté catholique. Les inquisitions du Portugal, d'Italie, d'Allemagne et de France, se modelèrent sur celle d'Espagne. Cette dernière suivit les Européens dans les Indes, où elle érigea à Goa un tribunal terrible, dont les procédures inhumaines font encore frémir d'horreur. Partout la dévastation suivait ses pas, mais l'Espagne s'est plus ressentie de ses ravages que toute autre partie du monde. On oublie les victimes que l'inquisition a immolées; les races d'hommes se renouvellent, et les pays désolés, dépeuplés par elle, refleurissent de nouveau; mais des siècles s'écouleront avant que ses traces disparaissent du caractère espagnol; elle a arrêté une nation généreuse et spirituelle au milieu de sa civilisation; elle a banni le génie d'un climat où il était indigène, et une taciturnité dont l'effet rappelle le silence des tombeaux a fini par caractériser un peuple plus disposé à la gaieté que la plupart des autres peuples de l'Europe (1).

Ce fut en 1522 que Charles-Quint nomma le pre-

(1) Watson, t. I, p. 143—146.

mier inquisiteur dans le Brabant (1). Quelques ecclésiastiques lui furent donnés pour assesseurs, mais l'inquisiteur lui-même était laïque. Après la mort d'Adrien VI, son successeur Clément VII établit trois inquisiteurs pour toutes les provinces belgiques. Paul III en réduisit le nombre à deux, et cette forme subsista jusqu'au commencement des troubles (2). En 1530 le gouvernement publia contre les hérétiques, avec l'intervention et le consentement des états, les édits qui servirent de base à tous ceux qui furent ensuite promulgués et où l'on fait mention expresse de l'inquisition. Charles-Quint se vit forcé, en 1550, par les progrès rapides des sectes nouvelles, de renouveler ces édits, de les rendre encore plus sévères; et ce fut à cette occasion qu'Anvers s'opposa à l'établissement de l'inquisition, et parvint heureusement à s'y soustraire (3). Néanmoins l'esprit qui dirigeait cette institution dans les Pays-Bas était conforme au caractère de la nation et plus humain que dans le royaume d'Espagne. On n'y voyait pas siéger des étrangers et encore moins des dominicains. Les édits, connus de chacun, réglaient les formes et les jugemens de ce tribunal; quelle que fût sa sévérité, cependant on le trouvait moins révoltant parce qu'il paraissait moins soumis à l'arbitraire, et qu'il ne

(1) François Vander Hulst, conseiller en Brabant.
(2) Analecta belgica, t. II, pars II, p. 66, 67.
(3) Hist. génér. des Provinces-Unies, t. IV, p. 631, 632.

s'enveloppait pas d'un voile mystérieux, comme l'inquisition espagnole (1).

Mais c'était précisément à celle-ci que Philippe II voulait frayer un chemin dans les Pays-Bas, parce qu'elle lui paraissait l'instrument le plus utile pour dénaturer l'esprit national et le préparer à un gouvernement despotique. Il commença par redoubler la rigueur des ordonuances religieuses de son père, pour étendre de plus en plus le pouvoir des inquisiteurs, et par rendre leurs procédures plus arbitraires et moins dépendantes de la juridiction civile. Bientôt il ne manqua plus à ce tribunal pour être semblable à l'inquisition d'Espagne que son nom et des dominicains. Un simple soupçon suffisait pour faire arracher un citoyen paisible du sein de sa famille, et le plus faible témoignage autorisait à l'appliquer à la torture. Quiconque tombait dans cet abîme ne reparaissait plus. Les soins maternels de la justice cessaient de le protéger; perdu au monde, la méchanceté et la démence le condamnaient d'après des lois qui n'étaient pas faites pour des hommes. Jamais l'accusé n'apprenait le nom de son accusateur, et rarement le crime qu'on lui imputait; artifice impie et diabolique qui forçait l'infortuné à chercher à deviner ses fautes, et à confesser, dans le délire produit par les tourmens de la torture ou par les ennuis d'une

(1) Hist. univ. des Provinces-Unies, t. IV, p. 632.

longue captivité, des crimes qu'il n'avait peut-être jamais commis, ou inconnus aux juges. Les biens des condamnés étaient confisqués, et les délateurs encouragés par des lettres de grace et des récompenses. Aucun privilège, aucune justice civile, n'avait de force contre le pouvoir de ce tribunal redoutable. L'autorité séculière ne prenait de part à la juridiction des inquisiteurs que pour exécuter avec une soumission respectueuse et aveugle les sentences qu'elle prononçait. Les suites de cette institution devaient être extraordinaires et terribles; tout le bonheur temporel, et même la vie de l'homme probe, étaient dans les mains de chaque scélérat. Tout ennemi secret, tout envieux avait alors l'appât dangereux d'une vengeance à la fois invisible et certaine. La sûreté des propriétés, la liberté des entretiens familiers cessèrent d'exister; tous les liens de l'intérêt, du sang et de l'amour furent rompus. Une défiance contagieuse empoisonna la vie sociale; la présence redoutée d'un espion retenait le regard sous la paupière, et le son sur les lèvres. Chacun ne croyant plus à la loyauté des autres, ne pouvait espérer que l'on crût à la sienne. Une réputation sans tache, les liens d'une même patrie, les confraternités, les sermens mêmes, et tout ce que les hommes regardent comme sacré, n'avaient plus de valeur. Tel fut pourtant le sort auquel on avait soumis une ville grande et florissante, où cent mille hommes actifs, industrieux, n'étaient unis que

par la confiance. Chacun était indispensable à l'autre, et tous se devinrent mutuellement suspects. La crainte séparait ce que l'intérêt devait réunir; en un mot, tous les fondemens du commerce social étaient renversés, là où les rapports sociaux sont la base de toute vie et de toute durée (1).

(1) Grotii Ann., lib. 1, p. 11.

CHAPITRE V.

Autres infractions à la constitution des Pays-Bas.

Il n'est pas étonnant qu'un tribunal aussi cruel, qui avait paru insupportable, même au caractère plus patient des Espagnols, ait révolté un peuple libre; mais l'effroi qu'il inspirait fut encore augmenté par les troupes étrangères que l'on conserva dans le pays après le rétablissement de la paix, et qui occupaient les villes frontières, au mépris des constitutions de l'état. On avait pardonné à Charles-Quint l'introduction de ces troupes, parce qu'on en avouait la nécessité et qu'on avait plus de confiance dans ses bons sentimens; mais on ne vit, dans les soldats de Philippe, que l'appareil effrayant de l'oppression et les auxiliaires d'un tribunal odieux. Un corps nombreux de cavalerie, levé dans le pays même, était suffisant pour sa sûreté, et rendait inutile la présence des étrangers. La licence et la rapacité de ces Espagnols, qui, ayant à réclamer des arrérages considérables, se payaient par leurs mains, aux dépens de l'habitant, achevèrent d'irriter le peuple et le réduisirent au désespoir. Lorsque, dans la suite, les plaintes

générales forcèrent le gouvernement à retirer les troupes des frontières et à les transporter dans les îles de la Zélande, d'où elles devaient s'embarquer, leur audace alla si loin que les habitans cessèrent de travailler aux digues, aimant mieux abandonner leur patrie aux flots de la mer que de souffrir plus longtemps la licence de cette soldatesque effrénée (1).

Philippe II aurait désiré conserver les troupes espagnoles dans les Pays-Bas, pour assurer l'exécution de ses édits et pour appuyer les innovations qu'il avait l'intention d'introduire dans la constitution. Elles étaient à ses yeux les garans du repos public et de l'asservissement complet de la nation. Aussi épuisa-t-il toutes les ressources de la mauvaise foi, tous les moyens de persuasion, pour éluder les sollicitations réitérées des états-généraux, qui le pressaient d'éloigner ses soldats; tantôt, il semblait craindre une invasion subite de la France, quoique cette puissance, déchirée par des factions furieuses, résistât avec peine à un ennemi renfermé dans son sein; tantôt, c'était son fils don Carlos que ces troupes devaient aller recevoir sur les frontières, quoiqu'il n'eût jamais eu la volonté de le faire sortir de la Castille. « L'entretien « des troupes espagnoles, disait-il, ne sera point un « fardeau pour la nation »; il annonçait l'intention d'en prélever les frais sur sa cassette particulière.

(1) Hist. génér. des Provinces-Unies, t. V, l. XIII, p. 51.

Pour pouvoir les conserver avec plus d'apparence de nécessité, il leur retenait, à dessein, leur solde arriérée, quoiqu'il les préférât certainement aux troupes nationales, qui étaient exactement payées. Dans l'intention d'endormir les craintes de la nation et d'apaiser le mécontentement général, il offrit le commandement supérieur de ces troupes aux deux favoris du peuple, le prince d'Orange et le comte d'Egmont; mais tous deux refusèrent cet emploi, en déclarant généreusement qu'ils ne pourraient jamais se résoudre à servir contre les lois de leur patrie (1). Plus le roi témoignait le désir de conserver les Espagnols dans les Pays-Bas, plus les états montraient d'opiniâtreté à demander leur éloignement. Dans l'assemblée des états-généraux qui se tint à Gand, il fut obligé d'entendre, au milieu de ses courtisans, des vérités républicaines. « Pourquoi recourir à des bras étrangers « pour notre défense? lui dit Borluse, syndic de « Gand ; est-ce afin que l'univers nous regarde comme « trop légers ou trop timides pour nous défendre « nous-mêmes ? Pourquoi avons-nous conclu la paix, « si toutes les charges de la guerre continuent de peser « sur nous ? Pendant la guerre, la nécessité soutenait « notre patience; mais la paix nous est rendue, et nous « succombons à nos maux ! Comment pourrons-nous « maintenir dans le bon ordre ces bandes indiscipli-

(1) De Thou, Hist. univ., t. III, p. 410.

« nées, si votre présence même n'a pu y réussir? Voici « vos sujets de Cambray et d'Anvers qui viennent se « plaindre de leurs violences! Thionville et Marien- « bourg sont dévastés, et Votre Majesté ne nous a « sans doute point donné la paix pour que nos villes « soient changées en déserts, comme elles le seraient « infailliblement si vous ne les délivrez pas de ces « brigands destructeurs? Peut-être voulez-vous garan- « tir nos provinces de l'invasion de nos voisins? cette « précaution est sage, sans doute; mais le bruit de « leurs armemens sera long-temps d'avance le précur- « seur d'une agression hostile. Pourquoi payer si cher « le service de troupes étrangères qui n'épargneront « pas un pays qu'elles doivent quitter demain? Des « soldats courageux, sortis de nos rangs, sont encore « sous vos drapeaux; votre père leur a confié l'hon- « neur et la sûreté de la république dans des temps « bien plus orageux, pourquoi semblez-vous douter « maintenant d'une fidélité qu'ils ont conservée in- « tacte à vos ancêtres pendant tant de siècles? Ne « seront-ils pas en état de soutenir la guerre jusqu'à « ce que vos alliés accourent se joindre à leurs dra- « peaux, ou que vous puissiez vous-même nous en- « voyer des secours de vos autres états? »

Ce langage était trop nouveau pour le roi, et ces vérités trop évidentes pour qu'il s'aventurât à y répondre sur-le-champ. « Je suis aussi un étranger, « s'écria-t-il enfin, ne voudrait-on pas aussi me chasser

« moi-même du pays? » Il descendit aussitôt de son trône et quitta l'assemblée; mais il pardonna à l'orateur sa hardiesse. Deux jours après il fit déclarer aux états que, s'il avait su plutôt que ses troupes leur étaient à charge, il aurait ordonné dès long-temps les préparatifs nécessaires pour les ramener avec lui en Espagne; qu'en ce moment il était trop tard, parce qu'elles ne partiraient pas sans avoir reçu leur solde; mais qu'il promettait de la manière la plus solennelle que ces frais ne pèseraient pas sur le pays au-delà de quatre mois encore. Cependant, malgré ces promesses, les troupes espagnoles, au lieu de ces quatre mois, en restèrent dix-huit dans les Pays-Bas, et peut-être leur séjour s'y serait-il encore prolongé, si les besoins de l'empire ne les eussent rendues plus nécessaires dans une autre partie du monde (1).

L'introduction violente des étrangers dans les emplois les plus importans du pays, donna lieu à de nouvelles plaintes contre le gouvernement. De tous les privilèges dont jouissaient les provinces, aucun ne paraissait plus choquant aux Espagnols que celui qui excluait les étrangers des emplois de l'état, et c'était aussi celui qu'ils s'efforçaient le plus de dé-

(1) Burgundius, lib. 1, p. 38, 39, 40. — Reidanus, lib. 1, p. 3. — Meteren, l. 1, p. 6, 7, 8. — Hist. génér. des Provinces-Unies, t. V, p. 51. — Piali et Dragut avaient battu sa flotte, et le dernier était resté maître de Tripoli.

truire (1). L'Italie, les deux Indes et toutes les parties de leur immense monarchie étaient ouvertes à leur rapacité et à leur ambition, mais une des plus riches entre toutes leur était fermée par une loi fondamentale et inexorable.

On parvint à persuader au monarque que la puissance royale ne serait jamais affermie dans les Pays-Bas tant qu'elle ne pourrait y employer des étrangers. Déjà les Flamands avaient été forcés, contre toutes les lois, de recevoir l'évêque d'Arras, Bourguignon de naissance, et un Castillan, le comte de Feria, était au moment d'obtenir séance et voix dans le conseil d'état; mais cette entreprise trouva une résistance plus opiniâtre que celle à laquelle les flatteurs du roi lui avaient dit qu'il pouvait s'attendre, et le despotisme de sa toute-puissance échoua, cette fois, contre l'habileté du prince d'Orange et la fermeté des états (2).

(1) Reidanus, lib. 1, p. 3. — Promptis Hispanis, ob spem dignitatum, exteris alioqui per leges negatarum. Trad.

(2) Grotii Ann., lib. 1, p. 5, 6.

CHAPITRE VI.

Le prince d'Orange et le comte d'Egmont

C'EST ainsi que Philippe commença son règne dans les Pays-Bas, et tels étaient les griefs de ses sujets au moment où il se disposait à les abandonner. Ce prince désirait depuis long-temps sortir d'un pays où il était étranger, où tant de choses choquaient ses préjugés et ses prétentions, où son esprit despotique éprouvait des contrariétés aussi vives par des lois qui limitaient son pouvoir. La paix avec la France lui permettait enfin de s'éloigner; les préparatifs hostiles de Soliman l'attiraient vers le midi de ses états, et les Espagnes commençaient aussi à s'apercevoir de l'absence de leur souverain.

Le choix d'un gouverneur-général pour les Pays-Bas était en ce moment l'affaire la plus importante qui occupât sa pensée. Depuis la retraite de la reine Marie de Hongrie, le duc Emmanuel Philibert de Savoie avait rempli cette place qui donnait en effet plus d'honneur que de véritable influence, tant que le roi lui-même résidait dans les Pays-Bas; mais son éloignement en faisait l'emploi le plus important de

la monarchie et le but le plus brillant que l'ambition d'un particulier pût atteindre. Cette place était vacante par le départ du duc de Savoie, que la paix de Cateau-Cambrésis avait remis en possession de ses états. L'autorité presque illimitée qui devait être confiée au gouverneur-général, les talens et les connaissances qu'exigeait un poste aussi élevé, mais surtout les projets hasardeux formés par le souverain contre les libertés du pays, et dont l'exécution devait dépendre du gouverneur rendaient nécessairement ce choix aussi difficile que délicat. La loi qui exclut les étrangers des fonctions publiques souffre une exception en faveur de celle-ci : comme le gouverneur ne peut pas appartenir à toutes les provinces, il lui est permis de n'appartenir à aucune ; car la jalousie d'un Brabançon n'eût pas accordé des droits plus grands à un Flamand, dont le pays était limitrophe du sien, qu'à un Sicilien habitant une autre terre, né sous un autre ciel. Mais l'intérêt même de la couronne semblait en cette occasion imposer à Philippe le choix d'un citoyen des Pays-Bas.

Un Brabançon, par exemple, à qui ses compatriotes auraient témoigné un entière confiance, pouvait, s'il était un traître, porter un coup mortel à leur liberté avant qu'un étranger fût parvenu à surmonter cette défiance qui appelle tous les regards sur ses actions, même les plus insignifiantes. Si le gouvernement parvenait à faire réussir ses projets dans

une province, la résistance des autres devenait alors une témérité qu'il était en droit de punir sévèrement. Dans l'ensemble général que formaient les provinces à cette époque, leurs constitutions particulières étaient en quelque sorte annulées; l'obéissance d'une seule devenait une loi générale, et le privilège qu'une d'elles ne savait pas conserver était perdu pour toutes les autres.

Parmi les grands des Pays-Bas qui pouvaient prétendre à la place de gouverneur, l'attente et les vœux de la nation se partageaient entre le comte d'Egmont et le prince d'Orange, égaux en naissance, égaux en mérite, et qui possédaient au même degré l'amour du peuple.

Le rang qu'ils occupaient les plaçait tous deux auprès du trône, et si le monarque avait à choisir entre les plus dignes, il fallait nécessairement qu'il s'attachât à l'un ou à l'autre.

L'attention du lecteur ne peut pas être attirée trop tôt sur ces deux personnages, qui doivent reparaître souvent dans le cours de cette histoire.

Guillaume Ier, prince d'Orange, descendait de la maison allemande des princes de Nassau. Cette illustre famille, qui florissait depuis huit siècles, avait, pendant quelque temps, disputé la prééminence à la maison d'Autriche, et donné un chef à l'empire germanique. Outre plusieurs domaines considérables situés dans les Pays-Bas, qui rendaient le prince

citoyen de cet état, et vassal né de l'Espagne, il possédait encore en France la principauté indépendante d'Orange.

Guillaume naquit en 1533 (1) à Dillembourg dans le pays de Nassau, de Julienne, comtesse de Stolberg. Son père, le comte de Nassau, du même nom que lui, avait embrassé la religion protestante, dans laquelle il fit élever son fils; mais Charles-Quint, qui s'intéressa à Guillaume dès sa plus tendre enfance, le fit venir à sa cour et instruire dans la religion catholique. Ce prince, qui devina un grand homme dans cet enfant, le garda neuf ans auprès de sa personne, daigna le former lui-même aux affaires du gouvernement, et l'honora d'une confiance que son âge ne devait pas inspirer. Lui seul restait auprès de l'empereur quand il donnait audience à des ambassadeurs étrangers, ce qui prouve qu'il avait commencé dès sa jeunesse à mériter le surnom de taciturne, qu'il rendit si glorieux dans la suite. L'empereur ne rougit pas même d'avouer un jour publiquement que ce jeune homme lui communiquait souvent des idées qui eussent échappé à sa propre sagacité. Que ne devait-on pas attendre du génie d'un homme formé à une semblable école (2)?

(1) Le 14 avril, dit le traducteur de Strada, ainsi que l'Hist. génér. des Provinces-Unies, t. IV, p. 589. — Meursius, dans Gulielmus Auriacus, le fait naître le 16 avril.

(2) Meursii Gulielm. Auriacus, lib. 1, p. 3.

Guillaume était âgé de vingt-trois ans à l'époque de l'abdication de Charles-Quint, et il avait déjà reçu de cet empereur deux marques de la plus haute estime. Ce souverain lui confia, à l'exclusion de tous les autres grands de sa cour, l'honorable mission de porter la couronne impériale à son frère Ferdinand; et lorsque le duc de Savoie, qui commandait l'armée espagnole dans les Pays-Bas, eut été rappelé en Italie par ses propres affaires, Charles donna, en 1555, à Guillaume le commandement supérieur de ses troupes, malgré les représentations du conseil de guerre tout entier, qui regardait comme trop hasardeux d'opposer un jeune homme à l'un des généraux français les plus expérimentés (1). Quoique le prince d'Orange fût alors absent et que personne ne le désignât à l'empereur, celui-ci le préféra à tous les guerriers illustres qui l'environnaient, et le succès justifia son choix (2).

La faveur éclatante dont le prince avait joui auprès du père, eût été seule un motif suffisant pour l'exclure de la confiance du fils. Il paraît que Philippe II s'était fait une loi de venger la noblesse espagnole de la préférence que Charles-Quint avait constamment accordée à celle des Pays-Bas; mais les motifs secrets qui l'éloignèrent de Guillaume étaient encore plus graves. Le prince d'Orange appartenait

(1) L'amiral de Coligny, ou le duc de Nevers. (*Note du traducteur.*)
(2) Meursii Gulielm. Aur., lib. 1, p. 3. — Watson, t. I, p. 136.

à cette classe d'hommes *maigres et pâles* qui ne dorment pas la nuit, qui réfléchissent trop, et devant lesquels a chancelé le courage de César lui-même (1). Le calme inaltérable de sa physionomie cachait une ame active et ardente qui n'agitait pas le voile derrière lequel elle méditait ses créations; elle était également inaccessible aux pièges de la ruse et de l'amour. Son esprit varié et fertile savait se faire craindre et ne se fatiguait jamais. Assez souple et flexible pour adopter à l'instant toute espèce de nuances, assez réservé pour n'avoir jamais un moment d'oubli, assez ferme pour supporter toutes les vicissitudes du sort, Guillaume n'avait pas d'égal dans l'art de pénétrer les hommes et de gagner les cœurs, non que, suivant l'usage des cours, il fît prononcer à ses lèvres des paroles que son cœur généreux eût démenties, mais parce qu'il n'était ni avare, ni prodigue des marques de sa faveur et de son estime; par une sage économie de ces choses qui servent à attacher les hommes, il en augmentait le prix. Son génie enfantait lentement; mais ses conceptions avait le caractère de la perfection. Lorsqu'il avait adopté

(1) Car, comme on luy (César) eust un jour rapporté que Antonius et Dolabella machinoyent quelque nouvelleté contre luy, il respondit que ces gras et perruquez ne lui faisoyent point de peur, mais ouy bien ces palles et maigres, entendant cela de Brutus et Cassius. (Plutarque, traduction d'Amyot, Vie de Marcus Brutus. Paris, Cussac, 1786, t. IX, p. 121.)

(*Note du traducteur.*)

un plan, aucune résistance ne pouvait le lasser, et aucun obstacle ne l'aurait détourné de son but; car toutes les difficultés s'étaient offertes à son imagination avant qu'elles se présentassent en réalité. Quelque élevé que fût son caractère au-dessus de l'effroi dans le malheur ou de l'ivresse dans le succès, il était cependant soumis à la crainte, mais cette crainte avait devancé le danger, et il était tranquille dans le moment de crise, parce qu'il avait tremblé dans le repos. Guillaume prodiguait son or, mais il se montrait avare de son temps. L'heure de ses repas était sa seule récréation, et il la consacrait entièrement à ses affections de cœur, à sa famille et à l'amitié. C'étaient les seuls momens qu'il se permît de dérober à sa patrie. Alors l'usage modéré du vin déridait son front, l'enjouement et la tempérance assaisonnaient les mets; les soins graves ne pouvaient, en cet instant, obscurcir la gaieté de son esprit. L'état de sa maison était magnifique; l'éclat d'un domestique nombreux, la foule et la qualité de ceux qui entouraient habituellement sa personne, rendaient sa résidence semblable à celle d'un prince souverain. Une fastueuse hospitalité, moyen d'influence si puissant pour un chef populaire, était prodiguée dans son palais. Des ambassadeurs, des princes étrangers y trouvaient une réception et un accueil qui surpassaient tout ce que l'opulente Belgique pouvait leur offrir. Une soumission respectueuse au gouvernement faisait taire la

critique et les soupçons que cette dépense aurait pu faire naître sur ses projets; mais de telles profusions entretenaient l'éclat de son nom chez le peuple, dont rien ne flatte autant l'orgueil que de voir les trésors de la patrie étalés devant les étrangers; le haut degré de prospérité où il avait placé sa fortune rehaussait le prix de l'affabilité à laquelle il consentait à descendre. Aucun autre homme que Guillaume-le-Taciturne ne reçut de la nature des talens plus propres à faire un chef de conspiration. Un regard ferme et pénétrant dans le passé, le présent et l'avenir, la promptitude à saisir l'occasion, un ascendant marqué sur tous les esprits, de vastes et audacieuses conceptions qui ne présentent des formes et des proportions qu'à celui qui les observe long-temps après l'événement, des calculs hardis qui se lient à la longue chaîne de l'avenir, tous ces avantages étaient dirigés en lui par une vertu libre et éclairée, qui marchait d'un pas ferme dans les limites de l'honneur et du devoir.

Un homme tel que Guillaume devait être impénétrable à tous ses contemporains, excepté à l'esprit le plus soupçonneux de son temps (1).

Philippe, d'un coup d'œil rapide et profond, jugea un caractère qui, sous le rapport des bonnes qualités, avait tant de ressemblance avec le sien; car s'il ne l'avait pas deviné aussi parfaitement, on ne pourrait

(1) Strada, lib. II, p. 98—100.

concevoir comment il n'eût pas accordé sa confiance à celui qui réunissait toutes les vertus qu'il estimait le plus et qu'il était le plus à même d'apprécier; mais Guillaume avait encore avec Philippe un autre point de contact plus important que les autres. Tous deux avaient étudié la politique sous le même maître, et l'élève couronné devait craindre que son condisciple n'eût bien mieux profité des leçons qui leur avaient été données. Guillaume, en effet, sans avoir étudié le *prince* de Machiavel, profita de l'expérience d'un monarque qui mettait en pratique les théories de cet écrivain; il apprit à son école l'art dangereux de faire tomber et d'élever des trônes. Philippe avait à combattre en lui un adversaire armé de la même politique, et qui, en défendant une bonne cause, savait aussi employer des moyens propres à en faire réussir une mauvaise. Cette dernière circonstance nous explique pourquoi, parmi tous les hommes de ce temps, le prince d'Orange fut celui contre lequel Philippe conserva la haine la plus implacable; elle explique aussi la crainte si peu naturelle qu'il inspira à ce monarque.

L'opinion équivoque que l'on avait des principes religieux de Guillaume augmenta les soupçons déjà conçus contre lui. Il crut au pape tant que vécut Charles, son bienfaiteur; mais on craignait avec raison qu'il n'eût point entièrement chassé de son cœur la prédilection qu'on lui avait inspirée dans son enfance

pour la religion réformée. Au surplus, quelle que soit l'église qu'il ait préférée à certaines époques de sa vie, aucune n'a pu se glorifier de l'avoir jamais possédé exclusivement. Nous le voyons dans l'âge mûr embrasser le calvinisme avec aussi peu de réflexion qu'il avait, dans sa jeunesse, abjuré la religion luthérienne pour la religion catholique. C'était plutôt les droits civils des protestans que leurs opinions religieuses qu'il défendait contre la tyrannie des Espagnols; ce n'était point leur croyance, mais les maux qu'ils souffraient qui l'avaient rendu leur frère (1).

Ces motifs généraux de défiance paraissent avoir été justifiés par une découverte que le hasard fit faire de ses véritables sentimens. Guillaume était resté en France comme ôtage de la paix de Cateau-Cambrésis (2), à laquelle il avait coopéré, et par une imprudence de Henri II, qui croyait parler à un confident du roi d'Espagne, il avait appris un complot secret que les cours de France et d'Espagne tramaient contre les protestans des deux royaumes (3).

Le prince s'empressa de faire part à ses amis de Bruxelles de cette nouvelle si importante pour eux, et ses lettres tombèrent malheureusement entre les

(1) Strada, lib. I, p. 43. — Lib. II, p. 99. — Grotii Ann., lib. I, p. 7. — Reidanus, lib. III, p. 59. — Burgundius, lib. I, p. 65, 66.

(2) Signée le 3 avril 1559.

(3) Gulielm. Aur., lib. I, p. 7. — Hist. générale des Pays-Bas, tome V, p. 36, 37.

mains de Philippe II (1), qui fut moins surpris de cet éclaircissement décisif sur les sentimens de Guillaume, qu'irrité de la ruine de ses projets. Les grands d'Espagne, qui n'avaient pas pardonné au prince les marques éclatantes de confiance que le plus grand des empereurs lui avait données dans le dernier acte de sa vie, ne laissèrent point échapper l'occasion favorable de détruire entièrement dans l'opinion de leur roi celui qui avait trahi le secret de l'état (2).

Lamoral, comte d'Egmont et prince de Gavre (3), descendant de ces ducs de Gueldre, dont l'humeur guerrière avait si long-temps fatigué les armes de la maison d'Autriche, n'était pas d'une race moins noble que le prince d'Orange. Les hauts faits de ses ancêtres figuraient avec éclat dans les annales du pays; déjà sous Maximilien, l'un d'eux avait été stadhouder de

(1) Strada, lib. 1, p. 100. — De Thou, t. III, l. XXII, p. 339. — Reidanus, lib. 1, p. 5.

(2) Voici le portrait qu'en fait Vandervynckt qui écrivait consciencieusement, et qui a puisé, avec assez d'impartialité, aux meilleures sources :

« C'était un homme d'esprit, de cœur et de grande résolution, méditatif, « d'une tranquillité intrépide et opiniâtre, grand politique, et dont les « vues portaient loin. Quand il avait conçu une entreprise à mûre ré- « flexion, il n'en démordait plus; et, dans les plus grandes adversités, « il avait une fermeté à toute épreuve et des ressources intarissables. On « l'appelait le taciturne, parce qu'il parlait peu; mais son silence était « éloquent : quand il parlait, il séduisait. Le proverbe italien *Tacendo* « *parla, parlando incanta* lui convenait en tout sens. » (Vandervynckt, t. I, p. 106.) (*Note du traducteur.*)

(3) Né en 1522 à la Hamaide, dans le Hainault.

la Hollande. Le mariage d'Egmont avec la duchesse Sabine de Bavière rehaussait encore l'éclat de sa naissance, et le rendait puissant par des alliances importantes. En 1546, Charles-Quint l'avait créé à Utrecht chevalier de la Toison-d'Or. Les guerres de cet empereur furent l'école de sa future renommée, et les batailles de Saint-Quentin et de Gravelines (1) l'avaient rendu le héros de son siècle. Tous les bienfaits de la paix, que les peuples commerçans apprécient encore plus que les autres, rappelaient le souvenir des victoires qui les avaient amenés; et la fierté flamande se glorifiait, telle qu'une mère orgueilleuse, du fils illustre du pays qui attirait l'admiration de toute l'Europe. Neuf enfans (2), élevés sous les yeux de ses concitoyens, multipliaient et resserraient les liens qui l'unissaient à sa patrie, et la bienveillance générale dont il était l'objet s'augmentait encore à l'aspect de ce qu'il avait de plus cher. Chaque fois que d'Egmont paraissait en public, c'était un triomphe pour lui. Tous les regards fixés sur sa personne semblaient raconter sa vie entière. Ses actions vivaient dans les récits glorieux de ses

(1) Bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557. Le connétable de Montmorency, commandant l'armée française, y fut fait prisonnier, après avoir éprouvé une défaite complète. — Bataille de Gravelines, le 13 juillet 1558, où le maréchal de Termes, général français, fut complètement battu et fait prisonnier. Trad.

(2) Strada dit onze, huit filles et trois garçons, t. I, lib. vii, p. 395; et la plupart des autres historiens sont de cette opinion.

compagnons d'armes. Les mères le montraient à leurs enfans dans les jeux chevaleresques. La noblesse de ses manières, sa politesse et son affabilité, vertus aimables nées de la chevalerie, donnaient une grace naturelle à ses hautes qualités. Tous les mouvemens de son ame indépendante paraissaient sur un front ouvert; sa franchise ne ménageait pas plus ses secrets que sa bienfaisance n'épargnait ses trésors; sa pensée appartenait à tous aussitôt qu'il l'avait conçue. Sa religion était douce, humaine, mais peu éclairée, parce qu'elle recevait la lumière de son cœur et non de son esprit. D'Egmont avait plus de conscience que de principes; sa tête ne s'était pas créé à elle-même son code de lois, mais elle l'avait reçu établi d'avance; de sorte que le nom seul d'une action suffisait pour la lui interdire. Les hommes étaient pour lui bons ou mauvais, quoique souvent il n'y eût en eux ni bien ni mal. Sa morale n'admettait point de milieu entre le vice et la vertu : c'est pourquoi souvent un seul bon côté décidait auprès de lui de l'opinion qu'il prenait d'un homme. Il réunissait toutes les qualités qui forment le héros; il était meilleur homme de guerre que le prince d'Orange, mais comme homme d'état beaucoup au-dessous de lui. Celui-ci voyait le monde comme il était véritablement, l'autre l'apercevait à travers le prisme magique d'une imagination disposée à tout embellir. Ceux que la prospérité surprend par une récompense non méritée cèdent faci-

lement, pour la plupart, à la tentation d'oublier l'enchaînement nécessaire des causes et des effets, et de faire intervenir dans la suite naturelle des événemens cette puissance merveilleuse à laquelle ils se confient témérairement ainsi que César à sa fortune. D'Egmont était de cette classe d'hommes. Fier de ses services que la reconnaissance publique exagérait encore, il s'abandonnait à cette douce conviction comme aux rêves d'un monde enchanté. Il ne craignait rien parce qu'il se confiait au gage incertain que le sort lui avait donné dans l'amour de toute la nation; il croyait à la justice parce qu'il était heureux. L'expérience la plus terrible de la mauvaise foi des Espagnols ne put même par la suite bannir cette confiance de son ame, et sur l'échafaud l'espérance fut encore son dernier sentiment. Une tendre sollicitude pour sa famille tint son courage patriotique enchaîné à des devoirs privés; il ne pouvait hasarder beaucoup pour la république, parce qu'il tremblait pour ses biens et sa vie. Guillaume d'Orange rompit avec son souverain, dont la puissance arbitraire révoltait sa fierté; la vanité du comte d'Egmont lui faisait attacher du prix à la faveur du monarque. Le premier était un cosmopolite, d'Egmont ne fut rien de plus qu'un Flamand (1).

(1) Grotii Ann., lib. 1, p. 7, 8. — Strada, lib. 1, p. 41, 42. — Lib. III, p. 141 — 148. — Vandervynckt, t. I, p. 107, 108. « Il était véritable-

Philippe II n'avait point encore acquitté sa dette envers le vainqueur de Saint-Quentin, et le gouvernement des Pays-Bas paraissait la seule récompense digne d'un mérite aussi éclatant. La naissance, l'estime générale, la voix de la nation, les qualités personnelles parlaient aussi haut en faveur de d'Egmont que du prince d'Orange, et si l'un était écarté, l'autre était le seul qui pût remplir convenablement sa place.

Deux concurrens d'un mérite aussi égal auraient pu rendre le choix de Philippe embarrassant, s'il lui était jamais venu dans l'idée de se décider pour l'un ou pour l'autre; mais les avantages mêmes sur lesquels tous deux fondaient leurs droits étaient précisément les motifs qui devaient les faire exclure; les vœux ardens de la nation pour leur élévation furent ce qui les écarta sans retour de ce poste important. Philippe n'aurait pu employer utilement dans les Pays-Bas un gouverneur aimé du peuple, et qui pouvait en même temps disposer de ses forces. D'ailleurs le comte d'Egmont, descendant des ducs de Gueldre, était, par sa naissance, l'ennemi naturel de la maison

« ment grand seigneur, et tenait un grand état; généreux, sincère, à « cœur ouvert, désintéressé, et d'une noble famille, d'ailleurs bon général, d'un courage intrépide, il avait eu de grands succès contre la « France et les autres ennemis, et avait rendu des services signalés à « l'Espagne; il était moins prévoyant et moins adroit que le prince « d'Orange, qui le surpassait dans le cabinet, comme l'autre surpassait « celui-ci à la guerre. (*Note du traducteur.*)

d'Espagne, et il semblait dangereux de livrer le pouvoir souverain aux mains d'un homme qui pouvait concevoir l'idée de venger la ruine de son aïeul sur le fils de l'oppresseur; enfin la nation et ses deux favoris ne devaient point être offensés de cette exclusion, puisque le roi les écartait tous les deux pour ne pas donner la préférence à l'un au préjudice de l'autre (1).

L'espoir déçu d'être nommé gouverneur-général ne fit pas perdre entièrement au prince d'Orange celui de fonder d'une manière plus solide encore son influence dans les Pays-Bas. Parmi les autres prétendans à cette dignité était aussi Christine, duchesse de Lorraine et cousine du roi (2). Cette princesse avait rendu des services éclatans à la couronne, comme médiatrice de la paix de Cateau-Cambrésis. Guillaume avait sur la fille de Christine des vues qu'il espérait faire réussir, en s'employant activement pour les intérêts de la mère; mais il ne s'apercevait pas qu'il gâtait par son intervention la cause de celle qu'il voulait servir.

La duchesse de Lorraine fut rejetée plutôt parce qu'elle était désirée par le peuple des Pays-Bas et

(1) Strada, lib. 1, p. 43. — Grotii Ann., lib. 1, p. 12.

(2) Christine, fille de Christiern II, roi de Danemarck, et d'Isabelle, sœur de Charles-Quint, veuve en premières noces de François Sforce, duc de Milan, et en secondes de François, duc de Lorraine.

(*Note du traducteur.*)

par le prince d'Orange qu'à cause des soupçons que faisait naître à la cour d'Espagne la dépendance où ses états se trouvaient du royaume de France (1).

(1) Burgundius, lib. 1, p. 22, 23. — Strada, lib. 1, p. 43.

CHAPITRE VII.

Marguerite de Parme.

Les peuples attendaient avec anxiété celui qui devait être l'arbitre de leurs destinées, quand la duchesse Marguerite de Parme parut tout à coup sur les frontières, venant de l'Italie lointaine, d'où Philippe l'avait appelée pour gouverner les Pays-Bas.

Marguerite, née en 1522, était fille naturelle de Charles-Quint et d'une demoiselle flamande nommée Marguerite Vangeest. Elle fut d'abord élevée dans l'obscurité, pour ménager l'honneur de sa maison; mais sa mère, qui avait plus de vanité que de délicatesse, s'inquiéta peu de cacher le secret de sa naissance, et une éducation royale trahit bientôt la fille de l'empereur (1). Dans son enfance, elle fut confiée à sa grand'tante Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, qu'elle perdit à l'âge de huit ans. La reine Marie de Hongrie, sœur de l'empereur, qui succéda à Marguerite, se chargea également de l'éducation de sa nièce, qui avait été fiancée par son père,

(1) Strada, lib. 1, p. 46, 47.

dès sa quatrième année, à Hercule, prince de Ferrare. Cet engagement ayant été rompu dans la suite, on la destina à Alexandre de Médicis, nouveau duc de Florence, et ce mariage eut lieu en effet à Naples (1), lorsque l'empereur revint de sa glorieuse expédition d'Afrique.

Dès la première année d'une union funeste (2), une mort violente lui enleva un époux qu'elle ne pouvait aimer, et pour la troisième fois la politique de Charles-Quint trafiqua de la main de Marguerite. Octave Farnèse, prince âgé de treize ans (3), neveu de Paul III, reçut pour dot, avec cette princesse, les duchés de Parme et de Plaisance; et Marguerite, par un destin singulier, fut mariée étant majeure à un enfant, de même que dans son enfance elle était devenue l'épouse d'un homme d'un âge mûr (4). Son caractère peu féminin rendait cette dernière alliance encore plus extraordinaire, car toutes ses inclinations étaient mâles, et le genre de vie qu'elle avait adopté était en contradiction avec son sexe. D'après l'exemple de la reine de Hongrie, qui l'avait élevée, et de sa tante, la duchesse Marie de Bourgogne, qui trouva la mort à la chasse, elle avait un goût décidé pour cet exercice; et, en s'y livrant fréquemment, elle avait tellement en-

(1) En 1536.

(2) Elle n'avait que dix à onze ans; son mari en avait vingt-sept.

(3) Marguerite avait alors vingt ans.

(4) Strada, t. I, lib. 1, p. 51.

durci son corps, qu'elle pouvait supporter avec autant de courage qu'un homme toutes les fatigues de ce genre de vie. Sa démarche même avait si peu de grace, que l'on était tenté de la prendre pour un homme déguisé; et la nature, qu'elle avait offensée par cette violation des limites qui séparent les deux sexes, se vengea d'elle en lui donnant la goutte, maladie qui n'attaque ordinairement que les hommes. Ces qualités si extraordinaires étaient couronnées par une foi religieuse et aveugle qu'Ignace de Loyola, son directeur et son maître spirituel, avait eu la gloire d'inculquer dans son ame. Parmi les œuvres de piété et les pénitences dont elle mortifiait sa vanité, on remarquait particulièrement que chaque année, pendant la semaine sainte, elle avait coutume de laver de ses propres mains les pieds d'un certain nombre de pauvres (1), auxquels il était défendu sévèrement de les nettoyer auparavant; elle les servait ensuite à table avec humilité, et les congédiait en leur faisant de riches présens.

Ce dernier trait de caractère suffirait déjà pour faire comprendre la préférence que le roi lui donna sur tous ses rivaux; mais sa prédilection pour elle était justifiée en même temps par les motifs de la plus saine politique. Marguerite était née et avait été élevée dans les Pays-Bas; les mœurs et les habitudes des

(1) Strada dit douze filles, t. I, p. 53.

Belges étaient devenues en quelque sorte les siennes. Ses deux tutrices l'avaient initiée peu à peu dans les maximes d'après lesquelles ce peuple, d'un caractère particulier, pouvait être le mieux gouverné, et leur administration devait lui servir de modèle. Elle avait de l'esprit et une aptitude singulière pour les affaires, qu'elle tenait de ses institutrices et qu'elle avait perfectionnée à l'école italienne. Les Pays-Bas étaient accoutumés, depuis plusieurs années, à être gouvernés par des femmes, et peut-être Philippe II espérait-il que le glaive de la tyrannie, dont il voulait se servir contre eux, paraîtrait moins tranchant dans les mains d'une femme. On assure aussi que quelques égards pour son père, qui vivait encore à cette époque, et qui était fort attaché à Marguerite, contribuèrent à diriger son choix. Il est en outre vraisemblable qu'il voulut, par cette marque éclatante de faveur pour sa sœur, dédommager le duc de Parme, à qui dans le moment même il était forcé de refuser une demande importante (1). Les possessions de la duchesse étant enclavées dans ses états d'Italie et pour ainsi dire sous sa main, il pouvait sans danger lui confier à Bruxelles la suprême puissance; d'ailleurs, pour compléter sa sécurité, Alexandre Farnèse, fils de Marguerite, restait à sa cour comme un otage de la fidélité de sa mère. Tous ces motifs réunis avaient assez de poids pour

(1) La restitution de la citadelle de Plaisance, qui était encore occupée par une garnison espagnole. (Strada, t. I, lib. 1, p. 54.)

déterminer le roi en sa faveur; mais ils devinrent décisifs lorsqu'ils furent appuyés par le duc d'Albe et l'évêque d'Arras; le premier à ce qu'il paraît, parce qu'il haïssait tous les autres concurrens ou leur portait envie, le dernier parce que vraisemblablement son ambition prévoyait déjà tous les avantages qu'il pourrait retirer du caractère versatile de cette princesse (1).

Philippe, accompagné d'une suite brillante, reçut la nouvelle régente sur les frontières de la Flandre, et la conduisit en grande pompe à Gand, où les états-généraux étaient assemblés (2). Comme il était décidé à ne pas revenir de si tôt dans les Pays-Bas, il voulut, avant de les quitter, satisfaire aux vœux de la nation par une diète solennelle, et donner une plus grande sanction et une force légale aux ordonnances dont il avait résolu l'exécution. Il se montra pour la dernière fois à ses peuples des Pays-Bas, dont les destins ne devaient dorénavant s'agiter que dans un lointain mystérieux; pour augmenter l'éclat de ce jour solennel, il créa onze nouvaux chevaliers (3) de la Toison-

(1) Burgundius, p. 23, et seq., lib. 1. — Strada, lib. 1, p. 43—55.

(2) En juillet 1559.

(3) Vandervynckt dit quatorze, t. I, p. 98. — Strada, t. I, lib. 1, p. 57, dit *undecim;* mais son traducteur français (Durger, Bruxelles, 1727—12, t. I, liv. 1, p. 72, 73,) dit douze, et les nomme ainsi qu'il suit : 1° François II, roi de France; 2° Charles IX, roi de France (c'est sans doute une erreur); 3° Guibaldo, de la Rovère, duc d'Urbin; 4° Marc Antoine Colonne, duc de Palliano, grand connétable de Naples;

d'Or, fit asseoir sa sœur auprès de lui sur un fauteuil, et la présenta à la nation comme sa future gouvernante. Tous les griefs du peuple sur les édits de religion, l'inquisition, le séjour prolongé des troupes espagnoles, les impôts et l'introduction illégale des étrangers dans les emplois de l'état, furent à cette diète discutés des deux côtés avec une grande vivacité. Le gouvernement écarta les uns avec adresse, en

5° Eric, duc de Brunswic; 6° Philippe de Montmorency, seigneur d'Achicourt; 7° Baudouin de Lanoy, seigneur de Turcoing; 8° Guillaume de Croy, marquis de Renty; 9° Florent de Montmorency; 10° Philippe, comte de Ligne, seigneur de Wassenaer; 11° Charles Delannoy, prince de Salmone; 12° Antoine de Catam, comte de Hooghstraeten. — L'histoire générale des Provinces-Unies, t. V, liv. XIII, p. 46, en nomme onze, dont les noms diffèrent de ceux de Vandervinckt. 1° François II; 2° le duc de Feria; 3° le duc d'Urbin; 4° le duc de Mantoue; 5° le prince de Salmone; 6° Lannoy; 7° le duc d'Arschot; 8° Renty; 9° Hooghstraeten; 10° le comte de Ligne; 11° le baron de Montigny. — Burgundius dit onze, lib. I, p. 34. Ce sont les mêmes que ceux qui sont nommés par Strada, hors le duc Eric de Brunswic, qui est remplacé ici par Joachim, baron de Neuhausen, chancelier de Bohême. — J'ai trouvé, dans un manuscrit conservé dans le cabinet genéalogique de l'ordre du Saint-Esprit, coté Toison d'or, vol. CCCIX (cabinet des manuscrits de la bibliothèque du Roi) : chevaliers élus au XXIII°. chapitre tenu à Gand au mois d'août 1559. 1° François II, roi de France; 2° le connétable Marc-Antoine Colonne; 3° le duc d'Urbin; 4° Philippe de Montmorency, seigneur d'Achicourt; 5° Baudouin Delannoy, seigneur de Turcoing; 6° Guillaume de Croy, marquis de Renty; 7° Florent de Montmorency, seigneur de Montigny; 8° le comte de Ligne; 9° Charles de Lannoy, prince de Salmone; 10° le comte de Hooghstraeten; 11° le baron de Neuhausen, grand huissier de Bohême; 12° Don Juan d'Autriche. Cette dernière version doit être exacte. (*Note du traducteur.*)

redressa quelques autres en apparence, mais rejeta le plus grand nombre par une décision royale. Philippe ignorait la langue du pays; ce fut par l'organe de l'évêque d'Arras que dans un discours pompeux il fit à la nation assemblée l'énumération de tous les bienfaits de son gouvernement, qu'il assura les états de ses bonnes graces pour l'avenir, et leur recommanda encore une fois de la manière la plus sérieuse le maintien de la religion catholique et la destruction de l'hérésie; il promit que les troupes espagnoles évacueraient sous peu de mois les Pays-Bas, pourvu qu'on lui laissât le temps de rétablir ses finances épuisées par la dernière guerre, afin de payer à ces troupes leur solde arriérée. « Il promit encore que leurs lois seraient « respectées à l'avenir, les impôts proportionnés à « leurs moyens, que l'inquisition rendrait ses juge- « mens avec impartialité et modération. Il ajouta que « dans le choix d'une gouvernante il avait consulté « principalement les vœux de la nation, en se déci- « dant pour une de leurs compatriotes, accoutumée à « leurs mœurs et à leurs usages, et dont l'amour de « la patrie leur garantissait le dévouement; il leur « recommandait donc d'honorer son choix par leur « reconnaissance, et d'obéir à la duchesse sa sœur, « comme à lui-même. Il termina en les assurant « que, si des obstacles imprévus s'opposaient à son « retour, il leur enverrait à sa place le prince Don

« Carlos, son fils, qui résiderait à Bruxelles (1).

Quelques membres des états, plus courageux que leurs collègues, hasardèrent encore une dernière tentative pour obtenir la liberté de conscience. « Chaque « peuple, dirent-ils, devait être traité suivant son ca« ractère national, de même que chaque homme en « particulier, d'après sa constitution physique : ainsi « les nations du midi pouvaient se trouver encore heu« reuses, malgré un certain degré de contrainte qui « paraîtrait insupportable aux habitans du nord. Ja« mais, ajoutèrent-ils, les Flamands ne consentiraient « à ployer sous un joug auquel les Espagnols se sou« mettraient peut-être avec patience; et si l'on vou« lait les y réduire par la force, ils s'exposeraient à « toutes les extrémités plutôt que de céder. » Quelques conseillers du roi appuyèrent aussi ces représentations, et insistèrent sérieusement sur l'adoucissement de ces affreux édits de religion; mais Philippe fut inexorable. « Plutôt ne pas régner, répondit-il, que « régner sur des hérétiques (2). »

D'après un réglement qui datait du règne de Charles-Quint, on adjoignit à la gouvernante trois conseils ou chambres qui se partagèrent les affaires du gouvernement. Pendant le séjour que le roi fit dans les

(1) Burgundius lib. 1 p. 35, 36, 37. — Histoire générale des Provinces-Unies, t. V, liv. XIII, p. 46, 47. — Strada, t. I, lib. 1, p. 57.

(2) Watson, t. I, p. 130, 131. — Ch'egli voleva più tosto restare senza regni, che possedergli con heresia. (Bentivoglio.)

Pays-Bas, ces trois conseils avaient beaucoup perdu de leur puissance, et le premier de tous, le conseil-d'état, était presque toujours resté dans l'inaction; mais dans ce moment où Philippe abandonnait les rênes du gouvernement, ils reconquirent leur ancienne influence. Le conseil-d'état, qui avait dans ses attributions les départemens de la guerre et des affaires étrangères, était composé de l'évêque d'Arras, du prince d'Orange, du comte d'Egmont, du président du conseil privé Viglius de Zuichem d'Aytta, et du comte de Barlaimont, président du conseil des finances. Tous les chevaliers de la Toison-d'Or, tous les conseillers d'état et de finances, ainsi que les membres du grand conseil de Malines que Charles-Quint avait déjà subordonnés au conseil privé de Bruxelles, avaient entrée et voix délibérative dans le conseil-d'état, lorsqu'ils y étaient spécialement convoqués par la gouvernante. L'administration des revenus de l'état et des domaines de la couronne appartenant au conseil des finances, le conseil privé était chargé de l'administration de la justice et de la police : il expédiait aussi les privilèges et lettres de grace. Les gouvernemens vacans furent donnés à de nouveaux titulaires, et le roi confirma les anciens stathouders. Le comte d'Egmont obtint la Flandre et l'Artois; le prince d'Orange, la Hollande, la Zélande, Utrecht, la Frise occidentale et la comté de Bourgogne (1); le

(1) Le prince d'Orange ne fut nommé stathouder de la comté de Bour-

comte d'Aremberg, l'Ostfrise, l'Overyssel et Groningue; le comte de Monsfeld, Luxembourg; Barlaimont, Namur; le marquis de Bergh, le Hainaut, Cateau-Cambresis et Valenciennes (1); le baron de Montigny, Tournay et son territoire; les autres gouvernemens furent accordés à des personnes d'une moindre importance. Philippe de Montmorency, comte de Hoorn, auquel le comte de Mégen succéda (2) dans le gouvernement de Gueldre et de Zutphen, fut confirmé dans le grade d'amiral de la marine des Pays-Bas (3). Chaque stathouder était en même temps chevalier de la Toison-d'Or et membre du conseil-d'état. Il avait en outre le commandement supérieur sur les troupes qui se trouvaient dans son gouvernement, et la haute inspection sur les administrations civiles et judiciaires, excepté dans la Flandre où

gogne que l'année suivante (1560) après la mort de Claude de Vergu, baron de Champlite. (Strada, t. I, lib. 1, p. 37.) (*Note du traducteur.*)

(1) Jean de Lannoy, baron de Molembais, fut nommé gouverneur du Hainaut; ce ne fut qu'après sa mort, l'année suivante, que son gendre, le marquis de Bergh, lui succéda. (Strada, t. 1, lib. 1, p. 36.) (*Idem.*)

(2) Il ne lui succéda que l'année suivante. Ce gouvernement resta vacant jusqu'à cette époque, et c'est par erreur que Schiller dit qu'il fut donné au comte de Hoorn. (*Idem.*)

(3) Jean de Montmorency, baron de Courières, eut le gouvernement de la Flandre gallicane; le comte Jean d'Ostfrise, celui de Limbourg; Philippe de Stavèle, seigneur de Glayon, chevalier de la Toison-d'Or, eut la charge de grand-maître de l'artillerie. (*Idem.*)

la justice ne dépendait point du stathouder. Le Brabant seul resta soumis à l'autorité immédiate de la duchesse de Parme, qui, suivant l'usage, choisit Bruxelles pour son séjour habituel.

La nomination du prince d'Orange était dans le fait contraire à la constitution, puisqu'il était étranger; mais quelques seigneuries qu'il possédait dans diverses provinces, ou qu'il administrait comme tuteur de son fils, un long séjour dans le pays, et surtout la confiance illimitée qu'il avait inspirée à la nation, lui donnaient des droits bien supérieurs à ceux qu'il aurait tenus du hasard (1).

Les forces militaires nationales consistaient, lorsqu'elles étaient au complet, en trois mille chevaux; mais, à cette époque, on n'en comptait réellement que deux mille, divisés en quatorze cornettes ou bandes d'ordonnance, et commandés par les stathouders des provinces (2), et en outre par Philippe de Croy, duc d'Arschot, Antoine de la Lain, comte de Hooghstraeten, Jean de Hennin, comte de Bossu, Jean de Croy, comte de Rœux, et Henri de Brederode. Cette cavalerie, disséminée dans les dix-sept provinces, ne devait être employée que pour les besoins pressans; trop faible pour servir dans des en-

(1) Meteren, liv. I, p. 5. — Burgundius, lib. I, p. 7, 25, 26, 30, 34. — Strada, lib. I, p. 35—39. (Histoire universelle des Provinces-Unies, t. V, liv. XIII, p. 40—41.

(2) Excepté le baron de Courières et le comte d'Ostfrise.

treprises plus importantes, elle suffisait cependant pour maintenir la tranquillité intérieure. Son courage était éprouvé, et les guerres du dernier règne avaient répandu dans toute l'Europe la renommée de sa valeur (1). Il avait été question de former des corps d'infanterie, mais jusqu'alors les états s'y étaient opposés. Quelques régimens allemands, qui attendaient leur solde arriérée, faisaient aussi partie des troupes des Pays-Bas. Les quatre mille Espagnols qui avaient été la cause de tant de plaintes étaient sous les ordres de deux commandans de leur nation, Mendoza et Romero, et formaient la garnison des villes frontières.

Les noms du comte d'Egmont et de Guillaume d'Orange se trouvent à la tête des grands des Pays-Bas que le roi distingua particulièrement dans cette distribution de graces. Quelque profonde que fût déjà la haine qu'il avait conçue contre ces deux seigneurs, et surtout contre le second, il leur donna cependant, en cette occasion, des marques éclatantes de sa faveur, parce que sa vengeance n'était pas encore mûre, et qu'ils étaient l'objet de l'enthousiasme du peuple. Leurs biens furent déclarés libres de tout impôt (2); les gouvernemens les plus

(1) Burgundius, lib. 1, p. 26. — Strada, lib. 1, p. 38.

(2) Ainsi que ceux du comte de Hoorn. (Histoire des Provinces-Unies, t. V, liv. XIII, p. 14.)

Le roi accorda la même exemption à la comtesse de Buren. (*Idem.*)

lucratifs leur furent confiés. En leur offrant le commandement suprême sur les troupes espagnoles qui étaient restées dans les Pays-Bas, Philippe les flatta par l'apparence d'une confiance qu'il était bien éloigné de leur accorder véritablement; car au moment même où il honorait le prince d'Orange par ces preuves ostensibles de son estime, il avait trouvé le moyen de le blesser en secret de la manière la plus sensible. Craignant qu'une alliance avec la puissante maison de Lorraine ne contribuât à inspirer à ce vassal suspect des projets audacieux, il fit rompre son mariage projeté avec une princesse de cette famille, et détruisit ses espérances au moment où elles allaient être réalisées. Le prince ne lui pardonna jamais cette offense (1). La haine du roi contre Guillaume était si violente qu'elle l'emporta même une fois sur sa dissimulation habituelle, et l'entraîna dans une démarche où nous ne pouvons plus reconnaître son caractère.

Lorsque le roi s'embarqua à Flessingue et que les grands l'entouraient sur le rivage, il s'oublia au point d'apostropher vivement le prince et de l'accuser publiquement d'être l'auteur des troubles de la Flandre. Guillaume lui répondit avec modération que les états n'avaient rien fait que d'après leur propre impulsion et par les motifs les plus légitimes.

(1) Watson, t. I, liv. III, p. 133, 134.

« Non, dit Philippe, en lui saisissant la main et en la « secouant avec violence, ce ne sont point les états, « c'est vous, vous-même (1). » Le prince resta interdit; et sans attendre l'embarquement du roi, il lui souhaita un heureux voyage et retourna à la ville (2); c'est ainsi qu'une haine particulière rendit enfin éternelle l'animosité que Guillaume portait depuis longtemps dans son sein contre l'oppresseur d'un peuple libre, et cette double provocation finit par amener à maturité la grande entreprise qui enleva à la couronne d'Espagne sept de ses plus belles provinces.

Philippe II avait fait un grand effort sur son véritable caractère en quittant les Pays-Bas d'une manière aussi bienveillante. La convocation d'une diète suivant les lois de l'état, cette condescendance à éloigner ses troupes espagnoles et à faire occuper par les favoris du peuple les emplois les plus importans, enfin le sacrifice qu'il fit à leur constitution, en faisant sortir le comte de Feria, comme étranger, du conseil d'état, étaient des attentions pour eux dont sa générosité ne se rendit plus coupable par la suite; mais il avait alors besoin plus que jamais de la bonne volonté des états pour amortir, s'il était possible, avec leur secours le fardeau énorme des dettes qui pesaient encore sur les Pays-Bas depuis les dernières guerres. En cherchant à leur plaire par des sacrifices légers,

(1) No, no los estados, ma vos, vos, vos. (Vandervynckt, t. I, p. 102.)
(2) Vie et généalogie de Guillaume I, prince d'Orange.

il espérait peut-être obtenir leur consentement pour les usurpations importantes qu'il méditait; il ne signala donc son départ que par les faveurs qu'il leur accorda, parce qu'il savait bien en quelles mains il livrait la nation. Il ne fallait pas que les scènes terribles de destruction qu'il avait préparées pour ce peuple malheureux, et dont il laissait à ses représentans l'exécrable responsabilité, ternissent le pur éclat de la majesté royale, qui, semblable à la divinité, ne doit laisser après elle que la trace des bienfaits.

Par le rétablissement du conseil-d'état, Philippe flattait plus la vanité de la noblesse des Pays-Bas qu'il ne lui accordait en effet une véritable influence. L'historien Strada, qui a pu être instruit de tout ce qui concerne l'administration de la gouvernante, par la lecture de ses notes secrètes (1), nous a conservé quelques articles des instructions particulières qui

(1) Strada, t. I, lib. 1, p. 55, 56. — Le musée de Bruxelles compte parmi ses richesses un assez grand nombre de lettres adressées à Granvelle par des princes et des grands personnages du temps, avec celles de Philippe II à la gouvernante Marguerite, et de celle-ci au roi; elles sont au nombre de quatre-vingt-six, de 1565 à 1568, et ont fait partie de la bibliothèque de l'archidiacre Foppens, qui y a ajouté les sommaires, puis de celle de M. Verdussen. « Les lettres de Philippe II et de Marguerite de Parme, dit M. Desroches, sont bien intéressantes; c'est une « copie exacte et ancienne. Je ne doute nullement de leur authenticité; « j'en ai lu la plus grande partie sans pouvoir découvrir le moindre indice « de supposition. » (Vandervynckt, t. I, p. 28, 29.)

(*Note du traducteur.*)

lui furent données par le ministère espagnol. « Si elle « remarquait, y était-il dit entre autres choses, que « les conseillers fussent divisés en factions, ou, ce « qui est encore pis, s'ils s'étaient concertés d'avance, « et s'ils avaient pris entre eux des engagemens avant « la séance, elle devait aussitôt dissoudre l'assemblée « et réunir de son autorité privée un comité moins « nombreux pour délibérer sur l'article contesté. » Ce comité, que l'on nomma la consulte, était composé de Granvelle, du président Viglius et du comte de Barlaimont. Elle devait aussi se conduire de la même manière dans le cas où des circonstances urgentes exigeraient une résolution plus prompte. Si cette disposition n'avait pas été l'ouvrage d'un despotisme arbitraire, elle aurait pu être approuvée par la plus sage politique et tolérée par la liberté républicaine elle-même. Dans les grandes assemblées où beaucoup de relations et de passions particulières agissent en même temps, où la multitude des auditeurs laisse à la vanité et à l'ambition de l'orateur une trop grande latitude, où les partis se choquent souvent avec violence, il est rare qu'une décision soit prise avec la même modération et la même maturité que dans une réunion plus circonscrite, pourvu que les membres en soient bien choisis. Il faut supposer d'ailleurs que dans une assemblée nombreuse il y a toujours moins d'esprits éclairés que d'hommes médiocres, qui font pencher assez souvent la majo-

rité du côté le moins raisonnable (1). Une seconde règle de conduite à laquelle Marguerite était tenue de se conformer, l'obligeait d'insister avec force auprès des membres du conseil qui auraient voté contre une ordonnance approuvée par la majorité, pour qu'ils la soutinssent ensuite avec le même zèle que s'ils avaient été ses plus ardens défenseurs; elle pouvait, par cette tactique, rendre le peuple incertain sur les véritables provocateurs d'une loi, prévenir en outre les querelles particulières des membres du conseil, et introduire une plus grande liberté dans leurs délibérations (2).

Malgré toutes ces précautions, Philippe n'aurait point quitté les Pays-Bas avec sécurité tant que la noblesse, dont il suspectait les intentions, eût conservé son influence dans le conseil-d'état, et eût pu disposer de l'obéissance des provinces. Pour être également tranquille de ce côté et s'assurer en même temps de la gouvernante, il subordonna son autorité et la conduite des affaires publiques à la haute surveillance de l'évêque d'Arras, et, avec ce seul homme, il crut contre-balancer la plus formidable cabale. Il fallait que la duchesse s'adressât à lui en toutes occasions comme à un oracle infaillible de la volonté royale, et un surveillant sévère de son administration. Granvelle paraît avoir été la seule exception que le

(1) Strada, lib. 1, p. 56.
(2) Ibid.

méfiance de Philippe II ait faite parmi ses contemporains. Rien ne troublait son sommeil à Ségovie lorsqu'il était certain que Granvelle veillait pour lui à Bruxelles. Il quitta pour toujours les Pays-Bas au mois de septembre 1559 (1). Une tempête détruisit sa flotte, mais il débarqua heureusement à Laredo en Biscaye, le 8 septembre 1559 (2), et sa reconnaissance, sombre comme son caractère, se manifesta envers un Dieu conservateur par un vœu effroyable (3). La dangereuse administration des affaires dans les Pays-Bas fut confiée aux mains d'un prêtre et d'une femme, et le lâche tyran échappa dans son confessionnal à Madrid, aux prières, aux plaintes et aux malédictions de son peuple (4).

(1) Il s'embarqua à Flessingue. Vandervynckt dit le 26 août. — Strada, Id. — Meteren, Id. — Watson dit le 20 août. — De Thou dit au mois de septembre. L'histoire du cardinal Granvelle dit au mois d'août.
(*Note du traducteur.*)

(2) Watson dit le 29 août.

(3) Celui de détruire les hérétiques.

(4) Histoire générale des Provinces-Unies, t. V, liv. XIII, p. 50. Cette dernière phrase n'est pas traduite par M. de Cloët.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Le cardinal Granvelle.

ANTOINE Perenot, évêque d'Arras, puis archevêque de Malines et métropolitain de tous les Pays-Bas, immortalisé par la haine de ses contemporains sous le nom de cardinal Granvelle, naquit à Besançon dans la comté de Bourgogne en 1516 (1). Son père, Nicolas Perenot, fils d'un forgeron (2), s'était élevé, par son propre mérite, jusqu'à la place de secrétaire intime de la duchesse Marguerite de Savoie, alors gouvernante des Pays-Bas. Ce fut là qu'il fit connaître son habileté dans les affaires à Charles-Quint, et ce prince, l'ayant pris à son service, l'employa dans les négociations les plus importantes. Il travailla pen-

(1) La Biographie universelle de Michaud, t. XVIII, p. 315, le fait naître à Ornans le 26 août 1517. — Antoine Perenot, né à Besançon en 1517. (Strada, t. I, lib. II, p. 85.) — Antoine Perenot naquit le 20 août 1517. (Histoire du cardinal Granvelle. Paris, Duchesne, 1761.)

(2) On l'a dit petit-fils d'un maréchal-ferrant. Quelques écrivains,

dant vingt ans dans le cabinet de l'empereur, remplit successivement près de lui les fonctions de conseiller privé et de chancelier, fut initié dans tous les secrets politiques de ce monarque, et acquit par ce moyen une fortune considérable (1). Ses dignités, son influence et ses talens politiques devinrent l'héritage d'Antoine Perenot son fils, qui, dès son jeune âge, avait donné des preuves de la haute capacité, qui lui ouvrit par la suite une carrière si glorieuse. Antoine avait déjà développé dans les écoles les plus célèbres de ce temps les heureuses dispositions dont la nature avait été si prodigue envers lui, et il acquit par là un

Strada même, semblent l'affirmer; mais les gens plus éclairés sont persuadés du contraire. (Vandervynckt, t. I, p. 115.) — Son bisaïeul était juge châtelain d'Ornans en 1482. — Ses ancêtres étaient employés dans la magistrature et dans les charges. (Id., p. 116.) — Des titres authentiques prouvent que Jean Perenot, bisaïeul du cardinal, remplissait, avant 1482, la charge de juge châtelain à Ornans, et qu'à cette époque sa famille était alliée à plusieurs maisons nobles de Bourgogne. (Biographie universelle, t. XVIII, p. 316.) — Antonius Perenottus.... plebei quidem generis, et (ut aliqui affirmant) fabri ferrarii filio, primariæ tamen ac raræ prudentiæ viro. (Strada, t. I, lib. II, p. 85.) — Perenotti pater Nicolaus.... quanto ortu humili. (Grotii Annales, lib. I, p. 13.) — De Thou le fait fils d'un serrurier. (Histoire universelle. liv. x.) — Il était d'une famille bourgeoise d'Ornans, sans noblesse. Son grand-père était juge châtelain d'Ornans; son père fut anobli en 1518 par la charge de conseiller au parlement de Dôle, et obtint en 1524 des lettres de noblesse pour Pierre Perenot, son père. Ces lettres existent parmi les manuscrits de Granvelle, et sont décisives sur sa naissance. (Histoire de Granvelle, p. 43—45.)

(1) Meteren, liv. I, p. 32, au *verso*. — Strada, t. I, lib. 2, p. 83—88.

grand avantage sur son père, dont la première éducation avait été fort négligée. Il fit voir bientôt qu'il pouvait se soutenir par ses propres forces au poste éminent où le mérite d'un autre l'avait d'abord placé. Il n'avait que vingt-quatre ans, lorsque l'empereur l'envoya en qualité de plénipotentiaire au concile de Trente, où il fit entendre les premiers accens de cette éloquence qui lui assura plus tard une si grande influence sur deux souverains (1). Charles se servit encore de lui dans plusieurs ambassades difficiles où il se conduisit à la grande satisfaction de son maître; et enfin lorsque ce prince remit le sceptre à son fils, il compléta ce don précieux, en y ajoutant un ministre capable de l'aider à en supporter le poids.

Granvelle débuta dans sa nouvelle carrière par le chef-d'œuvre de son génie politique; ce fut la facilité avec laquelle il s'insinua de l'intimité d'un tel père dans la faveur d'un tel fils. Il parvint bientôt à la mériter; en effet, lors de la conférence secrète qui eut lieu à Péronne, en 1558, sous la médiation de la duchesse de Lorraine, entre les ministres de France et d'Espagne, il ourdit, avec le cardinal de Lorraine, contre les protestans, la conjuration qui fut ensuite définitivement résolue à Cateau-Cambrésis, où il prit aussi une part active aux négociations pour la paix;

(1) Histoire universelle des Provinces-Unies, t. V, liv. XIII, p. 43, 44.

cette conjuration fut découverte presque en même temps par le prince d'Orange.

Un esprit vaste et pénétrant, une rare facilité pour les affaires importantes et compliquées, les connaissances les plus étendues jointes à une assiduité infatigable pour le travail et à une patience sans bornes, le génie le plus entreprenant joint à la réserve, à la prudence la plus consommée, toutes ces qualités étaient réunies dans cet homme extraordinaire. La nuit, le jour, occupé des intérêts de l'état, il supportait, pour s'y livrer, la faim et la privation du sommeil. Il traitait avec un soin également scrupuleux les affaires importantes et celles qui l'étaient moins. Il occupait souvent cinq secrétaires à la fois, et leur dictait en différentes langues. On dit qu'il en parlait jusqu'à sept. Ses projets, mûris par une raison éclairée, gagnaient dans sa bouche de la force, sans perdre de leur agrément, et la vérité, accompagnée d'une éloquence persuasive, subjuguait tous ses auditeurs. Sa fidélité était incorruptible, car toutes les passions qui rendent les hommes dépendans de leurs semblables n'avaient aucun pouvoir sur son ame. Il pénétrait, avec une sagacité admirable, le caractère de son maître; il saisissait souvent sur sa figure toute la suite de ses pensées, de même qu'on reconnaît l'approche d'une personne par l'ombre qui la précède. Venant avec adresse au secours de la lente conception de Philippe, il faisait éclore dans son esprit des pensées dont

le germe était à peine formé, et lui abandonnait généreusement toute la gloire de l'invention. Granvelle possédait à merveille l'art difficile et si utile de descendre au niveau d'un esprit ordinaire, de rendre son génie esclave d'un autre homme; il dominait parce qu'il savait cacher sa domination, et c'est ainsi seulement que Philippe II pouvait être gouverné. Satisfait d'un pouvoir peu brillant, mais solide, une avidité insatiable ne lui faisait point souhaiter de nouvelles marques de faveur, qui sont toujours le but le plus désiré des esprits médiocres; chaque nouvelle dignité lui convenait comme s'il en avait toujours été revêtu. Il n'est pas étonnant que des qualités aussi remarquables lui aient acquis la faveur de son souverain; mais l'héritage important des secrets et des expériences politiques que Charles-Quint recueillit dans le cours d'une vie consacrée tout entière à l'activité, et qu'il avait déposés dans cette seule tête, le rendit encore plus indispensable à son successeur. Quoique ce dernier, toujours content de lui-même, eût coutume de s'en rapporter à son propre jugement, il était cependant nécessaire à sa politique timide et tortueuse de s'attacher à un esprit supérieur, et d'étayer ses indécisions par la fermeté et la résolution d'autrui. Aucun événement politique n'eut lieu dans les Pays-Bas sans la participation de Granvelle tant que Philippe y résida, et en partant pour l'Espagne, le roi fit à la nouvelle gou-

vernante, en lui laissant ce ministre, un présent aussi précieux que celui qu'il avait reçu de son père (1).

Quelque habitués que nous soyons à voir des despotes donner leur confiance à des hommes qu'ils ont tirés de la poussière, et dont ils sont pour ainsi dire les créateurs, il fallait pourtant des qualités très-éminentes pour violenter l'égoïsme dissimulé du caractère de Philippe, au point de lui inspirer de la confiance et d'en obtenir de la familiarité. Le plus léger mouvement d'un amour-propre légitime qui l'aurait porté à s'attribuer une de ses propres pensées que le roi aurait ennoblie en l'adoptant eût coûté à Granvelle toute son influence; il lui était permis de satisfaire les viles passions de la luxure, de la cupidité et de la vengeance; mais la seule qui animât réellement sa grande ame, la douce conviction de sa force et de sa supériorité, il fallait qu'il la cachât soigneusement aux regards soupçonneux du despote. Il renonça volontairement à tous les avantages qui lui étaient propres, pour les recevoir de nouveau de la générosité du roi. Il ne voulut pas que son bonheur vînt d'une autre source, et qu'un autre homme eût des droits à sa reconnaissance; il ne revêtit la pourpre qui lui avait été envoyée de Rome qu'après en avoir reçu d'Espagne l'autorisation royale (2). En la déposant aux pieds du

(1) Strada, lib. II, p. 86, 87.
(2) Ibid., t. I, liv. III, p. 115.

trône, il parut la recevoir uniquement des mains de son souverain; moins politique que lui, le duc d'Albe se fit ériger des trophées dans Anvers, et s'attribua la gloire des victoires qu'il n'avait remportées que comme instrument de la couronne. Mais d'Albe, par cette faute, emporta au tombeau la disgrace du monarque; il avait porté une main impie sur les droits du souverain, en puisant immédiatement à la source de l'immortalité (1).

Granvelle changea trois fois de maître, et trois fois il réussit à conquérir la plus haute faveur. Il sut flatter la vanité délicate d'une femme avec autant de facilité qu'il avait ménagé l'orgueil d'un monarque absolu, et l'égoïsme susceptible d'un despote. Ses affaires avec la régente se traitaient en grande partie par correspondance, même quand ils habitaient la même maison, usage emprunté des temps d'Auguste et de Tibère (2). Quand la gouvernante se trouvait dans l'embarras, des billets entre elle et le ministre étaient souvent échangés d'heure en heure; il choisissait

(1) Voici l'inscription qu'il avait fait placer au-dessous de sa statue :

Ferdinando Alvarez a Toledo Alvæ duce, Philippi II Hispaniarum apud Belgas præfecto, quod extincta seditione, rebellibus pulsis, religione procurata, justitia culta, provinciis pacem formavit, regis optimi ministro fidelissimo positum.

Jungelingi opus ex ore captivo.

(Meteren, liv. IV, p. 68, au *verso*.)

(2) Tacit., Ann., lib. IV. — Strada, t. I, lib. II, p. 88.

vraisemblablement cet expédient pour tromper la jalousie attentive de la noblesse, à qui il voulait dérober une partie de l'influence qu'il exerçait sur Marguerite; peut-être croyait-il aussi par ce moyen graver plus profondément ses conseils dans l'esprit de cette princesse, ou se défendre par la suite, en cas de nécessité, avec ces témoignages écrits, contre des accusations auxquelles il pouvait être en butte. Mais la vigilance de la noblesse rendit ces précautions inutiles, et bientôt il fut généralement connu dans toutes les provinces que rien ne se faisait sans la participation de ce ministre.

Il possédait toutes les qualités d'un homme d'état accompli pour gouverner des monarchies qui se rapprochent du despotisme, mais il n'avait aucune de celles qui conviennent dans des républiques ayant des rois pour chefs. Élevé entre le trône et le confessionnal, il ne connaissait d'autre relation parmi les hommes que la domination et la soumission; le sentiment profond de sa propre supériorité lui inspirait du mépris pour l'espèce humaine; ses talens politiques manquaient de souplesse, la seule vertu qui fût indispensable dans sa position; il était arrogant et audacieux; il armait de toute la puissance royale la vivacité naturelle de son caractère et les passions d'un homme d'église. Il couvrait son ambition personnelle de l'intérêt de la couronne. Le peuple et le roi devinrent irréconciliables, parce qu'il s'était rendu indis-

pensable à ce dernier, qui le sacrifia trop tard. Il se vengeait sur la noblesse de l'obscurité de son origine; et, comme tous ceux qui ont subjugué la fortune par leur mérite, il rabaissait les avantages de la naissance au-dessous de ceux qui l'avaient aidé à monter aussi haut. Les protestans savaient qu'il était leur ennemi le plus implacable; toutes les charges qui pesaient sur le pays lui furent imputées, et ces maux leur paraissaient encore plus insupportables parce qu'il en était l'auteur. On alla même jusqu'à l'accuser d'avoir déterminé le roi à revenir à des mesures de sévérité, lorsque les sollicitations pressantes des états avaient enfin obtenu qu'il adoptât des sentimens plus doux. Les Pays-Bas le maudissaient comme le plus dangereux adversaire de leur liberté, et le premier auteur de toutes les calamités qui dans la suite fondirent sur eux (1).

Il est évident que Philippe II avait quitté trop tôt les Pays-Bas. Les dernières mesures adoptées par le gouvernement étaient trop étrangères à ce peuple, et ne pouvaient recevoir que du roi seul la sanction et la force nécessaires à leur exécution. Les nouvelles machines qu'il fit jouer auraient dû être mises en mouvement par une main vigoureuse et redoutée; on aurait dû attendre leurs premiers effets et en assurer le succès d'après des observations réfléchies. Il

(1) Strada, t. I, lib. II, p. 91. — De Thou, t. V, liv. XI, p. 205.

exposa son ministre à toutes les passions qui se trouvèrent subitement dégagées des chaînes de la présence royale, et il abandonna au faible bras d'un sujet une entreprise devant laquelle la majesté du trône elle-même pouvait reculer, malgré ses puissans auxiliaires.

Les Pays-Bas étaient, il est vrai, dans un état florissant; un bien-être général résultait des bienfaits de la paix dont ils jouissaient depuis peu de temps; cependant leur tranquillité n'était qu'apparente, et la discorde la plus dangereuse couvait en silence dans leur sein. La religion ne chancelle pas seule dans un pays; la licence, qui s'adresse d'abord aux choses sacrées, attaque ensuite les profanes. L'entreprise dirigée contre le clergé, ayant réussi, avait encouragé les séditieux à entamer l'autorité civile et à examiner les lois comme les dogmes, les devoirs comme les opinions. Ce courage fanatique qui avait commencé par s'exercer dans les discussions religieuses pouvait changer d'objet: le mépris de la propriété et de l'existence transformait des citoyens timides en rebelles téméraires; un gouvernement régi pendant près de quarante ans par des femmes avait donné à la nation les moyens de faire valoir ses libertés. Les guerres continuelles dont les Pays-Bas furent le théâtre introduisirent la licence et mirent le droit de la force à la place des lois; les provinces étaient remplies d'aventuriers étrangers et de fugitifs, hommes qui,

n'étant plus retenus par les liens de famille, de patrie et de propriété, avaient apporté les semences de la sédition des climats où ils étaient persécutés. Le spectacle sans cesse renouvelé des supplices et de la mort avait émoussé la sensibilité et donné au caractère de la nation une rudesse inaccoutumée. Cependant la révolte aurait marché avec timidité et dans les ténèbres, si elle n'avait pas trouvé un appui dans la noblesse qui lui donna une force imposante en se déclarant pour elle. Charles-Quint avait gâté les grands des Pays-Bas, en les associant à sa gloire; il avait exalté leur orgueil national par la préférence qu'il leur accordait sur la noblesse castillane, et ouvert, dans toutes les parties de son empire, un vaste théâtre à leur ambition. Leur conduite, dans la dernière guerre contre la France, leur avait mérité de Philippe la même faveur; c'était en effet à leur valeur que le roi devait principalement les avantages qu'il recueillait par la paix de Cateau-Cambrésis. Quel dut être leur dépit, lorsqu'ils s'aperçurent qu'ils ne pouvaient plus compter sur une reconnaissance qu'ils croyaient avoir tant méritée! Il faut ajouter encore à ces causes, que, par la séparation de la couronne impériale de la monarchie espagnole, et par l'esprit moins guerrier du nouveau gouvernement, leur sphère d'activité fut en général fort réduite et ne s'étendit guère au-delà de leur patrie. Philippe II plaçait alors des Espagnols ou Charles-Quint eût employé des Belges. Ceux-ci nour-

rissaient pendant la paix toutes les passions que le feu roi avait fait naître et auxquelles il avait fourni des alimens; ces penchans désordonnés, qui manquaient de direction légitime, en trouvèrent malheureusement une dans les griefs de la patrie. Ils firent alors revivre des prétentions long-temps remplacées par des intérêts plus nouveaux. Philippe en distribuant les emplois vacans n'avait fait que des mécontens; les uns pour n'en avoir point obtenu, les autres pour en avoir eu d'inférieurs à leur ambition. Guillaume d'Orange fut pourvu, il est vrai, de quatre grands gouvernemens, sans compter plusieurs autres moins considérables dont la réunion en formait environ un cinquième; mais il avait espéré obtenir la Flandre et le Brabant. Ce prince et le comte d'Egmont oublièrent les bienfaits du monarque pour ne songer qu'à la perte de la régence sur laquelle ils avaient compté. La plus grande partie de la noblesse était accablée de dettes énormes, et elle avait été souvent même entraînée les à contracter par la politique du gouvernement. Le changement survenu dans l'administration leur ayant enlevé toute espérance de rétablir leurs affaires dans des emplois lucratifs, ils se virent tout à coup exposés à tous les inconvéniens d'une pauvreté qui leur devenait d'autant plus insupportable que le luxe affiché par les bourgeois opulens faisait ressortir encore plus leur indigence. Beaucoup d'entre eux, réduits à cette extrémité, se

seraient même souillés d'un crime pour sortir d'une position aussi pénible; comment alors auraient-ils pu résister aux offres séduisantes des calvinistes, qui sollicitaient au prix de l'or leur intercession et leur appui? D'autres enfin à qui il ne restait plus de ressources trouvaient leur dernier refuge dans le désordre général, et étaient prêts à chaque instant à allumer l'incendie dans le sein de la république (1).

Le danger de cette situation des esprits était encore augmenté par le malheureux voisinage de la France. Ce que Philippe avait à craindre dans ses états se réalisait déjà dans ce royaume, dont la destinée pouvait lui pronostiquer celle des Pays-Bas, et où l'esprit de sédition trouvait un exemple séduisant à suivre. Des circonstances semblables avaient répandu en France, sous les règnes de François I et de Henri II, le germe des innovations; son accroissement y avait été favorisé par la même fureur de persécution et par le même esprit de faction. On y voyait les huguenots et les catholiques lutter dans un combat dont le succès était encore douteux; des partis furieux avaient ébranlé la monarchie et conduit avec violence cet état puissant sur les bords de l'abîme. Dans les deux pays, l'intérêt personnel, l'ambition et l'esprit de parti se couvraient du masque de la religion et du patriotisme; les passions de

(1) Strada, t. I, lib, II, p. 92.

quelques citoyens pouvaient armer la nation entière. Les frontières des deux empires se confondaient dans la Flandre wallone; comment la sédition ne se serait-elle pas introduite dans un pays où la langue, les mœurs et le caractère ont autant d'analogie avec la France qu'avec la Belgique? Le gouvernement n'a point encore fait le dénombrement de ses sujets protestans qui habitent cette partie de ses états; mais il sait déjà que la secte nouvelle est une république immense qui se tient fortement unie, qui étend ses ramifications dans toutes les monarchies de la chrétienté, et dont la plus légère secousse se fait sentir dans toutes les parties. Ce sont des volcans menaçans qui communiquent par des conduits souterrains et s'enflamment simultanément par une redoutable sympathie. Il fallait bien cependant que les Pays-Bas fussent ouverts à toutes les nations, puisque c'était d'elles qu'ils tiraient leur existence. Philippe II pouvait-il fermer un pays aussi commerçant avec la même facilité que l'Espagne? Pour extirper l'hérésie de ses provinces, il aurait fallu qu'il pût d'abord la détruire en France (1).

Telle était la situation des Pays-Bas, lorsque Granvelle en prit l'administration en 1560.

Rétablir dans ce pays l'uniformité de la religion catholique, détruire l'influence de la noblesse et des

(1) Strada, t. I, lib. III, p. 127.

états qui partageaient la puissance avec le souverain, et élever l'autorité royale sur les débris de la liberté républicaine; telle était l'affaire importante de la politique espagnole, dont l'exécution fut confiée au nouveau ministre. Mais des obstacles majeurs s'opposaient à la réussite de ce plan; pour les vaincre il fallait inventer de nouvelles ressources et mettre en mouvement de nouvelles machines. L'inquisition et les idées de religion paraissaient, il est vrai, devoir suffire pour empêcher la propagation de l'hérésie; mais l'inquisition n'avait pas un nombre d'agens proportionné à l'étendue de sa juridiction, et les édits manquaient de surveillans pour les faire exécuter. L'organisation ecclésiastique dans les Pays-Bas datait encore des temps reculés où leur population était bien moins considérable, où l'Église y jouissait d'un repos universel et pouvait, par conséquent, être plus facilement surveillée. Une longue suite de siècles qui changea toute la forme intérieure des Pays-Bas avait respecté celle de la hiérarchie, qui, d'ailleurs, était protégée par les privilèges particuliers de chaque province contre l'autorité arbitraire de ses souverains. Les dix-sept provinces étaient soumises à la juridiction de quatre évêchés, dont les sièges établis à Arras, à Tournay, à Cambray et à Utrecht, relevaient, pour le spirituel, des archevêchés de Reims et de Cologne. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ayant égard à l'accroissement de la population, avait

eu l'idée d'augmenter le personnel du clergé; mais ce projet s'était bientôt évanoui au milieu de l'ivresse d'une vie voluptueuse. L'ambition et l'amour des conquêtes ne permirent pas à Charles-le-Téméraire de s'occuper de la situation intérieure des pays qu'il gouvernait, et Maximilien eut trop de combats à soutenir contre les états pour courir encore les chances d'une lutte nouvelle. Un règne orageux força Charles-Quint à renoncer à l'exécution de ce vaste plan. Philippe II voulut le suivre, le regardant comme un héritage de tous les princes ses prédécesseurs (1). Le moment était venu où les besoins pressans de l'Église pouvaient excuser cette nouveauté, et les loisirs de la paix semblaient favoriser le succès de l'entreprise. L'immense population qui de toutes les parties de l'Europe se pressait dans les villes des Pays-Bas, avait apporté un mélange confus de religions et d'opinions qui ne pouvait plus être surveillé par un clergé aussi faible; le nombre des évêques étant également disproportionné à l'étendue des districts ecclésiastiques, il était impossible que quatre hommes pussent parvenir seuls à conserver sur un territoire aussi vaste la pureté de la foi.

La juridiction exercée par les archevêques de Cologne et de Reims déplaisait depuis long-temps au gouvernement royal, qui ne pouvait considérer les Pays-Bas comme son entière propriété, tant que la

(1) Burgundius, lib. 1, p. 45. — Strada, t. I, lib. 1, p. 39, 40.

branche la plus importante du pouvoir se trouvait encore livrée à des mains étrangères. Le moyen le plus certain de la leur arracher, de ranimer l'inquisition par de nouveaux instrumens plus actifs, et d'augmenter en même temps le nombre de ses partisans aux états-généraux, était sans contredit de créer de nouveaux évêques. Philippe monta sur le trône avec ce projet; mais une innovation aussi importante devait éprouver la plus vive opposition de la part des états, sans le concours desquels pourtant elle ne pouvait pas être établie. Il était facile aussi de prévoir que la noblesse n'approuverait jamais une institution qui donnerait au parti royaliste un renfort aussi puissant, et qui lui enlèverait à elle-même la prépondérance dans la diète. Les revenus dont on composerait la dotation des nouveaux évêques devaient nécessairement être enlevés aux abbés et aux moines, et ceux-ci formaient une partie considérable des états. Le roi avait en outre à redouter tous les protestans qui ne manqueraient pas d'agir sourdement contre la réussite de ses projets. Cette affaire importante fut traitée à Rome avec le plus grand mystère. François Sonnoi (1),

(1) François Sonnius, chanoine d'Utrecht, où il avait une prébende dans le chapitre de l'église cathédrale, fut nommé premier évêque de Bois-le-Duc en 1562. Viglius étant prié par Granvelle de lui désigner des ecclésiastiques de marque pour les envoyer au concile de Trente, préféra Sonnius à tous les autres. Je donne ici l'extrait de la lettre de Viglius, qui est curieuse :

« Cogitavi sæpè ac diù de personis idoneis ad concilium mittendis, et

prêtre de la ville de Louvain, créature dévouée à Granvelle, et instruit par lui de la conduite qu'il devait tenir, se présente devant Paul IV, et lui fait un tableau animé de l'étendue et de l'immense population des Pays-Bas, de leur importance et de la félicité dont ils jouissent au sein des voluptés humaines. « Mais, continue-t-il, la jouissance immodérée de la « liberté fait négliger la vraie croyance; l'hérésie lève « audacieusement la tête. Pour remédier à ce mal ur- « gent, il faut que le saint-siège fasse des efforts « extraordinaires. » Il n'est pas difficile à cet habile négociateur de déterminer le pape à un changement qui agrandit le cercle de sa propre juridiction (1). Paul IV nomme un tribunal composé de sept cardi-

« cum plerisque de eadem re contuli. Verùm tanta hominum est penuria, « ut me hujus penè provinciæ nostræ, quæ olim doctis viris abundare « solebat, suppudeat. Mitto autem catalogum omnium quos exquirere « potui alicujus esse nominis et famæ sed in eo grege vix invenio quos « vobis suggeram pro curiæ usu. Monachos enim vos velle non puto, et « ex sæcularibus theologis nescio quos deligam. Judicio autem non nul- « lorum, cui et ego meum calculum submittere audebo, magis idonei « videntur Franciscus Sonnius canonicus trajectensis (*a*), et Joannes Has- « letanus, ambo sacræ theologiæ professores. Quorum ille resedit multos « menses in concilio tridentino, missus eo per episcopum tornacensem: « alter in theologia et linguis feliciter institutus Lovanii diù sacram pa- « ginam professus est.... » (Epistola CXLVII, Viglii ad Ant. Perenotum episc. Atrebat. 1550. Analecta belgica, tomus secundus, pars prima, p. 343, 344.

(*Note du traducteur.*)

(1) Phrase omise par M. de Cloët.

(*a*) Dicitur canonicus trajectensis, quòd de ultrajecto intellige, ubi in capitulo majoris ecclesiæ præbendam habuit.

naux, pour délibérer sur des intérêts aussi grands. Ce que la mort de ce pontife l'empêche d'exécuter est achevé par son successeur Pie IV (1). Le roi, étant encore en Zélande, et sur le point de s'embarquer pour l'Espagne, reçoit ce message tant désiré (2), et son ministre est investi en secret du dangereux pouvoir de le mettre à exécution. La nouvelle organisation du clergé devient publique; en 1560, treize nouveaux évêchés sont ajoutés aux quatre qui existaient déjà, pour subvenir aux besoins de dix-sept provinces, et quatre (3) d'entre eux sont érigés en archevêchés. Six de ces sièges épiscopaux, Anvers, Bois-le-Duc, Gand, Bruges, Ypres et Ruremonde sont soumis à la juridiction de l'archevêque de Malines; cinq autres, Harlem, Middelbourg, Leuwarden, Deventer et Groningue, à celle de l'archevêque d'Utrecht; et les quatre derniers, Arras, Tournay, Saint-Omer et Namur, situés près de la France, et ayant le langage, le caractère et les mœurs de ce pays, relèvent de l'archevêché de Cambray. L'archevêché de Malines, placé au centre du Brabant et des dix-sept provinces, donne le titre de primat de tous les Pays-Bas, et, réuni à plusieurs

(1) Burgundius, lib. 1, p. 46. — Meteren, liv. 1, p. 31.

(2) Ce fut le docteur Sonnius qui apporta à Philippe II, à Middelbourg, en août 1559, au moment où il allait s'embarquer pour l'Espagne, la bulle du pape pour la création des nouveaux évêchés, donnée le 4 mai 1559. (Vandervynkt, t. I, p. 134. (*Note du traducteur.*)

(3) Schiller commet ici une erreur. Il n'y avait que trois archevêchés : Malines, Utrecht et Cambray. (*Note du traducteur.*)

riches abbayes, devient la récompense de Granvelle. Les revenus des nouveaux évêchés sont pris dans les trésors qu'une pieuse bienfaisance avait accumulés depuis tant de siècles dans les couvens et les abbayes. Quelques-uns des abbés sont promus à la dignité épiscopale, et conservent avec leurs abbayes et leur prélature le droit qui y était attaché de voter dans les états. On adjoint à chaque évêché neuf prébendes, qui sont conférées aux plus habiles jurisconsultes et théologiens, pour assister les inquisiteurs et les évêques dans leur emploi spirituel. Deux d'entre eux, qui se sont rendus dignes de cette faveur par leurs connaissances, leur expérience et une conduite irréprochable, sont nommés inquisiteurs, et opinent les premiers dans les assemblées. L'archevêque de Malines, en qualité de métropolitain des dix-sept provinces, est investi du pouvoir de nommer et de destituer abitrairement les archevêques et évêques. La cour de Rome ne se réserve que l'institution canonique (1).

En tout autre temps, la nation eût approuvé avec reconnaissance cette amélioration dans l'état du clergé, qui, suffisamment justifiée par la nécessité, était utile à la religion et tout-à-fait indispensable pour la réforme des mœurs des moines; mais l'époque où

(1) Burgundius, lib. 1, p. 49, 50.—Dinothi de bello civili belgico, lib. 1, p. 6, 7, 8. — Grotius, lib. 1, p. 14, 15. — Strada, t. I, lib. 1, p. 40, 41. — Reidanus, lib. 1, p. 6. — Hopper, Troubles des Pays-Bas, t. II, part. II, p. 21, 23. — Vita Viglii, t. III, part. 1, p. 34.

l'on essaie de l'établir lui donne l'apparence la plus odieuse. Elle est reçue avec un mécontentement général : « La constitution, s'écrie-t-on, est foulée aux pieds ; « les droits de la nation sont lésés ; l'inquisition est « introduite dans l'état, et elle va dorénavant établir « ici son tribunal sanglant, comme elle l'a fait en « Espagne. » Le peuple frémit à l'aspect de ces nouveaux complices de l'arbitraire et de la persécution. La noblesse voit avec inquiétude l'autorité monarchique renforcée dans l'assemblée des états par quatorze voix prépondérantes, et le plus ferme soutien de la liberté nationale, l'équilibre de la puissance royale et de la puissance civile entièrement rompu. Les anciens évêques se plaignent de la diminution de leurs revenus et de la réduction de leur juridiction ; les abbés et les moines ont perdu en même temps leur puissance et leurs biens, et n'ont reçu, pour toute compensation, que des surveillans sévères de leur conduite. La noblesse et le peuple, les laïques et les prêtres, se réunissent contre l'ennemi commun, et tandis que chacun combat en effet pour un vil intérêt particulier, on croit entendre retentir de toutes parts la voix redoutable du patriotisme (1).

Entre toutes les provinces, le Brabant se distingue le plus par son opposition. L'inviolabilité de son organisation ecclésiastique est un des privilèges importans

(1) Grotius, lib. 1, p. 15 et seq. — Meteren, liv. II, p. 31, *recto*.

qu'il s'est réservé dans la fameuse lettre de franchise connue sous le nom de la Joyeuse Entrée, que son souverain ne peut enfreindre, sans délier en même temps la nation de son serment d'obéissance. C'est en vain que l'université de Louvain soutient elle-même que dans les temps orageux de l'Église un privilège perd la force qui lui a été accordé dans un moment de tranquillité; chacun s'écrie que tout l'édifice de la liberté est ébranlé par la création des nouveaux évêchés. Les évêques, acquérant le droit d'entrée aux états par les abbayes qui leur sont conférées, défendront dorénavant d'autres intérêts que ceux de la province dont ils sont les représentans. Auparavant citoyens libres et patriotes, ils ne sont plus maintenant que des instrumens serviles du saint-siège et des machines obéissantes de l'archevêque de Malines, qui avait en outre le droit de leur donner des ordres particuliers, comme premier prélat du Brabant (1). La liberté des votes est anéantie, parce que les évêques sont devenus redoutables à chacun comme des espions de la couronne. « Qui osera désormais, disait-on, élever la « voix dans l'assemblée des états en présence de tels « surveillans, ou défendre les droits de la nation contre « les usurpations audacieuses du gouvernement? Ils « épieront les ressources des provinces, et revèle-

(1) Comme abbé d'Afflegliem. Cette abbaye était la plus riche du Brabant; elle rapportait annuellement cinquante mille florins. (Meteren, p. 31, *recto*.)

« ront au pouvoir les secrets de notre liberté et de « nos biens. Ils nous fermeront le chemin des hon- « neurs. A l'avenir les fils de l'étranger entreront dans « les états, et ne donneront que des suffrages achetés « d'avance par leurs protecteurs. Quelle violence, « s'écriaient de leur côté les moines; détourner ainsi « les fondations de la religion, se jouer des volontés « inviolables des mourans, faire servir au luxe des « évêques ce qu'une pieuse humanité avait déposé « dans ces archives sacrées pour les infortunés, et dé- « corer leur pompe orgueilleuse du vol fait à l'indi- « gence. »

Les abbés et les moines n'étaient pas les seuls à souffrir réellement de ces spoliations; toutes les familles qui s'étaient flattées, avec quelque apparence de justice, de pouvoir jouir, jusqu'aux générations les plus reculées, des bénéfices de ces institutions, ressentaient la perte de ces espérances, comme s'ils avaient souffert en réalité, et la douleur de quelques prélats devint un objet d'intérêt pour une foule de citoyens (1).

Au milieu de ce tumulte général, les historiens nous ont fait remarquer la marche lente du prince d'Orange, qui s'efforce de diriger vers un même but toutes ces passions discordantes. Ce fut à son instigation que les Brabançons demandèrent à la régente l'autorisation de choisir un interprète et un protec-

(1) Burgundius, lib. I, p. 56, 57. — Strada, t. I, lib. II, p. 63, 64.

teur, parce qu'eux seuls, au milieu de leurs concitoyens, avaient le malheur de voir réunis dans une même personne leur défenseur et leur maître. Leur choix ne pouvait tomber que sur le prince d'Orange; mais Granvelle déchira le voile qui couvrait ce piège. « Celui qui sera chargé de ces fonctions, dit-il dans le « conseil-d'état, s'apercevra sans doute lui-même « qu'il partage la souveraineté du Brabant avec le roi « d'Espagne (1). » Le long retard des bulles d'institution canonique, occasioné par une mésintelligence survenue entre la cour de Rome et celle de Madrid, donna le loisir aux mécontens de se concerter pour les mêmes réclamations. Les états de Brabant dépêchèrent en secret un envoyé extraordinaire à Pie IV (2), pour traiter directement de leurs intérêts à Rome. Cet envoyé était muni de lettres de recommandation fort importantes du prince d'Orange, et il emporta avec lui des sommes considérables pour se frayer plus facilement un chemin jusqu'au saint père. En même temps, les magistrats d'Anvers adressèrent au roi une lettre qu'ils rendirent publique, et dans laquelle ils lui faisaient les plus pressantes représentations, pour l'engager à préserver une ville dont le commerce était aussi florissant de l'innovation dont elle était menacée. « Les habitans reconnaissent, était-il dit dans

(1) Strada, t. I, lib. III, p. 143.

(2) Du Moulin, jurisconsulte français.

« cette requête, que les intentions du monarque sont « paternelles, et que l'installation des nouveaux évê- « ques est très-avantageuse au maintien de la vraie « religion; mais il est impossible de convaincre de « cette vérité les étrangers dont cependant toute la « prospérité de la ville dépend, et en cela, les bruits « les moins fondés sont tout aussi dangereux que ceux « qui ont quelque réalité. »

La mission à Rome fut découverte encore assez à temps par la régente, pour qu'elle pût en détourner l'effet; mais Anvers parvint à obtenir, par sa lettre au roi, que l'établissement d'un évêque dans ses murs serait retardé jusqu'à l'arrivée du monarque lui-même (1); tels furent les termes dont on se servit (2).

L'exemple d'Anvers et le bonheur qu'elle avait eu de réussir donnèrent le signal de la résistance à toutes les autres villes auxquelles un évêque était également imposé. Une preuve remarquable de la haine générale qu'inspirait l'inquisition, et de l'union intime de toutes les villes des Pays-Bas, se trouve particulièrement dans le fait suivant; elles aimèrent mieux se priver de tous les avantages qu'un siège épiscopal devait néces-

(1) Hopper dit : « Que par longue poursuite a été pratiqué, que leur « fut octroyé, que ledit évêché ne seroit mis en leur ville, jusques à tant « que Sa Majesté viendra par deçà. »

(2) Burgundius, lib. 1, p. 60, 61. — Meteren, liv. II, p. 31, au *verso*. — Strada, t. I, lib. III, p. 138—140.

sairement attirer sur leur commerce intérieur, plutôt que de favoriser par leur suffrage l'établissement d'un tribunal détesté, et d'agir ainsi contre l'intérêt commun. Deventer, Ruremonde et Leuwarden, essayèrent de s'opposer avec fermeté à l'entrée de leurs évêques, et, en 1561, parvinrent heureusement à les repousser de leurs murs; mais les autres villes, malgré leur résistance, furent forcées de céder. Utrecht, Harlem, Saint-Omer et Middelbourg, furent les premières à leur ouvrir les portes; les autres villes suivirent leur exemple. A Malines et à Bois-le-Duc, on traita les prélats avec peu de respect. Lorsque Granvelle fit son entrée solennelle dans sa métropole, il ne se trouva aucun noble dans son cortège, et son triomphe fut incomplet par l'absence de ceux sur lesquels il était remporté.

Pendant ce temps, le terme fixé pour le départ des troupes espagnoles était expiré, et aucun préparatif n'annonçait que le gouvernement s'occupât de leur éloignement. On reconnut avec effroi la véritable cause de ce retard (1), et la défiance l'attribua au projet d'établir l'inquisition. Le séjour prolongé de ces troupes rendait plus difficile au ministre l'exécution des innovations résolues, parce qu'il redoublait la vigilance et les soupçons de la nation; cependant c'était avec peine que Granvelle se serait privé de ce puis-

(1) Hopper, Recueil des troubles des Pays-Bas, t. II, part. II. p. 24.

sant appui, qui lui paraissait indispensable dans un pays où, ayant une mission odieuse à remplir, il était détesté de toutes les classes des habitans. Mais les murmures qui éclataient de toutes parts forcèrent enfin la gouvernante à insister fortement auprès du roi pour le rappel des troupes espagnoles. « Les pro-« vinces, écrivait-elle à Madrid, ont déclaré à l'unani-« mité, qu'avant d'être satisfaites sur ce point, elles ne « consentiraient jamais à accorder au gouvernement « le prélèvement des impôts extraordinaires qu'il leur « demandait. Le danger d'un soulèvement était bien « plus à craindre que celui d'une invasion des pro-« testans français. Dans la supposition même qu'une « révolte éclatât dans les Pays-Bas, ces troupes étaient « trop faibles pour la comprimer, et il n'y avait pas « assez d'argent dans le trésor pour faire de nouvelles « levées. » Le roi, en retardant sa réponse, chercha encore à gagner du temps, et les sollicitations réitérées de la régente seraient peut-être demeurées sans effet, si, pour le bonheur des Pays-Bas, les pertes que Philippe éprouva dans la guerre contre les Turcs (1) ne l'eussent forcé à rappeler ses troupes pour les employer dans la Méditerranée. Il consentit donc enfin à leur départ, et elles s'embarquèrent en 1551 en Zélande, aux acclamations de toutes les provinces (2).

(1) A la déroute de Gerba, en Afrique. (Strada, t. I, lib. III, p. 111.)

(2) Strada, t. I. lib. III, p. 107—112.

Cependant Granvelle exerçait dans le conseil-d'état une puissance presque illimitée; il distribuait tous les emplois civils et ecclésiastiques, et son opinion avait plus de poids que les suffrages réunis de toute l'assemblée. La gouvernante elle-même était dans sa dépendance; car il avait su arranger les choses avec une telle adresse que, les patentes de la duchesse n'ayant été expédiées que pour deux ans, il la tenait, par cet artifice, toujours en son pouvoir (1). On présentait rarement à la délibération des autres membres du conseil des affaires de quelque importance, et quand cela arrivait par hasard, c'étaient des questions résolues depuis long-temps, sur lesquelles on ne délibérait que pour la forme. Si on lisait dans le conseil-d'état une dépêche du roi, Viglius avait ordre d'omettre les passages que le ministre avait soulignés. Cette correspondance avec l'Espagne eût fait connaître souvent la position précaire de l'état et les inquiétudes de la gouvernante, qui devaient être ignorées des membres du conseil dont la fidélité était suspecte. Si quelquefois la majorité se déclarait contre le ministre et insistait avec force sur un article qu'il ne pouvait plus éluder, alors il l'expédiait à Madrid pour être soumis à la sanction du ministère, et, certain d'y être appuyé, il gagnait au moins du temps par cette manœuvre (2). Le comte de Barlaimont, le

(1) Meteren, p. 32, au *verso*.

(2) Meteren, p. 32, au *verso*.

président Viglius et un petit nombre d'autres exceptés, tous les conseillers d'état n'étaient que des figurans indispensables. La conduite de Granvelle étant dictée envers eux par le peu de valeur qu'il attachait à leur amitié et à leur dévouement, s'étonnera-t-on que des hommes dont l'orgueil avait été caressé par les attentions flatteuses de princes souverains, et qui étaient adorés de leurs concitoyens comme les dieux de la patrie, supportassent avec la plus vive indignation cette insolence d'un plébéien? Plusieurs d'entre eux avaient été offensés personnellement par Granvelle. Le prince d'Orange n'ignorait pas que c'était à lui qu'il devait la rupture de son mariage avec la princesse de Lorraine, et qu'il avait cherché à faire échouer un autre projet d'alliance avec la princesse de Saxe; il avait enlevé au comte de Horn le gouvernement de Gueldre et de Zutphen et conservé pour lui-même une abbaye (1) que le comte d'Egmont sollicitait en faveur d'un de ses parens (2). Certain de sa prépondérance, Granvelle ne se donnait plus la peine de cacher son mépris à la noblesse, il était empreint dans tous les actes de son administration. Guillaume d'Orange était le seul qu'il respectât encore assez pour dissimuler avec lui. S'il se crut en effet élevé au-dessus de la crainte et de toutes les convenances, son orgueil

(1) L'abbaye de Trulles en Flandre.

(2) Richardi Dinothi de bello civili, lib. 1, p. 9, dit un de ses fils. Uni ex filiis.

trop confiant le trompa en cette occasion, et il fit des fautes aussi graves contre la politique que contre la modestie. Dans l'état où étaient les choses, le gouvernement ne pouvait prendre une plus mauvaise mesure que celle d'avilir la noblesse. Il aurait dû au contraire flatter ses penchans, la séduire avec adresse, la faire concourir, sans qu'elle s'en aperçût, à la réussite de ses projets, et se servir d'elle-même pour comprimer la liberté de la nation; mais il la contraignit imprudemment à se rappeler ses devoirs, sa dignité et sa puissance; il la força de devenir patriote et de reporter vers une grandeur véritable une ambition qu'il avait si mal accueillie. Granvelle aurait eu besoin de l'assistance la plus active des stathouders des provinces pour faire exécuter les édits de religion; mais il n'est pas surprenant que ceux-ci aient montré peu de zèle pour le seconder; il est même plus vraisemblable qu'ils travaillèrent en silence à augmenter les obstacles et à contrecarrer ses mesures, afin de livrer son administration au mépris public, et pour que le non-succès de son entreprise prouvât qu'il ne méritait pas la confiance du roi. Il est certain que c'est à la tiédeur de leur zèle qu'il faut attribuer les progrès rapides que fit la réformation sous le ministère du cardinal, malgré les effroyables édits qu'il avait fait promulguer. Avec l'appui de la noblesse, il aurait pu mépriser la fureur du peuple, qui vient se briser sans force contre les barrières redoutables

du trône. Les citoyens retinrent long-temps l'expression de leur douleur; elle ne se manifesta d'abord que par des larmes secrètes et des soupirs étouffés, jusqu'à ce que les artifices et l'exemple de la noblesse les eussent fait enfin sortir de leur apathie (1).

Cependant une multitude de nouveaux agens continuaient à s'occuper avec une grande activité des recherches inquisitoriales, et ils exigeaient une obéissance absolue pour les édits lancés contre les hérétiques. Mais ces moyens abominables survivaient à l'époque où l'on aurait pu les employer avec succès, et la nation avait déjà trop de dignité pour supporter un traitement aussi barbare. La nouvelle religion ne pouvait plus être extirpée que par la mort de tous ses sectateurs. Les supplices fréquens étaient autant de preuves de l'excellence de ses dogmes, autant de marques de son triomphe et de son éclatante vertu. L'héroïsme que montraient ses martyrs en mourant prouvait en faveur d'une religion pour laquelle ils se sacrifiaient avec tant de courage (2). La mort d'une victime donnait la vie à dix nouveaux prosélytes. On discutait sur l'infaillibilité du pape, sur les saints, sur le purgatoire, sur les indulgences, non-seulement dans les villes, dans les villages, mais encore au milieu des grands chemins, sur les vais-

(1) Grotius, lib. 1, p. 14. — Strada, t. I, lib. II, p. 88—90.

(2) Phrase supprimée dans la traduction de M. de Cloët.

seaux, dans les voitures publiques; on tenait des prêches; on faisait des conversions; le peuple se précipitait en foule des villes et des campagnes pour arracher aux sbires les prisonniers du saint-office, et les magistrats qui osèrent faire soutenir leur autorité par la force armée furent repoussés à coups de pierres. La multitude accompagnait par bandes nombreuses les ministres protestans que l'inquisition faisait poursuivre, les portait sur les bras dans les temples, et, pour les dérober à leurs persécuteurs, leur donnait un asile au péril de la vie.

La Flandre wallonne fut, ainsi qu'on l'avait craint, la première province que saisit le vertige de la sédition. Un calviniste français nommé Launoi parut à Tournay, jouant le rôle de thaumaturge; il paya quelques femmes pour simuler des maladies dont elles feignaient d'être guéries par lui; il prêchait dans les bois qui environnaient la ville, rassemblait la populace et jetait les brandons de la révolte dans tous les esprits. Un événement semblable eut lieu à Lille et à Valenciennes; mais dans cette dernière ville l'autorité parvint à s'emparer de l'apôtre. Tandis que l'on différait son supplice, son parti devint si nombreux qu'il fut en état d'enfoncer les portes de la prison et d'arracher la victime à la justice. Le gouvernement fit entrer dans Valenciennes des troupes qui rétablirent l'ordre; mais ce mouvement insignifiant en apparence avait en un instant dévoilé le

mystère dans lequel les protestans s'étaient enveloppés jusqu'alors, et laissé deviner au ministre leur nombre immense. Dans la ville de Tournay seule, on en avait vu paraître cinq mille à un prêche, et environ le même nombre à Valenciennes. Que ne devait-on pas attendre des provinces du nord, où l'on jouissait d'une plus grande liberté, parce que le centre du gouvernement en était plus éloigné, où le voisinage de l'Allemagne et du Danemarck alimentait les sources de la contagion? Un seul signal avait fait sortir de l'obscurité une masse aussi imposante. Combien devait être plus grand le nombre de ceux qui, dans le fond du cœur, étaient partisans de la nouvelle secte, et qui n'attendaient peut-être qu'un moment plus favorable pour se déclarer hautement en sa faveur (1).

Cette découverte alarma extrêmement la régente. Le mépris des édits royaux, les besoins du trésor épuisé qui la forçaient de recourir à de nouveaux impôts, et les mouvemens suspects des huguenots sur les frontières de la France redoublaient encore ses inquiétudes. C'est dans ce moment qu'elle reçoit de Madrid l'ordre de faire partir deux mille cavaliers belges pour rejoindre en France l'armée de la reine mère qui, au milieu des embarras de la guerre civile,

(1) Burgundius, lib. I, p. 53—56. — Strada, t. I, lib. III, p. 130—133. — Dinothi de bello civili Belgico, lib. I, p. 25.

avait eu recours à Philippe II. Les intérêts de la religion, dans quelque pays qu'ils fussent compromis, devenaient aussitôt personnels à ce monarque; il les prenait à cœur comme s'ils avaient été ceux de sa famille, et on le trouvait toujours prêt en pareille occasion à sacrifier ses états à des besoins qui lui étaient étrangers. Si l'intérêt le guidait, cet intérêt du moins était magnanime et royal, et sa persévérance courageuse à suivre cette maxime aurait des droits à notre admiration si le mauvais emploi qu'il en fit pouvait obtenir nos suffrages (1).

La gouvernante fait connaître au conseil-d'état la volonté royale; mais elle éprouve la plus vive opposition de la part de la noblesse. Le comte d'Egmont et le prince d'Orange déclarent « que le moment est « très-mal choisi pour dégarnir de troupes les Pays-« Bas, lorsque tout doit engager au contraire à faire « de nouvelles levées; que les mouvemens de la France « sur les frontières les menacent à chaque instant « d'une attaque, et que la fermentation sourde qui « règne dans les provinces réclame plus que jamais « la surveillance du gouvernement. Jusqu'à présent, « ajoutent-ils, les protestans de l'Allemagne ont con-« sidéré le combat de leurs coreligionnaires sans « y prendre part; mais souffriront-ils aussi patiem-

(1) Strada, t. I, lib. III, p. 127, 128. — M. de Cloët supprime le dernier membre de la phrase.

« ment que nous donnions des secours à leurs « ennemis? Cette conduite ne pourrait-elle pas at- « tirer leur vengeance, et appeler leurs armes dans « le nord des Pays-Bas? » Le conseil-d'état presque tout entier partage cette opinion; les motifs sur lesquels elle est fondée sont puissans et ne peuvent être contredits. La gouvernante elle-même ainsi que le ministre en apprécient toute la vérité, et leur propre intérêt semble leur défendre d'exécuter les ordres du roi. Doivent-ils, par l'éloignement de la plus grande partie de l'armée, priver l'inquisition de son unique appui, et se livrer eux-mêmes sans défense, dans un pays prêt à se soulever, à la discrétion d'une noblesse audacieuse? Tandis que la régente, indécise entre la volonté du roi, les instances pressantes de ses conseillers et ses propres craintes, n'ose se résoudre à prendre un parti décisif, Guillaume d'Orange se lève et propose de convoquer les états-généraux. On ne pouvait porter un coup plus mortel à l'autorité royale qu'en faisant intervenir la nation dans cette affaire, et en lui rappelant le souvenir si séduisant, dans le moment actuel, de sa force et de ses droits. Le ministre s'aperçut aussitôt du danger qui le menaçait, et un signe qu'il fit à la duchesse l'engagea à interrompre la discussion et à lever la séance. Il écrivit aussitôt à Madrid « que le « gouvernement ne peut adopter une mesure plus pré- « judiciable à ses intérêts que la convocation des états-

« généraux. Une démarche semblable est délicate dans « tous les temps, parce qu'elle donne à un peuple la « tentation d'examiner et de restreindre les droits de « la couronne ; mais elle doit être rejetée, à plus forte « raison, dans les circonstances présentes où l'esprit « de sédition s'est déjà répandu de toutes parts, où « les abbés, irrités de la perte de leurs revenus, ne « négligeront rien pour diminuer la considération « des évêques, où toute la noblesse et les députés « des villes seront dirigés par les artifices du prince « d'Orange ; enfin où les mécontens peuvent être « certains de l'appui de la nation. » Ce tableau, qui ne manquait pas de vérité, devait produire sur l'esprit du roi l'effet qu'on en attendait. La convocation des états fut rejetée pour toujours ; les ordonnances sévères contre les hérétiques furent renouvelées dans toute leur rigueur, et il fut enjoint à la gouvernante d'envoyer promptement à la France les troupes auxiliaires qu'elle avait demandées.

Mais le conseil-d'état persiste dans son refus ; et tout ce que Marguerite peut obtenir, c'est d'envoyer à Catherine de Médicis un secours en argent, dont cette reine avait en effet dans ce moment plus besoin que de soldats. Cependant pour abuser du moins la nation par un fantôme de liberté républicaine, la régente convoque à Bruxelles, en assemblée extraordinaire, les stathouders des provinces et les chevaliers de la Toison-d'Or pour délibérer sur les

dangers et les besoins de l'état. Lorsque le président Viglius leur eut développé l'objet de leur réunion, on leur accorda trois jours pour y réfléchir. Le prince d'Orange profita de cet intervalle, les rassembla dans son palais, et leur représenta la nécessité de se réunir en corps avant la séance générale pour concerter les mesures à adopter dans le péril qui menaçait la patrie. Beaucoup se rangèrent à son avis; mais Barlaimont avec un petit nombre d'autres partisans du cardinal eurent le courage de défendre dans cette assemblée les droits de la couronne et les intérêts du ministre (1). « Il ne vous appartient pas, leur « dit-il, de vous immiscer dans les affaires du gou- « vernement, et cet accord prématuré des suffrages « est une usurpation contraire aux lois et punissable, « dont je ne veux pas me rendre coupable. » Cette déclaration mit fin à la conférence, qui n'eut aucun résultat. La gouvernante, instruite de cet incident par le comte de Barlaimont, sut occuper les chevaliers avec tant d'habileté pendant leur séjour à Bruxelles, qu'ils ne purent trouver le moment de se réunir. Il fut cependant convenu dans l'assemblée générale que Florent de Montmorency, seigneur de Montigny, ferait le voyage d'Espagne pour instruire le roi de la véritable situation des affaires; mais la régente le

(1) Strada, t. I, lib. III, p. 146, 147. — Burgundius, lib. I, p. 63, 64. — Hopper, Histoire des troubles, t. II, part. II, p. 25.

fit précéder par un messager secret qui devait préalablement faire connaître au roi ce qui s'était passé dans la conférence entre le prince d'Orange et les chevaliers de la Toison-d'Or. On berça l'envoyé flamand à Madrid par de vaines protestations de la faveur du roi et de ses sentimens paternels pour les Pays-Bas, et en même temps on recommanda expressément à la gouvernante d'employer tous les moyens pour empêcher les intelligences secrètes de la noblesse, et pour semer, s'il était possible, la discorde entre ses principaux membres (1).

La jalousie, les intérêts privés et la différence de religion avaient pendant long-temps divisé la plupart des grands des Pays-Bas. La disgrâce du roi qu'ils partageaient tous, et leur haine commune contre le ministre, les avaient réunis de nouveau. Tant que le comte d'Egmont et le prince d'Orange rivalisèrent pour la place de gouverneur-général, il était impossible qu'ils ne se trouvassent pas quelquefois en opposition sur les différentes routes que chacun avait choisies pour parvenir à son but. Tous les deux s'étaient rencontrés dans la carrière de la gloire et sur les marches du trône; tous les deux se trouvaient encore dans la république, où la faveur de leurs concitoyens était le prix qu'ils se disputaient. La différence de leurs caractères devait souvent les éloigner l'un de

(1) Strada, t. I, lib. III, p. 147, 148.

l'autre ; mais l'irrésistible sympathie qu'un intérêt commun fait naître les rapprochait aussitôt. Chacun d'eux était indispensable à l'autre, et la nécessité attacha ces deux hommes par des liens que l'amitié seule n'aurait jamais pu former (1). Ce fut précisément sur cette différence de caractère que la régente forma son plan. Si elle réussissait à les désunir, toute la noblesse des Pays-Bas était divisée en deux partis. Elle chercha d'abord, par les présens et les attentions dont elle honorait exclusivement ces deux seigneurs, à exciter contre eux l'envie et la défiance des autres; puis, en paraissant donner à d'Egmont la préférence sur le prince d'Orange, elle espérait rendre suspecte à ce dernier la fidélité du comte. Obligée à cette époque d'envoyer un ambassadeur extraordinaire à Francfort-sur-le-Mein, pour l'élection d'un roi des Romains, elle confia ces fonctions au duc d'Arschot, l'adversaire le plus déclaré de Guillaume, voulant donner en lui un exemple de la manière brillante dont elle récompensait la haine que l'on portait au prince d'Orange.

Le parti orangiste, au lieu de s'affaiblir, avait reçu un renfort important par l'arrivée du comte de Horn, qui, après avoir conduit le roi en Biscaye, en sa qualité d'amiral des Pays-Bas, venait de reprendre sa place dans le conseil-d'état. Le caractère turbulent

(1) Burgundius, lib. I, p. 44, 45. — Strada, t. I, lib. III, p. 148.

et républicain de Horn vint au-devant des projets audacieux du prince d'Orange et du comte d'Egmont, et bientôt il se forma entre ces trois amis un triumvirat dangereux qui ébranla la puissance royale dans les Pays-Bas, et qui se termina d'une manière bien différente pour les trois confédérés.

(1562). Sur ses entrefaites, Montigny, revenu de son ambassade, rendit compte au conseil-d'état des sentimens favorables du monarque pour ses sujets; mais le prince d'Orange avait reçu, grace à des intelligences qu'il s'était ménagées dans le cabinet de Madrid, des nouvelles tout-à-fait contradictoires avec le rapport de Montigny, et qui méritaient bien plus de croyance. Instruit par ce canal des mauvais services que Granvelle lui rendait, ainsi qu'à ses amis, auprès du roi, et des qualifications odieuses que l'on donnait à la conduite de la noblesse des Pays-Bas, il jugea qu'il n'y avait d'autre moyen d'en détruire les mauvais effets que d'éloigner le ministre du timon des affaires; et cette entreprise, quelque aventureuse qu'elle fût, était l'objet de toutes ses pensées. Il fut résolu entre lui et les comtes d'Egmont et de Horn, de rédiger en commun une lettre au roi, au nom de toute la noblesse, pour se plaindre formellement du ministre, et pour demander avec instance son éloignement. Le Duc d'Arschot, à qui ce projet fut communiqué par le comte d'Egmont, le rejeta avec fierté, en déclarant qu'il ne se soumettrait point aux lois du

comte d'Egmont et du prince d'Orange, qu'il n'avait point à se plaindre de Granvelle, et que d'ailleurs il trouvait très-audacieux que des sujets voulussent prescrire à leur souverain les instructions qu'il doit donner à ses ministres. Le prince d'Orange reçut une réponse semblable du comte d'Aremberg. Enfin, soit que les germes de la méfiance, semés entre les nobles par la régente, eussent déjà pris racine, soit que la crainte de la puissance du ministre l'emportât sur la haine que l'on avait contre son administration, toute la noblesse timide et irrésolue recula devant la proposition qui lui fut faite. Le peu de succès de cette tentative n'abattit pas le courage des trois amis. La lettre fut écrite, et ils la signèrent le 11 mars 1563 (1).

Granvelle est présenté dans cette pièce comme le premier auteur de tous les troubles des Pays-Bas. « Tant que la puissance suprême sera confiée, disaient-« ils, à des mains aussi coupables, il leur serait impos-« sible de servir utilement la nation et le roi; au « contraire, tout rentrerait dans l'ordre accoutumé, « toute opposition cesserait, le peuple s'attacherait de « nouveau au gouvernement, aussitôt qu'il plairait au « roi d'éloigner des affaires un homme aussi généra-« lement détesté. Dans ce cas, ils ne manqueraient « ni d'influence, ni de zèle, pour maintenir dans les

(1) Strada, t. I, p. 148, 149. — Richardi Dinothi de bello civili, lib. 1, p. 9.

« Pays-Bas la puissance du roi et la pureté de la re-
« ligion, qui ne leur était pas moins sacrée qu'au car-
« dinal Granvelle (1). »

Malgré le mystère dont le départ de cette lettre fut enveloppé, la duchesse en fut cependant instruite assez à temps pour affaiblir l'effet que, contre toute vraisemblance, elle eût pu produire sur l'esprit de Philippe; elle lui écrivit d'avance en toute hâte à ce sujet. Quelques mois s'écoulèrent avant qu'une réponse arrivât de Madrid (2). Elle était conçue en termes modérés, mais vagues. Le roi déclarait « qu'il n'était
« point accoutumé à condamner ses ministres sans
« les entendre, et sur les seules plaintes de leurs enne-
« mis. La justice naturelle exigeait que les accusateurs
« du cardinal descendissent des inculpations géné-
« rales à des preuves particulières de malversation,
« et s'ils ne voulaient pas les donner par écrit, ils
« pouvaient envoyer l'un d'entre eux en Espagne, où
« il serait reçu avec tous les égards qui lui étaient
« dus (3). » Outre cette lettre adressée à tous les trois en commun, le comte d'Egmont en reçut séparément une de la main même du roi, qui lui témoignait le

(1) Burgundius, lib. I, p. 67. — Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 26, 27, 28. — Strada, t. I, lib. III, p. 152—154. — De Thou, t. V, liv. XL, p. 207.

(2) Elle était datée du 6 juin 1563. Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 32. (*Note du traducteur.*)

(3) Hopper, Recueil de troubles, t. II, part. II, p. 32, 33. — Grotius, lib. I, p. 16. — Burgundius, lib. I, p. 68.

désir d'apprendre de lui en particulier ce qui n'avait été traité que d'une manière générale dans la lettre commune.

La gouvernante reçut en même temps des instructions précises sur la manière dont elle devait répondre à tous trois en commun, et au comte d'Egmont en particulier.

Le roi connaissait bien les hommes auxquels il avait affaire; il savait combien il était facile d'influencer le comte d'Egmont, quand on traitait avec lui seul; c'est pourquoi il cherchait à l'attirer à Madrid, et à le soustraire à la direction d'un esprit supérieur au sien. En le distinguant de ses deux amis par cette marque flatteuse de sa confiance, il détruisit l'égalité des rapports que chacun d'eux avait avec le trône. Comment, en effet, auraient-ils été d'accord pour parvenir au même but, quand leurs prétentions n'étaient plus les mêmes? La vigilance du prince d'Orange déjoua, il est vrai, pour cette fois, un plan si habilement conçu; mais la suite de cette histoire prouvera que les semences de discorde, jetées en cette occasion, ne furent pas entièrement perdues (1).

(1563). La réponse du roi n'ayant pas satisfait les trois confédérés, ils eurent le courage de faire auprès de lui une seconde tentative. « Ils avaient été « très-surpris, écrivirent-ils, de ce que Sa Majesté

(1) Strada, t. I, lib. III, p. 155.

« n'avait pas jugé dignes de plus d'attention les re-
« présentations qu'ils lui avaient adressées. Ce n'était
« point comme accusateurs du cardinal, mais comme
« conseillers de Sa Majesté, qu'ils avaient cru devoir
« l'instruire par une lettre de la situation de ses
« états; qu'ils ne désiraient point le malheur du mi-
« nistre; qu'ils souhaitaient au contraire qu'il pût
« vivre heureux et tranquille ailleurs que dans les
« Pays-Bas; mais qu'ils étaient intimement con-
« vaincus que sa présence était incompatible avec la
« tranquillité publique. La situation dangereuse de
« leur patrie ne leur permettait pas de la quitter en
« ce moment, et d'entreprendre, à cause de Granvelle,
« un voyage aussi long que celui d'Espagne. Si Sa
« Majesté ne jugeait donc pas à propos d'avoir égard
« à leurs supplications par écrit, ils espéraient du moins
« pouvoir à l'avenir être dispensés d'assister aux séan-
« ces du conseil-d'état, où ils étaient exposés au dé-
« plaisir de rencontrer le ministre; enfin, ne pouvant
« plus être utiles au roi et à l'état, leur conscience et
« leur propre estime leur défendaient d'y paraître. »
Ils finissaient par supplier Sa Majesté d'avoir de l'in-
dulgence pour la simplicité sans art de leur langage,
parce que des gens comme eux attachaient plus
de prix à bien agir qu'à bien parler (1).

(1) Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 34, 35. — Strada, t. I, lib. III, p. 155, 156.

Le comte d'Egmont écrivit aussi au roi en particulier, pour lui exprimer les mêmes sentimens, et pour le remercier d'avoir daigné lui adresser une lettre de sa main. On répondit de Madrid à cette seconde missive, qu'on prendrait leurs remontrances en considération, « mais qu'en attendant, on les requé« rait d'assister, comme par le passé, aux séances du « conseil-d'état. »

Il leur parut évident, d'après cette réponse, que le monarque était très-éloigné d'admettre leur requête. Ils crurent alors devoir s'abstenir de paraître au conseil-d'état, et ils quittèrent même Bruxelles. N'ayant pu réussir à éloigner le ministre par des voies légitimes, ils eurent recours à un autre expédient, dont ils espéraient plus de succès. Dans toutes les occasions, eux et leurs partisans lui donnaient publiquement des marques du mépris dont ils étaient pénétrés pour lui, et ils s'étudiaient à couvrir de ridicule tous les actes de son administration; ils espéraient par ces insultes blesser l'orgueil de ce prêtre, et forcer peut-être son amour-propre humilié à leur accorder ce qu'ils n'avaient pu obtenir par d'autres moyens; il est vrai qu'ils ne réussirent pas dans leur dessein, mais ce fut cependant le parti qu'ils prirent alors qui amena par la suite la chute du ministre.

La voix du peuple se prononça plus hautement contre lui, lorsqu'on fut instruit qu'il avait perdu l'estime de la noblesse, et que des hommes dont la

multitude était accoutumée à suivre aveuglément l'impulsion furent les premiers à donner l'exemple de la haine contre le ministre. La conduite méprisante de la noblesse le livra même à la calomnie, pour laquelle rien n'est sacré, et qui osa attaquer jusqu'à son honneur. La nouvelle organisation de l'Église, ce grand sujet de plainte pour la nation, avait été le fondement de sa fortune ; c'était un crime qu'on ne pouvait lui pardonner. Chaque nouvelle exécution, dont l'activité des inquisiteurs n'était que trop prodigue, fournissait de nouveaux alimens à l'exécration dont il était l'objet, et enfin la coutume et l'habitude attachèrent son nom à chaque oppression nouvelle. Étranger dans un pays auquel il avait été imposé par la force, seul au milieu de tant d'ennemis, peu sûr des instrumens dont il se servait, faiblement soutenu par un souverain éloigné, n'ayant de liaison avec la nation qu'il devait chercher à gagner que par des intermédiaires infidèles, dont l'intérêt le plus puissant était de dénaturer ses actions, placé enfin près d'une femme qui ne pouvait partager avec lui le fardeau de la malédiction générale ; telle était la position de cet homme isolé, et exposé aux attaques de la malveillance, de l'ingratitude, de l'esprit de parti, de l'envie, et aux passions auxquelles se livre un peuple pour qui tous les freins sont désormais impuissans. On remarquera que la haine dont il fut l'objet surpassa de beaucoup les fautes qu'on pouvait lui reprocher ; il fut difficile et

même impossible à ses accusateurs de justifier par des preuves positives la condamnation générale qu'ils prononcèrent contre lui. Avant et après lui les droits de l'humanité furent méconnus; avant et après lui le fanatisme traîna ses victimes à l'échafaud; le sang des citoyens fut versé. Sous Charles-Quint la tyrannie, étant plus nouvelle, aurait dû blesser plus vivement. Sous le duc d'Albe elle fut poussée à un tel degré de barbarie, que l'administration de Granvelle était humaine, comparée à celle de son successeur; et cependant nous ne trouvons nulle part que ses contemporains aient laissé paraître envers le duc d'Albe le degré d'animosité personnelle et de mépris qu'ils se sont permis à l'égard de son prédécesseur.

Par ses intrigues à Rome, la régente avait obtenu pour lui le chapeau de cardinal (1), afin de cacher la bassesse de sa naissance sous l'éclat des hautes dignités, et peut-être pour le dérober, dans un poste plus élevé, à la méchanceté de ses ennemis; mais cette dignité même, qui l'attachait plus étroitement à la cour de Rome, le rendait d'autant plus étranger aux Pays-Bas. La pourpre dont il fut revêtu était un nouveau crime à Bruxelles; c'était aussi un costume choquant et odieux qui exposait pour ainsi dire publiquement les motifs d'après lesquels il devait agir

(1) Il fut promu à cette dignité par Pie IV, le 26 février 1561.

(*Note du traducteur.*)

dans la suite. Ni le rang qu'il occupait dans l'Église, et qui aurait suffi pour sanctifier le plus infame scélérat, ni le poste élevé auquel l'avait porté le roi, ni ses talens qui commandaient l'estime, ni même la puissance terrible dont il donnait chaque jour des preuves sanglantes, ne purent le garantir de la risée publique. La terreur et l'ironie, tout ce qu'il y a de plus effrayant, tout ce qu'il y a de plus ridicule, se trouvaient réunis dans sa personne d'une manière étrange (1); des bruits odieux flétrissaient son honneur. On lui

(1) La noblesse, à l'instigation du comte d'Egmont, fit porter à ses valets une livrée tout unie, sur laquelle étaient brodés des capuchons de diverses couleurs ou bonnets de fou. Tout Bruxelles feignait d'y voir le chapeau de cardinal, et les risées se renouvelaient chaque fois qu'on apercevait cet emblème satyrique. Ces capuchons ayant déplu au gouvernement, ils furent remplacés dans la suite par un faisceau de flèches; ainsi une plaisanterie accidentelle devint très-sérieuse, et donna probablement naissance par la suite aux armes de la république (a). (Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. 1, p. 35.)

Ce fut en dînant chez Gaspar Schetz, seigneur de Grobbendonk, que l'on convint du costume pour turlupiner Granvelle; le comte d'Egmont fut choisi pour régler et introduire la nouvelle mode, et le lendemain il fit habiller tous ses domestiques de gros drap gris noirâtre tout uni. (Vandervynck, t. I, p. 120.) (*Note du traducteur.*)

La considération du cardinal tomba enfin si bas, qu'on lui remit publiquement, en mains propres, une caricature où il était représenté couvant un monceau d'œufs d'où sortaient des évêques en rampant. Au-dessus de sa tête voltigeait un diable avec cette légende : « Celui-ci est « mon fils bien-aimé; c'est lui qu'il faut écouter. Hic est filius meus « dilectus; ipsum audite. » (Histoire générale des Provinces-Unies, t. V, liv. XIII, p. 76. Histoire métallique des Pays-Bas, t. I, p. 63.)

(a) Avec l'axiome : *Concordiâ res parvæ crescunt.*

attribua faussement des projets homicides contre la vie du comte d'Egmont et celle du prince d'Orange: l'incroyable trouva des crédules; ce qui était monstrueux ne pouvait plus surprendre quand il s'agissait de lui. La nation avait déjà atteint ce degré de corruption où les sentimens les plus opposés s'allient, où les limites délicates de la décence et du tact moral sont déplacées. Cette facilité de croire à des crimes extraordinaires est presque toujours un avant-coureur infaillible de leur prochaine apparition.

C'est précisément la destinée singulière de cet homme qui porte en elle quelque chose de grand et d'élevé, et inspire un sentiment de satisfaction et d'admiration à l'observateur impartial. Ici il aperçoit une nation qui ne se laisse éblouir par aucun éclat, qui ne cède à aucun sentiment de crainte, qui, ferme, inflexible et unanime et sans s'être concertée d'avance, punit, par une sorte d'instinct, l'attentat commis contre sa dignité par l'intrusion violente de cet étranger. On voit d'un autre côté cet homme, toujours isolé, semblable à un corps étranger et hostile, planer sur la surface du sol qui dédaigne de le recevoir. La main vigoureuse du monarque, son protecteur et son ami, est même impuissante pour le soutenir contre la volonté de la nation, qui, tout entière, a résolu de le repousser. Cette voix du peuple est si redoutable qu'elle fait renoncer l'intérêt lui-même à une proie certaine, et que l'on fuit les bien-

faits du cardinal comme les fruits d'un arbre empoisonné. Telle qu'un souffle contagieux, l'infamie de la réprobation générale s'attache à sa personne. La reconnaissance se croit dégagée de ses devoirs envers lui; ses partisans l'évitent, ses amis gardent le silence: c'est de cette manière terrible que le peuple venge ses nobles offensés et sa majesté outragée, contre le plus grand monarque de la terre.

L'histoire n'a répété qu'une seule fois cet exemple mémorable, et ce fut dans la personne du cardinal Mazarin; mais l'esprit des siècles et le caractère des deux nations y marquèrent des différences importantes. La suprême puissance ne put les défendre l'un et l'autre contre les traits du ridicule; mais la France se trouva soulagée, en se moquant de son pantalon (1), et la raillerie conduisit les Pays-Bas à la révolte. L'une se vit transportée tout à coup d'un long état de servitude, sous l'administration du cardinal de Richelieu, à une liberté subite et à laquelle elle n'était point accoutumée; les autres échangèrent au contraire une liberté née du temps de leurs pères, et dans laquelle ils avaient été élevés, contre le joug du despotisme: il était donc naturel que la Fronde finît par se soumettre, et que les troubles des Pays-Bas se terminassent par un soulèvement général et l'établissement

(1) Surnom de mépris, dérivé de l'italien et donné par la populace de Paris au cardinal Mazarin pendant les troubles de la Fronde.

(*Note du traducteur.*)

d'une liberté républicaine. L'émeute des Parisiens dut sa naissance à la pauvreté; elle fut déréglée sans hardiesse, arrogante sans énergie, vile ou noble comme la source d'où elle découlait. Les murmures des Pays-Bas étaient l'organe d'une opulence orgueilleuse et puissante.

La légèreté et la faim (1) inspiraient les premiers; la vengeance, l'amour de la propriété, le danger et la religion enthousiasmaient les autres. L'avidité fut le mobile de Mazarin, l'ambition celui de Granvelle; l'un était humain et doux, l'autre dur, impérieux et cruel. Le ministre français cherchait dans l'affection d'Anne d'Autriche un refuge contre la haine des grands et la rage du peuple; le ministre des Pays-Bas défia la haine de toute une nation pour plaire à un seul homme. Mazarin n'avait contre lui que des partis et la populace à laquelle ils avaient donné des armes; Granvelle avait la nation pour ennemie. Sous l'administration de Mazarin, le parlement de Paris chercha à s'emparer d'une autorité qui ne lui appartenait pas; sous celle de Granvelle, les états combattaient pour une puissance légitime contre laquelle il dirigeait ses artifices. Le premier avait à lutter contre les princes du sang et les pairs du royaume, le second

(1) La faim et la misère ne provoquèrent pas la Fronde, mais elles en furent la suite. L'ambition des grands, leur haine contre Mazarin, leur avidité pour profiter de la faiblesse d'une minorité, voilà les véritables et les seuls motifs de ce soulèvement ridicule. (*Note du traducteur*.)

contre la noblesse et les états; mais les grands de la France n'aspiraient à renverser leur ennemi commun que pour se mettre à sa place; les Belges voulaient anéantir la place elle-même et diviser une puissance qu'un seul homme ne devait pas posséder en entier.

Tandis que les esprits étaient ainsi disposés parmi le peuple, le crédit du ministre commençait à chanceler à la cour de la gouvernante. Les plaintes réitérées contre le pouvoir du cardinal devaient apprendre enfin à la princesse combien l'on croyait peu à la solidité du sien; peut-être craignait-elle aussi que la haine générale qui pesait sur la tête de Granvelle ne finît par retomber sur elle-même, ou qu'un plus long séjour de ce ministre dans les Pays-Bas n'amenât le soulèvement dont on était menacé. Les fréquens entretiens qu'elle avait eus avec lui, ses leçons et son exemple l'avaient mise en état de gouverner sans son secours. Dès qu'il lui fut moins nécessaire, la puissance dont il abusait lui devint incommode, et des défauts que sa bienveillance pour lui avait couverts jusqu'à ce moment d'un voile épais frappèrent ses yeux dès qu'il eut perdu son affection. Elle fut alors tout aussi disposée à lui en chercher et à les compter, qu'elle l'avait été auparavant à les déguiser. Par suite de ce changement si défavorable au cardinal, les remontrances pressantes et réitérées de la noblesse commencèrent à avoir accès auprès d'elle, avec d'autant plus de facilité qu'elles étaient entremêlées adroi-

tement des motifs propres à lui inspirer des craintes à elle-même. « On est fort étonné, lui dit entre autres « le comte d'Egmont, que le roi consente à voir « souffrir tous ses sujets des Pays-Bas pour plaire à « un homme qui n'est pas même né dans nos pro- « vinces, et dont les intérêts privés sont indépendans « de la prospérité du pays; un homme que sa nais- « sance a rendu sujet de l'empereur, et la pourpre « dont il est revêtu créature de la cour de Rome. » Le comte ajouta : « Que c'était à lui seul que Granvelle « était redevable de la vie; mais qu'à l'avenir il lais- « serait le soin de la conservation du ministre à la « gouvernante, et qu'il croyait devoir l'en avertir (1). »

La plus grande partie de la noblesse, blessée du peu de considération qu'on lui témoignait, s'étant retirée peu à peu du conseil-d'état, la conduite arbitraire du ministre perdit même encore la dernière apparence républicaine qui l'avait rendue supportable jusqu'alors, et la solitude du sénat fit remarquer son orgueilleux despotisme dans toute sa turpitude. La gouvernante sentit alors qu'elle avait un maître, et dès ce moment l'exil du ministre fut résolu.

Elle expédia, dans cette intention, en Espagne son secrétaire intime, Thomas Armenteros, pour informer le roi de la position du cardinal et des déclarations de la noblesse, afin que de lui-même il pût

(1) Histoire générale des Provinces-Unies, t. V, p. 77.

concevoir l'idée d'éloigner son ministre. Armenteros avait ordre de mêler adroitement dans le rapport verbal que, selon toute apparence, le roi lui demanderait tout ce qu'elle ne pouvait pas confier à sa lettre. Il remplit sa mission avec toute l'adresse d'un courtisan consommé; mais une audience de quatre heures ne pouvait détruire dans l'esprit de Philippe l'ouvrage de beaucoup d'années, et lui faire perdre la confiance qu'il avait placée pour toujours dans son ministre : le monarque hésita longtemps entre sa politique et son intérêt, jusqu'à ce que Granvelle fixât enfin son indécision lui-même en demandant une démission qu'il craignait de ne pouvoir plus éviter. Ce que la haine de la nation belge entière n'avait pu obtenir fut le résultat de la conduite dédaigneuse de la noblesse. Granvelle était enfin las d'un pouvoir qui n'était plus redouté et qui l'exposait moins à l'envie qu'à l'ignominie. Peut-être, comme quelques-uns l'ont cru, tremblait-il pour sa vie, qui était certainement exposée à un danger plus qu'imaginaire. Peut-être aussi préférait-il recevoir des mains du roi sa démission comme un don plutôt que comme un ordre, et, suivant l'exemple d'un ancien Romain, voulait-il donner de la dignité à une chute qu'il regardait comme inévitable. Il est vraisemblable que Philippe II aima mieux accorder généreusement à la nation belge une demande faite humblement, plutôt que d'être obligé dans la suite à une concession

forcée; il espérait mériter du moins sa reconnaissance par cette mesure que la nécessité lui commandait : sa crainte l'emporta sur son opiniâtreté, et la prudence triompha de l'orgueil.

Granvelle ne fut pas un instant incertain sur la décision du roi. Peu de jours après le retour d'Armenteros, il vit l'humilité et la flatterie disparaître du petit nombre de visages qui jusqu'alors lui avaient encore souri officieusement. Le dernier groupe de ses partisans s'éloigna de sa personne, et le seuil de son palais fut abandonné. Il reconnut dès lors que la chaleur vivifiante s'était retirée de lui. La calomnie, qui l'avait maltraité pendant toute son administration, ne l'épargna pas non plus dans le moment où il y renonça. On eut l'audace d'affirmer que, peu de temps avant qu'il ne se démît de ses emplois, il avait désiré se réconcilier avec le prince d'Orange et le comte d'Egmont, qu'il avait même offert de leur demander pardon à genoux, s'il pouvait espérer de l'obtenir au prix de cette humiliation (1). C'est une chose odieuse et méprisable de souiller la mémoire d'un homme aussi extraordinaire par une semblable imputation; mais il est encore plus méprisable de la transmettre à la postérité. Granvelle se soumit aux ordres du roi avec une résignation convenable. Quel-

(1) Reidanus, lib. 1, p. 4. — Histoire générale des Provinces Unies, t. V, p. 77, d'après Reidanus.

ques mois auparavant, il avait écrit au duc d'Albe en Espagne pour le prier de lui préparer une retraite à Madrid, dans le cas où il serait forcé de quitter les Pays-Bas. Le duc réfléchit long-temps pour savoir s'il serait prudent à lui d'introduire un rival aussi dangereux dans la faveur de son roi, ou de repousser un ami de cette importance, un instrument aussi utile pour servir son ancienne haine contre les grands des Pays-Bas. La vengeance triompha de ses craintes, et il appuya fortement auprès de Philippe la supplique du cardinal; mais son intervention fut inutile. Armenteros avait convaincu le roi que le séjour de ce ministre à Madrid renouvellerait avec plus de violence tous les griefs de la nation flamande, à laquelle on l'avait sacrifié. « Car, ajoutait-il, on regardera « alors comme empoisonnée la source même dont il « n'avait encore jusqu'à ce moment corrompu que « les canaux (1). »

Le roi envoya donc le cardinal, sous un prétexte plausible, dans la Franche-Comté, sa patrie. Granvelle donna à son départ de Bruxelles (2) l'apparence d'un voyage insignifiant dont il devait revenir au premier jour. En même temps, tous les conseillers d'état qui s'étaient retirés volontairement pendant son administration reçurent ordre de revenir assister

(1) Strada, t. I, lib. IV, p. 165, 166.

(2) Le cardinal partit de Bruxelles le 15 mars 1564.

aux séances du conseil à Bruxelles. Quoique cette dernière circonstance ne rendît pas le retour du ministre très-probable, et que l'on regardât cette fiction comme un misérable faux-fuyant de son amour-propre, néanmoins là plus légère possibilité de son retour empêcha ses ennemis de jouir complètement de leur triomphe. Il paraît que la gouvernante elle-même fut indécise sur ce qu'elle devait croire de ce bruit, puisqu'elle renouvela, dans une nouvelle lettre au roi, toutes ses remontrances et tous les motifs qui devaient l'empêcher de renvoyer Granvelle dans les Pays-Bas. Lui-même essaya, dans sa correspondance avec Barlaimont et Viglius, d'accréditer cette opinion pour effrayer du moins ses ennemis par de vaines terreurs, puisqu'il ne pouvait plus les tourmenter par sa présence. L'effroi qu'inspirait l'influence de ce ministre était si grand et si exagéré que l'on finit par le chasser aussi de sa propre patrie.

Après la mort de Pie IV, Granvelle fit un voyage à Rome pour assister au conclave et traiter en même temps quelques affaires de son maître, dont il possédait encore la confiance tout entière. Bientôt après (1) il fut nommé vice-roi de Naples, où il succomba aux séductions du climat, et laissa vaincre par les délices d'une vie voluptueuse un génie que le destin n'avait

(1) En 1571, il y resta jusqu'en 1580. Il fut nommé archevêque de Besançon en 1585. (Vandervynckt, t. I, p. 128.)

pu abattre. Il était âgé de soixante-deux ans lorsque le roi le rappela en Espagne, où il continua à gérer les affaires d'Italie avec un pouvoir illimité. Son caractère devint chagrin avec l'âge; et son orgueil, satisfait d'une vie consacrée si long-temps aux affaires, le rendit juge sévère et injuste des opinions des autres, esclave des anciens usages et panégyriste fastidieux des temps passés; mais la politique du siècle qui commençait n'était plus celle du siècle qui venait de s'écouler. La jeunesse du nouveau ministère fut bientôt fatiguée d'un surveillant aussi impérieux, et Philippe lui-même finit par éviter un conseiller qui ne trouvait à louer que les actions de son père. Il lui confia néanmoins le gouvernement des provinces d'Espagne, lorsque la conquête du Portugal le conduisit à Lisbonne.

Granvelle mourut à Mantoue (1), pendant un voyage qu'il faisait en Italie, dans la soixante-treizième année de sa vie, avec la jouissance entière de sa gloire, et après avoir possédé pendant quarante ans sans interruption la confiance de son maître (2).

(1) Mort à Madrid le 21 septembre 1586. (Biographie universelle de Michaud, t. XVIII, p. 319.) — Strada, t. I, lib. IV, p. 172. — Histoire de Granvelle, p. 590.—Histoire universelle de De Thou, t. IX, p. 529.

(2) Strada, t. I, lib. IV, p. 164—172.

La collection précieuse connue sous le nom de Mémoires de Granvelle a été formée par Jean-Baptiste Boisot, abbé commandataire de Saint-Vincent de Besançon, et fait partie de la riche bibliothèque qu'il a léguée aux bénédictins de ce monastère, à condition qu'elle serait pu-

blique (*a*). Cette collection renferme une multitude de pièces, la plupart originales, présentant ce qui s'est passé de plus essentiel sous les règnes de l'empereur Charles V et de Philippe II, rois d'Espagne. Ce sont des lettres ou mémoires de ces deux princes, de Marie, reine de Hongrie, d'Éléonore, reine de France, de Marie Stuart, des deux Marguerite d'Autriche, et des principaux ministres et ambassadeurs d'Espagne, des gouverneurs de la comté de Bourgogne, etc. Les mémoires de Granvelle forment quatre-vingt-cinq volumes, indépendamment de plusieurs cartons remplis d'autres pièces également originales et précieuses pour l'histoire du seizième siècle, servant de suite à ces volumes, etc. (*b*). (Mémoires historiques sur les guerres du seizième siècle dans la comté de Bourgogne, par M. Grappin. Besançon, 1788, in-8°, p. 3.)

(*a*) Dom Berthod en a donné l'analyse en 2 vol. in-8.

(*b*) Ces manuscrits font maintenant partie des archives de la ville de Besançon (*Note du traducteur.*)

CHAPITRE II.

Le Conseil-d'État.

Immédiatement après le départ du ministre, on vit se manifester les heureux résultats qu'on avait espérés de son éloignement; les grands seigneurs mécontens reprirent leur place au conseil-d'état et se livrèrent avec un nouveau zèle aux affaires publiques, afin d'empêcher qu'on regrettât le ministre disgracié, et pour prouver son inutilité par la marche facile de l'administration. Chacun s'empressa autour de la duchesse; on rivalisait de dévouement et de soumission; le travail se prolongeait fort avant dans la nuit; la plus grande union régnait dans les trois conseils; la meilleure intelligence existait entre la cour et les états. On pouvait tout obtenir de la bonté naturelle à la noblesse flamande, dès que l'on flattait ses caprices et sa fierté par des marques de condescendance et une confiance entière. La régente profita des premiers transports de joie de la nation pour la faire consentir à de nouveaux impôts qu'il n'avait pas été possible d'arracher sous l'ancienne administration. Le crédit de la noblesse auprès du peuple l'appuya dans

cette occasion de la manière la plus efficace, et elle apprit bientôt de cette nation que le secret d'obtenir quelque chose était d'exiger beaucoup, moyen dont la diète germanique offrait tant d'exemples : elle-même se vit avec plaisir affranchie de sa longue servitude ; l'assiduité et le zèle des nobles la soulageaient du poids des affaires, et leur soumission flatteuse lui laissait entièrement goûter les douceurs du pouvoir (1).

Granvelle était renversé, mais son parti existait toujours. Sa politique vivait dans les créatures qu'il avait laissées au conseil privé et à celui des finances. Long-temps après l'expulsion du chef, la haine n'était pas encore éteinte dans les différens partis, et bientôt les noms d'orangistes et de royalistes, de patriotes et de cardinalistes, continuèrent à entretenir dans les conseils la division et la discorde (2). Viglius de Zuichem d'Aytta (3), président du conseil privé, conseiller d'état et garde-des-sceaux, était alors l'homme le plus considérable du sénat et le plus solide appui de la couronne et de la tiare. Ce vieillard respectable à qui nous devons quelques matériaux précieux pour l'histoire des troubles des Pays-Bas, et dont la corres-

(1) Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 37, 38. — Burgundius, lib. II, p. 78, 79. — Strada, t. I, lib. IV, p. 167, 168. — Grotius, lib. I, p. 17.

(2) C'est sans doute par erreur que Schiller vient de dire que la meilleure intelligence régnait dans les trois conseils.

(3) Né le 19 octobre 1507, mort à Bruxelles le 8 mai 1577.

pondance confidentielle avec ses amis nous a guidés plus d'une fois dans notre récit, était prêtre, théologien et l'un des plus grands jurisconsultes de son temps; il avait déjà occupé les emplois les plus importans sous le règne de Charles-Quint; ses relations habituelles avec les savans les plus distingués de cette époque, à la tête desquels se trouvait Erasme de Rotterdam, jointes aux voyages fréquens qu'il fit pour les affaires de l'empereur, avaient agrandi le cercle de ses connaissances, et élevé, sous plusieurs rapports, ses principes au-dessus des idées de son siècle. La renommée de son érudition s'était répandue dans toute l'Europe et s'est conservée jusqu'à nos jours. Lorsqu'en 1548 la réunion des Pays-Pas à l'empire germanique fut résolue à la diète d'Augsbourg, l'empereur y envoya Viglius pour défendre les intérêts de ces provinces, et son habileté contribua principalement à faire tourner les négociations à leur avantage (1). A la mort du monarque, Viglius fut un des hommes distingués que Philippe reçut de la succession de son père, et du petit nombre de ceux dans lesquels il honora sa mémoire. La prospérité du ministre Granvelle auquel il était attaché par d'anciennes liaisons, l'éleva en même temps que son protecteur; mais il ne partagea pas sa chute, parce qu'il n'avait partagé ni son ambition, ni la haine dont il était l'objet. Un sé-

(1) Histoire universelle des Provinces-Unies, t. IV, liv. XII, p. 612.

jour de vingt années dans les Pays-Bas, où les affaires les plus importantes lui avaient été confiées, une fidélité éprouvée pour son souverain, et une ardente ferveur pour la religion catholique, le rendaient l'instrument le plus utile à la monarchie (1).

Viglius était savant sans être profond, administrateur habile, mais peu éclairé. Il n'avait pas l'ame assez forte pour briser les chaînes de l'opinion comme son ami Erasme, et la pureté de ses principes lui défendait de faire servir les préjugés d'instrumens à ses passions comme son prédécesseur Granvelle. Trop faible et trop timide pour suivre hardiment les conseils de sa raison, il trouvait plus commode de s'abandonner aux mouvemens de sa conscience. Une action lui paraissait juste dès qu'elle faisait partie de ses devoirs. Il appartenait à cette classe d'hommes intègres qui sont nécessaires aux méchans. L'imposture comptait sur sa probité : un demi-siècle plus tard, il aurait reçu l'immortalité des mains de la liberté qu'il contribua cependant à opprimer. Il servait la tyrannie dans le conseil privé de Bruxelles ; il serait peut-être mort comme Thomas Morus (2), ou comme Olden Barneveldt (3), s'il eût siégé dans le parle-

(1) Hopper, vita Viglii.

(2) Chancelier d'Angleterre sous Henri VIII, né à Londres en 1473, condamné à mort en 1535.

(3) Négociateur hollandais, condamné à mort en 1619.

ment de Londres ou dans le sénat d'Amsterdam (1).

La faction d'Orange avait, dans le président du conseil des finances, le comte de Barlaimont, un adversaire non moins redoutable que Viglius. Les historiens nous ont conservé peu de détails sur son mérite et ses opinions. Il fut éclipsé par la grandeur éclatante du cardinal Granvelle; et lorsque ce ministre eût disparu de la scène, Barlaimont fut écrasé par la supériorité du parti contraire; cependant, le peu que nous savons de lui répand une lumière favorable sur son caractère. Plus d'une fois, le prince d'Orange essaya de le détacher du parti du cardinal et de l'attirer dans le sien; ce qui prouve évidemment le prix qu'il attachait à cette conquête. Mais toutes ses tentatives ne purent ébranler la fermeté du comte. Souvent on le vit, seul dans le conseil, combattre la faction victorieuse et défendre, contre l'opinion unanime de ses adversaires, les intérêts de la couronne

(1) On trouve dans le tom. I des Analecta belgica l'épitaphe suivante :

Epitaphium illustrissimo jurisconsulto Viglio Zuichemo Frisio factum.

HIC JACET ILLE
VIGLIUS, ALTER
PAPINIANUS,
LUMEN AVORUM
NON JACET ILLE
CUJUS IN OMNE
FAMA SUPERSTES
PERVOLAT ÆVUM.

qui étaient en danger d'être sacrifiés. Lorsque le prince d'Orange assembla, dans son palais à Bruxelles, les chevaliers de la Toison-d'Or, pour prendre une résolution provisoire sur la suppression de l'inquisition, Barlaimont, ainsi que nous l'avons déjà dit, fut le premier à relever l'illégalité de cette assemblée, et à rendre compte à la régente de ce qui s'y était passé. Quelque temps après, le prince lui ayant demandé si Marguerite était instruite de cette réunion, Barlaimont n'hésita pas un instant à lui avouer la vérité. Tout ce que l'on sait de ses actions décèle un homme qu'aucun exemple, qu'aucun respect humain, ne pouvait détourner du parti qu'il avait embrassé, et dont l'orgueil, partisan du pouvoir absolu, n'aurait pu se résoudre à servir une autre cause (1).

Nous remarquerons encore à Bruxelles, parmi les grands attachés à la cause du roi, le duc d'Arschot, les comtes de Mansfeld, de Mégen et d'Aremberg, tous nés Belges, et intéressés par conséquent, en apparence, à faire cause commune avec la noblesse des Pays-Bas, pour s'opposer aux usurpations du clergé et du pouvoir monarchique. Nous devons être d'autant plus surpris de l'esprit opposé qui dirigea leur conduite, que nous les voyons en relations familières avec les principaux membres de la faction orangiste, et qu'ils ne paraissent

(1) Burgundius, lib. II, p. 91. — Lib. II, p. 168. — Strada, t. I lib. III, p. 147. — Hopper, t. I, part. I, p. 40.

rien moins qu'insensibles aux charges énormes qui pèsent sur leur patrie. Mais ils ne trouvèrent sans doute pas dans leur cœur assez de confiance en eux-mêmes, assez d'héroïsme, pour hasarder une lutte inégale avec un adversaire aussi supérieur en forces. Dominés par une lâche prudence, ils soumirent leur juste indignation aux lois de la nécessité, et préférèrent imposer à leur orgueil un sacrifice pénible, parce que leur vanité efféminée leur ôtait la force d'en offrir d'autres. Trop économes et trop sages pour vouloir extorquer de la justice ou de la crainte de leur souverain un bien assuré qu'ils tenaient déjà de sa générosité, ou pour abandonner des biens réels pour courir après l'ombre d'un autre, ils saisirent avec d'autant plus d'empressement le moment favorable de trafiquer d'une fidélité dont la valeur était fort augmentée depuis la défection générale de la noblesse. Peu sensibles à la véritable gloire, ils laissèrent l'ambition décider du parti qu'ils embrasseraient; mais une ambition peu noble se courbe plus facilement sous le joug sévère de la contrainte que sous la douce domination d'un esprit supérieur. S'ils s'étaient unis au prince d'Orange, le don de leur personne eût paru sans importance, tandis qu'ils devenaient ses plus redoutables adversaires en s'alliant à la couronne. Leur nom se serait perdu au milieu de la foule nombreuse qui se pressait autour de leur rival et dans l'éclat qui l'environnait; mais du côté presque désert

de la cour, leur faible mérite brillait sans concurrence (1).

La maison de Nassau et celle de Croy à laquelle appartenait le duc d'Arschot, depuis plusieurs règnes rivalisaient de crédit et de dignités ; leur jalousie réciproque entretenait entre elles une ancienne haine de famille que la différence des religions avait rendue irréconciliable. Les seigneurs de Croy jouissaient, depuis un temps immémorial, d'une réputation particulière de piété et d'attachement au culte catholique ; les comtes de Nassau avaient adopté la nouvelle secte : ces motifs étaient suffisans pour que Philippe de Croy, duc d'Arschot, embrassât le parti opposé à celui du prince d'Orange. La cour ne manqua pas de profiter de cette animosité pour opposer un ennemi aussi redoutable à l'influence toujours croissante de la maison de Nassau. Les comtes de Mansfeld et de Mégen avaient été, jusqu'à cette époque, les amis les plus intimes du comte d'Egmont ; ils avaient, de concert avec lui, élevé leurs voix contre le ministre, combattu en commun l'inquisition et les édits royaux ; et, restant jusqu'aux dernières lignes du devoir fidèles à l'amitié, ils ne se séparèrent qu'au moment du danger. L'imprudente vertu du comte d'Egmont l'entraînait à sa perte ; ses amis mieux avisés songèrent à se ménager, en temps opportun, une retraite avanta-

(1) Ces deux dernières phrases n'ont pas été traduites par M. de Cloët.

geuse. Il existe encore une correspondance entre les comtes d'Egmont et de Mansfeld, qui, quoique écrite à une époque postérieure, nous présente cependant un tableau fidèle de leurs relations précédentes. Le comte de Mansfeld écrivait à son ami, qui lui faisait des reproches affectueux sur sa désertion vers le parti du roi : « Je pensais autrefois, je l'avoue, que l'intérêt « de l'état exigeait la suppression de l'inquisition, la « modification des édits royaux et l'éloignement du « cardinal Granvelle ; mais le roi nous a accordé tout « ce que nous demandions, et le sujet de nos plaintes « n'existe plus. Nous avons déjà trop entrepris con- « tre la majesté du monarque et le respect dû à l'É- « glise ; il n'y a point de temps à perdre pour rentrer « dans la bonne voie, afin qu'à l'arrivée du roi, nous « puissions aller au-devant de lui, avec un visage « ouvert et sans crainte ; quant à moi je ne redoute « point son ressentiment. S'il m'en donnait l'ordre, « je me rendrais avec courage et confiance en Espa- « gne, pour y attendre mon jugement de sa justice « et de sa bonté. Je ne dis pas cela, comme si je dou- « tais que le comte d'Egmont pût s'exprimer ainsi sur « son compte ; mais il agira sagement en assurant « de plus en plus sa sécurité, et en empêchant tout « soupçon de naître sur sa conduite. Si j'apprends, dit « Mansfeld en finissant, qu'il pense sérieusement à « suivre mes avis, notre amitié sera inaltérable ; « mais, dans le cas contraire, je me sens assez de fer-

« meté pour sacrifier toutes les considérations hu-
« maines à l'honneur et à mon devoir (1). »

L'extension du pouvoir de la noblesse faillit exposer la république à un malheur plus grand que celui dont l'expulsion de Granvelle venait de la délivrer. Les nobles, appauvris par les longues profusions qui avaient en même temps corrompu leurs mœurs, et auxquelles ils étaient déjà trop accoutumés pour y renoncer, succombèrent à la dangereuse occasion de flatter leurs penchans dominans, et de rallumer l'éclat éteint de leur prospérité. Les prodigalités amenèrent après elles l'avidité du gain; celle-ci fut la source de l'usure. Les charges civiles et ecclésiastiques devinrent vénales; les dignités, les privilèges, les patentes, furent vendus au plus offrant; on vendit jusqu'à la justice. Celui que le conseil privé avait condamné était absous par le conseil d'état; ce que le premier refusait, le second l'accordait à prix d'argent. Il est vrai que le conseil d'état rejeta dans la suite cette accusation sur les deux autres conseils, mais ce fut son exemple qui les corrompit. L'avidité ingénieuse ouvrit de nouvelles sources de gain; la vie, la liberté, la religion, furent assurées comme des biens-fonds pour des sommes déterminées. Les malfaiteurs, les meurtriers se rachetaient avec de l'or, et les chances pernicieuses de la loterie ruinaient la nation. Les

(1) Strada, t. I, lib. v, p. 278—280.

serviteurs et les créatures des conseillers d'état et des stathouders de provinces, étaient promus aux emplois les plus importans sans égard au rang ni au mérite. Celui qui avait quelque grâce à demander à la cour était forcé de s'adresser aux stathouders et jusqu'aux derniers de leurs valets. La séduction n'épargna aucun artifice pour envelopper dans ses désordres le secrétaire intime de la duchesse, Thomas Armenteros, qui s'était toujours montré intègre et irréprochable. On parvint à s'insinuer dans son intimité par des protestations illusoires de dévouement et d'amitié, et l'on amollit ses principes par les délices de la bonne chère. La contagion infecta ses mœurs, et de nouveaux besoins triomphèrent d'une vertu jusqu'alors incorruptible. Il ferma les yeux sur des abus dont il était lui-même complice, et il tira un voile sur les erreurs des autres pour pouvoir aussi cacher les siennes. De concert avec lui, on spolia le trésor royal; et, par une mauvaise administration des revenus publics, on trompa les intentions du gouvernement; cependant la régente était enivrée des douces illusions du pouvoir, et de cette apparence d'activité que les flatteries des grands savaient nourrir adroitement. L'ambition des partis se jouait de la faiblesse d'une femme, et lui achetait une puissance réelle au prix de quelques simulacres d'humilité et de soumission. Bientôt elle appartint entièrement à la faction, et elle changea insensiblement ses maximes. Par une

conduite tout-à-fait opposée à celle qu'elle avait tenue précédemment, elle soumettait illégalement au conseil d'état, où dominait le parti du prince d'Orange, des questions qui devaient être discutées par les autres cours, et des propositions que Viglius lui avait faites en secret, tandis que, sous l'administration de Granvelle, loin d'augmenter les attributions de ce conseil, elle l'avait injustement négligé. Presque toutes les affaires étaient portées maintenant vers les stathouders des provinces, toutes les requêtes leur étaient adressées. C'étaient eux qui conféraient toutes les places; les choses allèrent si loin, qu'ils évoquèrent à leur tribunal des causes pendantes devant les magistrats des villes. La considération des tribunaux de province tomba à mesure qu'ils étendirent la leur; l'administration de la justice fut négligée, et l'ordre civil interverti. Les cours subalternes suivirent bientôt l'exemple du gouvernement, et l'esprit qui régnait dans le conseil d'état à Bruxelles se répandit dans toutes les provinces. Les mœurs se corrompirent, et les nouvelles sectes profitèrent de cette licence pour étendre leurs prérogatives. La sévérité des édits de religion avait été adoucie par les opinions plus tolérantes de la noblesse, qui penchait elle-même du côté des novateurs, ou du moins détestait l'inquisition comme l'instrument du despotisme. On enleva au saint-office ses victimes les plus importantes, en accordant à un grand nombre de protestans des lettres de

franchise. La noblesse ne pouvait annoncer au peuple, d'une manière qui lui fût plus agréable, la nouvelle part quelle prenait au gouvernement, qu'en lui offrant en sacrifice le tribunal exécré de l'inquisition ; son penchant la portait encore plus à cette démarche que les règles de la politique. La nation passa tout à coup du joug le plus pesant de l'intolérance, à un état de liberté dont elle avait perdu depuis trop long-temps l'habitude pour pouvoir en jouir avec modération. Les inquisiteurs, privés du secours des magistrats, devinrent un objet de raillerie plutôt que de crainte. Les magistrats de Bruges firent jeter en prison et mettre au pain et à l'eau quelques familiers de ce tribunal qui voulaient arrêter un hérétique. Ce fut aussi à cette époque que le peuple fit à Anvers une tentative inutile pour arracher un protestant au saint-office (1), et qu'on afficha, dans la place du marché de cette ville, un placard écrit en caractères de sang, dans lequel on annonçait qu'un grand nombre d'hommes avait juré de venger la mort de cette victime (2).

Le conseil privé et celui des finances, présidés par Viglius et Barlaimont, s'étaient en grande partie con-

(1) Christophe Fabry, autrefois Carma. De Thou, t. V, p. 206. — Strada dit Fabrice, t. I, p. 174.

(2) Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 39, 40. — Vita Viglii, t. I, part. I, p. 39. — Grotius, lib. I, p. 17. — Burgundius, lib. II, p. 80, 87, 88. — Strada, t. I, lib. IV, p. 174, 175. — Histoire générale des Provinces-Unies, t. V, p. 80.

servés purs jusqu'alors de la corruption qui avait gagné tous les membres du conseil d'état; la faction, n'ayant pas réussi à introduire ses partisans dans ces deux cours, n'avait d'autre parti à prendre que de paralyser entièrement leur action, en attribuant au conseil d'état les affaires qui leur étaient ordinairement soumises. Pour parvenir à ce but, le prince d'Orange voulut s'assurer l'appui des autres conseillers d'état. « Il est vrai qu'on vous nomme sénateurs, di-« sait-il quelquefois aux membres de son parti, mais « d'autres possèdent la puissance. Quand on a besoin « d'argent pour payer les troupes, ou qu'il est question « de s'opposer aux progrès de l'hérésie, et de mainte-« nir la tranquillité parmi le peuple, on s'adresse à « vous, quoique vous ne soyez pas les gardiens du « trésor ni des lois, mais seulement les organes par « lesquels les deux autres conseils exercent leur pou-« voir. Vous devriez, ajoutait-il, être seuls chargés « de toute l'administration que l'on a mal à propos « divisée entre trois chambres différentes; le même « esprit dirigerait le corps entier, si vous vouliez « vous réunir pour faire rentrer dans le conseil d'état « ces branches du gouvernement qui lui ont été en-« levées. »

Cette idée ayant été approuvée, on ébaucha provisoirement et en secret un plan d'après lequel douze nouveaux chevaliers de la Toison-d'Or devaient être introduits dans le conseil d'état; l'administration de

la justice aurait été rendue au tribunal de Malines, à qui elle appartenait légitimement; les lettres de grâce, les patentes seraient restées dans les attributions du président Viglius; mais la gestion des deniers royaux aurait été confiée au conseil d'état. On avait prévu d'avance toutes les objections que la méfiance de la cour, et la jalousie qu'elle concevait du pouvoir toujours croissant de la noblesse, opposeraient à cette innovation; en conséquence, pour surprendre le consentement de la duchesse, on mit en avant quelques-uns des principaux officiers de l'armée qui vinrent inquiéter la cour de Bruxelles, en réclamant avec arrogance le paiement de leur solde arriérée, et en menaçant d'une sédition en cas de refus. On ménagea l'affaire de manière que la régente fut assaillie en même temps d'une foule de suppliques et de mémoires dans lesquels on se plaignait de dénis de justice, et qui exagéraient le danger que l'on avait à craindre des progrès journaliers de l'hérésie : rien ne fut omis enfin pour lui présenter un tableau si effrayant des désordres qui régnaient dans l'administration civile et judiciaire et dans les finances, qu'elle se réveilla, remplie d'épouvante, des illusions dont on l'avait bercée jusqu'alors (1). Elle convoque aussitôt les trois conseils pour délibérer sur les moyens de remédier

(1) Burgundius, lib. II, p. 92—94. — Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 41. — Vita Viglii, t. I, part. I, p. 41, 42.

à ces dangers. La majorité est d'avis d'envoyer un ambassadeur extraordinaire en Espagne pour faire connaître au roi la véritable situation des affaires et le déterminer à adopter des mesures plus prudentes. Viglius, qui ne se doutait nullement du plan caché de la faction, combattit cette opinion. « Le mal dont on « se plaint, dit-il, est certainement grand et ne doit « pas être négligé; mais il n'est pas sans remède. La « justice est mal administrée, mais il faut en accuser « la noblesse, qui avilit elle-même l'autorité de la ma- « gistrature par le mépris qu'elle lui témoigne, et les « stathouders qui ne la soutiennent pas assez: l'héré- « sie lève une tête orgueilleuse, parce que le bras « séculier abandonne les juges ecclésiastiques, et que « le peuple, suivant l'exemple des nobles, cesse de « respecter ses magistrats. Ce n'est pas tant la mauvaise « administration des finances, que les dépenses oc- « casionées par les guerres précédentes et les besoins « de l'état qui ont surchargé les provinces de cette « masse de dettes, dont on pourrait les délivrer peu « à peu par des impôts modérés. Toutes ces plaintes « cesseraient bientôt si le conseil d'état diminuait le « nombre des exemptions et des privilèges, s'il com- « mençait la réforme des mœurs par lui-même, s'il « respectait davantage les lois, et rendait aux juges « leur ancienne considération; en un mot, si les con- « seillers et les stathouders étaient les premiers à « remplir leurs devoirs. Pourquoi donc cette nouvelle

« ambassade, puisqu'il n'est rien arrivé qui puisse « justifier une mesure aussi extraordinaire? Cependant « si l'on insistait sur ce point, il ne voulait pas s'oppo- « ser à l'opinion générale; mais il y mettait pour con- « dition que le mandat le plus important de l'ambas- « sadeur aurait pour but de presser le roi d'accélérer « son retour dans les Pays-Bas (1). »

Tout le monde était d'accord sur le choix de cet ambassadeur. Le comte d'Egmont paraissait être le seul, entre tous les grands des Pays-Bas, qui pût convenir également aux deux partis. Sa haine déclarée contre l'inquisition, ses sentimens indépendans et patriotiques, et l'intégrité irréprochable de son caractère, offraient à la république une garantie suffisante de sa conduite. On a dit précédemment par quels motifs il devait être bien accueilli de Philippe. Comme le premier coup d'œil, chez les princes, suffit souvent pour fixer leur opinion, la physionomie prévenante de d'Egmont ne pouvait que seconder puissamment son éloquence, et donner à sa requête un appui dont la plus juste cause a toujours besoin auprès des rois. Le comte d'Egmont désirait lui-même cette ambassade, pour terminer, avec le roi à la cour de Madrid, quelques affaires de famille (2).

Pendant ce temps, le concile de Trente avait clos

(1) Burgundius, lib. II, p. 94—96. — Hopper, Recueil des troubles, t. I, part. 1, p. 41—44.

(2) Strada, t. I, lib. IV, p. 180.

ses séances; ses décrets venaient d'être publiés dans toute la chrétienté catholique; mais, bien loin de remplir les vues du synode et de satisfaire l'attente des sectes religieuses, ils avaient au contraire élargi la brèche entre les deux Églises, et rendu le schisme incurable et éternel.

L'ancien système, au lieu d'être purifié, n'avait reçu que plus de précision et une autorité plus légale. Toutes les subtilités du dogme, tous les artifices toutes les usurpations du saint-siège, qui, jusqu'alors, n'avaient reposé que sur l'arbitraire, étaient maintenant formellement définis, et faisaient partie d'un système. Ces usages, ces abus, qui s'étaient glissés dans la chrétienté, à l'époque des siècles barbares de la superstition et de l'ignorance, furent déclarés parties essentielles du culte. Des excommunications furent lancées contre les téméraires qui ne se soumettraient pas à ces dogmes, qui voudraient se soustraire aux rites prescrits, qui douteraient de la puissance miraculeuse des reliques, qui n'honoreraient pas les os des martyrs, et contre ceux qui oseraient regarder comme impuissante l'intercession des saints. La vertu des indulgences, première source du schisme, fut alors regardée comme incontestable, et les ordres monastiques furent protégés par un décret formel, qui permettait aux hommes de faire profession à seize ans, et aux femmes à douze. Tous les dogmes des protestans furent condamnés sans exception, et sans

qu'une seule décision fût prise à leur avantage, ni qu'une seule démarche fût faite pour les ramener par une voie plus douce dans le sein de l'Église. La chronique scandaleuse du concile et l'absurdité de ses décisions, augmentèrent encore, s'il était possible, le mépris que les adversaires du papisme avaient conçu depuis long-temps pour lui, et exposèrent à leurs attaques des côtés faibles, qui, jusqu'alors, avaient échappé à leurs regards. Ce fut une pensée malheureuse de porter le flambeau lumineux du raisonnement si près des mystères de l'Église, et de combattre avec des syllogismes en faveur d'articles de foi qu'on devait croire sans examen (1).

Les décrets du concile ne satisfaisaient pas même toutes les puissances catholiques. La France les rejeta entièrement, non-seulement pour plaire aux calvinistes, mais encore parce qu'elle était blessée de la suprématie que le pape s'arrogeait sur le concile. Quelques princes catholiques d'Allemagne suivirent son exemple. Philippe II avait été peu édifié de certains articles qui touchaient de trop près à ses droits particuliers, dont nul monarque n'était plus jaloux que lui; il était grièvement offensé de la grande influence du pape Pie IV sur le concile que ce pontife avait dissous d'une manière précipitée et arbitraire. Le saint-père lui donnait enfin un motif légitime d'inimitié, en

(1) Tout ce paragraphe depuis: «l'ancien système,» est omis dans la traduction de M. de Cloët.

refusant la préséance à ses ambassadeurs. Cependant Philippe, malgré ces griefs, se montra empressé à recevoir les décrets du concile, qui secondait, il est vrai, son projet favori, l'extirpation de l'hérésie. En subordonnant à cette affaire importante toutes ses autres vues politiques (1), il ordonna qu'ils fussent publiés dans tous ses états.

Le feu de la sédition, qui s'était déjà répandu dans toutes les provinces des Pays-Bas, n'avait plus besoin de ce nouvel aliment. Au milieu de la fermentation des esprits, l'église romaine était tombée dans le plus grand discrédit auprès de la multitude. En de telles circonstances, les décisions impérieuses et souvent absurdes du concile devaient paraître plus choquantes; mais il était impossible à Philippe II de démentir son caractère, au point de permettre une autre religion à des peuples qui avaient un autre ciel, une autre terre et d'autres lois. La régente reçut donc les ordres les plus précis, d'exiger dans les Pays-Bas, pour les décrets du concile de Trente, l'obéissance qu'on avait prescrite à l'Espagne et à l'Italie (2).

Ces décrets éprouvèrent la plus vive résistance dans le conseil d'état à Bruxelles. « Il était impossible, dit « le prince d'Orange, que la nation les reconnût,

(1) Watson, Histoire de Philippe II, t. I, liv. v, p. 192—195. — De Thou, t. IV, liv. xxxvi, p. 654, 655. — Voltaire, Essai sur les mœurs, t. VII, p. 58—79. — Meteren, liv. iii, p. 39, au *verso*.

(2) Strada, lib. iv, p. 179.

« parce qu'ils étaient en grande partie contraires aux « lois fondamentales de la constitution, et qu'ils « avaient été rejetés pour des motifs semblables par « plusieurs princes catholiques. » Presque tout le conseil d'état fut de l'avis du prince, et l'on conclut, à la majorité des voix, qu'il fallait en solliciter du roi la révocation entière, ou du moins obtenir qu'on ne les publiât qu'avec certaines restrictions. Viglius s'opposa à cette résolution, et insista pour qu'on suivît à la lettre les ordres du roi. « L'Église, dit-il, a dans « tous les temps conservé, par les conciles généraux, « la pureté de ses dogmes et l'exactitude de sa disci- « pline. Il est impossible d'opposer aux hérésies qui « troublent depuis si long-temps notre patrie des « remèdes plus efficaces que ces mêmes décrets que « l'on propose de rejeter. S'ils se trouvent, à quelques « égards, en opposition avec les droits des citoyens et « la constitution, on peut aisément obvier à ce mal, « en exécutant ces nouveaux réglemens avec prudence « et modération. Au surplus, il est glorieux pour notre « souverain, le roi d'Espagne, que seul parmi tous « les princes ses contemporains il ne soit pas forcé « de subordonner ses lumières à la nécessité, et de « rejeter, par la crainte, des mesures que l'intérêt de « l'Église exige de lui, et dont le bonheur de ses sujets « lui fait une loi (1). » Les décrets du concile con-

(1) Watson, t. I, p. 256, 257.

tenant différens articles contraires aux droits de la couronne, quelques-uns des conseillers en profitèrent pour proposer qu'on les supprimât lors de la publication, afin que le roi fût dûment dispensé d'observer ce qui était contraire à sa dignité. Ils prenaient pour prétexte la liberté des Pays-Bas, et se servaient du nom de la république pour déguiser cette résistence au concile; mais le roi avait accepté et fait exécuter ces décrets, sans réserve dans ses autres états, et l'on ne devait pas s'attendre qu'il donnât aux souverains catholiques cet exemple d'opposition, et qu'il renversât lui-même l'édifice qu'il avait pris tant de soins à élever (1).

(1) Watson, Histoire de Philippe II, t. I, liv. VII, p. 256, 257. — Strada, t. I, lib. IV, p. 179. — Burgundius, lib. II, p. 115.

CHAPITRE III.

Le comte d'Egmont en Espagne.

Les instructions que les mécontens donnèrent au comte d'Egmont lui enjoignaient de faire au roi des représentations sur les décrets du concile, de solliciter un traitement plus humain en faveur des protestans, et de lui proposer la suppression du conseil privé et de celui des finances; de son côté la gouvernante lui recommanda expressément de faire connaître à Philippe l'opposition du peuple des Pays-Bas aux édits de religion, de le convaincre de l'impossibilité de leur stricte exécution, et de lui ouvrir les yeux sur le mauvais état de l'armée et des finances.

Les instructions de la gouvernante furent rédigées par le président Viglius. Elles contenaient de grandes plaintes sur la désorganisation des tribunaux, les progrès de l'hérésie, et l'épuisement du trésor public. On y insistait expressément sur le retour indispensable du roi. Le surplus était abandonné à l'éloquence de l'ambassadeur, à qui la gouvernante conseilla en particulier de ne pas laisser échapper une occasion aussi

favorable de s'affermir dans les bonnes graces de son maître.

Le prince d'Orange trouva que les instructions du comte et les représentations qu'il devait adresser au roi étaient conçues en des termes beaucoup trop généraux et trop vagues. « Le tableau que le président a fait de nos griefs, dit-il, est resté bien au-dessous de la vérité. Si nous cachons au roi les sources du mal, comment pourra-t-il y appliquer les remèdes les plus convenables ? Ne lui présentons pas le nombre des hérétiques moins considérable qu'il ne l'est en effet ; avouons-lui franchement que chaque province, chaque ville, chaque village quelque petit qu'il soit, en fourmillent; ne lui cachons pas non plus qu'ils méprisent les lois pénales, et respectent peu les magistrats. A quoi servirait cette réserve ? Il faut déclarer sincèrement au roi que la république ne peut pas subsister dans cet état de choses. Le conseil privé pensera sans doute différemment, lui qui se plaît dans ce désordre universel. D'où pourrait en effet provenir cette mauvaise administration de la justice, cette iniquité générale des tribunaux, si ce n'était de l'avidité insatiable des conseillers privés ? D'où viendrait ce faste, cette licence honteuse de leurs créatures que nous avons vues sortir de la poussière, si elles n'y étaient pas parvenues par la corruption ? N'entendons-nous pas tous les jours le peuple

« dire que l'or est le seul moyen de pénétrer jusqu'à « eux? et leurs divisions ne prouvent-elles pas suffisam- « ment qu'ils sont peu sensibles au bien de l'état? « Comment des hommes dominés par leurs passions « pourraient-ils concourir au bien public? Croient- « ils que nous, stathouders des provinces, nous irons « avec nos soldats nous soumettre aux caprices d'un « misérable licteur? Qu'ils mettent des bornes à leur « indulgence et aux lettres de rémission dont ils sont « si prodigues pour ceux à qui nous les refusons. « Personne ne peut absoudre des criminels sans se « rendre coupable envers la société entière, et sans « ajouter sa part aux calamités publiques. Quant à « moi, je l'avoue, je n'ai jamais approuvé que les « secrets de l'état et les affaires du gouvernement « fussent divisés en autant de colléges. Le conseil « d'état peut suffire à tout; plusieurs amis de leur « patrie ont déjà pensé depuis long-temps en silence « ce que je proclame maintenant à haute voix. Je « déclare donc que je ne vois pas d'autre remède à « tous les maux dont on se plaint, que la réunion « des deux autres colléges au conseil d'état. Voilà ce « qu'il faut demander au roi, ou cette nouvelle am- « bassade sera encore inutile et sans but. »

Alors le prince communiqua au conseil assemblé le projet dont on a parlé plus haut. Viglius, contre qui ce nouveau projet était particulièrement dirigé, et à qui il dessilla tout à coup les yeux, succomba à la

violence de son chagrin. L'émotion fut trop forte pour son corps affaibli; le lendemain matin une attaque d'apoplexie fit craindre pour ses jours (1); il fut remplacé par Joachim Hopper, du conseil privé de Bruxelles, homme de mœurs antiques, d'une probité irréprochable, et l'ami le plus digne et le plus intime du président (2). Hopper ajouta aux dépêches de l'envoyé quelques articles en faveur du parti d'Orange; ils étaient relatifs à l'abolition de l'inquisition et à la réunion des trois conseils : si ce ne fut pas avec le consentement de la gouvernante, du moins elle ne s'y opposa pas. Lorsque le comte d'Egmont prit congé du président, qui, pendant cet intervalle, s'était rétabli de son accident, celui-ci le pria de lui rapporter d'Espagne la démission de ses places. « Son « temps était passé, disait-il, et il voulait, à l'exemple « de son ami et son prédécesseur, se retirer dans le « silence de la vie privée et prévenir l'inconstance « de la fortune; son génie tutélaire l'avertissait d'un « avenir orageux auquel il ne voulait prendre au- « cune part (3). »

(1) Hopper, vita Viglii, t. I, part. 1, p. 41, 42. — Burgundius, lib. II, p. 97—102. — Watson, t. I, p. 259, 260.

(2) Hopper, vita Viglii, t. I, part. 1, p. 42.
Le même dont les mémoires m'ont fourni beaucoup d'éclaircissemens sur cette époque. Le voyage qu'il fit ensuite en Espagne donna lieu, entre lui et le président, à une correspondance qui est un des documens les plus précieux pour cette histoire.

(3) Burgundius, lib. II, p. 102, 103.

Le comte d'Egmont partit pour l'Espagne au mois de janvier 1565, et il y fut reçu avec une bonté et des marques de considération qui n'avaient été accordées avant lui à aucune personne de son rang. Tous les grands d'Espagne, vaincus par l'exemple de leur roi, ou plutôt fidèles à sa politique, semblaient avoir déposé leur ancienne haine contre la noblesse des Pays-Bas, et rivalisaient de prévenances pour gagner le comte par des démonstrations aussi flatteuses. Le roi lui accorda toutes ses demandes personnelles, et au-delà même de ses espérances. Pendant tout le temps de son séjour à Madrid, il n'eut qu'à se louer de l'hospitalité du monarque, qui lui donna les assurances les plus positives de son amour pour ses sujets des Pays-Bas, lui fit espérer qu'il n'était pas éloigné de se rendre au vœu général et de se départir, sur quelques points, de la rigueur des édits de religion; mais en même temps il établit à Madrid une commission de théologiens, à qui il soumit la question de savoir s'il était nécessaire d'accorder aux provinces des Pays-Bas la tolérance religieuse qu'elles réclamaient. Comme la plupart d'entre eux étaient de l'opinion que la constitution particulière de ces provinces et la crainte du soulèvement pouvaient excuser quelque indulgence, il répéta la question d'une manière plus précise, et en leur disant: « Qu'il ne désirait pas savoir s'il pouvait le faire, mais « s'il le devait. » La réponse ayant été négative, il se

leva de son siège, et, se prosternant devant un crucifix, « Ne souffrez pas, grand Dieu tout-puissant, s'écria-t-« il, ne souffrez pas que je descende assez bas pour « consentir à être le maître de ceux qui vous repoussent « loin d'eux. » Et ces paroles donnaient une juste idée des mesures qu'il méditait contre les Pays-Bas. La résolution de ce monarque relative à la religion fut toujours inébranlable ; la plus pressante nécessité pouvait peut-être le forcer à être moins sévère sur l'exécution de ses édits, mais jamais à les révoquer légalement, ou même à les modifier. D'Egmont lui représenta que les exécutions publiques des hérétiques augmentaient journellement le nombre de leurs partisans, parce que les exemples de leur courage et de leur allégresse en recevant la mort pénétraient les spectateurs de la plus profonde admiration, et leur inspiraient une haute opinion d'une doctrine qui faisait des héros de ses sectateurs. Ces représentations ne furent cependant pas sans effet auprès du roi; mais elles en produisirent un tout-à-fait contraire à celui qu'on avait espéré obtenir. Il imagina un moyen d'éviter ces scènes séduisantes, sans porter atteinte à la sévérité des édits, et il décida que les exécutions se feraient à l'avenir en secret. La réponse du roi au sujet principal de l'ambassade fut remise au comte par écrit pour la gouvernante. Avant de le congédier, Philippe ne put s'empêcher de lui faire expliquer sa conduite envers Granvelle, et il insista particuliè-

rement sur la livrée qu'il avait adoptée par dérision. D'Egmont affirma que le tout n'avait été qu'une plaisanterie de table, et qu'on n'avait eu, en la faisant, aucune idée contraire au respect que l'on devait au souverain. « S'il savait, ajouta-t-il, qu'un seul d'entre « eux eût eu une si mauvaise intention, il le forcerait « à lui en rendre raison l'épée à la main (1). » A son départ, le roi lui fit présent de cinquante mille florins, en y joignant l'assurance qu'il se chargerait de l'établissement de ses filles; il lui permit en même temps de conduire à Bruxelles le jeune Alexandre Farnèse de Parme, voulant donner par là une marque d'attention à la gouvernante sa mère (2). La douceur affectée du roi et les protestations d'une bienveillance qu'il était loin de ressentir pour la nation belge, trompèrent la loyauté du flamand. Heureux du bonheur qu'il croyait apporter à sa patrie, et dont elle n'avait jamais été plus éloignée, il quitta Madrid, satisfait au-delà de son attente, et avec l'intention d'aller remplir toutes les provinces belgiques des louanges de leur bon roi.

Ces flatteuses espérances s'évanouirent en grande partie lorsqu'on ouvrit la réponse royale dans le conseil d'état rassemblé à Bruxelles. Elle était ainsi conçue : « Quoique la résolution de Sa Majesté, à

(1) Grotius, lib. I, p. 17, 18. — Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 44—46. — Strada, t. I, lib. IV, p. 184—188.

(2) Strada, t. I, lib. IV, p. 188.

« l'égard des édits de religion, fût ferme et immuable, « et qu'il préférât de perdre mille fois la vie plutôt « que d'y changer une seule lettre, il s'était cepen- « dant laissé persuader par les représentations du « comte d'Egmont, de ne point négliger l'essai de « tous les moyens de douceur qui pourraient garantir « le peuple de la contagion de l'hérésie, et le sauver, « par conséquent, des punitions irrévocablement fixées « par les lois; qu'ayant appris par les rapports du « comte d'Egmont, qu'il fallait chercher la princi- « pale cause des troubles religieux dans la corruption « des mœurs du clergé belge, l'ignorance du peuple « et l'éducation très-négligée de la jeunesse; il ordon- « nait, par les présentes, à son conseil d'établir une « commission particulière composée de trois évêques « et de quelques habiles théologiens, qui auraient « à délibérer sur les moyens d'établir la réforme né- « cessaire, afin que le scandale donné par le clergé « ne fît plus chanceler le peuple dans sa foi, et « que l'ignorance ne le précipitât pas dans l'erreur; « qu'ayant de plus appris que les exécutions publi- « ques étaient une occasion pour les hérétiques de « faire parade d'un courage audacieux, et d'éblouir « la populace par l'héroïsme de leur fermeté, la « commission devait proposer les moyens d'entou- « rer les exécutions de plus de mystère, et d'enle- « ver aux hérétiques condamnés les honneurs du « martyre. »

Pour être certain que ce synode particulier ne dépasserait point les pouvoirs qui lui étaient confiés, le roi désira expressément que l'évêque d'Ypres, homme sur lequel il pouvait compter, et le plus sévère zélateur de la religion catholique, fût mis au nombre des commissaires. Les délibérations devaient être secrètes autant que possible, et avoir pour but apparent la publication des décrets du concile de Trente. Il prit vraisemblablement ces précautions pour ne pas donner d'inquiétude à la cour de Rome par cette assemblée particulière, et pour ne point encourager l'esprit de rébellion dans les provinces. Il recommanda à la gouvernante d'assister aux séances avec quelques conseillers fidèles, et de lui faire parvenir promptement un rapport par écrit de tout ce qui s'y passerait. Il lui envoya quelque argent pour ses besoins les plus pressans, lui donnant aussi l'espérance de son arrivée dans les Pays-Bas; mais il la prévint qu'elle ne pouvait avoir lieu avant la fin de la guerre contre les Turcs, qui menaçaient alors l'île de Malte. Le projet d'augmenter le conseil d'état, en y réunissant le conseil privé et celui des finances, fut entièrement passé sous silence; seulement le duc d'Arschot, connu pour un zélé royaliste, fut nommé membre du conseil d'état. Viglius reçut sa démission de la présidence du conseil privé; mais il fut forcé d'en continuer encore les fonctions quatre ans entiers, parce que son successeur, Charles Tyssenaque,

membre du conseil des Pays-Bas à Madrid, y fut retenu pendant cet espace de temps (1).

(1) Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 44, 46, 60. — Strada, t. I, lib. IV, p. 187, 188. — Hopper, vita Viglii, t. I, part. I, p. 45. — Notæ ad vitam Viglii, t. I, part. I, p. 187. — Burgundius, lib. II, p. 104, 106, 119.

CHAPITRE IV.

Sévérité des édits de religion. — Opposition générale de la nation.

Le comte d'Egmont était à peine de retour, que des édits plus sévères contre les hérétiques le suivirent de près et démentirent les promesses favorables qu'il avait apportées. La gouvernante reçut en même temps une copie des décrets du concile de Trente, tels qu'ils avaient été publiés en Espagne, et qu'ils devaient l'être aussi dans les Pays-Bas, et les sentences de mort de quelques anabaptistes et autres hérétiques, signées par le roi. « Le comte, dit alors Guillaume-le-Taci« turne, a été trompé par les artifices des Espagnols. « Son amour-propre et sa vanité ont voilé sa péné« tration; il a sacrifié le bien général à ses intérêts « particuliers. » La duplicité du cabinet de Madrid était évidente. Cette indigne. conduite révoltait les meilleurs citoyens; mais personne n'en fut plus sensiblement affecté que le comte d'Egmont, qui reconnut alors que, jouet de la ruse des Espagnols, il avait, sans le savoir, compromis les intérêts de sa patrie; il s'en plaignit hautement et avec amertume. « Cette « apparente bonté, s'écriait-il, n'était donc qu'un arti-

« fice pour me livrer à la risée de mes concitoyens, « et pour me faire perdre l'estime publique? Si le roi « viole ainsi les promesses qu'il m'a faites en Espagne, « prenne la Flandre qui voudra. Je prouverai publi- « quement en me retirant des affaires, que je n'ai pris « aucune part à cette félonie. » Le ministère espagnol aurait en effet trouvé difficilement un moyen plus certain de détruire le crédit d'un personnage aussi important, qu'en le faisant passer, aux yeux de ses concitoyens dont il était adoré, pour un homme qui avait été sa dupe (1). Pendant ce temps, la commission ecclésiastique avait adopté à l'unanimité et envoyé immédiatement au roi les résolutions suivantes: « Le concile de Trente s'étant occupé d'avance et avec « tant de soin de l'instruction religieuse du peuple, de « la réforme des mœurs du clergé et de l'éducation de « la jeunesse, il suffit maintenant de faire exécuter « ses décrets le plus promptement possible. » Il n'est pas nécessaire de faire des changemens aux édits de l'empereur Charles-Quint contre les hérétiques. On peut cependant recommander secrètement aux tribunaux ecclésiastiques de ne punir de mort que les hérétiques obstinés et leurs ministres, d'établir même une différence entre les sectes, et d'avoir égard à l'âge, au rang, au sexe et au caractère des accusés. « S'il est « vrai que les exécutions publiques exaltent davan-

(1) Strada, t. I, lib. IV, p. 200. — Watson, t. I, p. 265.

« tage le fanatisme, la punition des galères, moins « noble, frappant moins les regards, et cependant « tout aussi sévère, est peut-être plus convenable pour « diminuer l'enthousiasme que le martyre fait naître « dans la multitude. On peut punir d'amendes, d'exil, « et même de peines corporelles les délits d'inconsé- « quence, de curiosité et de légèreté d'esprit (1). »

Pendant que le temps s'écoulait inutilement au milieu de ces délibérations, qui devaient être envoyées à Madrid pour revenir ensuite à Bruxelles, les procédures contre les sectaires languissaient ou étaient du moins continuées avec beaucoup de négligence. Depuis l'expulsion de Granvelle, l'anarchie qui régnait dans les trois conseils, et qui de là s'était répandue dans tous les tribunaux de province, jointe aux sentimens de tolérance de la noblesse, avait relevé le courage des hérétiques, et donné un libre cours à l'ardeur du prosélytisme de leurs apôtres. Les inquisiteurs étaient tombés dans le mépris par l'abandon du bras séculier, qui avait pris ostensiblement en plusieurs endroits leurs victimes sous sa protection. Les espérances que la partie catholique de la nation avait conçues des décrets du concile de Trente et de l'ambassade du comte d'Egmont, paraissaient justifiées par les nouvelles favorables que le comte avait apportées d'Espagne, et que, dans la sincérité de son ame, il

(1) Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 47—50. — Burgundius, lib. II, p. 110—112.

s'était empressé de publier. La nation ressentit d'autant plus vivement le retour subit et sévère des procédures inquisitoriales, qu'elle en avait perdu plus long-temps l'habitude. Ce fut dans ces circonstances, qu'arriva d'Espagne la réponse du roi (1) aux résolutions des évêques et aux dernières demandes de la gouvernante.

« Quelle que soit l'interprétation, y était-il dit, que « le comte d'Egmont ait donnée à des déclarations ver- « bales, le roi n'avait jamais pensé à faire le moindre « changement aux lois pénales, que l'empereur son « père avait établies dans ces provinces, il y avait plus « de trente-cinq ans. Il ordonnait, en conséquence, « que ces édits fussent exécutés dorénavant dans toute « leur teneur, que les inquisiteurs reçussent du bras « séculier l'assistance la plus active, et que les décrets « du concile de Trente eussent force de loi, et sans « restriction dans toutes les provinces des Pays-Bas. « Il approuvait entièrement les résolutions des évêques « et des théologiens, à l'exception de l'adoucissement « qu'ils proposaient relativement à l'âge, au sexe et « au caractère des individus, parce qu'il était con- « vaincu que ces édits ne manquaient pas de modéra- « tion. C'était à la tiédeur du zèle, à l'infidélité des « juges, que l'on devait attribuer les progrès que l'hé- « résie avait faits jusqu'à ce moment. Ceux qui man-

(1) Du 22 octobre 1565.

« queraient désormais à leur devoir seraient dépouillés « de leur emploi et remplacés par des juges plus in- « tègres. L'inquisition devait suivre la route qui lui « était tracée, sans respect humain, sans crainte, sans « passions et sans regarder ni en avant ni en arrière. « Il approuverait tout ce qu'elle ferait, quelle que fût « sa sévérité, pourvu qu'elle évitât le scandale (1).

Cette lettre du roi, à laquelle le parti d'Orange attribua toutes les calamités qui accablèrent dans la suite les Pays-Bas, occasiona les plus vifs débats parmi les conseillers d'état, et les expressions qui leur échappèrent dans les entretiens particuliers, soit par hasard, soit à dessein, répandirent un effroi général. La terreur qu'inspirait l'inquisition d'Espagne parut de nouveau, et son retour semblait annoncer le bouleversement total de la constitution. Déjà on croyait voir construire de nouvelles prisons; on entendait retentir les chaînes et les carcans; on dressait les bûchers; c'était le sujet de tous les discours, et la crainte ne pouvait les arrêter. Ainsi qu'à Rome jadis on invoquait le patriotisme de Brutus, de même on afficha aux maisons des nobles des placards dans lesquels on les exhortait à sauver la liberté expirante. On faisait paraître contre les nouveaux évêques des

(1) « Supplicii acerbitas benè vivendi disciplina est.......... inquisitores « præter me intueri neminem volo. Lacessant scelus securi. Satis est « mihi, si scandalum declinaverint. » (Burgundius, lib. II, p. 118. — De Thou, Histoire universelle, t. V, p. 211.—Strada, t. I, lib. IV, p. 200, 201.)

satires mordantes; on les flétrissait du nom de bourreaux; on ridiculisait le clergé dans des pièces de théâtre, et la calomnie n'épargnait pas plus le trône que le saint-siège (1).

La gouvernante, effrayée de ces bruits, convoqua tous les conseillers d'état et les chevaliers de la Toison-d'Or, pour régler, d'après leurs conseils, sa conduite dans cette position difficile. Les avis furent partagés, et la discussion fut très-vive. Chacun, indécis entre la crainte et le devoir, hésitait à proposer une résolution, lorsque le vieux Viglius se leva et surprit toute l'assemblée par son opinion. « Il ne faut pas, dit-il, songer à rendre publique l'ordonnance avant d'avoir « prévenu le roi de l'accueil que vraisemblablement « elle recevra. Il faut même recommander aux inqui- « siteurs de ne pas abuser de leur pouvoir et de ne « point agir avec sévérité. » L'étonnement fut encore bien plus grand lorsqu'on entendit le prince d'Orange combattre cet avis. « La volonté du roi, dit-il, est « exprimée d'une manière trop claire et trop précise; « elle est soutenue par trop de délibérations, pour « qu'on puisse se hasarder à en retarder plus long- « temps l'exécution sans encourir le reproche de l'opi- « niâtreté la plus coupable. »

« Je prends sur moi ce reproche, s'écria Viglius; je « m'expose à la disgrace du roi. Si, par ce moyen, nous

(1) Grotius, lib. I, p. 18. — Burgundius, lib. II, p. 122. — Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 61.

« lui conservons le repos de ses Pays-Bas, notre oppo-
« sition nous méritera à la fin sa reconnaissance. »
Déjà la gouvernante commençait à pencher vers cette opinion, lorsque le prince d'Orange reprit avec vivacité : « Qu'ont produit les représentations réitérées « que nous lui avons adressées, les lettres que nous « lui avons écrites, l'ambassade que nous venons de « lui envoyer? Qu'attendons-nous encore? rien. Ses « conseillers d'état attireront-ils sur eux toute sa « colère, pour lui rendre à leurs risques et périls un « service dont il ne leur saura jamais gré? » L'assemblée garde le silence; personne n'a le courage de se ranger à cette opinion ou de la combattre. Mais le prince vient d'appeler à son aide la timidité naturelle de la duchesse, qui la fait hésiter dans son choix. Les suites de sa malheureuse soumission aux ordres du roi frappent tous les yeux; mais en supposant même qu'elle fût assez heureuse pour prévenir ces funestes résultats par une sage désobéissance, comment prouverait-elle qu'elle les avait eus réellement à craindre? De deux conseils elle choisit donc le pire; quoi qu'il arrive, l'ordonnance royale sera publiée. Les factieux triomphèrent ainsi, et le seul véritable ami du gouvernement, celui qui, pour servir son roi, avait le courage de lui déplaire, ne fut point écouté (1). Cette séance mit fin au repos de la gouvernante; c'est de ce

(1) Burgundius, lib. II, p. 123, 124. — Meteren, p. 39. — Hopper, vita Viglii, t. I, part. I, p. 45.

jour que les Belges comptent tous les orages qui dévastèrent sans interruption leur patrie. Lorsque les conseillers se séparèrent, le prince d'Orange dit à celui qui était le plus près de lui : « Nous verrons bientôt une sanglante tragédie (1). »

(1) Visuros nos brevi egregiæ tragædiæ initium.—Hopper, t. I, part. 1, p. 45.

Les historiens du parti espagnol n'ont pas manqué de faire tourner au désavantage de Guillaume la conduite qu'il tint dans cette séance, et de triompher de cette preuve de la déloyauté de son caractère. « Le « prince, disent-ils, qui jusqu'ici s'est opposé aux mesures de la cour « par ses paroles et par ses actions, tant qu'on pouvait craindre avec « quelque fondement qu'elles ne réussissent, les approuva, pour la pre- « mière fois, au moment où une scrupuleuse exécution des ordres du roi « nuirait vraisemblablement à ce monarque. Pour convaincre Philippe « qu'il a mal fait de mépriser ses avertissemens, il risque le bonheur de « sa patrie pour laquelle seule il semblait jusqu'alors avoir combattu. « Toute sa conduite antérieure prouve qu'il avait regardé l'exécution « des édits comme un malheur, et cependant il devient tout à coup « infidèle à sa propre conviction et suit un plan opposé, quoique tous « les motifs qui lui avaient prescrit le premier subsistassent encore du « côté de la nation. Il est donc évident, continuent ses adversaires, que « le bien-être du peuple a eu moins de pouvoir sur lui que sa haine « contre son roi; pour la satisfaire, il lui importe peu de sacrifier sa « patrie. »

Mais est-il vrai qu'il sacrifiât la nation en appuyant ces édits? ou, pour parler plus clairement, en provoque-t-il l'exécution en insistant pour leur publication? Ne doit-on pas au contraire présumer avec beaucoup plus de vraisemblance qu'il n'en put prévenir les effets que par cette publication? La nation était en fermentation, et, suivant toutes les apparences, les partis échauffés devaient y opposer une résistance qui forcerait le monarque à céder. Viglius ne le craignait-il pas lui-même? « Mes concitoyens ont, dans ce moment, se dit le prince d'Orange,

Le conseil d'état adressa en conséquence un édit à tous les gouverneurs des provinces, dans lequel il leur était ordonné de faire exécuter à la rigueur les ordonnances de l'empereur Charles-Quint, ainsi que celles qui avaient été publiées contre les hérétiques sous le présent règne, les décrets du concile de Trente et ceux du dernier synode épiscopal, de prêter assistance à l'inquisition, et d'y faire concourir avec une égale vigueur les autorités qui leur étaient subordonnées. A cette fin, chaque stathouder devait choisir, parmi les membres du conseil privé, un homme habile qui parcourrait les provinces en les observant avec soin, y ferait de sévères perquisitions sur la manière dont les magistrats subalternes exécutaient les ordonnances, et qui en enverrait tous les trois mois un rapport détaillé à Bruxelles. On adressa aux

« l'élan nécessaire pour lutter avec succès contre la tyrannie. Si je « laisse échapper cette occasion, le gouvernement trouvera moyen d'obtenir par des négociations secrètes et des intrigues, ce qui ne lui « réussirait pas à force ouverte. Il suivra le même plan, mais avec « plus de circonspection et de ménagemens; il n'y a donc que l'excès « du mal qui puisse porter les Pays-Bas à revenir vers un but commun « et les entraîner à une démarche hardie. » Il est donc évident que le prince ne change de langage qu'à l'égard du roi; mais que sa conduite, par rapport au peuple, est très-conséquente avec celle qu'il avait suivie précédemment. Quels devoirs peut-il avoir à remplir envers le roi qui soient différens de ceux qu'il a contractés envers la république? Doit-il empêcher une violence au moment même où elle punira son auteur? Agit-il bien en faveur de sa patrie en épargnant à son oppresseur une précipitation qui peut seule la sauver de son inévitable destinée?

archevêques et aux évêques une copie des décrets du concile de Trente, d'après l'original espagnol, en ajoutant que, dans le cas où ils auraient besoin de réclamer le secours du bras séculier, les stathouders de leurs diocèses avaient ordre de leur fournir des troupes sur leur réquisition, à moins qu'ils ne préférassent en demander à la gouvernante elle-même. Aucun privilège n'avait de valeur contre ces décrets. Le roi voulait et ordonnait que leur exécution n'enlevât aux tribunaux particuliers des villes et des provinces aucune de leurs attributions (1). Ces ordres, qui furent lus publiquement par les hérauts dans chaque ville, produisirent sur le peuple un effet qui justifia complètement les craintes du président Viglius et les espérances du prince d'Orange. Presque tous les stathouders refusèrent de les exécuter, et menacèrent de donner leur démission si on persistait à exiger leur obéissance. « L'ordon-« nance, répondirent-ils, est fondée sur un dénombre-« ment très-fautif des sectaires (2). La justice s'ef-« fraie devant le nombre immense des victimes qui

(1) Strada, t. I, lib. IV, p. 201. — Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 53, 54. — Burgundius, lib. II, p. 115. — Meteren, p. 39, au *recto* et au *verso*. — Grotius, lib. I, p. 18.

Schiller n'est-il pas ici en contradiction avec lui-même?

(2) Le nombre des hérétiques est rapporté d'une manière fort différente par les deux partis, suivant que les passions de chacun le forçaient à le diminuer ou à l'augmenter; souvent le même parti se contredisait quand son intérêt était changé. S'agissait-il de nouveaux préparatifs d'oppression, de l'installation de tribunaux de l'inquisition; le nombre des protestans

« s'augmente journellement. L'idée seule de faire « périr dans les flammes cinquante à soixante mille « citoyens révolte leur humanité. » On vit aussi le bas-clergé se déclarer avec véhémence contre les décrets du concile de Trente, qui attaquaient si violemment son ignorance et sa corruption, et qui le menaçaient en outre d'une réforme qui lui était odieuse. Il sacrifia en cette occasion à son intérêt particulier l'intérêt de l'Église, qui devait lui être plus cher, combattit par d'amères diatribes les décrets du concile, le concile lui-même, et répandit dans tous les esprits les semences de la rébellion. D'un autre côté, les clameurs que les moines avaient autrefois élevées contre les nouveaux évêques retentirent de nouveau. L'archevêque de Cambrai parvint enfin, après beaucoup d'opposition, à faire publier les décrets. Il en coûta encore plus de peine à Malines et à Utrecht, où les archevêques étaient brouillés avec leur clergé, qu'on accusait de sacrifier l'Église plutôt que de se soumettre à réformer ses mœurs (1).

La voix du Brabant s'élevait au-dessus de celles de

était immense. Était-il question au contraire de condescendance pour eux, de règlemens favorables; ils étaient si peu nombreux que ce n'était pas la peine d'établir une disposition nouvelle pour un si petit nombre de méchantes gens. (Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. VI, p. 62.)

(1) Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 55—62. — Strada, t. I, lib. V, p. 203, 204. — Burgundius, lib. II, p. 115, 116. — Meteren, p. 39, au *verso*.

toutes les provinces. Ces états invoquaient de nouveau leur grand privilège, d'après lequel il n'était pas permis de traduire un habitant devant un tribunal étranger. Ils parlaient hautement du serment que le roi avait prêté de respecter leurs statuts, et des conditions auxquelles ils lui avaient promis obéissance. Louvain, Anvers, Bruxelles et Bois-le-Duc, protestèrent solennellement contre ces infractions à leurs droits, dans un mémoire particulier qu'ils adressèrent à la gouvernante (1). Celle-ci, toujours incertaine, toujours flottant entre les partis, trop faible pour exécuter les ordres du roi, et plus faible encore pour lui désobéir, convoque sans cesse le conseil, entend discuter le pour et le contre, et finit toujours par adopter l'opinion la plus nuisible à ses intérêts. D'abord, on veut s'adresser de nouveau au monarque; puis ce moyen paraît beaucoup trop lent. Le danger est pressant, il faut céder au torrent, et modifier de son autorité privée, selon les circonstances, l'ordonnance royale. La gouvernante fait enfin compulser les annales du Brabant, espérant trouver, dans les instructions du premier inquisiteur que Charles-Quint avait établi dans cette province, une règle de conduite pour le temps présent. Ces instructions ne ressemblent pas à celles qu'on vient de donner; mais le roi s'est dé-

(1) Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 64. — Strada, t. I, lib. V, p. 203, 204.

claré contre toute innovation. Il est donc permis de comparer les nouveaux édits avec ces anciennes ordonnances. Cet expédient ne satisfait pas, il est vrai, les hautes espérances des états du Brabant, qui avaient insisté sur l'entière suppression de l'inquisition ; mais elle donne aux autres provinces le signal de protestations semblables et d'une opposition aussi courageuse. Sans laisser à la gouvernante le temps de se décider, elles s'affranchissent de leur propre autorité de l'obéissance qu'elles devaient à l'inquisition et de l'assistance qu'elles étaient obligées de lui fournir. Les inquisiteurs, qui avaient été naguère invités par des ordres exprès à remplir leur devoir avec plus de rigueur, se voient tout à coup abandonnés par le bras séculier, privés de toute considération et de tout soutien, et n'obtiennent de la cour que de belles paroles pour toute réponse à leurs plaintes. La gouvernante, en voulant contenter tous les partis, les avait tous aliénés (1).

Tandis que ces choses se passaient entre la cour, les tribunaux et les états, un esprit général de révolte se répandait parmi le peuple. On commençait à rechercher les droits des sujets et à examiner le pouvoir du roi. « Les Belges, disait-on de toutes parts, et même « hautement, ne sont point assez simples pour ne pas

(1) Hopper, vita Viglii, t. I, part. I, p. 46. — Recueil des troubles t. II, part. II, p. 64, 65. — Strada, t. I, lib. V, p. 203, 204. — Burgundius, lib. II, p. 150—154.

« connaître les droits et les devoirs réciproques des « sujets et du souverain, et pas assez faibles pour ne « pouvoir repousser la force par la force s'il fallait en « venir à ces extrémités. » On avait même affiché à à Anvers, en plusieurs endroits, un placard dans lequel on sommait le conseil de la ville de porter plainte auprès de la chambre de justice de Spire contre le roi d'Espagne, pour avoir violé son serment et attenté aux libertés du pays; parce que le Brabant, faisant partie du cercle de Bourgogne, était compris dans les traités de paix de religion de Passau et d'Augsbourg. Les calvinistes publièrent, à cette époque, leur profession de foi, et déclarèrent, dans un préambule qui était adressé au roi, que quoiqu'ils fussent au nombre de cent mille hommes, ils se comportaient néanmoins avec tranquillité, et supportaient, comme ses autres sujets, toutes les charges de l'état; « ce qui prouvait, ajoutaient-ils, qu'ils n'avaient « aucun projet de sédition. » On répandit aussi dans le public des pamphlets hardis et dangereux, où la tyrannie espagnole était peinte avec les couleurs les plus odieuses, et où l'on rappelait à la nation et ses privilèges et sa force (1).

(1) La gouvernante dénonça au roi jusqu'à cinq mille de ces écrits. (Strada, t. I, lib. v, p. 207.) On doit remarquer ici le rôle important que l'imprimerie, et en général la publicité a joué dans les troubles des Pays-Bas. Par cet organe, une seule tête turbulente parlait à des milliers d'individus. Dans le nombre des pamphlets composés en grande partie

Les préparatifs militaires de Philippe II contre la Porte, et ceux qu'Éric duc de Brunswic faisait alors sur les frontières de l'état, et dont on ignorait les motifs, contribuaient à confirmer le soupçon général que le gouvernement voulait employer la force armée pour soutenir l'inquisition dans les Pays-Bas. Déjà beaucoup des principaux négocians annonçaient hautement le dessein d'abandonner leurs maisons et leurs biens pour aller chercher, sous d'autres cieux, la liberté qu'on voulait leur ravir dans leur patrie. D'autres cherchaient un chef et laissaient échapper des indices d'une opposition violente, et l'espérance de secours étrangers (1).

Il ne manquait plus à la gouvernante, pour être entièrement dépourvue de conseil et de soutien, que d'être abandonnée par le seul homme qui lui était alors indispensable, quoiqu'il eût contribué à la précipiter dans cette situation périlleuse. « Il était absolument im« possible, lui écrivit Guillaume d'Orange, d'exécuter « désormais les ordres du roi sans allumer une guerre « civile. Si on y persistait néanmoins, il se voyait « forcé de prier Son Altesse de faire occuper sa place

avec toute la bassesse, la grossièreté et la brutalité qui étaient le caractère distinctif de la plupart des écrits protestans de l'époque, il se trouvait quelquefois des ouvrages où l'on défendait d'une manière lumineuse la liberté de conscience. (Note omise par M. de Cloët.)

(1) Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 62. — Strada, t. I, lib. V, p. 207, 208. — Meteren, p. 39, 40.

« par un autre, qui seconderait mieux les intentions « de Sa Majesté, et aurait plus d'influence que lui « sur l'esprit de la nation. Il espérait que le zèle « qu'il avait montré dans toute autre occasion pour « le service de la couronne mettrait sa démarche « actuelle à l'abri de toute interprétation maligne; « car au point où en étaient les choses, il ne lui « restait plus d'autre choix que de désobéir au roi ou « d'agir contre les intérêts de sa patrie et contre les « siens mêmes. » Dès ce moment, Guillaume d'Orange n'assista plus au conseil d'état, et se rendit dans la ville de Bréda, qui lui appartenait; là, dans un silence observateur, mais qui n'était certainement pas inactif, il attendit le dénouement de ce grand événement politique. Le comte de Hoorn suivit son exemple (1). Mais d'Egmont, toujours indécis entre la république et le trône, toujours essayant vainement de réunir en lui le bon citoyen avec le sujet obéissant; d'Egmont, à qui la faveur du roi était indispensable, ne pouvait se résoudre à abandonner le crédit dont il jouissait alors à la cour de la gouvernante. Le départ du prince d'Orange, à qui la nécessité autant que ses talens éminens avaient donné sur la gouvernante toute l'influence qu'imposent ordinairement les génies supérieurs sur les esprits bornés, avait laissé dans la confiance de cette princesse un vide dont le comte

(1) Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 67.

d'Egmont s'empara exclusivement, en vertu d'une sympathie qui s'établit très-facilement entre la faiblesse timide et la faiblesse généreuse. Comme elle craignait autant de soulever le peuple par un abandon exclusif dans les partisans de la couronne que de déplaire au roi par des liaisons aussi intimes avec les chefs déclarés de la faction, elle ne pouvait trouver, en ce moment, une personne plus digne de sa confiance que le comte d'Egmont, qui était encore sur la limite douteuse des deux partis.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE I.

Conjuration de la noblesse.

Jusqu'a ce moment, le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Horn et leurs amis paraissaient avoir été guidés autant par l'intérêt du roi que par l'amour du bien public. Ils désiraient sincèrement le maintien de la tranquillité générale, du moins leurs efforts et leurs actions n'avaient été en opposition ni avec l'un, ni avec l'autre. Il ne s'était encore rien passé qui ne fût compatible avec leur fidélité envers le prince, rien qui pût rendre leurs intentions suspectes, ou qui laissât apercevoir en eux un esprit de révolte. Ce qu'ils avaient fait, ils avaient dû le faire par devoir comme membres d'un état libre, comme représentans et défenseurs de la nation, comme conseillers du roi, et enfin comme des hommes de probité et d'honneur. Les armes avec lesquelles ils avaient combattu les usurpations de la couronne avaient été des représentations, des prières, des

plaintes respectueuses; jamais ils ne s'étaient laissé entraîner par le zèle le plus légitime pour leur cause, jusqu'à méconnaître la sagesse et la modération, qui sont si souvent violées par l'esprit de parti; mais tous les nobles des Pays-Bas n'écoutèrent pas cette voix de la raison, et ne se tinrent pas avec persévérance dans les bornes de la prudence.

Tandis que l'on discutait dans le conseil d'état l'importante question de savoir si la nation serait ou ne serait pas malheureuse, tandis que ses représentans faisaient valoir pour sa défense tous les raisonnemens que leur fournissaient la justice et la raison; que la bourgeoisie et le peuple exhalaient leur mécontentement en vaines plaintes, en menaces et en malédictions, on vit tout à coup paraître sur la scène une classe de gens qui semblait, entre toutes les autres, avoir été moins provoquée à se mêler de ces dicussions, et à laquelle on avait fait peu d'attention. On n'a point oublié cette partie de la noblesse dont Philippe, à son avénement au trône avait négligé de récompenser les services et de secourir les besoins; la plupart de ces nobles avaient sollicité de l'emploi par un motif bien plus pressant que celui de l'honneur seul; ils avaient, par des causes dont nous avons fait mention plus haut, contracté des dettes énormes que toute leur fortune ne leur laissait plus l'espoir d'acquitter. En les oubliant dans la distribution des places, le monarque avait blessé leur orgueil, et, ce qui était pis encore, il

leur avait enlevé tout moyen de subsistance. Il avait fait de ces hommes ruinés autant de surveillans oisifs, de juges impitoyables de ses actions, d'annotateurs malicieux de ses fautes, et de partisans d'innovations. Leur fierté ne les ayant pas quittés en même temps que leur fortune, ils trafiquaient alors forcément de leur noblesse et de l'importance républicaine de leurs noms, capital qu'il ne leur avait pas été possible d'aliéner; ils mettaient en circulation une monnaie qui ne pouvait avoir de valeur que dans de pareilles circonstances, c'est-à-dire leur protection. Guidés par une conviction intime de leur importance, ils se considéraient comme une puissance intermédiaire entre le souverain et les sujets, et se croyaient appelés à voler au secours de la république en danger, qui les attendait impatiemment comme sa dernière ressource. Cette idée n'était ridicule qu'autant que leur vanité y prenait part, car les avantages qu'ils savaient en retirer avaient en effet de la réalité. Les négocians de la nouvelle secte, entre les mains desquels se trouvait une grande partie des richesses des Pays-Bas, et qui ne croyaient pas pouvoir acheter trop cher le libre exercice de leur religion, ne tardèrent point à tirer le seul parti possible de cette classe de citoyens qui s'offraient au premier enchérisseur, et qu'aucun parti n'avait encore pris à sa solde. Ces mêmes nobles que, dans un autre temps peut-être, ils auraient dédaignés avec l'orgueil que

leur inspirait leur opulence, pouvaient en ce moment leur rendre des services très-importans par leur nombre, leur courage, leur crédit auprès de la multitude, leur haine contre le gouvernement, leur désespoir, et même par leur orgueilleuse pauvreté. Ils s'appliquèrent par ce motif à se les attacher étroitement, à nourrir soigneusement leurs sentimens séditieux, à les maintenir dans cette haute opinion qu'ils avaient d'eux-mêmes, et, ce qui était plus important pour eux, à acheter leur misère par des secours d'argent offerts à propos et par des promesses brillantes (1). Il y avait très-peu de ces nobles qui ne possédassent quelque influence par eux-mêmes ou par leurs alliances avec les grandes familles du pays, et si l'on parvenait à les réunir, ils pouvaient élever une voix formidable contre la couronne. Beaucoup d'entre eux faisaient partie de la nouvelle secte, ou la favorisaient en secret; mais ceux mêmes qui étaient zélés catholiques avaient assez de motifs politiques ou particuliers pour se déclarer contre les décrets du concile de Trente et contre l'inquisition. Enfin tous étaient déjà assez excités par leur seule vanité pour ne pas laisser échapper cette occasion unique de jouer un rôle dans l'état.

Si l'on pouvait se promettre un résultat important de la réunion de ces hommes en masse, il eût été

(1) Strada, t. I, lib. II, p. 92, 93.

frivole et ridicule de fonder quelque espérance sur chacun d'eux pris individuellement; mais il n'était pas très-difficile d'opérer cette réunion, et il fallait pour cela des circonstances extraordinaires, qui heureusement se présentèrent. Les noces du seigneur de Montigny, l'un des grands des Pays-Bas, et celles du prince Alexandre de Parme, qui furent célébrées vers ce temps à Bruxelles, y attirèrent une grande partie de la noblesse. A cette occasion, des parens se retrouvèrent, de nouvelles amitiés se formèrent, les anciennes se renouvelèrent. Le malheur général de la patrie fut le sujet de tous les entretiens; le vin et la gaieté favorisèrent la confiance. On laissa tomber quelques mots de confédération et d'une alliance avec des puissances étrangères. Ces réunions accidentelles en amenèrent d'autres, qui furent concertées; de conversations vagues et publiques, on en vint bientôt à des entretiens secrets. Sur ces entrefaites, deux seigneurs allemands, les comtes de Holle et de Schwarzemberg, s'arrêtèrent quelque temps dans les Pays-Bas; ils ne manquèrent pas de faire espérer le secours de quelques princes voisins (1). Déjà le comte Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, avait traité personnellement des affaires semblables dans plusieurs cours d'Allemagne (2); quelques-uns

(1) Burgundius, lib. II, p. 150. — Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 67, 68.

(2) Ce n'était pas sans motif que le prince d'Orange avait disparu subi-

prétendirent même avoir vu, à cette époque, des envoyés secrets de l'amiral de Coligny dans les Pays-Bas; mais ce fait est encore douteux.

Aucune époque ne pouvait être plus favorable à un changement politique que le moment actuel: une femme au timon des affaires, les stathouders secondant avec répugnance les projets du monarque et disposés à l'indulgence, l'absence de plusieurs conseillers d'état, les provinces dégarnies de troupes, le petit nombre de soldats qui s'y trouvaient, mécontens de ce qu'on ne payait pas leur solde arriérée, ces soldats trop souvent trompés par de fausses promesses pour se laisser abuser par de nouvelles, commandés par des officiers qui méprisaient cordialement l'inquisition, et auraient rougi de tirer l'épée pour elle, le trésor sans argent pour faire promptement de nouvelles levées ou pour recruter des troupes étrangères, la cour de Bruxelles, ainsi que les trois conseils, divisée par des discordes intérieures, et corrompue par l'immoralité; la gouvernante sans pouvoir, le roi éloigné, ses partisans peu nombreux, incertains, découragés, la faction puissante, les deux tiers de la population révoltés contre l'église romaine, et avides

tement de Bruxelles pour assister, à Francfort-sur-le-Mein, à l'élection du roi des Romains. La réunion d'un aussi grand nombre de princes allemands devait principalement favoriser cette négociation. (Strada, t. I, lib. III, p. 149.)

de changemens : telle était la triste position du gouvernement, position d'autant plus malheureuse que ses ennemis la connaissaient parfaitement (1).

Il manquait encore un chef et quelques noms imposans pour diriger tant de volontés différentes vers un même but, et donner quelque poids à leurs premières tentatives. Ces moyens de succès se rencontrèrent dans le comte Louis de Nassau et dans Henri de Brédérode ; tous les deux, issus de la noblesse la plus illustre du pays, se placèrent volontairement à la tête de l'insurrection.

Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, réunissait beaucoup de qualités brillantes qui le rendaient digne de figurer sur un théâtre aussi élevé. Les écoles de Genève, où il avait étudié, lui avaient inspiré une aversion profonde contre la religion catholique et l'amour de la réformation, et depuis son retour dans sa patrie, il s'était empressé de recruter des partisans à ses principes. Les idées républicaines qu'il avait puisées dans cette école entretenaient en lui, contre tout ce qui était espagnol, une haine ardente qui anima toutes ses actions et ne l'abandonna qu'avec la vie. Le papisme et le gouvernement espagnol ne présentaient à son imagination qu'un seul objet ; tous les deux lui inspiraient la même horreur. Autant les inclinations et les répugnances des deux frères

(1) Grotius, lib. I, p. 19. — Burgundius, lib. II, p. 154.

avaient de conformité, autant les moyens par lesquels tous les deux cherchaient à les satisfaire étaient différens. Le tempérament du plus jeune ne lui permettait pas de suivre les chemins détournés par lesquels l'aîné s'avançait vers son but. Celui-ci marchait à l'accomplissement de ses desseins d'une manière lente, mais certaine, et avec un calme que rien ne pouvait altérer; une souplesse prudente lui soumettait les événemens; l'autre brusquait quelquefois la fortune par une impétuosité audacieuse qui renversait tous les obstacles, mais qui plus souvent encore le conduisait à sa perte. Guillaume fut un général, Louis rien de plus qu'un aventurier. On pouvait compter sur la constance et la fermeté du dernier; mais il aurait fallu que ces qualités fussent dirigées par une tête plus sage que la sienne. Il ne manqua jamais à sa parole; ses liaisons résistaient à toutes les vicissitudes du sort, parce qu'elles avaient été formées par la force des choses, et parce que le malheur rend les liens plus durables qu'une insouciante prospérité. Il aimait son frère comme la cause pour laquelle il donna sa vie.

Henri de Bréderode, seigneur de Vianen et bourgrave (1) d'Utrecht, descendait des anciens comtes

(1) Synonyme de vicomte. Bréderode descendait légitimement d'un fils d'Arnoul, frère puîné de Thierry (ou Théodoric IV), comte de Hollande. (*Note du traducteur.*)

de Hollande, qui gouvernèrent cette province comme princes souverains. Un titre aussi respectable le rendait cher au peuple, qui avait conservé le souvenir de ses anciens maîtres, et qui les respectait d'autant plus qu'il avait perdu au changement. Cet éclat héréditaire convenait parfaitement à l'orgueil d'un homme qui parlait sans cesse de la gloire de ses ancêtres, et qui se complaisait à se rappeler son antique splendeur parce que les regards qu'il jetait sur sa situation présente étaient peu consolans. Exclu de toutes les dignités et de toutes les places auxquelles la haute opinion qu'il avait de lui-même et la noblesse de son extraction paraissaient lui donner des droits fondés (1), il haïssait le gouvernement, et il se permettait d'attaquer ses mesures par des déclamations hardies. Cette audace lui attira la faveur du peuple; il favorisait aussi en secret la religion protestante, non par conviction intime, mais parce que c'était une désertion du parti du roi. Il avait plus de loquacité que d'éloquence, plus de témérité que de véritable courage; il s'exposait au danger plutôt parce qu'il n'y croyait pas que parce qu'il savait s'élever au-dessus. Louis de Nassau s'enthousiasmait pour la cause qu'il défendait, Bréderode pour la gloire de l'avoir défendue. Le premier se contentait d'agir pour son parti,

(1) On ne lui avait confié que le commandement d'un escadron de cavalerie légère. (*Note du traducteur.*)

le second en voulait être le chef. Nul autre que celui-ci n'était plus propre à commencer une insurrection; mais il était moins que personne en état d'en diriger ensuite les mouvemens. Quelque méprisables que fussent en effet ses menaces, elles pouvaient néanmoins acquérir une grande force, et devenir redoutables par l'opinion qui pouvait s'accréditer dans la multitude, qu'il avait des droits à la couronne. Ses prétentions sur les possessions de ses ancêtres ne consistaient qu'en un vain nom; mais ce nom suffisait aux mécontens. Une brochure qui fut répandue à cette époque désignait publiquement Bréderode comme l'héritier de la Hollande, et au bas d'une gravure où il était représenté on lisait cette orgueilleuse inscription :

Sum Brederodus ego, Batavæ non infima gentis
Gloria, virtutem non unica pagina claudit (1).

Ce fut vers le milieu du mois de novembre 1565, dans la maison d'un certain Van-Hammes (2), roi d'armes de la Toison-d'Or, que la confédération fut organisée. Outre le comte Louis de Nassau et Bréderode, beaucoup d'autres membres de la haute noblesse y accédèrent. Le jeune comte Charles de Mansfeld, fils de celui que nous avons trouvé dans les rangs des plus

(1) Grotius, lib. I, p. 20. — Burgundius, lib. III, p. 351, 352.

(2) Zélé calviniste et l'un des plus ardens partisans de la confédération; il se vantait d'avoir persuadé à plus de deux mille gentilshommes d'en faire partie. (Strada, t. I, lib. V, p. 209.)

zélés royalistes, les comtes Florent de Pallant, comte de Culembourgh, de Bergh et de Baltembourg, Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, les seigneurs d'Argenteau, de Giberci, de Gistelles, d'Olhain, et un grand nombre d'autres. Six hommes (1) décidèrent en cette occasion du sort de leur patrie, comme jadis les confédérés du Ruti avaient décidé de la liberté helvétique ; ils allumèrent le flambeau d'une guerre de quarante ans, et ils posèrent les fondemens d'une liberté dont ils ne devaient jamais jouir eux-mêmes. Philippe de Marnix fut le premier à inscrire son nom au bas de la formule de serment dont la teneur suit, et où est développé le but entier de la confédération.

« Estant chose certaine, pour ce que nous en « sommes deuëment informez qu'il y a des hommes « malins, lesquels sous prétexte de grand zèle qu'ils « feignent avoir de la conseruation et accroissement « de la foy catholique et union des peuples, ne pro- « curent rien, que de satisfaire à leur insatiable aua- « rice, ambition et intollérable arrogance : de manière « que par leurs paroles miellées et fausses informa- « tions, ils ont tellement disposé le roy nostre prince, « que de vouloir contre le serment faict à Dieu, et à

(1) Burgundius, lib. II, p. 155, 156. — Strada en nomme neuf, t. I, lib. V, p. 208. — Histoire générale des Provinces-Unies, t. V, liv. XIII, p. 95. On en porte le nombre à onze.

« ses fidèles subjets de la Basse-Allemagne, sans auoir « égard aux prières qu'ils lui on faict, afin de l'en « diuertir, d'introduire auec violence et par force en « ces pays, l'intollérable joug de la très-sévère inquisi- « tion, qui répugne à l'usage de toutes les lois divines « et humaines : et que l'on cognoist assez que cela « tournerait en une extrême ruine de tous les Pays- « Bas, puisque telle inquisition ostant l'authorité aux « magistrats, réduit toute la jurisdiction en la main « des inquisiteurs, de manière que par ce moyen les « pauvres Belges deuenus serfs, pour ceste cause, « auraient continuellement à craindre que quelque « Espagnol ou autre personne qui vouleust leur nuire, « les portast au manifeste danger de leurs vies et de « leurs moyens : estant aisé à chacun par le moyen « de cette inquisition d'accabler leurs ennemis, tant « puissent-ils estre de bonne et honneste vie, pour les « faire mettre non-seulement en prison, mais aussi les « condamner à mort, auec confiscation de tous leurs « biens. Pour ceste cause, nous soussignés, après auoir « bien considéré toutes ces choses, nous avons jugé « et jugeons estre raisonnable de nous efforcer, par « remèdes propres et convenables, à éviter ce mal, « afin que nous ne soyons comme exposez en proye « de ceux qui, sous prétexte de religion et d'inqui- « sition, se veulent enrichir à nos dépens, et pro- « diguer nostre sang et nos vies. Pour cette cause « délibérant un si bon œuvre et nous resserrant en

« une ferme et stable ligue et union, nous obligeons « et promettons par serment solemnel, d'empescher « avec toutes nos forces la dicte inquisition, en quel- « que manière que ce soit, ou publiquement, ou « secrettement, ou sous autre couleur, prétexte et « nom d'inquisition, de visite, d'édict ou de com- « mandement, elle ne soit soutenue et receüe : ains « nous employerons toutes nos forces à faire qu'elle « soit du tout annullée, sappée, extirpée et desracinée « comme la source et origine de toute confusion et « injustice. Nous protestons, ce néantmoins et pro- « mettons à Dieu et aux hommes, de bonne foi et con- « science, que par cette union, nous ne ferons aucune « chose qui tende aucunement au mespris de Dieu, « ny à la diminution de l'authorité et dignité du roi « ou de ses édicts et ordonnances : ains au contraire, « nostre intention est de conseruer toute sa bonne « volonté et police, et de défendre sa dignité en résis- « tant de tout nostre pouvoir à toute sédition et « tumulte populaires.

« Pour ceste cause, nous auons promis et juré « ceste union, et promettons et jurons que nous la « garderons inviolablement tant que nous vivrons, « et prenons Dieu à tesmoin que jamais nous n'y con- « treviendrons en quelque sorte que ce soit. Et, afin « que ceste nostre union soit à tousjours plus stable « et plus ferme, nous promettons tous soubsignés, « la foy, aide et faveur l'un à l'autre, de manière

« qu'aucuns de nostre union ne soit intéressé en sa « personne et biens, à cause de laditte inquisition « et des édicts qui en dépendent : moins pour le « regard de ceste nostre union et fraternité, et ad« uenant qu'aucuns des nostres ainsi unis soit tra« vaillé et persécuté pour ce subject, nous jurons et « en appelons Dieu à témoin que nous lui donne« rons secours et l'assisterons de nos vies et de nos « moyens, sans rien espargner. Ceste nostre union « ne tient rien du rebelle, veü que son origine n'est « autre chose qu'un zèle et sainct désir de conserver « la gloire de Dieu, la majesté du roy, le repos et « la tranquillité publique, et défendre nos vies et nos « biens, nos femmes et nos enfans, à quoi Dieu et la « nature nous oblige; nous voulons aussi et promet« tons l'un à l'autre, qu'en ces choses et semblables, « chacun soit tenu se conformer à la volonté et au « conseil de tous les confédérez, ou de la plus grande « partie : au moins de ceux qui seront députez à cela, « afin que par ce moyen, ceste nostre union demeure « perpétuellement unie et plus ferme; et ce qui y « sera délibéré et fait, demeure plus valable par le « commun consentement. En tesmoignage et confir« mation de ceste nostre union et alliance, nous in« voquons le très-sainct nom de Dieu vivant, créateur « du ciel et de la terre, comme juge et scrutateur des « cœurs, des consciences et des pensées, et comme « celui qui cognoist bien la pureté de nos intentions.

« Nous le prions donc très-humblement, nous assister
« de la grâce du Sainct Esprit, afin que toutes nos
« pensées et œuvres ayent bon et heureux succez. A
« l'honneur de son très-sainct nom mesme, paix et
« tranquillité publique et salut de nos âmes (1). »

Ce compromis fut aussitôt traduit en plusieurs langues et répandu dans toutes les provinces. Chacun des confédérés rassembla ce qu'il avait d'amis, de parens, de partisans et de vassaux, pour donner promptement à la confédération l'apparence d'une masse imposante. On donna de grands festins qui durèrent des journées entières, tentation irrésistible pour une classe d'hommes sensuels chez lesquels la misère la plus profonde n'avait pu étouffer le goût des plaisirs de la table. Chacun y était le bien-venu; et quiconque y assistait était capté par les assurances les plus prévenantes d'amitié, échauffé par le vin, entraîné par l'exemple et subjugué par le feu d'une sauvage éloquence. On obtint la signature de beaucoup d'autres, en leur conduisant, pour ainsi dire, la main. Ceux qui étaient indécis furent blâmés; on

(1) Burgundius, lib. II, p. 156—159. — Strada, t. I, lib. p. 208. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu trouver cette pièce importante en français et en entier que dans l'histoire générale de la guerre de Flandre, divisée en deux parties par Gabriel Chappuys, secrétaire et interprète du roi. Paris, Robert Fouet, 1633, t. I, p. 24 et 25. Il est d'autant plus extraordinaire que les historiens ne l'aient pas recueillie qu'elle dut être fort répandue à l'époque où elle parut. (*Trad.*)

menaça les gens timides; on étouffa la voix de ceux qui gardaient leur fidélité au roi, plusieurs mêmes ne savaient pas ce qu'ils avaient signé, et eurent honte de s'en informer par la suite : l'esprit de vertige qui était général ne permettait plus la possibilité du choix; quelques-uns y prirent parti par légèreté; une confraternité brillante attira les petits; le grand nombre donna du cœur aux plus timides. On alla jusqu'à contrefaire la signature et les armes du prince d'Orange, des comtes d'Egmont, de Horn, de Megen et autres. Cet artifice valut à la confédération plusieurs centaines de partisans. On chercha surtout à attirer dans le parti les officiers de l'armée, pour s'assurer d'aussi puissans auxiliaires s'il fallait en venir aux voies de fait. Cette tentative réussit auprès de beaucoup d'entre eux, particulièrement des subalternes, et le comte de Bréderode tira même l'épée contre un enseigne qui voulait prendre le temps de réfléchir. Des hommes de toutes les classes, de tous les états signèrent cet acte; la religion n'y fit aucune différence; des prêtres catholiques même s'associèrent à la confédération : tous n'agissaient pas par les mêmes motifs, mais ils se servaient tous du même prétexte. Les catholiques ne demandaient que l'abolition de l'inquisition et l'adoucissement des édits; les protestans aspiraient à une liberté de conscience illimitée. Quelques têtes plus hardies ne se proposaient rien moins que le renversement total du gouvernement

existant, et les plus nécessiteux fondaient de coupables espérances sur le désordre général (1).

Deux festins d'adieux donnés dans ce temps aux comtes de Schwarzemberg et de Holle, l'un à Breda et l'autre peu de temps après à Hoogstraeten, amenèrent dans ces deux villes un grand nombre de membres de la première noblesse, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de ceux qui avaient signé le compromis. Le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Horn et de Megen, assistèrent aussi à ce repas, mais sans s'être concertés d'avance, et même sans prendre part à la confédération, quoique l'un des secrétaires du comte d'Egmont et quelques serviteurs des autres seigneurs y fussent entrés ouvertement. Pendant ces festins trois cents personnes se déclarèrent pour le compromis, et après avoir décidé qu'on irait présenter une requête à la gouvernante, on mit en délibération si l'on s'y rendrait avec ou sans armes. Le comte d'Egmont ne voulut d'aucune manière prendre part à l'entreprise. Hoorn et le prince d'Orange furent choisis pour arbitres. Ils se prononcèrent pour la modération et la soumission. On adopta leur avis, et l'on convint du jour où l'on se réunirait à Bruxelles (2).

Le comte de Megen donna à la gouvernante le pre-

(1) Strada, t. I, lib. v, p. 210, 211.—Burgundius, lib. II, p. 159—161.
(2) Burgundius, lib. II, p. 150—166.

mier avis de cette conjuration de la noblesse. « On a « formé un complot, dit-il, trois cents gentilshommes en « font partie ; il s'agit de la religion ; ceux qui y ont pris « part se sont engagés par un serment; ils comptent beau« coup sur des secours étrangers ; bientôt son altesse « en apprendra davantage. » Il ne voulut pas entrer dans de plus longues explications, malgré les instances pressantes que lui fit la gouvernante. Il déclara seulement qu'un gentilhomme lui avait confié le tout sous le sceau du secret, et qu'il lui avait juré de ne pas le trahir; dans le fait c'était moins cette délicatesse qui l'empêchait de s'expliquer plus clairement que son aversion pour l'inquisition à laquelle il ne voulait pas prêter son appui. Bientôt après, le comte d'Egmont remit à la gouvernante une copie du compromis, en lui nommant presque tous les conjurés. Le prince d'Orange, de son côté, lui écrivit qu'on enrôlait une armée, que quatre cents officiers étaient déjà nommés, et qu'incessamment vingt mille hommes paraîtraient sous les armes. C'est ainsi qu'on exagérait à dessein les mauvaises nouvelles et que chacun grossissait le danger (1).

Étourdie par la première nouvelle de ce complot, et n'écoutant que sa frayeur, elle convoque en toute hâte les conseillers d'état qui se trouvaient alors à Bruxelles, et invite en même temps, par des lettres

(1) Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 69, 70. — Burgundius, lib. II, p. 166, 167.

très-pressantes, le prince d'Orange et le comte de Hoorn à venir reprendre dans le conseil d'état les places qu'ils avaient abandonnées. Avant leur arrivée, elle délibéra avec d'Egmont, de Megen et de Barlaimont, sur ce qu'il y avait à faire dans une circonstance aussi critique. Il s'agissait de savoir si l'on prendrait à l'instant les armes, ou si, cédant à la nécessité, on accéderait aux demandes des conjurés, ou bien encore, si on les amuserait par des promesses et une condescendance illusoire jusqu'à ce qu'on eût reçu d'Espagne des instructions, et que l'on se fût procuré de l'argent et des troupes. Pour adopter le premier parti, il fallait des ressources pécuniaires; il était également indispensable d'être certain de l'armée dont on craignait déjà la défection. Le second parti ne serait jamais approuvé par le roi, et servirait plutôt à élever qu'à abattre l'audace des confédérés, tandis qu'au contraire, une condescendance dirigée avec habileté, et une amnistie prompte et sans restriction, étoufferaient peut-être la révolte encore au berceau. Cette dernière opinion fut celle des comtes d'Egmont et de Megen; mais Barlaimont la combattit. « Les bruits « sont exagérés, dit ce dernier; il est impossible qu'un « armement aussi considérable ait pu s'effectuer avec « autant de mystère et de promptitude. Une réunion « de quelques hommes turbulens excités par deux ou « trois enthousiastes, voilà tout. La tranquillité re- « naîtra lorsqu'on aura abattu quelques têtes. »

La gouvernante se décida à attendre l'opinion du conseil d'état ; mais dans l'intervalle elle ne resta pas inactive. Elle fit inspecter les fortifications des places les plus importantes et réparer celles qui avaient souffert. Elle donna l'ordre à ses ambassadeurs dans les cours étrangères de redoubler d'activité. Elle expédia des courriers en Espagne. Elle s'efforça en même temps de donner de la consistance au bruit de la prochaine arrivée du roi, et de faire paraître daus sa conduite extérieure la fermeté, l'égalité de caractère qui attend l'attaque et ne la redoute pas (1).

Le 27 mars 1566, quatre mois après la signature du compromis, tout le conseil d'état se rassembla à Bruxelles. Le prince d'Orange, le duc d'Arschot, les comtes d'Egmont, de Bergh, de Megen, d'Aremberg, de Hoorn, de Hoogstraeten, de Barlaimont s'y trouvèrent avec les seigneurs de Montigny, d'Hachicourt, tous chevaliers de la Toison-d'Or, le président Viglius, le conseiller d'état Philibert de Bruxelles, et les autres assesseurs du conseil privé (2). On y prit connaissance de plusieurs lettres qui fournirent des détails plus étendus sur le plan de la conjuration. L'extrémité à laquelle était réduite la gouvernante donna aux mécontens une importance dont ils ne manquèrent pas de profiter. Ils exhalèrent leurs sentimens

(1) Strada, t. I, lib. v, p. 212, 213.—Burgundius, lib. II, p. 168, 169.

(2) Hopper, Recueil des troubles, t. II, part. II, p. 71, 72. — Burgundius, lib. II, p. 173.

comprimés depuis long-temps, et se permirent des plaintes amères contre le gouvernement. « Il y a peu « de temps, dit le prince d'Orange, que le roi a en- « voyé quarante mille florins d'or à la reine d'Écosse « pour la soutenir dans ses entreprises contre l'Angle- « terre, et il laisse ses Pays-Bas succomber sous le « poids d'une dette énorme. Mais sans parler de l'em- « ploi, si hors de saison, de ces subsides et de l'évé- « nement qui les avait fait tomber dans les mains « d'Élisabeth (1), pourquoi exciter contre nous la « colère d'une reine dont il nous est si important « de conserver l'amitié, et dont la haine nous est si « redoutable ? »

Le prince ne put ensuite s'empêcher de faire allusion à la secrète aversion que le roi avait conçue contre la famille de Nassau et contre sa personne en particulier. « Il est évident, ajouta-t-il, que Philippe est « d'accord avec les ennemis héréditaires de ma maison « pour se débarrasser de moi, de quelque manière que « ce soit, et qu'il en attend l'occasion avec impa- « tience. » A l'exemple du prince d'Orange, le comte de Hoorn et plusieurs autres prirent la parole, et rappelèrent avec passion leurs services et l'ingratitude du roi. La régente eut peine à calmer ce tumulte et à ramener les esprits à l'objet véritable de

(1) Une tempête avait jeté dans un des ports d'Angleterre le vaisseau qui portait cet argent.

la séance. Il s'agissait de décider si l'on accueillerait ou non les confédérés dont on connaissait maintenant l'intention, de présenter une supplique à la cour. Le duc d'Arschot, les comtes d'Aremberg, de Megen et de Barlaimont, se prononcèrent pour la négative. « Qu'est-il besoin, dit ce dernier, de cinq cents « hommes pour présenter seulement un petit écrit? « Ce mélange d'humilité et d'audace ne prouve pas de « bonnes intentions. Qu'ils nous envoient l'un des « plus distingués d'entre eux, sans pompe et sans « orgueil, pour nous exposer leur demande. S'ils ne « le veulent pas, il faut leur fermer les portes; ou si « on veut les recevoir, qu'on les observe avec la plus « grande sévérité, et que l'on punisse de mort la pre- « mière témérité dont un d'eux se rendra coupable. » Le comte de Mansfeld, dont le fils Charles était au nombre des conjurés, se déclara contre eux. Il avait menacé son fils de le déshériter s'il ne se retirait pas de la confédération. Les comtes d'Aremberg et de Megen n'étaient pas non plus d'avis de recevoir la requête, mais le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Hoorn, de Hoogstraeten et plusieurs autres membres, opinèrent avec force pour l'admission. « Les « confédérés, dirent-ils, leur étaient connus comme « des hommes d'honneur et de probité. Un grand « nombre d'entre eux leur étaient attachés par les « liens de l'amitié ou de la parenté, et ils se rendaient « garans de leur conduite. Il était permis à chaque

« sujet de présenter une requête. On ne pouvait pas, « sans injustice, refuser à une assemblée aussi respec-« table un droit dont jouissait le dernier citoyen de « l'état. » Il fut donc résolu d'admettre les confédérés, puisque la majorité était de cet avis, pourvu qu'ils se présentassent sans armes, et qu'ils se conduisissent avec décence. Les discussions des conseillers avaient occupé la plus grande partie du temps, et l'on fut forcé de remettre la suite de la délibération à une seconde séance qui fut fixée au lendemain (1).

Pour ne pas perdre, comme le jour précédent, l'objet principal de la délibération en plaintes inutiles, la gouvernante, cette fois-ci, s'empressa d'aller au but. « Si nous pouvions, dit-elle, apporter quelques « remèdes aux maux présens par des disputes et par « des plaintes, il n'aurait pas été nécessaire de vous « assembler encore aujourd'hui, puisque hier on n'a « fait autre chose que de se plaindre et que la plu-« part des conseillers n'ont parlé que de leurs intérêts « et de leurs mécontentemens particuliers; mais quel-« que fondées que soient les plaintes, elles perdent une « partie de leur justice quand elles se font hors de « propos, au moins elles détournent l'attention des « conseillers, et comme elles touchent l'esprit, et « qu'elles lui font, pour ainsi dire, perdre son im-« partialité, elles l'empêchent souvent d'agir. Bréde-

(1) Strada, t. I, lib. v, p. 212—215.

« rode me doit demander au nom de ses compagnons, « qu'on abolisse l'inquisition et qu'on modère les « peines qui sont ordonnées par l'édit touchant la « religion. Je veux savoir de vous, dont j'ai si sou- « vent reconnu la prudence et la fidélité, quelle « réponse je dois lui faire; mais avant que vous me « donniez votre opinion, je crois devoir vous dire « des choses qui ne seront sans doute pas inutiles, « et ne peuvent vous être désagréables. J'apprends « qu'il y en a beaucoup qui osent blâmer ouvertement « les édits de l'empereur Charles, mon seigneur et « mon père, comme étant inhumains, cruels et insup- « portables aux peuples; je ne dis rien maintenant de « l'inquisition, j'en parlerai bientôt; ceux qui tiennent « ce discours ne font pas seulement injure à un prince « si sage, et qui a eu tant d'amour pour sa patrie; « mais à vous, chevaliers de la Toison-d'Or, à vous « conseillers et autres membres des états du pays, « puisque ce fut par votre avis et par votre consente- « ment que l'empereur établit ces lois; il y en a « parmi vous qui n'en ont pas perdu la mémoire, et « il n'y a personne qui ne les puisse lire dans l'édit « de l'année 1531, sur lequel toutes les autres ordon- « nances sont basées. Pourquoi donc accusent-ils « maintenant la sévérité de l'empereur? Pourquoi « condamnent-ils des mesures, ou qu'ils avaient ap- « prouvées eux-mêmes, ou qui ont été approuvées « par les suffrages de tout le monde? Quoi! parce

« que le mal s'augmente aujourd'hui, doit-on dif-
« férer le remède? Et quelle puissante raison pourra
« persuader qu'on doive épargner le fer et le feu,
« maintenant que l'hérésie s'empare tous les jours de
« quelques nouvelles parties de l'état? Cette puis-
« sance de l'Église d'informer contre les hérétiques
« n'a point d'autre but que de prévenir par la crainte
« l'audace des impies, ou de la réprimer par les châ-
« timens. Je sais qu'on déteste universellement l'in-
« quisition, et je n'ai pas dessein de m'opposer à
« cette heure à la haine qu'on a pour elle, quoique
« cette forme de justice ne soit pas nouvelle dans les
« Pays-Bas, et que vous sachiez bien qu'il y a déjà
« seize ans que l'empereur mon père l'établit dans
« ces provinces; mais dites-moi, je vous prie, quelle
« sévérité trouvez-vous dans cette inquisition, que
« vous ne trouviez aussi dans les ordonnances de
« l'empereur? Au contraire, si vous y voulez prendre
« garde, ces ordonnances sont bien plus sévères que
« l'inquisition. Ce n'était donc pas sans sujet que le
« roi s'étonnait dans les lettres que je lus il y a trois
« ans en présence d'une partie de cette assemblée,
« que les Flamands eussent tant de crainte et d'horreur
« de l'inquisition d'Espagne, vu que les édits de l'em-
« pereur ordonnaient des peines, et plus rigoureuses,
« et en plus grand nombre contre les fautes de
« religion. Que si ces édits ont été faits justement
« par le prince, et qu'ils aient été reçus dans les

« provinces du consentement des états, pourquoi « donner tant de combats, pourquoi faire tant de « violences pour s'opposer à l'inquisition, qui ne tend « qu'à la même fin, et qui y veut arriver par des « voies plus douces et plus modérées? Je ne vous ai « pas dit ces choses pour vous ôter la liberté de vos « opinions, je vous l'ai toujours laissée, je vous la « laisserai toujours; prenez garde seulement que la « haine ou l'affection ne vous ôte cette liberté (1). »

Le conseil d'état se partagea comme de coutume entre deux opinions, mais le nombre de ceux qui plaidaient la cause de l'inquisition, et qui se prononçaient pour l'exécution littérale des édits, fut de beaucoup inférieur au parti contraire à la tête duquel était le prince d'Orange. « Plût à Dieu, s'écria-t-il, « que mes avis eussent obtenu quelque confiance « lorsque je hasardai de prédire ce qui arrive main- « tenant! on n'aurait pas eu recours d'abord à des « remèdes extrêmes qui ont aigri les esprits, et les « personnes qui sont tombées dans l'erreur n'y au- « raient pas été confirmées par les moyens mêmes « que l'on a employés pour les en retirer. Nous « sommes tous, comme vous le voyez, animés du « même esprit; nous voulons tous être assurés que

(1) Strada, t. I, lib. v, p. 216—219. — Ici je n'ai point traduit Schiller, qui a fort abrégé le discours de Marguerite, et je l'ai donné tel qu'il se trouve dans les historiens contemporains. (*Note du traducteur.*)

« la religion catholique ne coure aucun danger, et si « son salut ne peut s'effectuer sans le secours de l'in- « quisition, eh! bien, nous offrons pour son service « et notre fortune et notre sang; mais, comme vous « venez de l'entendre à l'instant, c'est sur ce point « que la plupart d'entre nous sont d'un avis différent.

« Il y a deux sortes d'inquisition; l'une est exercée « au nom du pape, et l'autre le fut de temps immé- « morial par les évêques. La puissance des préjugés « et l'habitude nous ont rendu cette dernière suppor- « table et légère. Elle trouvera peu d'opposition dans « les Pays-Bas, et l'augmentation du nombre des évê- « ques la rendra suffisante. Qu'est-il donc besoin d'éta- « blir la première, dont le nom seul soulève tous les « esprits? Tant de nations en sont exemptes; pour- « quoi nous serait-elle imposée malgré nous? Avant « Luther on ne la connaissait pas; l'empereur fut le « premier qui l'institua; mais ce fut dans un temps « où l'on manquait de surveillans ecclésiastiques, où « les évêques, peu nombreux, se montraient en outre « insoucians, et lorsque l'immoralité du clergé l'ex- « cluait du tribunal des juges : maintenant tout est « changé; nous comptons autant d'évêques que de « provinces; pourquoi l'art de gouverner ne suivrait-il « pas l'esprit des temps? Assurément, nous n'approu- « verions pas le médecin qui, pour guérir une plaie « qui semblerait exiger des remèdes doux, propo- « serait de couper ou de brûler la partie malade.

« Nous avons besoin d'indulgence, et non de sévérité. « Nous voyons la répugnance du peuple que nous « devons chercher à apaiser, pour qu'elle ne dégé- « nère pas en révolte. La mort de Pie IV a annulé « les pleins pouvoirs des inquisiteurs; le pape actuel « ne leur a point encore envoyé de confirmation, sans « laquelle aucun inquisiteur n'a jusqu'ici osé exercer « son emploi. C'est donc le moment de les suspendre, « sans léser les droits de personne.

« Le jugement que je porte de l'inquisition peut « aussi s'appliquer aux édits. Le besoin des temps « les a fait naître, mais ces temps ne sont plus. Viglius « a dit que l'hérésie ne pouvait être extirpée autre- « ment que par le fer. Une si longue expérience de- « vrait enfin nous avoir convaincus que nul moyen « n'est moins efficace contre l'hérésie que le glaive « et les bûchers. Quels progrès incroyables la nouvelle « religion n'a-t-elle pas faits dans nos provinces depuis « peu d'années? Et si nous cherchons à découvrir la « cause de cet accroissement, nous la trouverons dans « la glorieuse fermeté de ceux qui sont tombés vic- « times de leur croyance. Les hommes ne renoncent « pas sans raison à la vie, et s'exposent encore moins « à de cruels supplices. Le mépris de la mort et de « la douleur que portent au plus haut degré les héré- « tiques qu'on livre aux bourreaux, produit les effets « les plus puissans sur l'esprit des spectateurs, en fa- « veur d'une religion pour laquelle ils voient souffrir

« avec tant de courage. Émus de pitié, pénétrés d'ad-
« miration pour cette fermeté inconcevable, les
« hommes qui l'observent sont bien tentés de soup-
« çonner qu'elle doit être le fruit de la vérité. Les
« hérétiques ont été traités, en France et en Angle-
« terre, avec autant de sévérité qu'en Flandre. Cette
« conduite a-t-elle mieux réussi dans ces états que
« parmi nous? Les premiers chrétiens n'avaient-ils
« pas coutume aussi de se vanter que le sang des
« martyrs était la semence féconde qui donnait à
« l'Église de nombreux prosélytes. L'empereur Julien,
« l'ennemi le plus formidable qu'ait jamais eu le
« christianisme, était convaincu de cette vérité; et,
« persuadé que l'oppression et la rigueur ne ser-
« viraient qu'à enflammer ce zèle ardent qu'il désirait
« éteindre, il eut recours au ridicule et au mépris, et
« trouva ces armes bien plus efficaces que la persé-
« cution et les échafauds. L'empire grec fut, à diffé-
« rentes époques, infecté de diverses sortes d'hérésie,
« Arius, sous Constantin, Aétius sous Constance,
« Nestorius sous Théodose. On n'infligea jamais aux
« hérésiarques eux-mêmes ou à leurs disciples des
« châtimens semblables à ceux qui désolent au-
« jourd'hui notre malheureux pays. Et que sont de-
« venus tous ces ariens qu'un royaume, qu'un empire,
« que dis-je, un monde entier paraissait ne pouvoir
« contenir? Telle est la nature de l'hérésie; la mé-
« prisez-vous, elle retombe dans sa nullité; la per-

« sécutez-vous, vous lui donnez sans cesse des forces « nouvelles. C'est un fer que rouille le repos et que « le travail aiguise. Dédaignez-la, détournez-en les « yeux, et elle perdra son attrait le plus puissant, « le charme de la nouveauté, et celui d'une chose « défendue. Pourquoi ne pas nous contenter de me- « sures qui ont été trouvées suffisantes par d'aussi « grands princes? Leur exemple doit être notre « meilleur guide.

« Mais pourquoi chercher dans l'antiquité païenne « des exemples que nous présente le règne glo- « rieux de Charles-Quint, le plus grand des mo- « narques, lorsque, vaincu par tant d'expériences, « il abandonna le chemin sanglant des persécutions, « et adopta la voie de la tolérance, plusieurs années « avant son abdication. Philippe lui-même, notre « très-gracieux seigneur, a paru pendant quelque « temps porté aux mesures modérées; les suggestions « de Granvelle et des évêques l'en ont détourné. « Qu'ils voient eux-mêmes si leurs conseils ont été « salutaires. Pour moi j'ai toujours été persuadé que « les lois doivent être en rapport avec les mœurs, et « les maximes avec le siècle où elles sont suivies, « si l'on veut en obtenir des résultats favorables. « Souvent une faible étincelle allume un immense « incendie. Je finis en rappelant à votre souvenir « l'étroite intelligence qui existe entre les huguenots « et les protestants flamands: gardons-nous bien d'ir-

« riter ceux-ci plus qu'ils ne le sont; n'imitons pas
« les catholiques français, afin qu'il ne prenne pas
« fantaisie à nos compatriotes de jouer contre nous
« le rôle des huguenots, et de plonger comme eux
« leur patrie dans les horreurs d'une guerre civile (1).

Si les représentations du prince d'Orange ne furent pas cette fois sans effet, il le dut moins à la vérité et à la solidité de ses raisonnemens, qui furent appuyés par la majorité des membres du conseil, qu'à l'état de décadence des forces militaires et à l'épuisement du trésor, qui mirent obstacle à ce qu'on appuyât l'opinion contraire par la force des armes. Afin de résister à la première attaque et de gagner le temps nécessaire pour se placer dans une position plus avantageuse, on convint d'accorder aux confédérés une partie de leurs demandes. On résolut aussi d'adoucir les édits de l'empereur, comme il l'eût fait lui-même s'il eût existé dans ces jours malheureux, et comme il l'avait fait une fois dans de pareilles circonstances, sans craindre de compromettre sa dignité. Il fut décidé que l'inquisition ne serait point établie dans les

(1) Burgundius, lib. II, p. 174—180. Cet auteur, zélé défenseur de la religion catholique et du parti espagnol, ajoute : « Nemini mirum « videri debet, tantam in illo principe eluxisse cognitionem philosophiæ. « Ex Baldini colloquiis hauserat. His ille artibus rempublicam componere « susceperat, p. 180. » J'ai mis à leur place plusieurs phrases de ce discours qui avaient été omises par Schiller. — Strada, t. I, lib. V, p. 218, 219. (*Note du traducteur.*)

villes où elle n'existait point encore; qu'elle procéderait avec plus de modération dans celles où elle était en exercice, ou même qu'elle y serait entièrement suspendue, les inquisiteurs n'ayant pas encore été confirmés par le nouveau pape. On s'exprima ainsi pour ne pas laisser aux protestans le plaisir de croire qu'on les redoutait ou que l'on reconnaissait la justice de leurs réclamations. On chargea le conseil privé d'expédier sans délai cette décision du conseil d'état. Tous ces préparatifs terminés, on attendit tranquillement les conjurés (1).

(1) Strada, t. I, lib. v, p. 219, 220.

CHAPITRE II.

Les gueux.

Le conseil d'état était encore assemblé lorsque la nouvelle de l'approche des confédérés retentit dans tout Bruxelles; ils n'étaient que deux cents cavaliers, mais la renommée grossissait leur nombre. La gouvernante, remplie d'effroi, propose au conseil de leur faire fermer les portes ou de prendre la fuite. Ces deux partis sont rejetés comme déshonorans, et l'entrée paisible des nobles détruit bientôt la crainte que l'on avait conçue d'une attaque de leur part. Le lendemain de leur arrivée, ils s'assemblent à l'hôtel de Cuilembourg, où Brederode leur fait prêter une seconde fois le serment de se secourir mutuellement en mettant de côté tout autre devoir et même en prenant les armes si la nécessité leur en faisait une loi (1). Brederode leur communique en même temps

(1) Si fœderatorum aliquis ob religionis aut fœderis causam conjiceretur in carcerem, illicò reliquos, posthabitis rebus omnibus, acturos cum ambobus iis, alterove eorum qui per singulas provincias fœdus procurabant, ut confestim universi, sumptis, si opus sit, armis, socio auxilium ferrent. (Strada, lib. v, p. 222.)

une lettre venant d'Espagne, qui leur apprend qu'un protestant nommé Moron, qu'ils connaissaient et estimaient tous, y avait été brûlé vif et à petit feu. Après ces préliminaires et d'autres semblables, Brederode appelle alternativement tous les confédérés; chacun d'eux, tant en son propre nom qu'en celui de ses amis absens, vient prêter le nouveau serment, et renouvelle l'ancien. Une audience est demandée par eux, et fixée par la gouvernante au lendemain 3 avril 1566, pour la présentation de la requête (1).

Les confédérés étaient alors au nombre de trois à quatre cents. On voyait parmi eux beaucoup de vassaux de la haute noblesse, et même quelques officiers de la maison du roi et de la duchesse (2). Ayant à leur tête (3) le comte Louis de Nassau et Brederode, ils s'avancèrent vers le palais en procession sur quatre de front. Toute la ville de Bruxelles suivait avec un étonnement silencieux ce spectacle inaccoutumé. On ne pouvait prendre pour des sup-

(1) Srada, t. I, lib. v, p. 222. — Vandervynckt, t. I, p. 188.

(2) Hopper, troubles des Pays-Bas, t. II, part. II, p. 73.

(3) Burgundius dit au contraire : « Ludovicus Nassovius, cum Brede- « rodio, syrma claudentes. » Lib. II, p. 182. — Strada dit aussi : « Bini « fermè procedebant, ætate plerumque compositi, claudebantque agmen « Brederodius atque Nassavius. Observatum, alterum eorum, qui ordinem « ducebat, claudum esse : idque cum omne malo, nec sine visu exceptum. » (Strada, lib. v, p. 222.) (*Note du traducteur.*)

Meteren, liv. II, p. 40, *recto* : les principaux devant, à savoir le comte Ludovic et Brederode.

plians des gens qui marchaient avec tant d'audace et de témérité, et qui étaient conduits par deux hommes qui n'étaient pas accoutumés à descendre jusqu'à la prière. D'un autre côté, ils montraient tant d'ordre, de réserve, et ils observaient un silence si modeste, qu'on ne pouvait y remarquer aucun signe de rébellion. La gouvernante reçut le cortège, entourée de tous ses conseillers et des chevaliers de la Toison-d'Or. Brederode lui dit respectueusement (1) : « Madame (2), les gentilshommes assem-« blés en cette ville, et autres de semblable qualité « en nombre compétent, lesquels, pour certains « respects, ne se sont ici trouvés, ont arresté pour

(1) Brederodius uno genu procumbebat in terram. (Burgundius, lib. II, p. 183.) (*Note du traducteur.*)

(2) Recueil des choses advenues en Anvers, touchant le faict de la religion, en l'an mil cinq cent soixante-six. 1567, in-12, 77 pages, p. 9.

Ce discours de Brederode que je n'ai trouvé textuellement en français que dans Vandervynckt, t. III, p. 313, et dans ce petit livre qui est fort rare, (bibliothèque du Roi, m. 2271), diffère essentiellement de tous ceux qui se trouvent dans tous les historiens du temps, qui diffèrent également entre eux. Schiller a copié en partie Strada qui n'a donné ce discours que par extrait ; d'ailleurs ce n'est qu'une traduction, Strada ayant écrit son histoire en latin. Burgundius, qui a composé la sienne dans la même langue, ne donne aussi ce discours qu'en abrégé. Le volume dont j'ai tiré la copie ci-jointe, ayant été imprimé l'année suivante (1567) probablement dans les Pays-Bas, doit donner d'une manière plus authentique que tous les autres ce discours qui, par son importance, devait être alors connu de tout le monde. (*Note du traducteur.*)

vrage du célèbre Baudouin (1), était conçue en ces termes :

« Madame (2), l'on sait assez, que par toute la « chrestienté a tousiours esté (comme est encores « pour le présent) fort renommée, la grande fidélité « du peuple de ces Pays-Bas enuers leurs seigneurs « et princes naturels à laquelle tousiours la noblesse « a tenu le premier rang comme celle qui iamais n'a « espargné ni corps ni biens pour la conseruation et « accroissement de la grandeur d'iceux.

« En quoy nous très-humbles vassaux de sa majesté, « voulons tousiours continuer de bien en mieux, si « que de iour et de nuict nous nous tenons prests pour « de nos corps et biens lui faire très-humble seruice, « et voyans en quels termes sont les affaires de main- « tenant, avons plustôt aimé de charger quelque peu « de mauuais gré sur nous, que de celer à votre al- « tesse choses qui par cy après pourroyent tourner

(1) Baudouin (François), né à Arras, le 1er janvier 1520, d'abord professeur de droit à Bourges en 1548, ensuite à Paris et à Angers, mourut à Paris le 11 novembre 1573. On a de lui le traité de l'institution de l'histoire et de son union avec la jurisprudence, un commentaire in-fol. sur les Institutes de Justinien, et autres traités sur la jurisprudence des Romains.

(2) Schiller ne donne ici qu'une courte analyse de cette pièce; j'ai cru, vu son importance, devoir la rapporter en entier, telle qu'elle se trouve dans le recueil déjà cité, p. 10—15, 1567, dont j'ai déjà extrait la harangue de Brederode. Burgundius la donne aussi en entier en latin. (Lib. II, p. 162—166, Vandervynckt, t. III, p. 314.) (*Note du trad.*)

« au préiudice de sa majesté et quant et quant trou-
« bler le repos et la tranquillité de ces pays, espérans
« que l'effect monstrera auec le temps; qu'entre tous
« seruices que pourrions auoir fait ou faire à l'aduenir
« à sa majesté, cestuy-ci doit estre réputé entre les
« plus notables et mieux à propos, dont asseurément
« nous nous persuadons, que uotre altesse ne le sçaura
« prendre que de très-bonne part. Combien doncques,
« madame, que nous ne doutions pas de tout ce que
« sa majesté a par cy deuant et mesmement à
« cest'heure nouueau ordonné, touchant l'inquisition,
« et l'estroite obseruance des placcars sur le fait de la
« religion, n'aye eu quelque fondement et iuste titre;
« et ce pour continuer ce que feu l'empereur Charles,
« de très-haute mémoire, auoit à bonne intention
« arresté: toutes fois voyant que la différence d'un
« temps à l'autre ameine quant et soy diuersité de
« remèdes, et que deià depuis quelques années en
« ça lesdits placcars, nonobstant qu'ils n'ayent esté
« exécutés en toute rigueur, ont toutes fois donné
« occasion à plusieurs griefs, inconuéniens. Certes
« la dernière résolution de sa majesté par laquelle
« non seulement elle deffend de ne modérer aucune-
« ment lesdits placcars, ains commande expressément
« que l'inquisition soit obseruée, et les placars exé-
« cutez en toute rigueur, nous donne assez iuste
« occasion de craindre; que par là non seulement
« lesdits inconuénients viendront assez à s'augmenter;

« mais qu'il s'en pourra finalement en suyvre une
« esmeute et sédition générale, tendante à misérable
« ruine de tout le pays. Selon que les indices mani-
« festes de l'altération du peuple (qui deià s'apper-
« coyuent de touts costez) nous monstrent à uëue
« d'œil.

« Par quoy cognoissans l'euidence et grandeur du
« danger qui nous menace, auons iusqu'à mainte-
« nant espéré, que ou par les seigneurs, ou par les
« estats du pays, seroit fait remonstrance en temps
« et heure à vostre altesse, afin de y remédier, en
« ostant la cause et l'origine du mal : mais après avoir
« veu, que ceux ne sont point avancés pour quelques
« occasions à nous incogneues, et que cependant, le
« mal s'amgmente de iour en iour, si que le danger
« de sédition et de réuolte générale est à la porte,
« auons estimé estre notre deuoir, suyuant le serment
« de fidélité et d'hommage, ensemble le bon zèle que
« auons à sa majesté et à la patrie, de ne plus long-
« temps attendre, ains plustôst nous auancer les pre-
« miers à faire le deuoir requis, et ce d'autant plus
« franchement que nous auons plus d'occasion d'es-
« pérer, que sa majesté prendra nostre aduertisse-
« ment de très-bonne part, voyant que l'affaire nous
« touche de plus près que nuls autres, pour estre plus
« exposez aux inconueniens et calamitez qui coustu-
« mièrement prouiennent de semblables accidens,
« ayant pour la plus grande part nos maisons et biens

« situez aux champs, et exposez à la proye de tout le « monde : considéré aussi que généralement en suy- « uant la rigueur desdicts placars, ainsi que sa maiesté « commande expressément procéder, il n'y aura entre « nous homme, voire et non pas en tout le pays de « par de ça, de quelque estat et condition qu'il soit, « lequel ne sera trouué coulpable de confiscation de « corps et de biens, et assubiecty à la calumnie du « premier ennemy, qui pour auoir part à la confisca- « tion voudra l'accuser sous couuerture des placars, « ne lui estant laissé pour refuge autre chose que la « seule dissimulation de l'officier, en l'amercy duquel « sa vie et ses biens seront totalement remis. En con- « sidération de quoy avons tant plus d'occasion de « supplier très-humblement vostre altesse (comme de « fait nous la supplions par la présente requeste) de y « vouloir donner bon ordre, et (pour l'importance de « l'affaire), vouloir le plus tost que possible sera dépes- « cher devers sa majesté homme exprès et propre, pour « l'en aduertir, et la supplier très-humblement de « nostre part, qu'il luy plaise y pourveoir tant pour « le présent que l'aduenir. Et d'autant que cela ne se « pourra faire, en laissant lesdicts placars en leur « vigueur, veu que de là dépend la source et l'origine « desdicts inconuéniens, qu'il lui plaise de vouloir en- « tendre à l'abolition d'iceux, laquelle se trouuera « estre nécessaire pour destourner la totale ruine et « perte de tous ses pays de par deçà.

« Et afin qu'elle n'ait occasion de penser que nous « (qui ne prétendons que de lui rendre très-humble « obéissance), uoudrions entreprendre de la brider, ou « luy donner loy à nostre plaisir (ainsi que nous dou« tons que nos aduersaires le voudront interpréter à « nostre désauantage,) il plaira à sa majesté de faire « autres ordonnances, par l'aduis et consentement de « tous les estats généraux assemblez, afin de pouruoir « à ce que dessus, par autres moyens plus propres « et conuenables et sans dangers si très-éuidens.

« Supplions aussi très-humblement son altesse, « que tandis que sa majesté entendra à nostre iuste « requeste, et en ordonner à selon son bon plaisir, « elle pouruoye cependant ausdits dangers par une « surcéance générale tant de l'inquisition, que de « toutes exécutions desdits placars, iusques à tant « que sa maiesté en ait autrement ordonné.

« Auecques protestation bien expresse, qu'en tant « qu'il nous peut compéter, nous nous sommes ac« quittez de nostre debuoir par ce présent aduertisse« ment : si que dès maintenant nous nous descharge« rons deuant Dieu et les hommes, déclarans, si en cas « qu'aucun inconuénient, désordre, sédition, réuolte, « ou effusion de sang, par ci après en aduient par « faute de n'y auoir mis remède en temps, nous ne « pourrions être taxez d'auoir célé un mal si ap« parent, en quoy nous prenons Dieu, le roy, vostre « altesse, et messieurs de son conseil, ensemble et

« nostre conscience, en tesmoignage que nous y avons « procédé, comme à bons et loyaux seruiteurs, et « fidèles vassaux du roy appartient, sans en rien ex- « céder les limites de nostre deuoir, dont aussi de « tant plus instamment nous supplions que vostre « altesse y veuille entendre, avant qu'autre mal en « advienne. Si ferez bien.

« Présentée par monsieur Henry de Brederode, « seigneur dudit lieu, accompagné des nobles du « Pays-Bas, le cinquième d'avril 1565 (1) deuant « pasques. »

Le lendemain, les confédérés dans le même ordre que la veille, mais plus nombreux encore, les comtes de Bergen et de Cuilembourg étant arrivés dans l'intervalle avec leurs partisans, se présentèrent de nouveau devant la gouvernante pour recevoir sa réponse; elle l'avait fait écrire en marge de la requête (2).

(1) Ce fut, comme nous l'avons dit, le 5 avril 1566 que cette requète fut présentée, bien que la pièce même porte 1565. Cette différence n'est qu'apparente ; elle tient à ce que la première indication est faite en suivant la règle établie alors depuis peu de temps de commencer l'année au 1 janvier, tandis que la date de 1565 est indiquée en conservant l'ancien usage qui fixait le commencement au jour de Pâques, et qui était encore suivi dans certains actes pourvu qu'on y mît cette formule : *avant Pâques*, pour les temps qui précédaient cette époque depuis le mois de janvier. (Art de vérifier les dates, in-fol., t. I, p. 6, 9, 11.)

(*Note du traducteur.*)

(2) J'ai copié textuellement la réponse de la gouvernante dans le même ouvrage, Schiller n'en ayant donné également qu'un extrait. (*Id.*)

« Son altesse, ayant entendu ce qui se requiert et « demande par le contenu en ceste requeste, est bien « délibérée d'envoyer devers sa majesté pour le lui « représenter, et faire devers icelle tous bons offices « que son altesse advisera pouvoir servir à disposer « et incliner sadite majesté à condescendre à la ré- « quisition des remonstrans, lesquels ne doivent es- « pérer, sinon toutes choses dignes et conformes à « sa bénignité naïfve et accoustumée: ayant desja sa « dite altesse, auparavant la venüe des dits remons- « trans, par l'assistence et avis des gouverneurs des « provinces, chevaliers de l'ordre, et ceux du con- « seil, estans lez elle, besongné à concevoir et dresser « une modération des placars sur le faict de la reli- « gion, pour la représenter à sa dicte majesté, la- « quelle modération son altesse espère devoir estre « trouvée telle, que pour devoir donner à chacun « raisonnable contentement. Et puis que l'authorité « de son altesse, comme les remonstrans peuvent « bien considérer et comprendre, ne s'estend si avant « de pouvoir surseoir l'inquisition et les placars « comme ils demandent, et que ne convient de laisser « le pays à l'endroit de la religion sans loy, icelle « son altesse se confie, que les remonstrans se con- « tenteront de ce quelle envoye à la fin susdite, de- « vant sa majesté, et que pendant que s'attend sa « réponse, son altesse donnera ordre, que tant par « les inquisiteurs (où il y en a eu jusques ores) que

« par les officiers respectivement, soit procédé dis-
« crètement et modestement endroit leurs charges,
« de sorte que l'on n'aura cause de soy plaindre, se
« confiant son altesse, que les remonstrans se con-
« duiront aussi de telle façon, qu'il ne sera besoin d'en
« user autrement, et se peut bien espérer que par les
« bons offices que son altesse fera devers sa majesté,
« icelle se contentera de descharger les autres de l'in-
« quisition où elle est, selon que s'est peu entendre
« que desja s'est déclaré sur la requeste des chef-villes
« de Brabant, qu'elles n'en seront chargées. Et se
« mettra son altesse tant plus librement faire tous bons
« offices devers sadite maiesté à la fin et à l'effet susdit
« quelle tient asseurément que les remonstrans ont
« propos et intention déterminée de riens innover en
« droit la religion ancienne observée ès pays de par
« de ça, ains la maintenir et observer de tout leur
« pouvoir. »

Quoique cette promesse générale et évasive fût bien loin de contenter les confédérés, c'était cependant tout ce qu'ils pouvaient espérer dans le premier moment: il importait peu au but véritable de la confédération que la requête fût admise ou rejetée; il suffisait qu'elle existât et qu'on pût l'employer pour effrayer le gouvernement toutes les fois qu'il serait nécessaire. Les confédérés agirent donc conformément à leur plan en se contentant de cette réponse, et en s'en rapportant pour le reste à la décision du roi. Comme

la forme illusoire de la requête n'avait été imaginée que pour cacher les projets audacieux de la confédération sous l'apparence d'une supplique, jusqu'à ce qu'elle fût devenue assez puissante pour se montrer dans son véritable jour, les confédérés tenaient bien plus à conserver ce masque et à une réception favorable de la requête qu'à un acquiescement subit de leurs demandes; c'est pourquoi ils insistèrent dans un nouvel écrit présenté trois jours après (1), pour

(1) Le 8 d'avril 1566. Voici cette pièce extraite de Vanderwynckt et du petit livre cité ci-dessus:

« Madame, ayant veu l'apostille qu'il a pleu à vostre altesse nous donner, « nous n'avons voulu laisser en premier lieu de remercier très-humblement « vostre altesse de la briefve expédition d'icelle, mesmement de la satisfac- « tion que vostre altesse a eu de ceste nostre assemblée, laquelle n'a esté faite « à autre occasion que pour le service de Sa Majesté, bien et tranquilité « du pays, et pour plus grand contentement et repos d'icelui pays, eussions « fort désiré que ladite apostille de vostre altesse eust esté plus ample et plus « esclaircie, néantmoins ores que vostre altesse n'a le pouvoir tel que nous « desirerions bien, comme nous entendons, dequoy nous sommes bien mar- « ris, nous nous confions selon l'espoir et asseurance que vostre altesse nous « a donné, qu'icelle y mettra tel ordre, tant envers les magistrats que les « inquisiteurs: leur enjoignant de se contenir de toutes poursuites procédentes « de l'inquisition, édicts ou placars, tant vieux que nouveaux, sur le fait de « la religion, attendant que Sa Majesté en ait autrement ordonné. De nostre « part, madame, puisque nous désirons sinon de suyvre tout ce que par Sa « Majesté avec l'advis consentement des estats-généraux assemblez, sera or- « donné pour le maintenement de l'ancienne religion, espérons de nous gou- « verner de telle sorte que vostre altesse n'aura aucune occasion de se mes- « contenter: et si quelqu'un commet aucun acte énorme ou séditieux, qu'il « soit par vostre altesse et ceux du conseil-d'estat, ordonné tel chastoy, que

obtenir que la gouvernante déclarât positivement qu'ils n'avaient rien fait que leur devoir, et que leur zèle pour le service du roi avait été le seul guide de leur conduite. La duchesse évita de donner cette déclaration; lorsqu'ils sortirent de son audience, encore sur l'escalier de son palais, ils lui dépêchèrent un d'entre eux pour renouveler cette demande. « Le « temps seul et votre conduite future, répondit-elle à « l'envoyé, seront les juges de vos intentions (1).

La confédération était née au milieu des festins, un festin acheva de la régulariser. Le jour même où la seconde requête fut présentée à la gouvernante, Brederode traita les conjurés dans le palais de Cuilembourg. Trois cents convives environ s'y rendirent. L'ivresse excita leur gaieté, et leur courage s'augmenta avec leur grand nombre. Quelques-uns d'entre eux se rappelèrent alors qu'ils avaient entendu le comte de Barlaimont dire tout bas en français à la

« le mérite du fait le requerra. Protestons de rechef, que si quelque inconvénient en advient, par faute de n'y avoir donné bon ordre, qu'avons « satisfait à nostre devoir. Suppliant très-humblement vostre altesse d'avoir « cestuy nostre devoir pour agréable et recommandé, le recevant pour le « service de Sa Majesté, nous offrant de demeurer très-humbles et obéissans « serviteurs à vostre altesse, et de mourir à ses pieds pour son service, « toutes les fois qu'il plaira à vostre altesse nous le commander. » (Recueil de choses, p. 16—18. — Vandervynckt, t. III, p. 318, 319.)

(1) Hopper, troubles des Pays-Bas, t. II, part. II, p. 74. — Strada, t. I, lib. V, p. 225.

gouvernante, qui pâlissait au moment où la requête lui était présentée, qu'elle ne devait pas s'effrayer de ce ramas de gueux. En effet la plus grande partie d'entre eux étaient tombés dans une telle pauvreté par la mauvaise administration de leurs biens, qu'ils ne justifiaient que trop cette dénomination. Comme on était embarrassé dans ce moment de trouver un nom à la confédération, ce sobriquet fut adopté avec empressement, parce qu'il cachait la hardiesse de l'entreprise sous un voile d'humilité, et qu'il se rapprochait en même temps le plus de la vérité. Aussitôt on porta des santés sous ce nom, et les cris de *vivent les gueux!* retentirent de toutes parts avec de grands applaudissemens. Lorsque l'on fut sorti de table, Brederode parut avec une besace, telle qu'en portaient alors les pélerins et les moines mendians, la suspendit à son cou, but à la santé de tous les convives dans une écuelle de bois, les remercia tous de leur adhésion à la ligue, et les assura hautement qu'il était prêt à sacrifier pour chacun d'eux et sa fortune et sa vie. L'écuelle circula à la ronde, et chaque convive, en l'approchant de ses lèvres, répéta cette promesse à haute voix. Tous se passèrent ensuite la besace, et suivant l'exemple donné par Brederode, ils l'attachèrent alternativement à un clou qu'ils enfoncèrent à l'endroit de la muraille qui était vis-à-vis d'eux (1).

(1) Strada, lib. v, p. 227.

Le bruit qu'occasiona cette plaisanterie attira le prince d'Orange, les comtes de Horn et d'Egmont, que le hasard avait amenés de ce côté; ils entrèrent dans le palais où Brederode, qui en faisait les honneurs, les força de rester et de boire avec eux (1).

L'arrivée de ces trois hommes importans renouvela l'allégresse des convives, et leur joie alla jusqu'à l'extravagance. Beaucoup furent pris de vin, les maîtres et les valets étaient confondus; le mélange des affaires sérieuses et des choses burlesques, des propos de l'ivresse et des discours sur les intérêts de l'état et la misère publique, fit de cette réunion une véritable bacchanale. Les choses n'en restèrent pas là, et ce qu'on avait résolu dans la débauche, on l'exécuta de sang-froid. Il fallait, par des signes évidens, manifester au peuple l'existence de ses protecteurs, et tenir en haleine le zèle du parti. Il n'y avait pas, pour arriver à ce but, de meilleur moyen que de présenter à la vue du public ce nom de gueux, et d'emprunter à cet état les insignes de la confédération. En peu de jours toute la ville de Bruxelles fut rem-

(1) « Mais, déclara ensuite d'Egmont dans sa défense, nous ne bûmes « qu'un seul verre, pendant que les convives criaient : vive le roi! vivent « les gueux! C'était la première fois que j'entendais ce sobriquet, et il me « déplut certainement. Mais les temps étaient si mauvais qu'il fallait faire, « comme les autres, bien des choses contre son inclination, et je croyais « faire en cela une action innocente. » (Procès criminel des comtes d'Egmont, etc., t. I, défense du comte d'Egmont.)

plie de vêtemens de couleur gris cendré, comme le portaient les moines mendians et les pénitens. Toute la famille, tous les domestiques d'un confédéré adoptèrent ce costume. Quelques-uns attachaient à leurs chapeaux ou laissaient pendre à leur ceinture des plats de bois recouverts d'une plaque d'argent, ou des écuelles et même des couteaux, enfin tout l'attirail de la mendicité; ils portaient suspendue au cou une médaille qui fut d'abord de cire ou de bois, et depuis d'or et d'argent; elle fut appelée dans la suite la monnaie des gueux: elle représentait d'un côté le buste du roi, avec cette inscription: fidèles au roi: de l'autre côté, deux mains entrelacées soutenaient une besace, avec ces mots: jusques à la besace (1). De là dérive le nom de gueux que portèrent ensuite dans les Pays-Bas tous ceux qui abandonnèrent la religion catholique, et prirent les armes contre le roi (2).

Avant que les confédérés se séparassent pour se disperser dans les provinces, ils se présentèrent encore une fois devant la duchesse (3) pour réclamer

(1) L'histoire métallique des Pays-Bas, par Gérard Vanloon, t. I, p. 84 et 85, donne le dessin de plusieurs de ces médailles. Voici l'inscription de quelques-unes : *en tout fidelles au roy*, et sur le revers : *jusques à porter la besace.* (*Note du traducteur.*)

(2) Hopper, Troubles des Pays-Bas, t. II, part. II, p. 74, 75.—Strada t. I, lib. V, p. 228. — Burgundius, lib. II, p. 185—187.

(3) Le 8 avril 1566.

d'elle des procédés plus doux envers les hérétiques, jusqu'à ce que la réponse du roi arrivât d'Espagne, afin de ne point porter le peuple aux dernières extrémités; « s'il résultait, ajoutèrent-ils, des inconvéniens « graves d'une conduite opposée, ils voulaient qu'on « ne les leur imputât pas, et qu'on les considérât « comme des gens qui avaient fait leur devoir.

La régente leur répondit « qu'elle espérait prendre « de telles mesures qu'il n'arriverait aucun désordre, « mais que néanmoins s'il en arrivait malgré ses pré- « cautions, elle ne pourrait l'attribuer qu'aux seuls « confédérés; qu'elle les exhortait donc sérieusement « à s'acquitter également de leur côté des promesses « qu'ils lui avaient faites, et surtout à ne plus ad- « mettre parmi eux de nouveaux membres, à ne plus « tenir d'assemblées secrètes, et en général à ne « point essayer à l'avenir d'innovations. »

En attendant, et pour les tranquilliser, elle ordonna au secrétaire intime Berti de leur communiquer les lettres dans lesquelles elle recommandait aux inquisiteurs et aux juges séculiers la modération envers tous ceux qui n'auraient pas rendu plus grave leur crime d'hérésie par des délits civils.

Avant de quitter Bruxelles, les confédérés nommèrent quatre directeurs pris dans leur sein, pour veiller aux intérêts de leur cause (1); et ils choisirent

(1) Duodecim igitur præfectos constituunt. Eos vulgus per cavillum, ex numen similitudine, apostolos vocabat. (Burgundius, lib. II, p. 188.)

en outre des agens particuliers pour chaque province. On en laissa même quelques-uns à Bruxelles pour surveiller tous les mouvemens de la cour. Brederode, les comtes de Cuilembourg et de Berg quittèrent enfin cette ville, accompagnés de 550 cavaliers; ils la saluèrent encore une fois, quand ils furent hors de ses murs, par une décharge de mousqueterie, et se séparèrent ensuite, Brederode, pour se rendre à Anvers, et les deux autres à Gueldre. La gouvernante fit précéder par un courrier Brederode à Anvers, pour prévenir les magistrats de son arrivée; plus de mille personnes se rassemblèrent autour de l'hôtel où il était descendu. Il se montra à la fenêtre, tenant à la main un verre rempli de vin. « Citoyens d'Anvers, dit-il aux « assistans, je suis venu ici aux risques de mes biens « et de ma vie pour vous délivrer de la tyrannie de « l'inquisition. Si vous voulez partager avec moi cette « entreprise, et me reconnaître pour votre chef, ac- « ceptez la santé que je vous porte, et levez les mains « en signe d'approbation. » Il but ensuite, et toutes les mains furent levées au milieu de bruyantes acclamations. Brederode quitta Anvers après cette action héroïque (1).

A peine la gouvernante avait-elle reçu la requête des nobles, qu'elle fit rédiger par le conseil privé une nouvelle formule d'édits qui tenaient, pour ainsi dire,

(1) Strada, t. I, lib. V, p. 231.

le milieu entre les placards du roi et les demandes des confédérés. Il s'agissait maintenant de savoir s'il était plus à propos de publier sur-le-champ ces nouveaux édits, que l'on nommait communément de modération, ou s'il fallait les soumettre préalablement à la sanction du roi (1). Les membres du conseil privé qui regardaient comme imprudente une démarche aussi importante à l'insu et même contre les ordres formels du monarque, furent d'un avis contraire à celui du prince d'Orange, qui opinait pour suivre le premier parti. On avait en outre des raisons de craindre que la nation ne fût elle-même peu satisfaite de cette modération dont les bases avaient été adoptées sans l'intervention des états, formalité qu'elle réclamait avec force. Aussi pour obtenir le consentement des états provinciaux, ou plutôt pour le leur enlever furtivement, la gouvernante eut l'adresse de faire délibérer chaque province en particulier, en commençant par celles qui avaient moins de privilèges, telles que l'Artois, le Hainault, Namur et Luxembourg; elle empêcha par cet expédient, non-seulement que la résistance de l'une des provinces donnât du courage aux autres, mais elle obtint encore par là que celles qui avaient une constitution plus libre, telles que la Flandre et le Brabant que l'on consulta sagement les dernières, se laissassent en-

(1) Hopper, Troubles des Pays-Bas, t. II, part. II, p. 75, 76.

traîner par l'exemple des autres états (1). On surprit les députés des villes par une conduite entièrement illégale avant qu'ils pussent s'adresser à leurs commettans, et on leur imposa un silence profond sur toute cette affaire. La gouvernante obtint par ce moyen que quelques provinces acceptassent entièrement la modération des édits, et d'autres avec quelques légères restrictions. Luxembourg et Namur la signèrent sans réserve; les états d'Artois stipulèrent que les faux dénonciateurs seraient soumis à la peine du talion; ceux du Hainault demandèrent qu'on substituât une autre peine à celle de la confiscation des biens, qui était contraire à leurs privilèges; la Flandre insista sur la suppression entière de l'inquisition et pour qu'on assurât aux accusés le droit d'appeler de ses jugemens aux tribunaux de leurs provinces; les états de Brabant se laissèrent séduire par les intrigues de la cour; la Zélande, la Hollande, Utrecht, la Gueldre et la Frise, protégés par les privilèges les plus importans, et qui veillaient avec plus de zèle à leur maintien, ne furent pas consultés. On avait également demandé aux tribunaux particuliers des provinces leur avis sur le projet nouvellement adopté; mais il est probable qu'il ne fut pas favorable, puisqu'il ne parvint jamais en Espagne (2). Un précis de

(1) Burgundius, lib. III, p. 196, 297.

(2) Histoire générale des Provinces-Unies, t. V, liv. XIII, p. 113—115.

es autres états (1). Cli
ar une conduite
ssent s'adresser à le
nposa un silence
. gouvernante obtint
ovinces acceptassent
s édits, et d'autres
s. Luxembourg et
les états d'Artois
urs seraient soumis à
ault demandèrent qu'
à celle de la confisca
à leurs priviléges; la
n entière de l'inquisi
accusés le droit d'appe
naux de leurs province
rent séduire par les
, la Hollande, Utrecht
otégés par les privilég
eillaient avec plus de
pas consultés. On avoi
bunaux particuliers de
projet nouvellement
l ne fut pas favorable;
Espagne (2). Un pro

, 297.
-Unies, t. V, liv. XIII, p. 11

cet édit de modér
nom (1), en donnera
« les écrivains des
« nistres, ainsi que
« dans leurs maison
« ceraient pas des
« donneraient d'un
« public, seraient
« confisqués, si tou
« opposaient pas; c
« erreurs, ils ne s
« que leur hérita
« cruel pour l'amo
« que les hérétique
« obtenir leur gra
« persisteraient d
« sans pourtant er
« à moins qu'ils n
« exception en se
« furent seuls exc
« S'ils ne se rach
« austère, on co
« naient relaps
« l'erreur, on les

(1) Quelle modérat
(2) Ce passage est
(3) Burgundius, li

Les égards particuliers pour la vie et pour les propriétés, que l'on remarque dans cette ordonnance et que l'on pourrait facilement être tenté d'attribuer à un changement de système dans le ministère espagnol, n'étaient qu'une mesure impérieusement dictée par les circonstances et que l'opposition vigoureuse de la noblesse lui avait arrachée; aussi était-on dans les Pays-Bas si peu édifié de cette modération, qui dans le fond ne remédiait à aucun abus réel, que le peuple indigné créa pour la désigner le mot de *meurtration* (1).

Après que l'on eut surpris ainsi le consentement des états, l'édit de modération fut soumis au conseil d'état, signé par tous ses membres, et envoyé au roi en Espagne, pour y recevoir force de loi par sa ratification (2).

L'ambassade de Madrid, dont on était convenu avec les confédérés, fut d'abord proposée au marquis de *Bergh* (3); mais celui-ci, par une méfiance qui n'était que trop fondee sur les dispositions du roi, et pour n'être pas seul responsable de cette mission délicate, demanda un collègue; on lui adjoignit le baron

(1) Meteren, liv. II, p. 41, *recto.*

(2) Analecta belgica, Viglii epistola ad Hopperum, t. II, part. II, p. 358—260.

(3) Il ne faut pas confondre ce marquis de Bergh avec le comte Guillaume de Bergh, qui fut un des premiers signataires du compromis. (Viglii, ad Hopperum epistola, p. 358.)

de Montigny, qui avait déjà été employé avec succès pour une affaire semblable; mais, comme dans l'intervalle les circonstances étaient entièrement changées, et que Montigny était dans de justes craintes sur sa seconde réception à Madrid, il convint avec la gouvernante, pour sa plus grande sûreté, qu'elle écrirait préalablement au roi à ce sujet, tandis qu'il voyagerait avec son compagnon assez lentement pour recevoir la réponse en route. Son bon génie, qui paraissait vouloir l'arracher au sort affreux qui l'attendait à Madrid, retarda encore son voyage par un obstacle imprévu; le marquis de Bergh avait été mis hors d'état de partir immédiatement avec lui, par une blessure qu'il reçut dans un jeu de paume: cet accident n'empêcha pas néanmoins l'ambassadeur de se mettre seul en route, parce que la gouvernante le pressait d'user de diligence, et il arriva en Espagne, non pour y faire réussir la cause de ses concitoyens, comme il l'avait espéré, mais pour lui sacrifier sa vie (1).

La situation des affaires était tellement changée, et la noblesse, par la démarche qu'elle venait de faire, avait été si près d'une rupture complète avec le gouvernement, qu'il parut impossible au prince d'Orange et à ses amis de conserver plus long-temps les relations et les ménagemens qu'ils avaient gardés jus-

(1) Strada, t. I, lib. v, p. 234, 235.

qu'alors entre la république et la cour, et de réunir des devoirs aussi opposés. Ils s'étaient déjà fait assez de violence pour ne pas prendre parti dans le débat qui allait s'élever. Plus leur amour pour la liberté, leur patriotisme, leurs idées de tolérance avaient à souffrir de la contrainte que leur imposaient leurs places et leurs dignités, plus leur zèle devait être refroidi par la méfiance de Philippe, le peu d'égards qu'il témoignait depuis long-temps pour leurs avis, et les mépris de la duchesse. Ces motifs devaient leur rendre plus pénible encore la continuation d'un rôle qu'ils jouaient à regret, et dont on était si peu reconnaissant. Ils avaient reçu en outre divers avis venant d'Espagne, qui ne laissaient aucun doute sur le mécontentement du roi relativement à la requête de la noblesse et à la conduite qu'ils avaient tenue personnellement en cette circonstance. On devait dès lors s'attendre à des mesures auxquelles ils ne pourraient jamais se prêter, parce qu'ils devaient être les défenseurs de la liberté de leur patrie, et qu'ils étaient pour la plupart amis ou alliés des confédérés. Le parti qu'ils avaient à prendre pour la suite allait dépendre du nom qu'on donnerait en Espagne à la confédération de la noblesse ; si elle était qualifiée de séditieuse, il ne leur restait d'autre choix que d'en venir à une explication dangereuse et prématurée avec la cour, ou de l'aider à traiter en ennemis ceux dont l'intérêt était aussi le leur, et qui avaient agi

d'après leurs sentimens. Ils ne pouvaient éviter cette alternative périlleuse qu'en se retirant entièrement des affaires; moyen qu'ils avaient déjà employé une fois, et qui dans les circonstances actuelles était commandé par la nécessité. La nation entière avait les yeux fixés sur eux; sa confiance illimitée dans leur opinion, et son respect qui allait jusqu'à l'adoration, ennoblissaient la cause pour laquelle ils se déclareraient, et ruineraient complètement le parti qu'ils abandonneraient. La part qu'ils prenaient au gouvernement, ne fût-elle qu'un vain nom, retenait le parti contraire; tant qu'ils assistaient aux séances du conseil d'état on évitait les moyens violens, parce qu'on espérait encore quelque chose des voies de la douceur. Leur improbation, même simulée, ôtait tout courage et toute assurance aux mécontens, tandis qu'au contraire ceux-ci reprenaient toute leur audace, dès qu'ils entrevoyaient seulement de loin l'espoir d'un aussi solide appui. Les mêmes mesures du gouvernement qui, lorsqu'elles passaient par leurs mains, étaient assurées d'un heureux succès, devenaient sans leur secours suspectes et inutiles; l'indulgence même du roi, lorsqu'elle n'était pas l'ouvrage de ces amis du peuple, manquait une grande partie de son effet. Non-seulement leur retraite privait la régente de conseils au moment où ils lui étaient le plus nécessaires, mais ils laissaient encore la direction des affaires à des gens aveugles dans leur dévouement à la cour,

ignorant l'art de manier l'esprit républicain, et qui ne négligeraient rien pour aggraver le mal, en exaspérant les esprits.

Tous ces motifs, entre lesquels chacun peut, d'après l'opinion qu'il a conçue du prince, rechercher celui qui a le plus influé sur sa détermination, le décidèrent enfin à laisser la gouvernante dans l'embarras, et à se retirer entièrement des affaires. Il trouva bientôt un prétexte d'exécuter ce projet. Il avait voté pour la publication immédiate des édits nouveaux, la gouvernante suivit l'avis du conseil privé, et les envoya d'abord au roi. « Je vois clairement, s'écria-t-il avec « une feinte vivacité, que tous les conseils que je « donne sont mal interprétés. Le roi n'a pas besoin « d'un serviteur dont la fidélité lui est suspecte, et « loin de moi l'idée de forcer mon maître à accepter « des services qui lui déplaisent. Il vaut donc mieux « pour lui et pour moi que je m'abstienne de prendre « part au gouvernement (1). » Le comte de Horn exprima à peu près les mêmes sentimens, et le comte d'Egmont demanda un congé pour aller aux eaux d'Aix-la-Chapelle que ses médecins lui avaient ordonnées, quoique (est-il dit dans son acte d'accusation) il eût l'apparence d'une santé florissante. La gouvernante, effrayée des suites que cette démarche amènerait infailliblement, parla au prince avec aigreur.

(1) Burgundius, lib. II, p. 188, 189.

« Si le bien public et mes représentations, lui dit-
« elle, ne peuvent vous faire renoncer à votre réso-
« lution, faites-en du moins le sacrifice à votre répu-
« tation. Louis de Nassau est votre frère. Lui et le
« comte de Brederode, les chefs de la conjuration,
« ont été publiquement vos hôtes. Leur requête ren-
« ferme les mêmes plaintes dont vous avez jusqu'à
« présent entretenu le conseil d'état; si en ce moment
« vous abandonnez tout-à-coup la cause de votre roi,
« n'aura-t-on pas le droit de publier que vous favo-
« risez la conspiration? » On ne dit pas si le prince se retira effectivement à cette époque du conseil d'état; dans ce cas, il faudrait qu'il se fût ravisé presque aussitôt, car peu après nous le voyons de nouveau mêlé dans les affaires publiques. Il paraît que le comte d'Egmont se laissa vaincre par les représentations de la gouvernante; le comte de Horn fut le seul qui se retira réellement dans ses terres, avec la résolution de ne plus servir à l'avenir ni empereurs ni rois (1).

Pendant ce temps-là les gueux s'étaient dispersés dans toutes les provinces, et partout ils avaient répandu les nouvelles les plus favorables au succès de leur entreprise; ils assuraient avoir conquis la liberté de conscience; et, pour donner du poids à cette asser-

(1) Il y resta trois mois sans activité. (Acte d'accusation du comte de Horn.)

tion, ils employaient le mensonge là où la vérité était insuffisante. C'est ainsi, par exemple, qu'ils publièrent une lettre supposée des chevaliers de la Toison-d'Or (1), dans laquelle ceux-ci déclaraient formellement qu'à l'avenir nul n'aurait à craindre pour cause de religion, ni la prison, ni l'exil, ni la mort, à moins qu'il ne se fût rendu en même temps coupable d'un crime politique; et que dans ce cas même les confédérés seraient ses seuls juges. Ces dispositions devraient être valables jusqu'à ce que le roi en eût décidé autrement, de concert avec les états généraux. Quel que fût l'empressement des chevaliers, aussitôt qu'ils eurent connaissance de cette imposture, à tirer la nation de son erreur, cette supercherie avait cependant en peu de temps rendu de grands services aux factieux. Des vérités dont l'effet ne s'étend que sur un seul moment peuvent être facilement remplacées par des fictions dont la durée n'est pas plus longue. Outre que ce bruit faisait naître la méfiance entre la gouvernante et les chevaliers, et relevait le courage des protestans par de nouvelles espérances, il donnait aux novateurs une apparence de droit qui, lors même qu'ils n'en étaient pas convaincus, servait d'excuse à leur conduite. Quoique cette fausse nouvelle fût aussitôt démentie, elle devait, pendant le court espace de temps où elle trouva

(1) En date du 8 avril 1566.

quelque crédit, être la source de tant de troubles, d'excès et de licence, que le retour à l'ordre devenait impossible, et que l'on devait se trouver forcé de continuer, autant par habitude que par désespoir, à suivre la route que l'on avait d'abord choisie (1). A la première nouvelle de cet heureux événement, les protestans fugitifs retournèrent dans leur patrie qu'ils n'avaient quittée qu'avec regret; ceux qui s'étaient cachés sortirent de leurs retraites; ceux qui n'avaient jusqu'alors rendu à la nouvelle religion que des hommages secrets, enhardis par cet acte de tolérance, se déclarèrent hautement pour elle. Le nom de gueux fut en honneur dans toutes les provinces; on voyait en eux les soutiens de la religion et de la liberté; chaque jour grossissait leur parti, et beaucoup de négocians commencèrent à porter leurs emblèmes. Ces derniers firent encore un changement à la monnaie dite des gueux, en plaçant dessus deux bourdons en forme de croix, pour donner à entendre qu'ils étaient prêts à chaque instant à quitter leurs maisons et leurs biens pour l'amour de la religion. L'établissement de la confédération avait entièrement changé la face des affaires. Les murmures des sujets, jusqu'alors impuissans et méprisables parce que ce n'étaient que des cris isolés, formaient maintenant une seule voix redoutable, et avaient acquis par leur

(1) Strada, t. I, lib. v, p. 232, 233. — Grotii Annales, lib. I, p. 22.

réunion, de la force, une direction et de la stabilité. Tout esprit séditieux se regardait dès lors comme membre d'un corps respectable, et croyait légitimer son audace en la plaçant dans ce dépôt général de l'indignation publique. Les hommes vains et importans étaient flattés de voir le prix qu'on attachait à leur adhésion à la confédération, et les lâches étaient attirés par la certitude de se perdre dans cet immense torrent, sans être aperçus ni punis. L'aspect sous lequel les confédérés se montraient à la nation était très-différent de celui qu'ils avaient affecté envers la cour. Quand même leurs intentions pour le roi eussent été aussi pures qu'elles paraissaient l'être à l'extérieur, le plus grand nombre n'aurait été frappé que de l'illégalité de leur conduite, et le but louable qu'ils pouvaient avoir en vue eût alors échappé à ses yeux (1).

(1) M. de Cloët a supprimé tout ce passage depuis : L'aspect sous lequel.

CHAPITRE III.

Les Prêches publics.

Les huguenots et les protestans allemands ne pouvaient espérer une époque plus favorable pour répandre dans les Pays-Bas leur dangereuse doctrine. Toutes les villes considérables fourmillaient d'étrangers suspects, d'espions déguisés, d'hérétiques de toute espèce, et de leurs apôtres. Parmi les sectes qui s'étaient séparées de la religion dominante, il y en avait particulièrement trois dont les progrès étaient alarmans. Les anabaptistes avaient inondé la Frise et les contrées voisines; mais on les redoutait moins, parce qu'ils étaient pauvres, sans chef, sans principes fixes, sans force militaire et sans accord entre eux. Les calvinistes, plus puissans, occupaient les provinces méridionales, et surtout la Flandre, et trouvaient d'importans auxiliaires dans leurs voisins les huguenots, dans la république de Genève, les cantons suisses, et une partie de l'Allemagne; leur religion, à quelques nuances près, était montée sur le trône d'Angleterre. Leur parti, le plus considérable de tous, dominait parmi les négocians et les bourgeois, et il

devait en grande partie son existence aux huguenots bannis du sol français. Les luthériens étaient moins nombreux et moins riches, mais ils avaient beaucoup de partisans dans la noblesse. Ils s'étaient principalement étendus dans la partie orientale des Pays-Bas, limitrophe de l'Allemagne; leur confession régnait en Suède et en Danemarck; les plus puissans princes de l'empire étaient leurs alliés: les luthériens semblaient donc avoir le droit de réclamer la liberté de conscience accordée à l'Allemagne, dont les Pays-Bas faisaient partie par le traité de Bourgogne. La ville d'Anvers était le point de réunion de ces trois sectes religieuses, parce qu'elles y étaient cachées au milieu de son immense population, et que le mélange de toutes les nations y favorisait la liberté. Elles n'avaient de commun qu'une haine implacable pour le papisme, l'inquisition et le gouvernement espagnol, dont cette dernière n'était que l'instrument. Mais la jalousie qui les faisait exercer entre elles une surveillance active tenait leur zèle en haleine, et empêchait que la flamme du fanatisme ne s'éteignît chez elles (1).

En attendant que les édits de modération eussent été sanctionnés par le roi, la gouvernante, pour contenter en quelque sorte les gueux, avait recommandé

(1) Grotii Annales, lib. I, p. 21, 22. — Strada, t. I, lib. V, p. 239. — Burgundius, lib. III, p. 212.

aux stathouders et aux magistrats des provinces d'user d'indulgence dans leurs procédures contre les hérétiques. La plus grande partie d'entre eux, qui n'exerçaient qu'avec répugnance l'odieux office de bourreau, s'empressèrent de se conformer à ces ordres, et leur donnèrent la plus grande extension. La plupart des autorités supérieures avaient en horreur l'inquisition et la tyrannie espagnole; beaucoup même étaient secrètement dévoués à l'une ou à l'autre des nouvelles sectes, et ceux qui ne l'étaient point ne voulaient pas accorder aux Espagnols, leurs ennemis déclarés, le plaisir de voir maltraiter leurs compatriotes (1). Ils feignirent donc d'avoir mal compris les intentions de la régente, et laissèrent presque entièrement tomber en désuétude l'inquisition et les édits. Cette condescendance du gouvernement, jointe aux brillantes illusions des gueux, firent sortir de leur obscurité les protestans, qui d'ailleurs étaient déjà trop nombreux pour rester plus long-temps cachés: ils s'étaient contentés jusqu'à ce moment d'assemblées nocturnes et secrètes; mais alors ils se crurent assez forts et même assez redoutables pour hasarder publiquement ces réunions. Elles commencèrent entre Oudenarde et Gand, et eurent lieu bientôt dans toute la Flandre. Un certain Hermann Stricker, natif d'Overyssel, moine échappé de son cloître, enthou-

(1) Burgundius, p. 203, 204. — Grotii Annales, lib. 1, p. 20.

siaste audacieux et habile, doué d'une figure imposante et d'une éloquence impétueuse, fut le premier qui conduisit le peuple à un prêche en plein air.

La nouveauté du spectacle attire autour de lui une troupe de sept mille personnes. Un juge des environs (1), plus courageux que sage, s'élance, l'épée à la main, au milieu de la foule pour saisir le prédicant; mais le peuple, qui, à défaut d'autres armes, se sert de pierres, le maltraite tellement qu'étendu sur la terre et couvert de blessures, il se trouve heureux de sauver sa vie à force de supplications (2). Le succès de ce premier essai encourage les protestans à une seconde tentative; ils se rassemblent en plus grand nombre dans les environs d'Alost, et cette fois ils s'arment de poignards, d'armes à feu, de hallebardes; ils placent des postes avancés et obstruent les avenues avec des chariots et des bagages. Tous ceux que le hasard conduit dans ces lieux prennent part de gré ou de force au service divin, et des gardes particuliers sont chargés d'imposer à la multitude. Des colporteurs campés à l'entrée du lieu de la

(1) Le bailli Croessens de Ghendtbrugghe. (Vandervynckt, t. I, p. 201.)

(2) Burgundius, p. 213, 214. Cet inconcevable témérité d'un homme qui ose se précipiter seul au travers de sept mille fanatiques pour saisir l'objet de leur vénération prouve, plus que tout ce qu'on pourrait dire, avec quel insolent mépris les catholiques de cette époque traitaient les hérétiques, qu'ils regardaient comme des hommes d'une nature inférieure. M. de Cloët a supprimé cette note.

réunion vendent les catéchismes de la réforme, des livres de piété, et des libelles contre les évêques. Hermann Stricker se fait entendre du haut d'une tribune formée à la hâte avec des charrettes et des troncs d'arbres amoncelés. Une toile à voile étendue au-dessus de lui le garantit de la pluie et du soleil. Le peuple se place du côté opposé au vent pour ne rien perdre de son discours, dont l'éloquence consiste surtout dans des invectives contre le papisme. On puise de l'eau dans la rivière voisine pour faire baptiser par l'apôtre les enfans nouveau-nés, sans autre cérémonie, et comme dans les premiers temps du christianisme (1). On administre des sacremens, on bénit des mariages, on prononce des divorces selon le rite des calvinistes. La moitié des habitans de la ville de Gand quittent leurs murs pour courir à ce spectacle, et la foule qui grossit de plus en plus inonde en peu de temps toute la Flandre orientale. Un autre moine apostat de Poperingue, Pierre Dathen, met de son côté en mouvement la Flandre occidentale. Quinze mille hommes sortent en foule des bourgs et des villages pour entendre ses prédications; leur grand nombre les rend assez hardis pour forcer à main armée les prisons où languissaient quelques anabaptistes destinés à la mort des martyrs. Les protestans de Tournay sont excités à la même audace

(1) Ces derniers mots sont omis par M. de Cloët.

par un certain Ambroise Ville, calviniste français. Ils insistent également sur l'élargissement de leurs prisonniers, et laissent échapper des menaces réitérées de livrer aux Français la ville, qui était entièrement dégarnie de troupes, la crainte d'une trahison ayant engagé le commandant à faire entrer ses soldats dans le château, après leur refus d'agir hostilement contre leurs concitoyens. Les protestans poussent l'audace jusqu'à oser demander pour eux-mêmes une église dans l'intérieur de la ville; mais ayant été éconduits par les magistrats, ils forment une ligue avec leurs coreligionnaires de Valenciennes et d'Anvers pour obtenir à force ouverte l'exercice public de leur religion. Le parti protestant était également puissant dans ces trois villes; cependant, comme aucune n'a le courage de prendre l'initiative, elles conviennent d'établir en même temps des prêches publics, et l'apparition de Brederode à Anvers décide l'exécution du projet. Six mille habitans, hommes et femmes, sortent de la ville le même jour où pareille chose arrivait à Tournay et à Valenciennes; les mères traînent leurs petits enfans après elles; le lieu de l'assemblée est entouré de chariots attachés l'un à l'autre, derrière lesquels des hommes armés sont cachés pour protéger les dévots contre toute attaque imprévue. Les ministres étaient Allemands ou huguenots et prêchaient en langue wallone; plusieurs d'entre eux appartenaient à la dernière classe de la société; des

artisans mêmes se croyaient appelés à cette sainte mission. L'autorité des magistrats, la crainte des lois, l'apparition des archers ne pouvaient plus leur inspirer de la crainte; beaucoup étaient entraînés par la curiosité d'entendre les choses neuves et rares que débitaient ces nouveaux venus étrangers, dont on parlait tant; d'autres étaient attirés par la mélodie des psaumes, chantés en vers français, suivant l'usage de Genève; d'autres enfin, et c'était le plus grand nombre, accouraient à ces prêches comme à des comédies amusantes dans lesquelles on versait le ridicule sur le pape, les pères du concile de Trente, le purgatoire et autres dogmes de l'église catholique. Plus les extravagances étaient fortes, plus elles chatouillaient les oreilles de la multitude; et des applaudissemens universels récompensaient, comme au théâtre, l'orateur qui avait surpassé les autres par l'exagération de ses diatribes. Malgré les formes ridicules que l'on donnait à ces violentes attaques contre l'Église dominante, quelques éclairs de raison y brillaient parfois, et plus d'un auditeur, qui était bien éloigné d'être venu à ces réunions dans l'intention d'y chercher la vérité, en emportait peut-être une parcelle à son insu (1).

(1) Strada, t. I, lib. v, p. 239—242. — Burgundius, lib. III, p. 220—231.

M. de Cloët a supprimé depuis : les violentes attaques.

Ces assemblées furent continuées plusieurs jours de suite ; et la témérité des sectaires s'accrut à un tel point par l'impunité, qu'ils se permirent à la fin, après la célébration de l'office divin, de ramener leurs ministres en triomphe, avec une escorte de cavaliers armés, et de braver ainsi les lois par cet acte séditieux. Le conseil de la ville envoya courrier sur courrier à la duchesse pour l'engager à se rendre elle-même à Anvers, et, s'il était possible, à y fixer sa résidence, comme le seul moyen de réprimer l'insolence des séditieux, et de prévenir la ruine totale de la ville ; car les principaux négocians, redoutant le pillage, se préparaient déjà à la quitter. La crainte de compromettre la dignité du trône l'empêcha, il est vrai, d'accéder à cette demande ; mais elle envoya à sa place le comte de Mégen pour proposer aux magistrats d'Anvers d'introduire une garnison dans cette ville. Le peuple soulevé, à qui le but de son arrivée ne resta pas long-temps caché, se rassembla autour de lui en poussant des clameurs séditieuses : « C'est un ennemi « juré des gueux, s'écriait-on de toutes parts, il apporte « avec lui la servitude et l'inquisition ; il faut qu'il « quitte immédiatement la ville. » En effet, le tumulte ne s'apaisa que lorsque Mégen eut franchi les portes d'Anvers ; alors les calvinistes présentèrent aux magistrats une requête par laquelle ils exposaient que, leur grand nombre leur rendant maintenant impossible toute réunion secrète, ils demandaient pour la

célébration de leur culte un temple particulier dans l'enceinte de la ville. Les magistrats renouvelèrent leurs instances auprès de la duchesse pour qu'elle vînt par sa présence porter des secours à la ville réduite à l'extrémité, ou qu'elle lui envoyât du moins le prince d'Orange, le seul pour lequel le peuple eût encore quelques égards, et à qui le titre héréditaire de burgrave d'Anvers imposait quelques engagemens. La princesse, afin de prévenir de plus grands maux, fut forcée de consentir à cette seconde demande, et de confier, à son grand regret, la ville d'Anvers au prince d'Orange. Celui-ci, après s'être fait prier long-temps, parce qu'il paraissait fermement résolu à ne plus prendre part à l'avenir aux affaires de l'état, céda enfin aux prières réitérées de la gouvernante et aux désirs impétueux du peuple. Brederode vint au-devant de lui, avec un nombreux cortège, jusqu'à une demi-lieue de la ville, et ils se saluèrent de part et d'autre, en déchargeant leurs pistolets à la manière des gens de guerre. Anvers semblait avoir envoyé tous ses habitans pour recevoir son libérateur. La route était encombrée d'une foule empressée; on découvrit les toits des maisons de campagne pour y placer un plus grand nombre de spectateurs. Des figures humaines semblaient sortir tout-à-coup des haies, des murs, des cimetières, et même du fond des tombeaux. L'affection du peuple pour le prince se manifestait en cette occasion par

les transports les plus vifs. « Vivent les gueux!
« s'écriaient les gens de tout âge qui l'entouraient.
« Voyez-le, voilà celui qui nous apporte la liberté.
« Voilà, disaient les luthériens, celui qui nous apporte
« la confession d'Augsbourg. Nous n'avons plus be-
« soin des gueux, s'écriaient d'autres; désormais
« nous serons exempts de faire le chemin pénible de
« Bruxelles; lui seul est tout pour nous. » Ceux enfin qui ne trouvaient rien à dire exprimaient l'excès de leur joie par le chant des psaumes qu'ils entonnaient autour de lui. Le prince néanmoins resta calme au milieu de cette joie tumultueuse; il fit signe pour réclamer du silence, et comme personne ne voulait lui obéir, il s'écria enfin d'un ton qui exprimait son mécontentement et en même temps son émotion:
« Voyez, pour l'amour de Dieu, ce que vous faites,
« de peur de vous en repentir quelque jour » (1). Les cris de joie redoublèrent lorsqu'il entra à cheval dans la ville. Dès sa première entrevue avec les chefs des différentes sectes, qu'il fit venir chez lui et qu'il interrogea séparément, il s'aperçut qu'il fallait chercher la source principale du mal dans la défiance mutuelle des différens partis, et dans les soupçons des citoyens sur les intentions du gouvernement; qu'ainsi sa première démarche devait être de rassurer les esprits. Il chercha, par persuasion et par

(1) Strada, t. I, lib. v, p. 244. — Burgundius, lib. III, p. 233, 234.

adresse, à tirer les armes des mains des calvinistes, qui étaient les plus redoutables par leur nombre, et il y réussit enfin avec beaucoup de peine ; mais comme on fut instruit bientôt après qu'on avait chargé à Malines quelques chariots de munitions de guerre, et que le drossart (1) du Brabant avait été aperçu plusieurs fois sur le territoire d'Anvers avec des gens armés (2), les calvinistes, craignant que l'exercice de leur culte ne fût troublé, supplièrent le prince de leur assigner dans l'intérieur de la ville une place où ils pussent assister au prêche à l'abri de toute surprise (3). Il parvint encore cette fois à les amuser par des promesses, et sa présence retint si bien l'explosion du tumulte que tout se passa tranquillement même à la fête de l'Assomption, pendant laquelle une grande quantité de gens de campagne, dont on avait tout à craindre, étaient entrés dans Anvers. L'image de la vierge fut portée en procession avec toute la pompe accoutumée, sans éprouver d'insulte. Quelques invectives, et le mot *idolâtrie* prononcé à demi voix, voilà tout ce que le peuple non catholique se permit contre la procession (4).

(1) Bailli.

(2) Il allait à sa maison de Mercrem près d'Anvers. (Meteren, liv. II, p. 42, *verso*.

(3) Joann. Meursii Gulielmus Auriacus, lib. I, p. 27, 28.

(4) Burgundius, lib. III, p. 234. — Meteren, fol. 42, *recto* et *verso*. — De Thou, Histoire universelle, t. V, p. 220.

Tandis que la régente reçoit successivement de toutes les provinces des nouvelles alarmantes de l'arrogance des protestans, et qu'elle tremble pour Anvers, confié malgré elle au prince d'Orange, un autre rapport vient redoubler son effroi. A peine avait-elle été instruite de l'existence des prêches publics qu'elle avait sommé les confédérés de remplir leurs promesses, et de lui prêter assistance pour le rétablissement de l'ordre. Le comte de Brederode profita de ce prétexte pour convoquer une assemblée générale des confédérés; il eût été difficile de choisir un moment plus dangereux. Il affecta de rassembler toutes les forces de la confédération, dont l'existence et l'appui avaient pu seuls exciter la populace protestante à se livrer à des excès aussi violens; cet appareil brillant devait relever la confiance des sectaires en même temps qu'il abattait le courage de la régente. L'assemblée eut lieu à Saint-Trond, ville du pays de Liège, où Brederode et Louis de Nassau s'étaient jetés à la tête de deux mille confédérés. Comme le long retard de la réponse royale qu'ils attendaient de Madrid ne semblait leur présager rien de bon, ils pensèrent que, dans tous les cas, il était plus prudent d'arracher à la duchesse un sauf-conduit pour leurs personnes. Ceux d'entre eux qui étaient liés à la populace protestante par une sympathie criminelle regardaient les excès auxquels elle se livrait comme un événement heureux pour la confédération; séduits

par le bonheur apparent de ceux à la société desquels ils s'étaient rabaissés, ils commencèrent à changer de ton. Leur zèle, jadis si louable, dégénéra en insolence et en audace; beaucoup étaient d'avis qu'il fallait mettre à profit le désordre général et la perplexité de la duchesse, élever une voix plus hardie et multiplier les demandes. Les membres catholiques de la confédération, dont beaucoup conservaient encore des sentimens royalistes, et qui avaient été entraînés à embrasser ce parti, plutôt par occasion et par l'exemple que par leur propre penchant, entendirent à leur grand étonnement proposer une liberté illimitée de conscience, et aperçurent alors avec effroi le danger d'une entreprise où ils s'étaient inconsidérément engagés. Le jeune comte de Mansfeld abandonna la confédération aussitôt qu'il eut fait cette découverte. La discorde commença dès lors à miner cette œuvre de la précipitation, et à détacher insensiblement les liens qui unissaient les confédérés (1).

Le comte d'Egmont et Guillaume d'Orange furent chargés par la gouvernante de traiter avec les confédérés. Douze de ces derniers, parmi lesquels se trouvaient Louis de Nassau, Brederode et Cuilembourg, eurent avec ces deux négociateurs une entrevue au village de Dufflé, non loin de Malines. « Pourquoi

(1) Burgundius, lib. III, p. 235, 236. — Strada, lib. V, p. 245, 246. — Meteren, liv. II, p. 42, *verso*.

« cette nouvelle démarche, leur fit dire la duchesse « par la bouche de ses envoyés? On a exigé que j'en« voyasse des ambassadeurs en Espagne; je l'ai fait. « On a trouvé les édits et l'inquisition trop sévères; « je les ai modérés. On a demandé la convocation « des états généraux; j'ai soumis cette demande au « roi, n'osant l'accorder de mon autorité privée. « Qu'ai-je donc fait encore ou négligé sans le savoir « qui rende nécessaire cette assemblée de Saint« Trond? La colère du roi et ses résultats inquiètent« ils les confédérés? l'offense est grande, mais sa clé« mence l'est encore plus. Que sont devenues les « promesses de la confédération, de ne plus exciter « de troubles parmi le peuple? Que sont devenus ces « magnifiques sermens de mourir à mes pieds, plutôt « que de léser en aucune manière les droits du mo« narque? Déjà les novateurs s'émancipent jusqu'à « des actions qui approchent de la révolte, et qui « conduisent la république à sa ruine; c'est la confé« dération qu'ils invoquent en commettant ces actions « criminelles. Si elle les souffre en silence, elle s'ac« cuse elle-même d'être complice de leurs attentats. « Si au contraire elle agit de bonne foi envers son « souverain, elle ne peut rester inactive en voyant « cette licence du peuple; mais les confédérés eux« mêmes devancent la populace furieuse par leur « dangereux exemple, forment des alliances avec « les ennemis de la patrie, et confirment tous les

« soupçons de complicité, par l'assemblée coupable « qu'ils viennent de convoquer (1). »

Les confédérés repoussèrent formellement ces imputations dans un écrit qu'ils firent présenter au conseil d'état par trois de leurs membres députés à cet effet. Il était conçu en ces termes : « Nous avons « été pénétrés de reconnaissance pour tout ce que « Votre Altesse a fait à l'égard de notre requête. Nous « ne pouvons pas nous plaindre non plus d'aucune « innovation qui aurait été faite pendant ce temps et « dans quelque lieu que ce soit, contre vos promesses; « mais si, nonobstant cela, nous pouvons nous con- « vaincre de nos propres yeux que l'on traîne en tous « lieux, et comme par le passé, nos concitoyens de- « vant les tribunaux, et de là à la mort, pour cause « de religion, nous devons nécessairement en con- « clure que les ordres de Votre Altesse sont au moins « très-peu respectés par les tribunaux. La confédéra- « tion de son côté a tenu scrupuleusement ce qu'elle « avait promis; elle a cherché aussi à prévenir les « prêches publics autant qu'il lui a été possible; à la « vérité, il n'est pas étonnant que le trop long retard « d'une réponse de Madrid ait rempli les esprits de « défiance, et qu'abusés par l'espoir d'une assemblée « des états-généraux ils soient peu disposés à croire à « d'autres assurances. Les confédérés ne se sont point

(1) Burgundius, lib. III, p. 238, 239.—Meteren, liv. II, p. 42, *verso*.

« alliés aux ennemis de leur patrie; ils n'en ont jamais « éprouvé la tentation. Si des troupes françaises osent « se montrer dans nos provinces, nous serons les pre- « miers à cheval pour les en chasser; mais nous vou- « lons être sincères avec Votre Altesse. Nous avons « cru lire dans vos regards des signes de votre mé- « contentement contre nous; nous voyons en posses- « sion exclusive de votre confiance des hommes qui « sont connus par la haine qu'ils nous portent. Nous « entendons dire chaque jour que l'on recommande « d'éviter tout commerce avec nous, comme si nous « étions des pestiférés; que le jour de l'arrivée du roi « sera celui du jugement. N'est-il pas naturel que les « soupçons qu'on nous témoigne aient à la fin excité « les nôtres; que, par le reproche de lèse-majesté dont « on cherche à noircir notre confédération, les pré- « paratifs militaires du duc de Savoie et d'autres « princes, qu'on dit être dirigés contre nous, les né- « gociations du roi avec la cour de France, pour ob- « tenir le passage d'une armée espagnole destinée « contre les Pays-Bas, qu'enfin d'autres circonstances « nous aient provoqués à songer à notre sûreté et à « nous fortifier par des alliances avec nos amis de « l'extérieur? On nous accuse, sur des bruits vagues « et équivoques, de prendre part aux excès de la po- « pulace protestante: faut-il toujours ajouter foi aux « clameurs publiques? Il est vrai, cependant, qu'il se « trouve parmi nous des protéstans pour lesquels la

« tolérance religieuse serait le don le plus précieux,
« mais ils n'ont jamais oublié ce qu'ils doivent à leur
« prince. Ce n'est point la crainte de la colère du roi,
« qui nous a engagés à tenir cette assemblée. Le roi
« est bon, nous espérons qu'il sera juste. Ce n'est donc
« pas un pardon que nous cherchons près de lui, et
« encore moins l'oubli que nous implorons pour des
« actions, qui parmi les services que nous avons
« rendus à Sa Majesté, ne sont pas les moins impor-
« tans. Il est encore vrai que des envoyés des luthé-
« riens et des calvinistes se sont rendus près de nous
« à Saint-Trond; ils nous ont même communiqué une
« requête que nous mettons ici sous les yeux de Votre
« Altesse. Ils y offrent de déposer les armes en se ren-
« dant à leurs prêches, si la confédération veut leur
« garantir leur sûreté, et la convocation des états gé-
« néraux. Nous avons cru devoir leur promettre l'une
« et l'autre; mais notre promesse seule n'a aucune
« force, si elle n'est confirmée par Votre Altesse, et par
« quelques-uns de ses principaux conseillers. Parmi
« ces derniers, aucuns ne peuvent être mieux instruits
« de l'état de nos affaires, et avoir pour nous des inten-
« tions plus loyales, que le prince d'Orange, et les
« comtes d'Egmont et de Hoorn. Nous les acceptons
« volontiers pour médiateurs, pourvu qu'on les inves-
« tisse des pleins-pouvoirs nécessaires, et qu'on nous
« donne l'assurance qu'aucunes troupes ne seront le-
« vées, aucun général ne sera nommé pour les com-

« mander, sans qu'ils en soient instruits. Nous ne dési-
« rons au surplus cette garantie que pour un temps
« limité, à l'expiration duquel le roi sera libre de la
« retirer ou de la confirmer. S'il se détermine pour le
« premier parti, il est de toute justice que l'on nous as-
« signe un terme pour mettre en sûreté nos personnes
« et nos biens. Trois semaines nous suffiront. Enfin
« nous nous engageons aussi à ne rien entreprendre
« sans la participation de ces trois médiateurs (1). »

Les confédérés n'auraient pas osé s'exprimer avec autant de hardiesse, s'ils n'eussent pas été certains de trouver des secours et des protecteurs; mais la gouvernante était aussi peu en état de leur accorder ce qu'ils demandaient, que de s'y opposer avec énergie. La plupart des conseillers d'état avaient quitté Bruxelles pour retourner dans leurs provinces, ou s'étaient retirés des affaires sous divers prétextes; Marguerite, abandonnée de tous, privée de conseils, sans argent, forcée pour s'en procurer de recourir à la générosité du clergé, et bientôt par l'insuffisance de cette ressource, d'établir une loterie, dépendante des ordres d'Espagne qu'on attendait toujours et qui n'arrivaient jamais, se vit enfin réduite à l'humiliante nécessité de convenir avec les confédérés de Saint-

(1) Meteren, liv. II, p. 42, *verso*, 43, *recto*. — Burgundius, lib. III, p. 240—246. — Strada, t. I, lib. V, p. 247. — Meursius, lib. I, p. 30—33.

Trond, qu'ils attendraient pendant vingt-quatre jours encore la résolution du roi, avant d'entreprendre une démarche ultérieure. On s'étonnait avec raison que le roi continuât toujours à différer une réponse définitive à la requête des confédérés, quoique l'on fût instruit généralement qu'il avait répondu à des écrits d'une date moins ancienne, et que la gouvernante insistât près de lui sur ce point de la manière la plus pressante. Dès la première explosion des prêches publics, elle avait ordonné au marquis de Bergh de rejoindre le baron de Montigny pour appuyer plus vivement, comme témoin oculaire de ces nouveaux événemens, le rapport qu'elle avait adressé au roi par écrit, et obtenir de ce monarque une décision plus prompte (1).

Cependant Florent de Montigny était arrivé à Madrid, où il avait reçu l'accueil le plus flatteur. Il devait, d'après ses instructions, solliciter l'abolition de l'inquisition, la modération des placards, l'augmentation des conseillers d'état, et la suppression des deux autres conseils; exposer au roi les désirs de la nation pour la convocation des états généraux, et le presser vivement, au nom de la régente, de se rendre sans délai dans les Pays-Bas. Mais comme Philippe cherchait toujours à gagner du temps, on amusa Mon-

(1) Hopper, Troubles des Pays-Bas, t. II, part. II, p. 91, 92. — Burgundius, lib. III, p. 252.

tigny jusqu'à l'arrivée de son collègue, sans lequel le roi ne voulait pas prendre de résolution définitive. Montigny avait cependant tous les jours, et à toutes les heures qui lui convenaient, audience du roi, qui donna ordre de lui communiquer les dépêches de la duchesse et les réponses que l'on y faisait. Il fut souvent aussi introduit dans le conseil des affaires des Pays-Bas, où il ne cessa jamais de solliciter le roi de convoquer les états généraux comme l'unique moyen de mettre fin aux troubles. Il lui prouva aussi qu'une amnistie générale et illimitée pourrait seule étouffer la défiance qui servait de fondement à toutes ces plaintes, et qui serait toujours un obstacle invincible aux mesures du gouvernement, quelque bien combinées qu'elles fussent. Se fiant à sa profonde connaissance des affaires et du caractère de ses compatriotes, il osa auprès du roi se porter garant de leur inviolable fidélité, dès que Sa Majesté les aurait convaincus par une conduite loyale de la pureté de ses intentions; et il affirmait au contraire qu'on ne devait avoir aucun espoir de conciliation, tant que les Belges ne seraient pas guéris de la crainte d'être opprimés et sacrifiés à la jalousie des grands d'Espagne. Enfin son collègue arriva, et l'objet de leur ambassade fut soumis à de fréquentes délibérations (1).

(1) Hopper, Troubles des Pays-Bas, t. II, part. II, p. 77, 78, 79, 81. — Meteren, t. II, p. 41, *verso*.

Le roi était alors au bois de Ségovie ; il y assembla son conseil d'état; les membres étaient: le duc d'Albe; don Gomez de Figueroa, comte de Feria ; don Antoine de Tolède, grand commandeur de l'ordre de Saint-Jean ; don Juan Manriquez de Lara, grand maître-d'hôtel de la Reine; Ruy Gomez, prince d'Éboli et comte de Melito ; Louis de Quixada, grand écuyer du prince Charles Tyssenacq, président du conseil des Pays-Bas ; le conseiller d'état et garde des sceaux Hopper (1); et le conseiller d'état de Courteville (2). Les séances furent continuées plusieurs jours de suite; les envoyés y assistèrent, mais le roi n'y parut point. La conduite de la noblesse Belge y fut examinée par des censeurs espagnols ; on remonta de démarche en démarche jusqu'à l'origine des troubles ; on trouva des rapports entre des événemens qui n'en avaient jamais eu, et l'on regarda comme les conséquences d'un vaste plan des actions qui devaient leur naissance au moment. Toutes les démarches des nobles, que le hasard seul avait rapprochées, et que le cours le plus naturel des choses avait dirigées, étaient aux yeux de ces conseillers le résultat d'un projet profondément combiné pour introduire une liberté de conscience universelle, et pour placer la noblesse à la tête des affaires. « La première

(1) Dans ses mémoires il nous a donné, comme témoin, les détails de cette séance. (T. II, part. II, p. 88, 89.)

(2) Hopper, t. II, part. II, p. 87, 88.

« tentative, disaient-ils, qu'on avait faite dans cette « intention, était l'expulsion violente du cardinal « Granvelle, auquel on n'avait à reprocher que d'être « en possession d'un pouvoir que l'on aurait préféré « exercer soi-même. La seconde avait été l'envoi du « comte d'Egmont en Espagne, qui devait insister sur « l'abolition de l'inquisition, la modération des lois « pénales, et déterminer le roi à étendre les attribu- « tions du conseil d'état; mais comme on ne put « obtenir ce qu'on avait l'air de demander d'une ma- « nière aussi modeste, on essaya d'arracher le con- « sentement de la cour par une troisième et auda- « cieuse tentative, une conjuration formelle, la « confédération des gueux. Enfin la quatrième qui « vient d'être hasardée est cette nouvelle ambassade « où l'on lève hardiment le masque, et où l'on mani- « feste clairement, par les propositions insensées que « l'on ne rougit pas de faire au roi, le but où l'on « voulait parvenir par les démarches précédentes. A « quoi, ajoutaient les Espagnols, peut conduire l'abo- « lition de l'inquisition, si ce n'est à une entière « liberté de croyance? comment désormais diriger « les consciences? Cette modération proposée ne « mène-t-elle pas à l'entière impunité de toutes les « hérésies? Qu'est-ce que ce projet d'étendre les attri- « butions du conseil d'état, et de supprimer les deux « autres, sinon un changement total dans le système « de l'administration en faveur de la noblesse, et un

« gouvernement central pour toutes les provinces des « Pays-Bas? Ce concours tumultueux des hérétiques « aux prêches publics n'est-il pas un nouveau moyen « essayé dans les mêmes intentions, lorsqu'on a vu « que la ligue des grands dans le conseil d'état et « la confédération des gueux n'avaient pas produit le « résultat qu'on s'était proposé (1)? »

Au surplus, quelles que fussent les causes du mal, on était d'accord sur l'imminence du danger; le moyen le plus prompt et le plus certain de le faire disparaître était sans contredit l'arrivée immédiate du roi à Bruxelles. Mais l'année était déjà fort avancée; les préparatifs de ce voyage auraient absorbé le peu de temps qui restait encore jusqu'à l'hiver; la saison orageuse, et la crainte de tomber entre les mains des corsaires anglais ou français, qui rendaient la navigation peu sûre, ne permettaient pas de choisir le chemin le plus court par la mer du nord; les rebelles pouvaient même, pendant ce temps, prendre possession de l'île de Walcheren, et s'opposer au débarquement du roi; il n'était donc pas possible de penser à ce voyage avant le printemps de l'année suivante, et il fallait, faute du seul moyen infaillible, se contenter d'un parti mitoyen. On convint donc de proposer au roi, 1° d'abolir dans les Pays-Bas l'inquisition papale et de se contenter de l'inquisition épiscopale; 2° de

(1) Hopper, Troubles des Pays-Bas, t. II, part. II, p. 80—83.

faire rédiger un nouveau plan pour l'adoucissement des édits dans lequel la dignité de la religion et celle du roi seraient plus respectées que dans le projet qui avait été envoyé des Pays-Bas; 3° qu'afin de rassurer les esprits, et d'essayer toutes les voies d'humanité, il plût au roi de conférer à la duchesse des pleins-pouvoirs pour accorder une amnistie à tous ceux qui n'avaient rien commis de criminel ou qui n'étaient pas déjà condamnés juridiquement, à l'exception toutefois des ministres et de ceux qui leur auraient donné asile; que toutes ligues, confédérations, assemblées publiques et prêches, seraient désormais interdits sous des peines très-sévères; que cependant si l'on n'obéissait point à ces ordonnances, la gouvernante aurait la liberté d'employer, pour soumettre les récalcitrans par la force des armes, les compagnies d'ordonnance et les garnisons des villes, de lever en cas de besoin de nouvelles troupes, et d'en nommer les commandans; enfin, qu'il serait bon que Sa Majesté écrivît aux principales villes, aux prélats et aux chefs de la noblesse, pour ranimer leur zèle, à quelques-uns de sa propre main, et à tous dans des termes gracieux (1).

Aussitôt que ces résolutions du conseil d'état furent communiquées au roi, son premier soin fut d'or-

(1) Hopper, Troubles des Pays-Bas, t. II, part. II, p. 87—89. — Meteren, liv. II, p. 41, *verso*.

donner dans les principales villes du royaume et même dans les Pays-Bas des processions et des prières publiques pour implorer l'inspiration divine sur les décisions qu'il allait prendre (1). Il parut en personne dans le conseil d'état pour sanctionner ces résolutions, et pour les faire expédier sans délai. Il déclara que l'assemblée des états généraux était inutile, et il la refusa formellement. Il prit l'engagement de conserver à sa solde quelques régimens allemands et de leur payer les arrérages qui leur étaient dus, afin qu'ils le servissent avec d'autant plus de zèle; il ordonna à la gouvernante, dans une lettre particulière, de se préparer secrètement à la guerre, et de faire lever en Allemagne trois mille cavaliers et dix mille fantassins. Il lui expédia des provisions à cet effet, et lui assigna trois cent mille florins d'or (2). Il écrivit à des particuliers et à des villes des lettres autographes où il les remerciait en termes affectueux du zèle qu'ils avaient témoigné jusqu'à ce jour pour son service, et les sollicitait de persévérer dans cette conduite. Quoiqu'il fût inflexible relativement au point essentiel sur lequel la nation insistait principalement, la convocation des états généraux; quoique cette amnistie limitée et équivoque pût être consi-

(1) Meteren, liv. II, p. 41, *verso*.

(2) Hopper, Troubles des Pays-Bas, t. II, part. II, p. 92, 95, 96. — Burgundius, lib. III, p. 288. — Meteren, liv. II, p. 42, *verso*.

dérée comme nulle, et dépendît trop de l'arbitraire pour rassurer les esprits; quoique enfin il rejetât l'édit de modération proposé comme étant trop doux, tandis que dans les Pays-Bas on se plaignait encore de sa rigueur; il avait pourtant fait cette fois une démarche extraordinaire en faveur de la nation, en lui sacrifiant l'inquisition papale, pour lui rendre l'inquisition épiscopale à laquelle elle était accoutumée. Elle avait trouvé dans le conseil d'Espagne des juges plus équitables qu'elle n'aurait dû vraisemblablement l'espérer. Il est impossible de savoir si, à une autre époque et dans d'autres circonstances, cette sage condescendance aurait produit l'effet qu'on en attendait: mais alors elle vint trop tard; lorsque les lettres du roi arrivèrent à Bruxelles, les iconoclastes avaient déjà commencé leurs désordres.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

CONTENUS



